



EUROMEDIS GROUPE

Société anonyme au capital de 5.981.942 €
Siège social : ZA de la Tuilerie, 60290 NEUILLY SOUS CLERMONT
RCS Beauvais 407 535 517

DOCUMENT DE REFERENCE



En application des articles 221-1 à 211-42 de son Règlement général, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent Document de référence le 31 octobre 2014 sous le numéro R.14-068. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et, si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas l'authentification par l'Autorité des marchés financiers des éléments comptables et financiers présentés.

Le Document de référence incorpore par référence les comptes consolidés IFRS relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2011, ainsi que le rapport y afférent établis par les contrôleurs légaux, présentés dans le Document de référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 2 août 2012 sous le numéro R.12-039, et incorpore les comptes consolidés IFRS inclus dans le Rapport Financier Annuel au 31 juillet 2012 ainsi que le rapport y afférent établi par les contrôleurs légaux.

Des exemplaires du Document de référence sont disponibles sans frais auprès d'EUROMEDIS GROUPE (ZA de la Tuilerie, 60290 Neuilly-sous-Clermont). Le Document de référence peut également être consulté sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Message du Président du Conseil de Surveillance

Madame, Monsieur, Cher actionnaire,

Depuis près de trois ans nous vous annonçons des résultats en très forte augmentation présageant ainsi la sortie de crise de 2009 qui, nous le rappelons, toucha très fortement l'ensemble de nos activités.

- Pour les produits à marque propre les impacts négatifs dus à la fois aux augmentations jamais atteintes de certaines matières premières (latex, coton, ...) ainsi qu'une volatilité extrêmement forte sur la devise (euro/dollar) impactant de facto immédiatement nos prix d'achats donc nos marges bénéficiaires.
- Pour la distribution, le changement douloureux de réglementation concernant la gestion de nos activités auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPADs ayant eu pour incidence la perte de 3 millions d'euros des marges brutes en année pleine.

Notre politique et notre stratégie annoncées alors, de retour à la rentabilité historique et au désendettement du Groupe furent tenues et respectées avec l'aide de tous, nos clients, nos partenaires fournisseurs, nos associés et bien entendu nos plus proches partenaires économiques.

Année 2010-2011	CA 65,9 M€	REX 0,60 M€	Résultat Net : (0,81) M€	Gearing 71% (*)
Année 2011-2012	CA 74,3 M€	REX 2,27 M€	Résultat Net : 1,08 M€	Gearing 52% (*)
Année 2012-2013	CA 75,6 M€	REX 3,49 M€	Résultat Net : 2,2 M€	Gearing 42 % (*)

Ces résultats furent obtenus grâce à la perspicacité de l'ensemble de nos équipes, à l'environnement macro-économique du marché porteur de la santé et à l'ensemble des intervenants d'administrations régionales que nous remercions encore aujourd'hui.

Ainsi, le Groupe EUROMEDIS est confiant pour son avenir et anticipe des nouvelles croissances de ses marges et de ses résultats lui permettant d'estimer sur l'exercice clos au 31 juillet 2014 un résultat opérationnel de l'ordre de 6% de son CA revenant ainsi aux résultats déjà obtenus dans les années 2003, 2004 et 2005.

Pour cela :

- Le résultat d'exploitation de sa branche distribution PARAMAT devra être positif sur l'exercice,
- Un allègement très important des charges logistiques sera réalisé,
- Un effort sans précédent de diversifications produits sera enclenché avec des produits à plus forte valeur ajoutée destinés aux blocs opératoires,
- La centrale d'achat distribution verra son potentiel évoluer de 30%.

En tout état de cause, nous misons sur la réalisation d'un Excédent brut d'exploitation ou EBITDA (**) autour de l'ordre de 5,8 M€.

Par ailleurs, le Groupe souhaite poursuivre à moyen et long terme son développement et peut maintenant envisager de nouvelles croissances externes pour compléter son offre produit à Marque Propre ainsi que pour confirmer le développement de ses ventes hors de nos frontières.

Dans la distribution, le Groupe se limitera à de la croissance organique par création de site.

À l'horizon 2015/2016 le Groupe vise un chiffre d'affaire de l'ordre de 100 M€ et une marge opérationnelle encore améliorée. Il ambitionne le doublement de ses ventes d'ici 2020.

C'est confiant sur notre stratégie que nous abordons l'exercice en cours même si la conjoncture reste globalement défavorable.

Madame, Monsieur, Chers actionnaires, je tiens à vous remercier une nouvelle fois pour votre confiance et votre fidélité.



Jean-Pierre ROTURIER
Président du Conseil de Surveillance et fondateur

(*) : Endettement net / Capitaux propres cf note 2 du Chapitre 3

(**) Ebitda : Résultat opérationnel + Dotation aux amortissements d'exploitation

Synthèse de présentation du Groupe

Sur un marché en forte croissance, lié à l'utilisation de dispositifs médicaux, auprès d'une population de consommateurs de plus en plus nombreux ...

- personnes âgées,
- professionnels de Santé,
- Etablissements de Santé spécialisés tant publics que privés.

... le Groupe EUROMEDIS a su développer un réel savoir-faire, unique en France, proposant, à travers plusieurs enseignes et filiales :

- Les dispositifs médicaux à usage unique conçus par la filiale Laboratoires EUROMEDIS,
- La prestation et les ventes de produits pour le maintien à domicile avec PARAMAT et PHARMAREVA,
- Une offre professionnelle spécialisée en perfusion et nutrition pour Hospitalisation à Domicile – HAD avec MEDIS SANTE,
- La vente de matériels et d'équipements pour les blocs opératoires avec sa filiale BIOMAT.

Chaque enseigne est juridiquement structurée afin de permettre un positionnement professionnel de qualité.

L'offre du Groupe s'articule sur deux axes et cinq canaux de distribution :

1^{er} axe : Les dispositifs médicaux à Marque Propre.

Avec plus de 3.600 références de produits présents dans la quasi-totalité des collectivités médicales de notre territoire, les Laboratoires EUROMEDIS offrent des gammes complètes avec :

- les gants médicaux stériles ou non, les pansements et compresses, les sets médicaux, l'abord parentéral, les aiguilles, seringues, perfuseurs, ...
- la gamme chirurgicale avec les produits de drainage des plaies, les sondes, et une nouvelle gamme de drapage pour les blocs opératoires ainsi que des gants de chirurgiens et des housses de protection,
- l'oxygénothérapie,
- l'incontinence et divers produits liés à l'hygiène,
- une nouvelle gamme de diagnostic,
- une nouvelle gamme de produits pour le maintien à domicile – MAD et destinée aux patients en EHPAD.

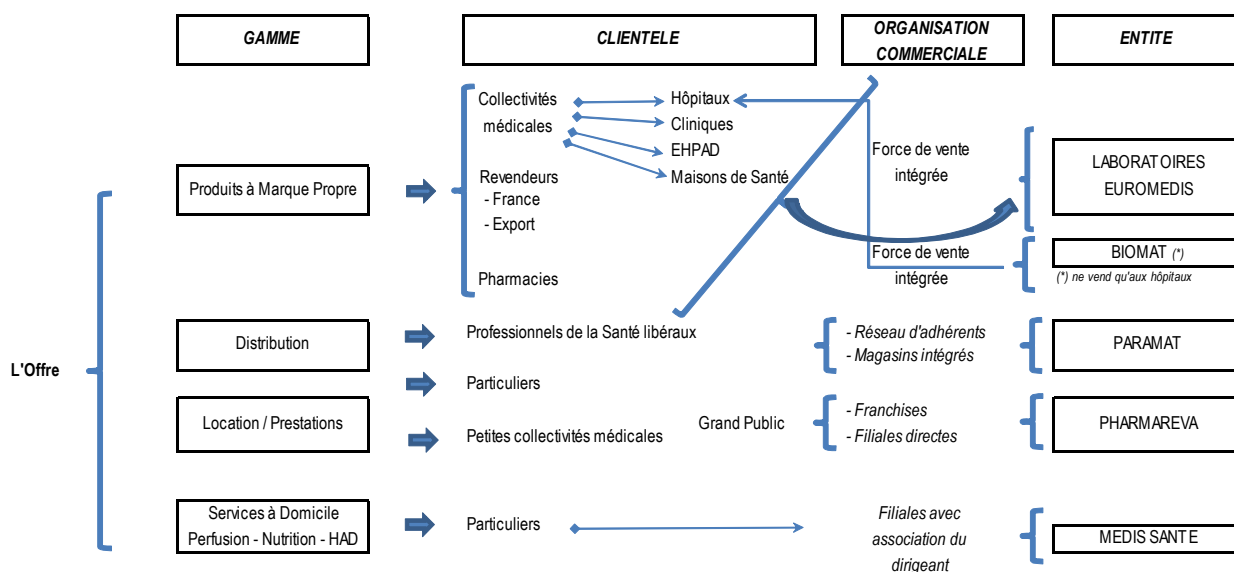
2^{ème} axe : La prestation et les ventes des produits pour le maintien à domicile.

Quatre réseaux complémentaires avec 20.000 références disponibles, s'adressent :

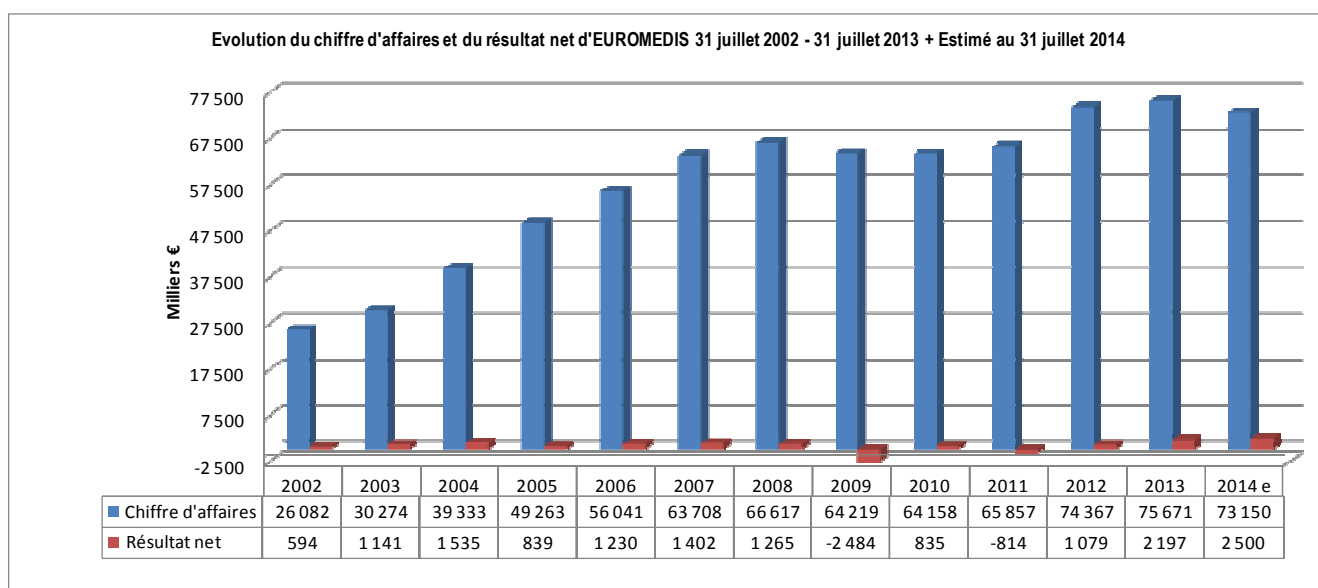
- aux particuliers et aux professionnels avec PARAMAT et ses 92 points de vente sur le terrain,
- au grand public avec PHARMAREVA et son organisation de 15 plates-formes approvisionnant les patients en application d'un partenariat exclusif avec les pharmacies d'officine,
- à la demande en prestations à domicile avec MEDIS SANTE, avec ses 5 plate - formes régionales pour la prestation HAD dispensant la perfusion – nutrition sur les sites de Salon de Provence, Aubagne, Toulouse, Dijon et Bordeaux,
- aux blocs opératoires, auxquels BIOMAT fournit des produits d'équipements exclusifs.

L'offre, les clients et l'organisation commerciale d'EUROMEDIS GROUPE

Une offre adressant tous les segments du marché des dispositifs médicaux :



Une croissance inscrite dans la durée :



Sommaire

1.	PERSONNES RESPONSABLES	7
1.1.	Dénomination du responsable du Document de référence	7
1.2.	Attestation du responsable du Document de référence	7
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	8
2.1.	Commissaires aux Comptes titulaires	8
2.2.	Commissaires aux Comptes suppléants	8
2.3.	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés	8
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	9
4.	FACTEURS DE RISQUE	10
4.1.	Risques liés à l'organisation du Groupe	10
4.2.	Risques liés à l'activité du Groupe	10
4.3.	Risques liés à la propriété intellectuelle	15
4.4.	Risques de marchés	15
4.5.	Faits exceptionnels et litiges	19
4.6.	Assurance et couverture des risques	20
4.7.	Risque lié aux relations du Groupe avec ses partenaires et co-actionnaires dans les entités qu'il ne contrôle pas globalement	20
4.8.	Risques considérés dans leur ensemble	21
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	22
5.1.	Histoire et évolution de la Société	22
5.2.	Investissements	29
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	30
6.1.	Présentation générale de l'activité de la Société	30
6.2.	Présentation générale du marché de la société	55
7.	ORGANIGRAMME	64
7.1.	Description du Groupe	64
7.2.	Principales filiales de l'émetteur	64
8.	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	66
8.1.	Propriétés immobilières louées au 31 janvier 2014	66
8.2.	Question environnementale et Rapport sur la Responsabilité Sociale, Environnementale et Développement durable	66
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RESULTAT	71
9.1.	Chiffres consolidés comparés aux 31 juillet 2011, 31 juillet 2012, 31 juillet 2013 et 31 janvier 2013 & 2014	71
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	74
10.1.	Capitaux propres de l'émetteur	74
10.2.	Source et montants des flux de trésorerie	74
10.3.	Conditions d'emprunt et structure de financement	75
10.4.	Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux	75
10.5.	Sources de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements	75
10.6.	Éventuelles sources de financement utilisables non utilisées	75
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	76
11.1.	Recherche et développement	76
11.2.	Brevets, licences et marques	76
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	76
12.1.	Principales tendances constatées depuis le 1 ^{er} août 2013	76
12.2.	Chiffre d'affaires annuel	78
12.3.	Tendance connue, incertitude, demande, engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société	79
13.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	80
	Présentation des estimations :	80
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	81
14.1.	Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance de la Société	81
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	83

15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	84
15.1.	Rémunération des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux	84
15.2.	Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages	89
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	90
16.1.	Composition du Directoire :	90
16.2.	Composition du Conseil de Surveillance	90
16.3.	Contrats entre les administrateurs et la Société	90
16.4.	Comités d'audit et de rémunération.....	90
16.5.	Gouvernance d'entreprise	90
16.6.	Contrôle interne	93
16.7.	Composition de l'Equipe de Direction.....	100
17.	SALARIÉS	101
17.1.	Evolution des effectifs moyens consolidés à fin juillet de chaque année depuis la création de la Société	101
17.2.	Effectifs par société au 31 juillet	101
17.3.	Organisation des effectifs du Groupe	101
17.4.	Participations et options de souscription et / ou d'achat d'actions des administrateurs et dirigeants	103
17.5.	Participations des salariés dans le capital de la Société	104
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	105
18.1.	Répartition connue du capital et des droits de vote de la Société au 31 mai 2014 :	105
18.2.	Actionnaires significatifs non représentés au Conseil de Surveillance.....	105
18.3.	Droits de vote des principaux actionnaires.....	106
18.4.	Contrôle de la Société.	106
18.5.	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle, pacte d'actionnaires, action de concert	106
18.6.	Nantissement, garantie et sûreté des actions EUROMEDIS GROUPE	106
18.7.	Garanties et sûretés des actifs EUROMEDIS GROUPE.....	107
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	107
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	108
20.1.	Informations financières historiques consolidées	108
20.1.1.	Comptes annuels consolidés au 31 juillet 2013.....	108
20.1.2.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels consolidés au 31 juillet 2013	131
20.1.3.	Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire	133
20.1.4.	Comptes consolidés semestriels au 31 janvier 2014.....	134
20.1.5.	Rapport semestriel d'activité au 31 janvier 2014	158
20.1.6.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes semestriels consolidés au 31 janvier 2014	160
20.2.	Informations financières historiques consolidées proforma.....	162
20.3.	Informations financières historiques sociales EUROMEDIS GROUPE	162
20.4.	Vérification des Informations financières historiques sociales	180
20.5.	Date des dernières informations financières	184
20.6.	Informations financières et autres	184
20.7.	Politique de distribution des dividendes	184
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	185
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	185
20.10.	Risques considérés dans leur ensemble.....	185
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	186
21.1.	Capital social	186
21.2.	Acte constitutif et statuts.....	202
22.	CONTRATS IMPORTANTS	207
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS	207
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	207
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	207

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. *Dénomination du responsable du Document de référence*

Madame Danielle Roturier Présidente du Directoire d'EUROMEDIS GROUPE (ci-après « EUROMEDIS GROUPE » ou « la Société »). La dénomination « Le Groupe » désigne EUROMEDIS GROUPE et ses filiales.

1.2. *Attestation du responsable du Document de référence*

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Les informations financières historiques annuelles au 31 juillet 2012 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux incorporés par référence dans le présent document avec deux observations concernant :

- dans la note 2.6 de l'annexe concernant les contrats de location-financement non retraités dans les comptes consolidés,
- dans la note 2.8 de l'annexe concernant une procédure en cours à propos d'une reprise de marchandise par un fournisseur.

Les informations financières historiques annuelles au 31 juillet 2013 présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux repris en page 131 et 132 avec deux observations concernant :

- dans la note 2.6 de l'annexe concernant les contrats de location-financement non retraités dans les comptes consolidés,
- dans la note 2.8 de l'annexe concernant une procédure en cours à propos d'une reprise de marchandise par un fournisseur.

Les informations financières historiques consolidées semestrielles au 31 janvier 2014 présentées dans le document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux repris en page 160 et 161 avec une observation dans la note 2.6 de l'annexe concernant les contrats de location-financement non retraités dans les comptes consolidés,



A Neuilly-sous-Clermont, le 30 octobre 2014
Danielle Roturier – Présidente du Directoire

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1. Commissaires aux Comptes titulaires

NSK FIDUCIAIRE,
représenté par Monsieur Manuel NAVARRO
Adresse : 11, rue de Mogador – 75009 Paris
Date de première nomination : 26/04/1996
Renouvellement : 30/01/2009
Echéance : AGO statuant sur l'exercice clos au 31/07/2014

DFM EXPERTISE & CONSEIL,
représenté par Monsieur Olivier DESBORDES
Adresse : 50 rue Castagnary – 75015 Paris
Date de première nomination : 30/01/2004
Renouvellement : 28/01/2010
Echéance : AGO statuant sur l'exercice clos au 31/07/2015

Membre de la Compagnie régionale
des commissaires aux comptes de Paris

Membre de la Compagnie régionale
Des commissaires aux comptes de Paris

La durée du mandat des Commissaires aux Comptes titulaires est de six exercices.

2.2. Commissaires aux Comptes suppléants

Monsieur Jean-Marc BORDJA
Adresse : 11, rue de Mogador – 75009 Paris
Date de première nomination : 26/04/1996
Renouvellement : néant
Echéance : AGO statuant sur l'exercice clos au 31/07/2014

SEREG
Adresse : 140, rue du faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS
Date de première nomination : 28/01/2010
Renouvellement : néant
Echéance : AGO statuant sur l'exercice clos au 31/07/2015

La durée du mandat des Commissaires aux Comptes suppléants est de six années.

2.3. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

Néant.

3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Les informations financières historiques sélectionnées par la Société et figurant ci-dessous sont extraites des comptes consolidés au 31 janvier 2014 comparés au 31 janvier 2013, aux 31 juillet 2013, 31 juillet 2012, 31 juillet 2011.

En milliers d'euros	31/01/2014 (6 mois)	31/01/2013 (6 mois)	Variation 6 mois	31/07/2013 (12 mois)	Variation 2013-2012	31/07/2012 (12 mois)	Variation 2012-2011	31/07/2011 (12 mois)
Chiffre d'affaires	37 165	37 867	-1,9%	75 671	1,8%	74 367	12,9%	65 857
<i>Dont Produits à marque propre</i>	22 662	22 770	-0,47%	46 981	1,5%	46 277	25,7%	36 811
<i>Dont Distribution/Location / Prestation</i>	14 503	15 097	-3,93%	28 696	2,2%	28 083	-3,2%	29 020
Chiffre d'affaires Export	3 232	3 600	-10,22%	7 477	-10,7%	8 372	13,4%	7 382
% CA	8,7%	9,5%		9,9%		11,3%		11,2%
Marge brute (note 1)	15 357	14 021	9,5%	29 357	8,5%	27 056	15,1%	23 506
% CA	41,32%	37,03%	11,60%	38,80%	6,6%	36,38%	1,9%	35,69%
Marge opérationnelle	1 950	1 367	42,6%	3 485	53,7%	2 267	-481,6%	-594
% CA	5,25%	3,61%		4,61%	51,1%	3,05%	-438,0%	-0,90%
<i>Dont produits à marque propre</i>	2 081	1 294	60,82%	3 731	22,1%	3 055	ns	128
<i>Dont Distribution / Location / Prestation</i>	-175	70	-350,00%	-305	-61,9%	-800	4,7%	-764
Résultat avant impôt	1 804	1 195	51,0%	3 154	78,9%	1 763	-244,5%	-1 220
Résultat net part du Groupe	1 194	912	30,9%	2 197	103,6%	1 079	-232,6%	-814
<i>Marge nette</i>	3,21%	2,41%	33,4%	2,90%	100,1%	1,45%	-217,4%	-1,24%
Capitaux propres – part du Groupe (1)	24 464	22 190	10,2%	23 460	10,1%	21 301	5,3%	20 221
<i>Passif financier non courant</i>	2 028	2 107	-3,7%	2 422	0,2%	2 418	-30,3%	3 467
<i>+ Passif financier courant</i>	9 459	11 429	-17,2%	9 311	-9,2%	10 257	-18,2%	12 535
<i>= Dettes financières (2) (note 2)</i>	11 487	13 536	-15,1%	11 733	-7,4%	12 675	-20,8%	16 002
<i>Trésorerie (3)</i>	1 754	1 791	-2,1%	1 932	24,5%	1 552	-4,8%	1 630
Endettement net (2)-(3) = (4)	9 733	11 745	-17,1%	9 801	-11,9%	11 123	-22,6%	14 372
Gearing (4) / (1)	39,78%	52,93%	-24,8%	41,78%	-20,0%	52,22%	-26,5%	71,07%

Les chiffres d'affaires Produits à marque propre et Distribution/Location/prestation sont présentés après retraitement des opérations entre secteurs telles que présentées aux notes 6.1 des états financiers consolidés aux 31 juillet 2013 et aux 31 janvier 2014.

(Note 1) (Marge brute = Chiffre d'affaires – Achats de marchandises et matières premières)

(Note 2) Hors effets escomptés non échus.

4. FACTEURS DE RISQUE

Le Groupe exerce son activité dans un environnement évolutif comportant de nombreux risques dont certains échappent à son contrôle. Les investisseurs, avant de procéder à la souscription ou à l'acquisition d'actions de la Société, sont invités à examiner l'ensemble des informations contenues dans le présent Document de référence, y compris les risques décrits ci-dessous. Ces risques sont, à la date d'enregistrement du présent Document de référence, ceux dont le Groupe estime qu'ils sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et/ou son développement et dont il est par conséquent important, selon elle, d'avoir connaissance en vue de prendre une décision d'investissement informée. Le Groupe a procédé à une revue des risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques présentée au présent chapitre 4 n'est pas exhaustive et que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date d'enregistrement du présent Document de référence, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et/ou son développement, peuvent exister ou pourraient survenir. Le Groupe n'identifie pas, à ce jour, de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur ses opérations.

4.1. Risques liés à l'organisation du Groupe

4.1.1. Risques liés à un éventuel départ de collaborateurs clés

L'équipe de Direction comprend 14 personnes : Jean-Pierre Roturier, Danielle Roturier, Mathieu Roturier, Camille Roturier, Daniel Schlichter, Nadine Pointeau, Gérard Lanchantin, Michel Gauthier, Nathalie Lamorinière, Hervé Voldoire, Eddie Zerbib, Sylvain Mitard, Nicolas Paintiaux et Pascal Dubourguais.

Les succès futurs du Groupe dépendent de sa capacité à fidéliser et à motiver ses collaborateurs clés. Si le Groupe venait à perdre les services d'un ou plusieurs collaborateur(s) clé(s), il estime qu'une grande partie des tâches effectuées par le(s) collaborateur(s) quittant le Groupe pourrait être effectuée par d'autres collaborateurs clés. Toutefois, étant donné que le succès du Groupe est notamment lié à la collaboration passée et présente de son dirigeant et de ses collaborateurs clés, le Groupe ne peut pas garantir que le départ ou l'indisponibilité de l'un d'entre eux n'entraînerait pour lui aucun impact négatif significatif.

4.1.2. Risques sociaux spécifiques

Le Groupe compte 286 personnes en effectifs moyens au 31 juillet 2013, à comparer à 290 personnes au 31 juillet 2012 et 280 au 31 juillet 2011, et considère ne pas être exposé de manière significative à des risques de type sociaux. Une Union Economique et Sociale a été constituée au 1er août 2009 avec effet rétroactif au 31 juillet 2007.

4.2. Risques liés à l'activité du Groupe

4.2.1. Risques commerciaux

La Société estime son risque de dépendance par rapport aux principaux clients maîtrisé :

	2010-2011 12 mois	2011-2012 12 mois	2012-2013 12 mois	2013-2014 6 mois
1er Client	2,7%	2,6%	3,0%	1,9%
5 premiers Clients	9,0%	8,6%	8,5%	6,5%
10 premiers Clients	13,4%	12,6%	12,1%	10,1%
20 premiers Clients	17,9%	18,0%	17,0%	15,0%
50 premiers Clients	24,5%	27,0%	25,5%	24,3%

L'on constate sur la période une tendance marquée de baisse de la contribution des 20 premiers clients au chiffre d'affaires consolidé, ainsi qu'une diminution régulière de la contribution des 50 premiers clients depuis le 31 juillet 2012, montrant une diminution du risque de dépendance du Groupe vis-à-vis de ses principaux clients.

4.2.2. Risques liés aux fournisseurs

Poids des principaux fournisseurs sur les trois derniers exercices :

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014 6 mois
1 ^{er} Fournisseur	10,6%	10,2%	14,9%	9,4%
5 premiers Fournisseurs	33,4%	33,5%	31,5%	25,0%
10 premiers Fournisseurs	45,5%	43,8%	41,5%	32,3%
20 premiers Fournisseurs	56,0%	53,1%	50,6%	37,3%
50 premiers Fournisseurs	62,6%	59,1%	57,1%	41,4%

Le Groupe compte environ 500 fournisseurs réguliers et aussi souvent que possible deux fournisseurs par type de produits. Sont comptabilisées en déduction du chiffre d'affaires les anticipations de remises, rabais et ristournes définies à l'avance, sous forme de provisions si les factures n'ont pas encore été émises.

Au 31 janvier 2014, le délai moyen consolidé de règlement fournisseurs est de 48 jours, à comparer à 59 jours au 31 juillet 2013, à 73 jours au 31 juillet 2012 et à 73 jours au 31 juillet 2011.

Les fournisseurs de LABORATOIRES EUROMEDIS (Produits à marque propre) sont basés en Asie. Ils sont soumis à un risque de fluctuation de matières premières.

Les fournisseurs de PARAMAT (Distribution) sont essentiellement basés en France, hors produits de la centrale d'achat importés majoritairement d'Asie du Sud-Est.

En % des achats HT	31.7.2011	31.7.2012	31.7.2013
Fournisseurs asiatiques	54,5%	54,0%	51,0%
Fournisseurs européens	45,5%	46,0%	49,0%
Total	100%	100%	100%

4.2.3. Risques concurrentiels

Du fait de la diversité de ses activités, le Groupe est confronté à plusieurs types de concurrence :

- au niveau des Produits à marque propre :
 - les groupes nationaux et multinationaux intervenant en direct sur le marché des dispositifs médicaux,
 - les importateurs – revendeurs de matériel médico-chirurgical,
- au niveau de la Distribution / Location / Prestations :
 - les regroupements de revendeurs de matériel médico-chirurgical,
 - les sociétés spécialisées dans le maintien et l'hospitalisation à domicile.

Les avantages concurrentiels du Groupe sont :

- le savoir-faire et l'expertise développés par Jean-Pierre Roturier depuis plus de 30 ans sur les marchés internationaux,
- une gamme de produits et de prestations très larges,
- un stock de produits finis de trois mois,
- une maîtrise de la distribution, avec les réseaux des filiales PARAMAT et PHARMAREVA maillant l'ensemble du territoire national,
- une organisation commerciale qui adresse chaque grande famille de client avec une filiale spécifique,
- une puissance d'achats renforcée par celle des magasins indépendants positionnés en Maintien à Domicile – MAD des filiales PARAMAT et PHARMAREVA, et leurs centrales d'achats intégrées respectivement à Neuilly sous Clermont (60) et à Treize Septiers (85),
- la création en 2010 d'un réseau spécialisé - MEDIS SANTE – positionné en Hospitalisation à Domicile dispensant des prestations de perfusion et de nutrition à domicile.

4.2.4. Risques liées à l'environnement économique

En raison de la diversité de son offre de dispositifs médicaux (DM) qui répond à des besoins de progression, le Groupe est peu exposé au risque de ralentissement économique.

Le Groupe sur la base d'analyses, d'outils et de points d'activités (réunions commerciales mensuelles, remontées d'informations, plans d'actions à mettre en place,..) a démontré sa capacité à dépasser les phénomènes conjoncturels, et notamment certaines périodes de ralentissement de l'activité, en enregistrant une croissance ininterrompue depuis sa création.

4.2.5. Risques liés aux cas de force majeure

Au même titre que les autres agents économiques, le Groupe reste soumis aux cas de force majeure que peuvent être les guerres, les épidémies, les phénomènes climatiques et sismiques.

Ces cas de force majeure sont exclus des contrats d'assurances.

4.2.6. Risques liés à la défaillance d'un produit fabriqué par le Groupe

La distribution d'un produit défectueux peut provoquer un problème de santé publique car le Groupe, par sa filiale LABORATOIRES EUROMEDIS, prend en charge la responsabilité des produits et de leur bonne utilisation vis-à-vis du consommateur final du fait de son propre marquage CE.

Le service achat informe l'ensemble des fournisseurs de gants de la nécessité d'envoyer des échantillons de gants pour contrôle avant l'envoi du container selon les normes EN - 455 -123.

Les échantillons sont réceptionnés par le service qualité afin d'effectuer des contrôles avant départ du container.

Si le contrôle satisfait aux exigences spécifiées dans le mode opératoire MO-NC-QL-04., le service qualité prévient le fournisseur pour libérer le container.

À défaut, le service qualité prévient le fournisseur de ne pas libérer le container et le refuse. Lorsqu'il y a eu refus du container, le service qualité ne peut en aucun cas accepter de le libérer.

Pour les autres produits, le Groupe reçoit de la part des fournisseurs un certificat de conformité et un certificat de stérilisation. Aux vus de ces certificats et des garanties apportées par le fournisseur, les produits sont libérés.

Pour faire face au risque de défaillance d'un produit, le Groupe a souscrit une assurance responsabilité civile couvrant l'après mise en circulation des produits.

Les assurances contractées par le Groupe couvrent les sinistres, les dommages corporels, matériels, immatériels, les biens confiés, les atteintes à l'environnement, les frais de retrait, de dépose et repose, les biens livrés, la responsabilité civile exploitation, la responsabilité civile du fait des biens livrés, la franchise.

Sont exclus les dommages occasionnés par les guerres, les épidémies, les phénomènes climatiques et sismiques, causés par des armes ou engins destinés à exploser, par des combustibles nucléaires, par des avions,....

Depuis sa création, le Groupe n'a jamais eu recours à cette assurance.

Le détail des risques couverts est repris en point 4.6 du présent document.

Une démarche de certification ISO 14001 et ISO 18001 est en cours, en vue d'obtention dans le courant de l'année 2014.

4.2.7. Risques juridiques

Il n'existe pas de risque juridique particulier lié à l'activité d'EUROMEDIS GROUPE et de ses filiales, à l'exception de ceux décrits aux § 4.2.8, 4.2.10 et 4.4. Le Groupe par sa filiale PARAMAT n'a actuellement pas d'activité de franchise mais signe avec ses nouveaux adhérents un contrat de collaboration (naissance de cotisations) qui ne l'engage pas sur les aspects juridiques.

Le Groupe par sa filiale PARAMAT va mettre en place en 2014 des contrats de franchise pour la distribution qui devraient être opérationnels dans le courant de l'année 2015. Cette mise en place a été retardée en raison de la priorité conférée à la restructuration de PARAMAT. Pour cette mission, PARAMAT est accompagné par un avocat spécialisé. A chaque nouvelle franchise sera remis un DIP (Document d'informations pré contractuel).

Il existe des risques juridiques relatifs aux contrats de franchises. En effet la réunion des 4 conditions suivantes ...

- Local agréé par le franchiseur,
- Exclusivité ou quasi exclusivité d'approvisionnement,
- Conditions d'exploitation définies par le franchiseur,
- Prix imposés par le franchiseur (sur le plan économique et/ou juridique et/ou matériel),

... entraîne l'application du droit du travail au bénéfice du franchisé selon une application « objective » du droit du travail.

Les activités du Groupe relevant du domaine de la Santé sont soumises à une réglementation stricte. Le Groupe dispose d'un directeur qui s'assure du respect des dispositions applicables. La Société n'a pas connaissance à ce jour d'informations susceptibles de révéler un manquement à la réglementation dont elle dépend.

La Société n'a pas connaissance à ce jour de non respects d'engagements contractuels vis à vis de ses contreparties.

Les litiges prud'homaux en cours sont évoqués au 4.5 du présent Document de référence.

Un litige commercial est évoqué en 2.8 de l'annexe des comptes consolidés au 31 juillet 2013 et en note complémentaire, de ceux-ci relatif à une ligne de stock pour laquelle existe une clause de retour de marchandises. Ce litige, déjà mentionné en annexe des comptes au 31 juillet 2011, porte sur 450 k€ et a été gagné en première instance par la Société, le défendeur ayant fait appel depuis.

4.2.8. Risques liés à la réglementation

La réglementation des Dispositifs médicaux est définie par la directive européenne 93/42/CE et par son amendement 2007/47/CE impliquant la conformité des produits aux normes qualité ISO 9001:2008 et NF en ISO 13485:2003

L'application de ces normes par la filiale LABORATOIRES EUROMEDIS est contrôlée et attestée par l'organisme notifié français GMED. Tous les Dispositifs médicaux, y compris ceux à usage unique, des LABORATOIRES EUROMEDIS ont le marquage C.E. permettant leur commercialisation sur le marché français et européen.

Ce marquage C.E. a été réalisé pour les produits le nécessitant sous le contrôle de l'organisme certificateur France, le GMED spécialisé dans les dispositifs médicaux.

Les modifications de la directive européenne 93/42/CE amendée par la directive 2007/47/CE, impactent peu de produits développés par le laboratoire et aujourd'hui, tous les produits en cause répondent aux impératifs de cette directive.

Pour la LPP, LABORATOIRES EUROMEDIS n'est pas directement concernés par leur diminution.

Pour l'activité distribution, les filiales PARAMAT et PHARMARÉVA ont signé en 2003 la nouvelle convention nationale de la Liste des Produits et Prestations (L.P.P.) leur permettant de commercialiser les produits prescrits et de proposer les prestations prises en charge par les Caisses Régionales d'Assurance Maladie aux personnes handicapées ou dépendantes.

Les modifications de 2008 et de la LPP ont directement impacté le Groupe et ses établissements car ce sont les agences qui sont remboursées directement des prestations.

Le Groupe estime au 31 janvier 2014 qu'environ 11% du chiffre d'affaires de ses deux plus grandes entités entre dans le cadre de la L.P.P. et est donc peu exposé au risque de baisse du taux de remboursement.

Répartition Ventes LPP et non LPP

	Paramat	Euromedis	Total	%
LPP	2 902	1 200	4 102	11,2%
Non LPP	10 612	22 017	32 629	88,8%
Total	13 514	23 217	36 731	100,0%

4.2.9. Risques industriels liés à l'environnement

Les activités d'EUROMEDIS GROUPE et de ses filiales n'ont pas le caractère d'activité polluante. Néanmoins, afin de répondre à une demande de plus en plus appuyée de ses clients hospitaliers publics, le Groupe a décidé d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'obtention de la norme ISO 14001 et de la norme ISO 18001. Pour cela, un assistant Qualité, Sécurité, Environnement (QSE) a été recruté. La demande d'obtention de ces deux certifications est en cours auprès du G-MED, l'organisme de certification du Groupe.

- Actions et engagements pour l'impact écologique :

Actuellement, plusieurs sous traitants ont décidé de suivre cette voie de la certification pour optimiser la réduction de la production de déchets et mettre en œuvre des processus de fabrication écologiquement propres.

- Cycle de fabrication et d'acheminement :

La demande du Groupe fait partie intégrante des cahiers des charges avec les sous traitants de la filiale LABORATOIRES EUROMEDIS et spécifie les points suivants :

- Etude des processus utilisés et recherche des améliorations dans le domaine de la pollution environnementale,
- Traitement et recyclage des déchets,
- Mise en place de la conformité aux normes EN ISO 14000 et 18001,
- Réalisation d'une étude d'émission de CO2 afin d'évaluer les quantités émises et les possibilités de réductions,
- Etudes logistiques, avec :
 - ✓ Etude sur les packagings recyclables,
 - ✓ Etude sur les volumes transportés,
 - ✓ Etude sur les moyens de transports (par ex : bateau porte container, avec réduction de consommation grâce à l'utilisation de voiles).

- Réduction de la consommation de papier et dématérialisation de la transmission documentaire :

Le Groupe a mis en place et développé un nouveau système informatique ERP afin d'optimiser les relations Clients / Euromedis / Fournisseurs.

En 2015, il sera possible de lire et de suivre l'ensemble des références avec une lecture code barre, selon l'EAN 128 permettant de suivre les produits par référence, date de fabrication, date de péremption et N° de lot, réalisant ainsi une traçabilité intégrale sans multiplication des documentations papier.

De même, le traitement des réclamations intègre aujourd'hui une fiche informatique par email limitant les excédents papiers (type fax, suivi dossiers, archivage, etc.).

L'ERP mis en place réduit le papier utilisé aussi bien dans les laboratoires que chez les partenaires (Clients - Fournisseurs).

4.2.10. Ethique du Groupe

EUROMEDIS GROUPE et ses filiales exercent leurs activités en faisant leurs meilleurs efforts pour obtenir de leurs fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services internationaux qu'ils prennent l'engagement d'exercer leurs activités dans des conditions conformes aux principes généraux et règles de la Convention Européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et de Libertés fondamentales du Travail, notamment au regard de la protection de l'enfance.

Les dirigeants d'EUROMEDIS GROUPE et de ses filiales lors de leurs visites régulières ont la possibilité de consulter les rapports d'audit mettant en évidence que les critères au regard de la protection de l'enfance sont respectés. Depuis 2011 a été mise en place une politique qualité aux fins de mise en conformité avec le développement durable qui prévoit le respect des principes et des règles de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

4.2.11. Risques liés à la croissance

EUROMEDIS GROUPE prévoit une croissance régulière de son activité pour les prochaines années. Le Groupe entend notamment accroître sa pénétration sur les différents marchés où il est aujourd'hui présent et développer les ventes auprès des particuliers, des professionnels de la santé et des industriels de l'hygiène. L'équipe de Direction a su gérer depuis la création du Groupe en 1985 une progression significative de ses ventes : de 1,2 million d'euros de chiffre d'affaires au 31 juillet 1986 à 75,7 millions d'euros au 31 juillet 2013, soit une multiplication par 63 au cours des 28 dernières années.

4.2.12. Risques liés aux acquisitions potentielles

Le Groupe a procédé à 32 croissances externes depuis sa création. Depuis l'année 2008, aucune nouvelle croissance externe n'a été réalisée. Le Groupe a concentré ses efforts sur la croissance exclusivement organique :

- Développement du sourcing pour les produits à marque propre de la gamme de la filiale LABORATOIRES EUROMEDIS,
- Participation à la création de MEDIS SANTE en septembre 2009,
- Lancement de nouvelles franchises pour la Distribution (PARAMAT et PHARMAREVA) en 2013, et de corners,
- Ouverture de nouveaux sites de distribution par création à partir d'un modèle déjà existant (site de Saint Maximin dans l'Oise).

Aujourd'hui et depuis 2008, la politique du Groupe en matière de croissance externe est réduite. Les opportunités de croissance se présentent essentiellement par création ou participation à la création d'une société pour laquelle le Groupe réalise une analyse stricte de l'opération (montant à investir, coûts et avantages de l'opération envisagée, analyse des risques inhérents à l'opération).

L'absence de croissances externes depuis plus de trois ans limite le risque lié aux acquisitions potentielles. Toutefois, le Groupe pourrait mener des acquisitions aux fins de compléter son offre Produits à marque propre.

4.3. Risques liés à la propriété intellectuelle

En matière de brevets, le Groupe délègue à ses sous traitants industriels la responsabilité et le dépôt des brevets à leurs noms. Toutefois, le Groupe ne verse aucune redevance à un tiers pour l'exploitation d'un brevet.

Les marques EUROMEDIS, LABORATOIRES EUROMEDIS, PARAMAT et Division BIOMAT ont été déposées à l'I.N.P.I. pour la France et l'Union Européenne et appartiennent au Groupe.

La marque PHARMAREVA a été déposée à l'I.N.P.I. pour la France et appartient à la société PHARMAREVA.

La marque MEDIS SANTE a été déposée à l'I.N.P.I. pour la France et appartient à la société MEDIS SANTE.

4.4. Risques de marchés

Les informations fournies sur les risques financiers requis par IFRS 7 sont fournies aux § 4.4.1 à 4.4.6 du présent Document de référence et sont couvertes par le rapport d'audit pour les informations présentées au 31 juillet 2013, et par le rapport de revue limitée pour les informations présentées au 31 janvier 2014, et font partie intégrante des états financiers.

4.4.1. Risques de liquidité

Passif financier consolidé au 31 janvier 2014 (en €) :

Nature d'emprunt en €	Montant au passif	Moins d'un an	Plus d'un an	Covenant O / N	Somme des flux futurs
EUROMEDIS GROUPE	750 000	500 000	250 000	Oui	766 406
LABORATOIRE EUROMEDIS PARAMAT	359 999	110 496	249 503	Non	386 737
RDJ	-	-	-	-	-
RDJ	113 838	51 950	61 888	Non	135 317
LABORATOIRES EUROMEDIS Italie	161 838	-	161 838	Non	
PHARMAREVA	148 286	50 000	98 286	Non	
Total des emprunts (1)	1 533 961	712 446	821 515		
EUROMEDIS GROUPE	1 609	1 609			
RDJ	485	485			
PHARMAREVA	105	105			
Total Intérêts courus sur emprunts (2)	2 199	2 199			
Total des Crédits baux (3)	1 261 489	106 835	1 154 654		
Total Locations financières (4)	268 933	217 032	51 901		
Total Soldes créditeurs de banques (5)	8 168 878	8 168 878			
Total Intérêts courus sur banques (6)	17 872	17 872			
AUTRES DETTES FINANCIERES	14 184				
COMPTES COURANTS	220 055				
Total des Autres dettes financières (7)	234 239	234 239			
ENDETTEMENT TOTAL (1 à 7)	11 487 571	9 459 501	2 028 070		
- TRESORERIE	- 1 753 830				
= ENDETTEMENT FINANCIER NET	9 733 741				

Les soldes *créditeurs des banques* se répartissent notamment entre :

- Les découverts autorisés d'un maximum total de 5,5 millions € auprès de sept établissements bancaires.
- La mobilisation autorisée de créances auprès d'OSEO pour un montant maximum de 4,9 millions € et utilisée à hauteur de 2.375 k€ au 31 janvier 2014..

Le Groupe négocie et obtient régulièrement le renouvellement et l'augmentation de ses différents concours bancaires à court terme, et dispose ainsi des ressources nécessaires à son exploitation.

Le tableau en 4.4.1 montre que les passifs financiers à moins d'un an s'élèvent à 9.459 k€ pour une trésorerie de 1.753 k€. Les caractéristiques de certains de ces emprunts sont décrites en 4.4.1.1.

Pour maîtriser son risque de liquidité, le Groupe peut renouveler certains de ses passifs financiers :

- un crédit-bail immobilier d'un montant de 1.500.000 € a été obtenu et mis en place en septembre 2011 pour financer un nouvel entrepôt à Neuilly sous Clermont, au terme du remboursement des engagements financiers contractés par le Groupe sur d'autres actifs immobiliers.
- les emprunts du Groupe (hors Italie et Pharmareva non significatifs) mentionnés au tableau en 4.4.1 s'élèvent à 1.224 k€ au 31 janvier 2014, et totaliseront 612 k€ au 1^{er} février 2015. Le Groupe rembourse régulièrement ses emprunts, ce qui lui permet de recharger ses passifs financiers si nécessaire.
- Une attention particulière est portée par le Groupe à la baisse du ratio d'endettement (cf 9.1.5).

De plus, le Groupe dispose de ressources utilisables non utilisées d'un montant de l'ordre de 2 à 3 millions € détaillées au 10.6. du présent document de référence. Au 31 janvier 2014, le Groupe dispose de ressources non utilisées de 2,2 millions € hors lignes d'escompte et de crédit import révisables au cas par cas.

Enfin, les filiales LABORATOIRES EUROMEDIS et BIOMAT ont la possibilité de réaliser des opérations de cession/avance de trésorerie d'OSEO décrites en partie 4.4.6 « Risque de crédit et d'impayé ».

En conséquence, le Groupe considère maîtriser son risque de liquidité et être en mesure de faire face à ses échéances à moins d'un an.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

4.4.1.1. Risque lié au remboursement des emprunts

Le tableau ci-dessous présente les conditions des principaux emprunts, par conséquent hors PHARMAREVA et LABORATOIRES EUROMEDIS Italie contractés par le Groupe au 31 juillet 2013 et au 31 janvier 2014 :

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Echéances	Date	Taux	Nominal	K restant dû au 31 Juil 2013	K restant dû au 31 Janv 2014	A moins d'un an	A plus d'un an	Existence ou non d'une couverture	Covenants
Croissance externe	2013	dec-06	fixe	1 500 000	122 478	0	0	0	Pas de couverture	
Total 2013				1 500 000	122 478	0	0	0		
Croissance externe	2014	Fev-07	fixe	340 000	27 765	0	0	0	Pas de couverture	
Total 2014				340 000	27 765	0	0	0		
Rembt OC juillet 2005	2015	juil-10	variable	400 000	200 000	150 000	100 000	50 000	Couverture	Covenants
Rembt OC juillet 2005	2015	août-10	variable	900 000	450 000	337 500	225 000	112 500	Couverture	Covenants
Rembt OC juillet 2005	2015	sept-10	variable	300 000	150 000	112 500	75 000	37 500	Couverture	Covenants
Rembt OC juillet 2005	2015	juil-10	variable	400 000	200 000	150 000	100 000	50 000	Couverture	Covenants
Total 2015				2 000 000	1 000 000	750 000	500 000	250 000		
Rembt OC juillet 2005	2017	juil-10	fixe	500 000	407 570	359 999	97 942	262 057	Pas de couverture	
Total 2017				500 000	407 570	359 999	97 942	262 057		
Extension	2020	oct-08	fixe	179 000	120 820	113 840	14 504	99 336	Pas de couverture	
Total 2020				179 000	120 820	113 840	14 504	99 336		
TOTAL				4 519 000	1 678 633	1 223 839	612 446	611 393		

Certains contrats de prêts relatifs aux emprunts ci-dessus contiennent des clauses d'exigibilité anticipée classique, à savoir notamment :

- non-paiement à la bonne date d'une somme quelconque devenue exigible,
- en cas de modification importante de la nature, de la capacité ou du patrimoine de l'emprunteur, ainsi que de sa structure juridique, financière, industrielle ou commerciale sauf accord express de la banque,
- non-respect des engagements pris auprès des établissements financiers...

Les lignes de crédit à la disposition du Groupe (découverts bancaires) s'élèvent à 5,55 millions d'euros.

Au 31 janvier 2014, sur un total de 1,2 million € de capital restant dû au titre des emprunts, 1,1 million € représente le solde des emprunts que le Groupe a contracté aux fins de rembourser 50% de l'emprunt obligataire de 4,7 M€ émis en 2005, ce qui montre que l'activité actuelle ne nécessite pas de recours significatif à l'emprunt de moyen et long terme.

Les découverts financent les créances clients, dont le profil est évoqué au § 4.4.6. du présent document de référence, ainsi que les stocks nécessaires à une gamme large.

Covenants financiers :

En dehors des engagements habituels sur ce type de prêts tels que le remboursement, le respect de l'échéancier, l'échange des informations comptables et financières, etc, les contrats de prêts signés par le Groupe début août 2010 auprès d'un pool bancaire sont assortis d'une clause d'engagements financiers déterminée sur une base consolidée à savoir :

R2 : Dettes financières nettes / EBE devant être inférieur à 2,5 au 31 juillet 2013 (ratio défini le 20/5/2010)

R3 : Cash-flow libre / Service de la dette devant être supérieur à 1 au 31 juillet 2013 (ratio défini le 20/5/2010)

R4 : Dettes financières / Fonds propres devant être inférieur à 0,8 au 31 juillet 2013 (ratio défini le 20/5/2010)

Ces ratios sont calculés sur la base des comptes consolidés annuels certifiés de l'emprunteur et doivent être respectés annuellement.

L'ensemble de ces ratios est respecté au 31 juillet 2013.

Le tableau ci-dessous présente les conditions du crédit-bail immobilier d'EUROMEDIS GROUPE au 31 juillet 2013 et au 31 janvier 2014 :

Caractéristiques des crédits baux	Nature financement	Date de mise en loyer	Durée (mois)	Périodicité	Nominal	K restant dû au 31 juillet 2013	K restant dû au 31 juillet 2013	K restant dû au 31 janvier 2014
CB immobilier	Entrepôt 3	sept-11	144	trimestrielle	1 500 000	1 404 574	1 304 584	1 252 809
Total					1 500 000	1 404 574	1 304 584	1 252 809

4.4.1.2. Risque lié au poids des nantissements et cautions

Le Groupe, à la date d'enregistrement du présent Document de référence, n'a aucun nantissement en cours sur ses actifs.

Le Groupe s'est porté caution pour les engagements suivants :

Objet	Personne morale	Société concernée	Bénéficiaire	Montant initial	Solde 31/7/2013
emprunt équipement	S.A PHARMAREVA	sarl A.P.M	CREDIT MUTUEL	20 000	20 000
emprunt agencement	S.A PHARMAREVA	sarl A.P.M	CREDIT MUTUEL	30 000	30 000
Croissance externe	S.A. EUROMEDIS GROUPE	PARAMAT	SOCIETE GENERALE/CREDIT NORD	1 500 000	122 478
découvert	S.A. EUROMEDIS GROUPE	LABORATOIRES EURO Italie	BNP	100 000	100 000
avances s/ crédits doc	S.A. EUROMEDIS GROUPE	LABORATOIRES EURO Italie	BNP	200 000	200 000
cession bordereau Dailly	S.A. EUROMEDIS GROUPE	LABORATOIRES EURO Italie	BNP	100 000	100 000
Total des cautions données				1 950 000	572 478

Cette information est reprise en 18.7 du présent document de référence.

4.4.2. Risques de taux

Le risque de taux provient directement des conditions d'un emprunt qu'EUROMEDIS GROUPE a contracté auprès de plusieurs établissements bancaires à taux variable d'un montant de 2.000.000 € pour financer une partie du remboursement des obligations convertibles émises en 2005.

Cet emprunt se termine au mois de juillet 2015. L'impact d'une hausse de 1% des taux sur cet emprunt à taux variable serait de 10 K€ au 31/7/2013 et de 7,5 k€ au 31/1/2014 :

SOCIETES	Banque	Nominal	Taux	K restant dû au 31 Juil 2013	Intérêts jusqu'au 31 Juil 2014	Impact variation de 1%
EUROMEDIS GROUPE	BNP/BP/LCL/SG	2 000 000 €	Euribor 3 mois	1 000 000 €	21 101 €	10 000 €
TOTAL		2 000 000 €		1 000 000 €	Total impact	10 000 €

SOCIETES	Banque	Nominal	Taux	K restant dû au 31 Janv 2014	Intérêts jusqu'au 31 Janv 2015	Impact variation de 1%
EUROMEDIS GROUPE	BNP/BP/LCL/SG	2 000 000 €	Euribor 3 mois	750 000 €	14 484 €	7 500 €
TOTAL		2 000 000 €		750 000 €	Total impact	7 500 €

4.4.3. Risque de change

Le Groupe réalise l'essentiel de ses achats de marchandises en Asie et supporte donc un risque de change lié à l'évolution du cours de ces devises, essentiellement sur le dollar américain. Le Groupe procède à des achats à terme de devises et est en lien avec ses partenaires bancaires pour réaliser toutes formes de couverture de change et réduire son exposition au risque de change. Le Groupe peut être par ailleurs amené à mettre en place des stratégies optionnelles simples (achats d'options) pour couvrir des expositions futures.

La politique de couverture de change du Groupe n'a pas changé par rapport aux exercices précédents.

Le Groupe pour répondre à ses marchés (appels d'offres) se fixe un cours pivot (base pour la fixation des prix de vente) révisé une à plusieurs fois dans l'année en fonction de l'évolution de la devise.

Le Groupe est couvert en partie selon ses besoins en devises qui s'élèvent en moyenne à 2,5 millions de dollars par mois.

Au 31 juillet 2013, le montant bloqué avec des couvertures de change par EUROMEDIS GROUPE pour les mois à venir était de 26.600.000 €.

En euros	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans
Passifs financiers			
Actifs financiers			
Position nette avant gestion			
Hors bilan	26.600.000 €		
Position nette après gestion			

Afin de sécuriser ses marges et ne pas être pénalisé par les fluctuations importantes du Dollar, le Groupe a couvert ses achats en dollars compte tenu de la visibilité dont il disposait sur le chiffre d'affaires. Le montant bloqué avec des couvertures de change pour les mois à venir a été ramené à 16,7 M€ au 31 janvier 2014.

En cas de variation à la hausse de 0,1 dollar US de la devise en moyenne sur l'exercice, le résultat (avant impôt) subirait un impact négatif d'environ 100 K€.

Le Groupe surveille quotidiennement sa politique de couverture de change afin de limiter son exposition et consulte à cet effet ses partenaires bancaires et leur salle de marché.

4.4.4. Risque action

Les actions propres détenues résultent exclusivement du contrat de liquidité confié à une entreprise d'investissement.

Elles sont enregistrées dans les comptes consolidés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux.

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement est constitué, principalement, de SICAV et Fonds Communs de Placement sans composante actions.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments de couverture pour couvrir ces positions.

Des données chiffrées sont reprises en 2.14 des informations complémentaires des annexes aux comptes consolidés clos au 31 juillet 2013 et au 31 janvier 2014.

4.4.5. Risque sur matières premières

Pour gérer valablement le risque matières premières, le Groupe tente d'apprécier l'exposition à ce risque et d'appréhender les conséquences effectives et probables des fluctuations de cours.

Les principales matières premières utilisées dans les produits du Groupe sont le latex, le coton, les dérivés du pétrole, la pâte à papier.

Les conditions tarifaires des contrats d'approvisionnement en matières premières (prix fixe ou prix indexé, etc.) s'effectuent sur un produit fini incluant les matières premières.

Les contrats passés avec les clients permettent le plus souvent de répercuter aux clients les évolutions des prix d'achats des matières premières dans un délai de 3 à 4 mois.

La gestion du risque matières premières est réalisée au niveau des Laboratoires Euromedis et prévoit que dans le cadre de l'exercice budgétaire, un prix cible « budget » est défini et réactualisé régulièrement.

Aucun Produit dérivé n'est utilisé pour couvrir le risque matières premières.

Au 31 juillet 2013, sur un total de 28,7 M€ d'achats import de marchandises, environ deux tiers soit 19,1 M€ peuvent être exposés à une variation du cours des matières premières.

Le Groupe a structuré ses achats de façon à pouvoir répercuter immédiatement la variation des matières premières à ses clients revendeurs et pharmaciens sur 9,5 M€ soit la moitié de ses achats exposés à variation de cours.

Le Groupe peut répercuter dans un délai de quatre mois environ la variation des matières premières auprès de sa clientèle hospitalière sur les 50% des achats restants. En cas de variation des cours des matières premières à la hausse de 10%, le résultat (avant impôt) subirait un impact négatif d'environ 159 k€.

4.4.6. Risque de crédit et d'impayé

Les principaux clients du Groupe sont des collectivités médicales. Ceci lui permet de disposer d'une clientèle relativement solvable. Ainsi, le montant des créances douteuses brutes s'élève à 434 k€ au 31 juillet 2011 (0,7% du chiffre d'affaires consolidé), à 518 k€ au 31 juillet 2012 (0,7% du chiffre d'affaires consolidé), à 513 k€ au 31 juillet 2013 (0,7% du chiffre d'affaires consolidé), et à 477 k€ au 31 janvier 2014.

Après dépréciation de 428 k€, les créances douteuses nettes s'élèvent à 80 k€ au 31 juillet 2011.

Après dépréciation de 437 k€, le montant des créances douteuses nettes est de 81 k€ au 31 juillet 2012.

Après dépréciation de 445 k€, le montant des créances douteuses nettes est de 67 k€ au 31 juillet 2013.

À l'Export, le Groupe limite ses risques d'impayés en souscrivant une assurance auprès de la COFACE. Pour EUROMEDIS Italie, chaque nouveau revendeur fait l'objet d'une demande de renseignement bancaire auprès de la COFACE afin de vérifier sa solvabilité.

Il a été souscrit une assurance-crédit complémentaire en France pour les clients français (cliniques, revendeurs, pharmacies) auprès d'EULER-HEMES.

Au 31 juillet 2013 et au 31 janvier 2014, le délai moyen de règlement client était de 59 jours de chiffre d'affaires T.T.C.

Il était de 73 jours au 31 juillet 2011, et de 61 jours au 31 juillet 2012.

Pour l'activité Produit à marque propre (filiale LABORATOIRES EUROMEDIS), et pour les produits de la gamme de la filiale BIOMAT, le Groupe utilise des opérations de cession/avance de trésorerie d'OSEO pour gérer son risque de liquidité.

En prenant pour exemple une créance de 100, les filiales encaissent 90 d'OSEO. Si le client n'a pas réglé dans un délai maximum de quatre mois suivant l'échéance, les filiales sont débitées de 90 par OSEO. Si le client règle son échéance dans les délais, OSEO crédite les filiales de 10.

Ainsi, dans la limite d'un encours de 3,9 millions € pour la filiale LABORATOIRES EUROMEDIS et de 1 million € pour la filiale BIOMAT, OSEO paie ainsi directement (en acquérant les créances matérialisées par les factures), à LABORATOIRES EUROMEDIS (sur demande) et à BIOMAT (j+2), 90% du montant des factures que ces deux entités ont émises auprès des hôpitaux.

Ces créances sont comptabilisées au passif du bilan consolidé du Groupe à hauteur des prix de rachat des créances par OSEO.

Ces encours sont définis pour un an, renouvelables en fonction des résultats des appels d'offres auxquels les filiales LABORATOIRES EUROMEDIS et BIOMAT ont répondu auprès des hôpitaux.

Le recouvrement des créances est réalisé par le Groupe et à la charge de celui-ci.

Compte tenu de la clientèle composée essentiellement d'hôpitaux, le risque de créances impayées avec Oséo reste faible.

Le reste du Chiffre d'Affaires est réalisé auprès de collectivités médicales privées (cliniques, maisons de retraite, EHPADS,...), de revendeurs de matériel médicaux chirurgicaux, de revendeurs de produits d'hygiène et de pharmacies.

Pour l'activité Distribution, les clients sont des professionnels de la santé, des caisses d'assurance maladie, des mutuelles et des particuliers. Pour ces derniers, le risque ne porte que sur la part résiduelle non prise en charge par la sécurité sociale. Ce risque est marginal pour les autres clients (cf § 4.2.2 du présent document).

Ces créances sont suivies en interne quotidiennement et les processus de recouvrement sont immédiatement mis en place.

4.5. Faits exceptionnels et litiges

À la date d'enregistrement du présent Document de référence, le Groupe est confronté à quatre litiges prud'homaux et portant sur une demande d'un montant maximum de 75 K€. Le Groupe a provisionné ce montant sur LABORATOIRES EUROMEDIS et PARAMAT à hauteur de 60 K€.

Un litige commercial est évoqué en 2.8 de l'annexe des comptes consolidés au 31 juillet 2013 et en note complémentaire de ceux-ci, relatif à une ligne de stock pour laquelle existe une clause de retour de marchandises. Ce litige, déjà mentionné en annexe des comptes au 31 juillet 2011, porte sur 450 k€ et a été gagné en première instance par la Société, le défendeur ayant fait appel depuis.

A la connaissance de La Société, il n'existe pas à ce jour d'autre fait exceptionnel ou de litige pouvant avoir, ou ayant eu dans le passé, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine d'EUROMEDIS GROUPE et de ses filiales.

4.6. Assurance et couverture des risques

En matière d'assurance, la politique générale du Groupe est de couvrir systématiquement tous les risques inhérents aux métiers lorsqu'ils peuvent l'être. Les principaux contrats sont les suivants :

Risques couverts	Assureur	Franchise	Montants couverts
Responsabilité civile professionnelle	ACE EUROPE		
A) Responsabilité civile d'exploitation			8 000 000 €
Dommages corporels, matériels et immatériels confondus dont			
- <i>Faute inexcusable (par sinistre et par année)</i>		3 000 €	1 500 000 €
- <i>Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs de pollution (par sinistre et par année) :</i>		1 500 €	750 000 €
- <i>Dommages matériels et immatériels autres que de pollution (par sinistre) :</i>		3 770 €	3 000 000 €
B) Responsabilité civile après livraison / après prestations / après travaux			4 000 000 €
dont tous dommages matériels, immatériels confondus par sinistre et par année		6 500 €	3 000 000 €
C) Défense, recours			32 000 €
Responsabilité des dirigeants	CNA	Néant	1 000 000 €
Multirisques			
Dommages aux biens	ACE	Néant	15 474 000 €
Pertes financières	ACE	Néant	10 027 431 €

Les primes d'assurances payées par le Groupe ont évolué ainsi au cours des trois derniers exercices :

En €	31 7 2011	31 7 2012	31 7 2013	2011-2013
Laboratoire Euromedis	128 825	77 377	107 028	-16,9%
Paramat	114 359	69 954	52 702	-53,9%
Biomat	4 990	3 866	3 416	-31,5%
Carmaux	4 990	3 912	2 772	-44,4%
Euromedis Groupe	86 717	173 715	121 804	40,5%
DR Medical	1 003			-100,0%
Total	340 884	328 824	287 722	-15,6%

Le Groupe dispose également d'une assurance couvrant la responsabilité civile du dirigeant.

Hormis un contrat de prévoyance souscrit au bénéfice de chaque salarié et tel que prévu dans la Convention collective dont dépend la Société, il n'a pas été souscrit de police d'assurance couvrant les risques de maladie, de démission ou de décès de ses « hommes clefs ».

4.7. Risque lié aux relations du Groupe avec ses partenaires et co-actionnaires dans les entités qu'il ne contrôle pas globalement.

Le Groupe est actionnaire de PHARMAREVA à hauteur de 49,92% aux côtés de MEDIMAT, société détenue par Monsieur Michel GAUTIER qui dirige et anime PHARMAREVA. Cette société est consolidée par la méthode de l'intégration proportionnelle.

PHARMAREVA, dont l'activité est décrite au 6.1.1.2 du présent Document de référence, est une société spécialisée, auprès des pharmacies d'officine, dans la vente et la location de matériel médical destiné au maintien à domicile. Le réseau de commercialisation de PHARMAREVA comprend 17 plateformes approvisionnant les pharmaciens et d'un site internet marchand.

A titre d'information, les principaux chiffres des états financiers de PHARMA REVA contribuent ainsi aux résultats du Groupe au 31 janvier 2014 :

Milliers €	Contribution de PHARMAREVA, consolidé, aux comptes consolidés d'Euromedis Groupe au 31 janvier 2014 :	
	À 100%	À 49,92%
BILAN		
Immobilisations nettes	520 524	259 846
Stocks	345 461	172 454
Clients & autres	221 076	110 361
Autres créances	627 306	313 151
Trésorerie	57 967	28 937
Total actif	1 772 334	884 749
Capitaux propres	161 367	80 554
Emprunts	373 455	186 429
Dettes financières	678 918	338 916
Emprunts et dettes fin	1 052 373	525 345
Fournisseurs	307 422	153 465
Autres passifs	251 172	125 385
Passif courant	558 594	278 850
Total passif	1 772 334	884 759
COMPTE DE RESULTAT		
	À 100%	À 49,92%
Produits d'exploitation	1 742 530	868 871
Marge brute	1 344 074	670 962
Résultat opérationnel	47 013	23 469
Résultat net total	33 319	16 633
Résultat net Pharmaréva	21 043	10 505

Le Groupe est aussi actionnaire de MEDIS SANTE à hauteur de 33,33% aux côtés de Monsieur Gilles GARCIA qui dirige et anime MEDIS SANTE, et de Monsieur Patrick COUTELIN. MM GARCIA et COUTELIN détiennent MEDIS SANTE au moyen d'une société dénommée PERSPECTIVE Sarl. Cette société est consolidée avec la méthode de mise en équivalence.

Les investissements dans ces deux sociétés sont menés de façon concertée entre leurs dirigeants et EUROMEDIS GROUPE. EUROMEDIS GROUPE et ses filiales contrôlées majoritairement n'ont aucun engagement financier vis-à-vis de PHARMAREVA et de MEDIS SANTE.

L'évolution des normes IFRS pourrait conduire le cas échéant la Société à cesser de consolider PHARMAREVA par la méthode de l'intégration proportionnelle et à consolider cette société par la méthode de mise en équivalence, ce qui aurait un impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Hormis le risque d'exploitation inhérent aux activités de ces sociétés qui serait susceptible d'affecter la valeur de la participation que le Groupe détient dans leur capital, il n'existe pas, à la date de rédaction du présent document de référence, de risque lié au partenariat avec ces deux sociétés.

4.8. Risques considérés dans leur ensemble.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. Histoire et évolution de la Société

5.1.1. Raison sociale et nom commercial de la Société

La raison sociale et le nom commercial de l'émetteur est EUROMEDIS GROUPE.

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

EUROMEDIS GROUPE est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Beauvais sous le numéro 407 535 517.

5.1.3. Exercice social

L'exercice social d'EUROMEDIS GROUPE débute le 1^{er} août et se termine au 31 juillet .

5.1.4. Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 6 juin 1996 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Beauvais le 6 juin 1996. La Société a été constituée pour une durée de 99 ans, sauf prorogation ou dissolution anticipée, soit jusqu'au 5 juin 2095.

5.1.5. Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

Le siège social de la Société est ZA de la Tuilerie, 60290 Neuilly-sous-Clermont. Son numéro de téléphone est le 03 44 73 83 60.

EUROMEDIS GROUPE est une société anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire régie par le droit français et soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce.

5.1.6. Événements importants dans le développement des activités de la Société

A l'origine dédiée au négoce de produits hypodermiques à usage unique, la structure créée par Jean-Pierre Roturier en 1985 s'est progressivement orientée vers la conception / fabrication de matériels médico-chirurgical. Alors que, pour des raisons économiques, la production était délocalisée chez des sous-traitants internationaux, le Groupe a progressivement intégré la distribution / location via l'acquisition d'une trentaine de magasins spécialisés. Aujourd'hui, EUROMEDIS GROUPE et ses filiales adressent la totalité des acteurs du marché (hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, médecins, pharmaciens, revendeurs, particuliers...) et sont présents dans les domaines de l'Hospitalisation à Domicile (H.A.D.) et du Maintien à Domicile (M.A.D.).

- **1985** : Après 10 années d'expérience en qualité de Chef des Ventes puis de Directeur Commercial France des LABORATOIRES IMPEX, société spécialisée dans la fabrication de matériel médical (seringues et aiguilles jetables notamment), Jean-Pierre Roturier crée, avec sa femme Danielle, la S.A. EUROMEDIS à Neuilly-sous-Clermont (Oise). EUROMEDIS S.A. mène une activité de revendeur grossiste de produits hypodermiques à usage unique en collaboration avec plusieurs groupes multinationaux (BECTON DICKINSON, MAP, TERUMO...) et dispose de 1.500 m² de bâtiments pour exercer son activité.
- **1988** : Lancement de la marque EUROMEDIS et démarrage de la fabrication de produits (gants médicaux à usage unique, perfuseurs, microperfuseurs...) sous cette marque dans le double but :
 - d'acquérir une dimension industrielle,
 - de diversifier son offre de produits.EUROMEDIS S.A. devient le premier et seul fabricant français de gants médicaux à usage unique en PVC, en concurrence avec les groupes américains BAXTER et BECTON DICKINSON, dont la production est localisée en Belgique.
Acquisition par EUROMEDIS S.A. de MÉDICO VAL DE LOIRE à Tours, magasin spécialisé dans la distribution de matériels médico-chirurgical.

- **1989** : Suite au recrutement de Nadine Pointeau comme Directeur Général Pharmacien Responsable, EUROMEDIS S.A. obtient le statut de Laboratoire Pharmaceutique de Production, alors indispensable pour la vente :
 - de produits stériles dans les hôpitaux,
 - des autres produits inscrits à la PHARMACOPÉE,
 et change de dénomination sociale pour devenir LABORATOIRES EUROMEDIS S.A.

Création de MÉDICAL INDUSTRIE S.A., dont la vocation est de reprendre la fabrication des gants en PVC à usage unique. Les deux sociétés réalisent à Neuilly-sous-Clermont un investissement mobilier et immobilier d'environ 1,5 millions d'euros afin de développer le site d'exploitation.

- **1990** : Un second agrandissement des locaux de Neuilly-sous-Clermont permet de porter la surface d'exploitation (usine, stockage, bureaux) à 2.200 m².
- **1991** : Création à Neuilly-sous-Clermont de la s.a.r.l. PARAMAT, société de services comprenant un magasin de vente de produits médico-chirurgical (PARAMAT 60). Sa vocation est de fédérer les points de vente indépendants distribuant des produits médico-chirurgical, et notamment ceux fabriqués par LABORATOIRES EUROMEDIS, aux collectivités médicales, aux professionnels de la Santé et aux particuliers. L'objectif est de proposer une centralisation de :

- o leurs achats en produits médico-chirurgical,
- o leur logistique de distribution via la plate-forme de Neuilly-sous-Clermont,
- o leurs actions de communication (catalogues, dépliants...).

PARAMAT édite un catalogue professionnel qui comprend la majorité des références EUROMEDIS. A la fin de l'année, PARAMAT regroupe 27 adhérents.

- **1996** : Création du holding J.P.R. FINANCES (devenu J.P.R. HOLDING en 1999 puis EUROMEDIS GROUPE en 2000) qui détient 100% de ses trois filiales :
 - o LABORATOIRES EUROMEDIS S.A.,
 - o MÉDICAL INDUSTRIE S.A.,
 - o PARAMAT s.a.r.l.
- **1998** : MÉDICAL INDUSTRIE S.A. délocalise sa production de gants PVC à usage unique en Chine.

Acquisition par PARAMAT de :

- MITARD MÉDICAL à Angers, qui devient PARAMAT 49,
- MITARD MÉDICAL à Bordeaux, qui devient PARAMAT 33.

Nouvel agrandissement du site de Neuilly-sous-Clermont pour atteindre une surface d'exploitation de 4.200 m².

- **1999** : Acquisition par PARAMAT de :
 - o HERMES MÉDICAL à Nantes, qui devient PARAMAT 44,
 - o MÉDICAL 33 à Bordeaux, qui fusionne avec PARAMAT 33 à compter du 1^{er} août et s'installe à Pessac (33).

Acquisition de 49,92% de PHARMA MAT S.A. (devenue PHARMARÉVA S.A. en 2003), société vendéenne spécialisée dans la fourniture, exclusivement aux pharmacies d'officine, de dispositifs médicaux et d'aides techniques (fauteuils roulants, déambulateurs, cannes...) destinés au M.A.D. Démarrage d'un réseau de franchisés PHARMARÉVA avec l'ouverture dans l'Oise de D.R. MÉDICAL, filiale à 100% de EUROMEDIS GROUPE, qui rejoint le premier franchisé MEDIMAT - PHARMARÉVA PAYS DE LOIRE, filiale à 100% de PHARMARÉVA S.A.

- **2000** : Le 27 mars, EUROMEDIS GROUPE s'inscrit sur le Marché Libre de Euronext Paris. Conformément aux objectifs affichés lors de l'entrée en Bourse, EUROMEDIS GROUPE procède à plusieurs opérations de croissance externe :
 - o LE COMPTOIR MÉDICAL, à Lesparres et à Blaye (région bordelaise), dont les deux magasins passent sous enseigne PARAMAT 33. Spécialiste du M.A.D., cette société est propriétaire d'environ 180 lits médicalisés pour le domicile qu'elle loue à des patients,
 - o ORTHOPÉDIE GANDON, dont les quatre magasins rejoignent le réseau de magasins intégrés PARAMAT avec les créations de PARAMAT 64 (Pau, Lons, Oloron-Sainte-Marie) et PARAMAT 65 (Lourdes). Spécialiste du M.A.D. et de l'orthopédie, cette société possède environ 250 lits médicalisés pour le domicile,
 - o MÉDICALIS, à Chartres, dont le magasin devient PARAMAT 28. Spécialisée en fourniture de prestations de H.A.D. dans les domaines de l'oxygénothérapie et de la nutrition, cette société dispose d'environ 200 lits médicalisés pour le domicile.

L'acquisition de ces sept magasins permet à EUROMEDIS GROUPE de renforcer ses positions sur les marchés du M.A.D., de l'H.A.D. et de l'orthopédie.

Parallèlement, le réseau PHARMARÉVA s'étoffe avec l'ouverture de deux nouvelles franchises : PHARMARÉVA AQUITAINE à Talence (33) et PHARMARÉVA AUVERGNE à Riotord (43).

- **2001** : Augmentation de la capacité de stockage de la plate-forme logistique de Neuilly-sous-Clermont, qui passe de 4.200 m² à 6.400 m².

Reprise par PARAMAT de S.A. ATTITUDE (Sens) qui devient PARAMAT 89.

- **2002** : Après une année de consolidation, EUROMEDIS GROUPE poursuit sa politique de croissance externe :
 - acquisition de A3 MÉDICAL, spécialisée en distribution de dispositifs médicaux et en location de matériels pour le M.A.D. à Alençon (61),
 - prise de participation (37,73%) dans LA CABANE MÉDICALE, spécialisée en distribution de dispositifs médicaux pour le M.A.D. et les collectivités médicales à Périgueux (24), qui rejoignent le réseau PARAMAT.

Acquisition de ALLEGRE MÉDICAL à Saint-Étienne, spécialiste en distribution de produits médico-chirurgical à usage unique et concurrent, avec ses cartes exclusives MAERK'S et TERUMO, de LABORATOIRES EUROMEDIS. Cette société, dont la dénomination sociale devient EP MÉDICAL, se positionne comme grossiste régional dédié aux collectivités médicales de taille moyenne (cliniques, maisons de retraite...).

Le réseau PHARMARÉVA continue à se développer avec l'ouverture de PHARMARÉVA BRETAGNE à Languidic (56) et PHARMARÉVA POITOU-CHARENTES à Chauray (79).

- **2003** : En février, reprise de MELUN MÉDICAL (Melun) qui devient PARAMAT 77.

En septembre, reprise des magasins d'OMNIUM MÉDICAL, distributeur auprès des professionnels de la Santé (médecins généralistes et spécialistes) et des collectivités médicales d'une large gamme de produits médico-chirurgical, notamment en instrumentation chirurgicale. Les trois magasins deviennent PARAMAT 06 (Nice), PARAMAT 13 (Marseille) et PARAMAT 34 (Montpellier).

En octobre, acquisition de :

- quatre magasins de LABORATOIRES FOURNITURES HOSPITALIERES, groupe également spécialisé en distribution de matériels médico-chirurgical, qui deviennent PARAMAT FH 44 (Nantes), PARAMAT FH 68 (Mulhouse), PARAMAT FH 69 (Lyon) et PARAMAT FH 75 (Paris),
- M.I.B.P., société basée à Boissey (14), exerçant la même activité que MÉDICAL INDUSTRIE et ayant réalisé 2,7 millions d'euros de chiffre d'affaires au 30 septembre 2003.

PHARMARÉVA ouvre trois nouvelles franchises à Artenay (45 - PHARMARÉVA VAL DE France), Savigny-le-Temple (77 - PHARMARÉVA VAL DE SEINE) et Mercues (46 - PHARMARÉVA MIDI-PYRENÉES), portant le nombre total de franchisés à 9.

- **2004 :** Acquisition de PARAPHARM à Creil (60), magasin spécialisé dans la prestation de services aux pharmaciens et la commercialisation de produits médico-chirurgical auprès des particuliers. L'activité de location est reprise par D.R. MÉDICAL alors que la distribution passe sous enseigne PARAMAT 60.

Reprise de l'activité de M.A.D. du Groupe LVL MÉDICAL. Réalisée par quatre magasins (Fécamp, Le Havre, Mulhouse et Sotteville-lès-Rouen), cette activité génère un chiffre d'affaires de 3,7 millions d'euros en année pleine et passe sous enseigne EP MÉDICAL NORD.

Reprise de SUD-OUEST MÉDICAL à Albi (81), société spécialisée dans la distribution et la location de matériels de M.A.D. et réalisant un chiffre d'affaires de 2,2 millions d'euros en année pleine.

Finalisation d'une nouvelle extension du site d'exploitation de Neuilly-sous-Clermont, qui passe de 6.400 m² de capacité de stockage à 8.700 m². Cette extension est financée par crédit-bail.

Transfert au Second Marché (aujourd'hui Euronext Compartiment C) d'Euronext Paris S.A.

Acquisition du fonds de commerce de distribution de matériel médical NB MEDICAL à Gravigny (27).

PHARMAREVA ouvre deux nouvelles franchises à Baillargues (34 - PHARMAREVA LANGUEDOC-ROUSSILLON) et à Marseille (13 - PHARMAREVA PROVENCE-CÔTES-D'AZUR)

- **2005 :** Emission d'un emprunt obligataire de 4.697.750 € en 247.250 obligations de 19 € nominal.

Acquisition d'un nouveau fonds de commerce de la société LABORATOIRES FOURNITURES HOSPITALIERES à Mulhouse (68).

Acquisition de la totalité des titres de la société PHYMED à Aurec-sur-Loire (43), société spécialisée dans la fabrication de sets pour l'hémodialyse, de la société CAREDIS à Puteaux (92) et de MEDICAPP à Rochefort (17) spécialisées dans la distribution de matériel médical et la prestation de services pour le M.A.D.

Acquisition du fonds de commerce de la société BERTHELOT MEDICAL SERVICE à Lyon (69) spécialiste en prestation de services auprès des pharmacies.

PHARMAREVA ouvre deux nouvelles franchises à Beaune (21 - PHARMAREVA BOURGOGNE-COMTE) et à Poey de Lescar (64 - PHARMAREVA PYRENEES-ATLANTIQUES).

- **2006 :** Acquisition des titres de MPH MEDICAL à Toulouse (31), spécialiste de la vente de consommables médicaux en milieu hospitalier, d'INTERMEDICAL située à Montbéliard (25) et d'AUTONOMIE SANTE à Niort (79), toutes deux spécialisées dans la distribution de matériel médical et la prestation de services pour le M.A.D.

Acquisition du fonds de commerce de la Société LOCAMED I au Puy-en-Velay (43) spécialisé dans la distribution de matériel médical et la prestation de services pour le M.A.D.

- **2007 :** Acquisition par PARAMAT de la société AQUITAINE SANTE SERVICES spécialisée dans la distribution de matériel médical et la prestation de services pour le M.A.D.

Création, via l'acquisition du fond de commerce de la société PESCHETTO (Turin), des LABORATOIRES EUROMEDIS Italie spécialisés dans les consommables médicaux à marque propre EUROMEDIS destinés aux collectivités médicales publiques et privées ainsi qu'à une clientèle d'industriels.

Augmentation de capital de 5.9 millions d'euros, souscrite par le Groupe Crédit Agricole (IDIA - SOCADIF) à hauteur de 75% et le solde par le public.

Abandon du statut de Laboratoire pharmaceutique pour les LABORATOIRES EUROMEDIS.

- **2008 :** Acquisition par Paramat de la totalité des titres des sociétés Carmaux Médical Services, BAB Médical. Sociétés spécialisées dans la distribution de matériel médical et la prestation de services pour le M.A.D.
 Acquisition par Paramat du fonds de commerce de Référence Santé, Société spécialisée dans la distribution de matériel médical et la prestation de services pour le M.A.D.
 Changement de réglementation au 1^{er} août 2008 consistant à ne plus rembourser (par les caisses de sécurité sociale) les prestations médicalisées délivrées à un particulier en EHPAD. En conséquence, baisse de l'activité prestation réalisée par PARAMAT auprès des EHPADS se traduisant par un manque à gagner de 3 millions d'euros de marge brute qui se constatera par un résultat net en perte sur l'exercice clos au 31 juillet 2009.
- **2009 :** Création de la SAS BIOMAT (anciennement division hospitalière de PARAMAT) dont l'activité est la fourniture de produits destinés au bloc opératoire située à Canéjan (33).
 Fusion des activités EP Médical Saint Etienne et Toulouse (distributeurs exclusifs EUROMEDIS) par les Laboratoires EUROMEDIS.
 Mise en place au deuxième semestre social d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) concernant 60 salariés consécutivement aux pertes d'exploitation constatées sur l'exercice clos au 31 juillet 2009.
- **2010 :** Création en septembre 2009 de Médis Santé (société spécialisée dans le H.A.D., la perfusion et la nutrition) à hauteur de 33,33% aux cotés du Dirigeant (33,33%) et d'un adhérent PARAMAT (33,33%)
 Cession de notre participation de 33,33% de la Cabane Médicale, vente d'un fonds de commerce à Marseille, fermeture de trois sites de distribution situés à Blaye, Migennes et Oloron Sainte Marie.
 Remboursement de 50% des obligations convertibles émises en juillet 2005. Report des 50% restants à 30 mois soit au plus tard le 31 décembre 2012.
- **2011 :** Remboursement du solde des obligations convertibles.
 Emission le 3 mars 2011 de 598.194 actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription, à un prix fixé à 4,5 € par action, à hauteur d'une action nouvelle pour 4 actions existantes, souscrite à hauteur de la totalité du montant proposé de 2.691.874 € par le Public et par plusieurs investisseurs dont BNP PARIBAS CAPITAL DEVELOPPEMENT.
 Obtention par Laboratoires EUROMEDIS de marchés hospitaliers nationaux d'un montant de 10 millions € par an et sur trois ans, soit jusqu'en 2014.
 Déploiement de l'ERP chez Laboratoires EUROMEDIS, rationalisant la gestion du pôle Distribution.
- **2012 :** Rationalisation du réseau de distribution PARAMAT : transfert d'activité de l'agence de Nantes à Angers et de l'agence d'Orléans sur Tours, fermeture des agences de Nice, Nantes et Orléans.
 Lancement de l'activité franchise dans le secteur Distribution.
- **2013 :** Poursuite de la restructuration de PARAMAT qui divise sa perte par 2, atteignant ainsi -306 k€. Augmentation de capital de PARAMAT de 11.550 k€ par incorporation de comptes courants d'EUROMEDIS GROUPE.
 Obtention d'un marché UNI HA, organisme regroupant 58 hôpitaux publics sur le territoire national. Ce marché représente un chiffre d'affaires de 1,5 M€ par an pendant trois ans pour la fourniture de pansements et compresses.
 Recrutement en octobre 2013 de Monsieur Sylvain MITARD au sein d'EUROMEDIS GROUPE, en tant que Directeur de la Gamme Bloc Opératoire à usage unique.
- **2014** Recrutement d'un directeur commercial pour PARAMAT.
 Recrutement d'un responsable Export pour LABORATOIRES EUROMEDIS

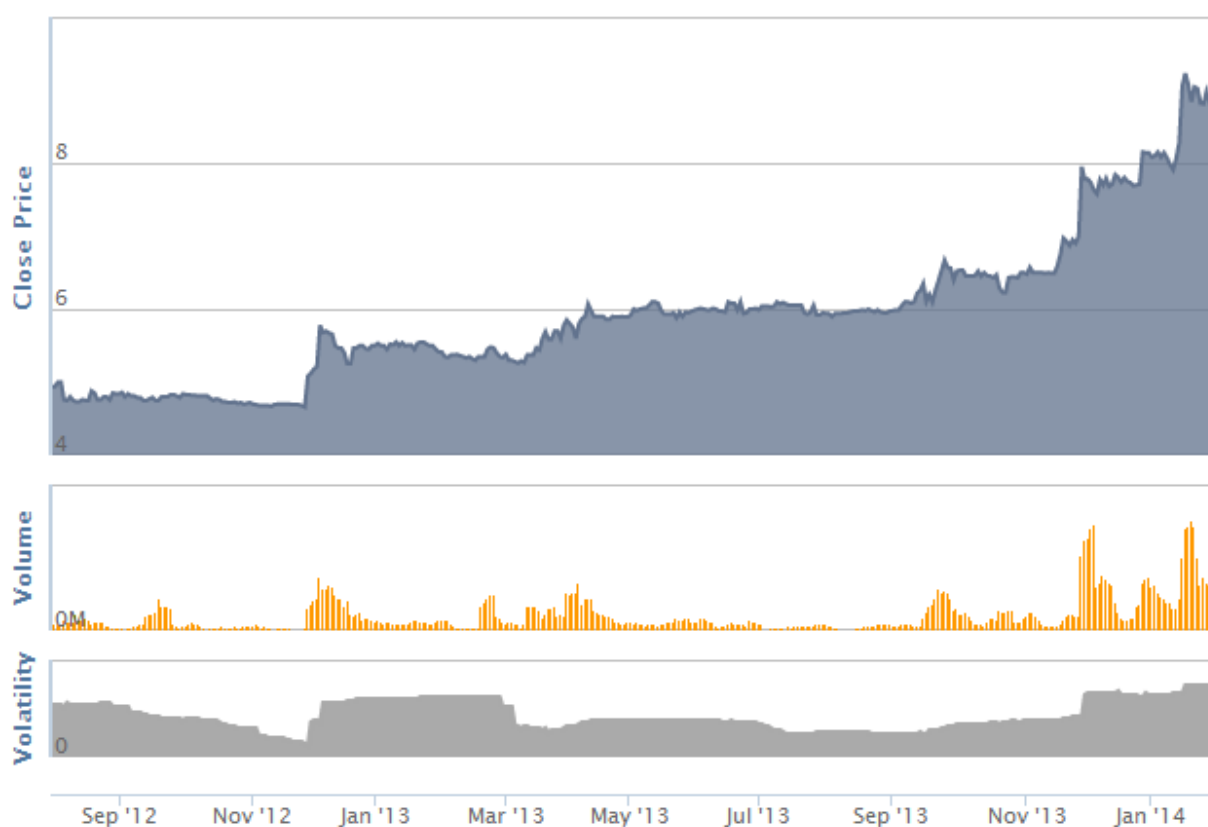
5.1.7. Informations boursières : Marché des titres de la Société

Mnémonique	EMG
Code ISIN	FR0000075343
Place de cotation	NYSE Euronext Paris
Marché de cotation	Euronext C
Catégorie de cotation	Continu
Capital au 31.07.2013	5.981.942 €
Nominal de l'action	2,00 €
Nombre de titres composant le capital	2.990.971
Autre ligne de cotation	Néant
Eligibilité PEA	Oui
Eligibilité SRD	Non
Cours d'introduction sur Marché Libre (le 27 mars 2000)	5,30 €
Cours lors du transfert sur Eurolist (le 22 mars 2004)	12,00 €
Cours au 31.07.2013	5,94 €
Cours au 31.1.2014	9 €
Flottant en % du capital au 31.07.2013	33,99 %
Flottant en capitaux au 31.07.2013	6,08 millions €
Flottant en % du capital au 31.01.2014	33,99%
Flottant en capitaux au 31.01.2014	9,12 millions €
Classification sectorielle ICB	4500 – Santé
Secteur	4530 – Equipements et services de santé
Sous-secteur	4535 – Equipement médicaux
Capitalisation boursière à l'introduction	9.026 K€
Capitalisation boursière au 31.07.2013	17,8 millions €
Capitalisation boursière au 31.01.2014	26,9 millions €

Activité boursière du 1^{er} août 2012 au 31 janvier 2014 :

	Août 2012	Septembre 2012	Octobre 2012	Novembre 2012	Décembre 2012	Janvier 2013	Février 2013	Mars 2013	Avril 2013	Mai 2013	Juin 2013	Juillet 2013	Août 2013	Septembre 2013	Octobre 2013	Novembre 2013	Décembre 2013	Année 2013	Janvier 2014
Nombre de séances de bourse	23	20	23	22	19	22	20	20	21	22	20	23	22	21	23	21	20	255	22
Cours le plus haut	5,05 €	4,90 €	4,85 €	5,22 €	5,80 €	5,58 €	5,49 €	5,78 €	6,32 €	6,08 €	6,13 €	6,09 €	6,03 €	6,67 €	6,63 €	8,37 €	8,18 €	77,35	9,24 €
Cours le plus bas	4,72 €	4,73 €	4,69 €	4,67 €	5,30 €	5,30 €	5,30 €	5,26 €	5,60 €	5,88 €	5,90 €	5,92 €	5,90 €	5,95 €	6,20 €	6,48 €	7,50 €	71,19	7,76 €
Dernier cours du mois	4,84 €	4,79 €	4,72 €	5,21 €	5,50 €	5,41 €	5,34 €	5,78 €	5,89 €	5,99 €	6,01 €	5,94 €	5,97 €	6,40 €	6,50 €	7,78 €	8,14 €	75,15	9,00 €
Nombre de titres échangés	47 957	66 884	26 274	54 465	128 668	52 015	64 836	91 957	122 343	50 997	40 671	21 124	21 656	111 855	82 100	171 355	189 712	1 020 621	312 486
équivalent % du capital échangé	1,6%	2,2%	0,9%	1,8%	4,3%	1,7%	2,2%	3,1%	4,1%	1,7%	1,4%	0,7%	0,7%	3,7%	2,7%	5,7%	6,3%	34,1%	10,4%
Capitalisation boursière (millions €)	14,5	14,3	14,1	15,6	16,5	16,2	16,0	17,3	17,6	17,9	18,0	17,8	17,9	19,1	19,4	23,3	24,3	24,3	26,9

Evolution du cours de bourse du 1^{er} août 2012 au 31 janvier 2014 :



Dividendes :

	31 juillet	2009	2010	2011	2012	2013
Dividende global versé au titre de l'exercice	- €	- €	- €	- €	- €	209 368 €
Nominal de l'action	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €
Nombre d'actions	2 385 777	2 385 777	2 385 777	2 990 971	2 990 971	2 990 971
Dividende par action	- €	- €	- €	- €	- €	0,07 €

5.2. Investissements

5.2.1. Principaux investissements réalisés

Début avril 2014 commence la mise en place d'un ERP pour PARAMAT qui devrait être pleinement opérationnel d'ici dix-huit mois, à horizon octobre 2015. Pour mémoire, il est rappelé que, au cours de l'exercice clos au 31 juillet 2010, EUROMEDIS GROUPE a finalisé la mise en place d'un nouvel outil informatique ERP déployé pour l'activité des Laboratoires EUROMEDIS.

Au cours des trois derniers exercices et au 1^{er} semestre clos au 31 janvier 2014 les investissements menés en :

- Agencements et constructions et en Autres immobilisations concernent essentiellement les travaux d'agencement de PARAMAT.
- Installations techniques, matériel et outillage concernent essentiellement les renouvellements de parcs de matériels de location,

En milliers d'euros	31 juillet 2011	31 juillet 2012	31 juillet 2013	31 janvier 2014 6 mois
Ecart d'acquisition	0	0	0	0
Incorporels des sites	0	0	0	0
Autres immo incorporelles	2	21	18	4
Total Immobilisations incorporelles	2	21	18	4
Terrain	0	0	0	0
Constructions et agencements	0	228	1240	174
Construction en crédit-bail	1 325	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage	744	770	719	337
Autres immobilisations	632	459	163	99
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Total Immobilisations corporelles	2 701	1 457	1 006	610
Titres non consolidés	0	0	0	0
Créances rattachées	21	6	0	0
Dépôts et cautionnements	0	0	14	8
Autres immobilisations financières	0	7	11	43
Total immobilisations financières	21	13	25	51
Total Investissements	2 724	1 491	1 049	665

De nouveaux locaux pour LABORATOIRES EUROMEDIS ont étendu la surface de stockage (3.600 m² supplémentaire sur un total après extension de 14.000m²) du site de Neuilly-sous-Clermont a été achevée en juillet 2011. Le coût d'acquisition, d'aménagement du terrain et de la construction est de 1.600.000 euros. L'ensemble de cet investissement a été financé par OSEO par crédit-bail et est supporté par Laboratoires EUROMEDIS, le terrain ayant été acquis sur emprunt bancaire par RDJ et le crédit-bail est supporté par Laboratoires EUROMEDIS.

5.2.2. Principaux investissements en cours

Le Groupe n'envisage aucun investissement majeur sur l'exercice en cours. Il prépare le déploiement d'un ERP pour la partie Distribution qui pourrait être opérationnel dans un délai compris entre la fin de l'année 2014 et le début de l'année 2015. Les investissements en cours concernent :

- le renouvellement de parc de matériels destinés à la location sur un rythme annuel comparable à celui des années précédentes (700 k€) ;
- des travaux d'agencement du Siège de Neuilly sous Clermont (30 k).

5.2.3. Politique future d'investissements

La politique d'investissement est calibrée de façon à obtenir un ratio d'endettement proche de 30% d'ici le 31 juillet 2014. Aucun investissement majeur n'est prévu d'ici cette échéance. Il est toutefois possible que le Groupe réalise une ou plusieurs croissances externes avant la fin de l'année civile.

Le renouvellement d'une partie du matériel informatique de PARAMAT (ERP représentant un investissement d'environ 300 k€) devra être opéré sur l'exercice 2014-2015.

5.2.4. Nouveaux projets

La création d'une ou plusieurs franchises PARAMAT est envisagée à terme avec un objectif d'augmenter le réseau PARAMAT pour le porter de 100 à 150 magasins répartis dans tout l'hexagone sur les cinq années à venir. À partir du modèle du site pilote créé en 2007 dans l'Oise (Saint Maximin), il est à prévoir la création de nouvelles agences intégrées à raison de 2 à 3 ouvertures par an. L'investissement est de 150 à 200 K€ par site (stocks compris).

Par ailleurs, le Groupe souhaite poursuivre en parallèle son développement de son réseau adhérent PARAMAT afin de renforcer sa couverture nationale.

Le développement du réseau PARAMAT se poursuivra donc sur trois axes :

- Création de magasins intégrés sur le modèle du site pilote et autour d'un site logistique secondaire,
- Développement du réseau des adhérents,
- Création d'une franchise avec recrutement de franchisés.

6. APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1. Présentation générale de l'activité de la Société

6.1.1. L'offre

EUROMEDIS GROUPE est un des premiers opérateurs français en dispositifs médicaux à usage unique, d'hygiène et de protection à destination notamment des collectivités médicales, des professionnels de la Santé et des particuliers ainsi que de l'industrie agroalimentaire. Son activité repose sur deux savoir-faire complémentaires :

- les Produits à marque propre : La production a été intégralement délocalisée chez des sous-traitants internationaux. EUROMEDIS GROUPE, via sa filiale LABORATOIRES EUROMEDIS, conserve son savoir-faire avec notamment la présence de la marque propre sur les produits, la prise en charge du respect des conformités par rapport aux normes et de la responsabilité des produits vis-à-vis du consommateur final (avec son propre marquage CE)
- la Distribution / Location / Prestation, à travers trois réseaux de distribution distincts, PARAMAT (maintien à domicile), PHARMAREVA (maintien à domicile via les pharmacies d'officine), et MEDIS SANTE (hospitalisation à domicile, perfusion, nutrition).

Les produits de la gamme sont distribués par (rappel du schéma en préambule du présent Document de référence):

- La force de vente intégrée de Laboratoires EUROMEDIS,
- Le réseau de distribution de 92 magasins PARAMAT,
- Le réseau de franchises PHARMAREVA sur 15 plateformes,
- Les quatre sites de MEDIS SANTE.

Note : Le Groupe détient (i) 49,92% du capital de PHARMAREVA et appréhende ainsi 49,92% des résultats de cette société en la consolidant par intégration proportionnelle et (ii) le tiers du capital de MEDIS SANTE et appréhende le tiers du résultat net de cette société en la consolidant par mise en équivalence.

Le nombre de références commercialisées est de

3.600 pour LABORATOIRES EUROMEDIS

20.000 pour PARAMAT

500 pour BIOMAT

500 pour PHARMAREVA et ses filiales

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par activités sur les trois derniers exercices :

En milliers d'euros	31/01/2014 (6 mois)	31/01/2013 (6 mois)	31/07/2013 (12 mois)	31/07/2012 (12 mois)	31/07/2011 (12 mois)
Chiffre d'affaires	37 165	37 867	75 671	74 367	65 857
Dont produits à marque propre	22 665	22 770	46 981	46 277	36 811
% CA	61,0%	60,1%	62,1%	62,2%	55,9%
Dont Distribution/Location / Prestation	14 500	15 097	28 690	28 083	29 020
% CA	39,0%	39,9%	37,9%	37,8%	44,1%

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par grande famille de produits au 31 juillet 2013 (Marque EUROMEDIS et autres marques):

<i>en euros</i>	Laboratoires Euromedis	Paramat	Autres entités	Total	%
Diagnostic	171	977		1 148	2%
Divers	1 094	1 707		2 801	4%
Fauteuil Roulant	-	3 908		3 908	5%
Gants	31 843	-		31 843	42%
Hygiène	765	1 885		2 650	4%
Incontinence	1 309	2 721		4 030	5%
Instrumentation	60	459		519	1%
Matériel & Mobilier	93	2 119		2 212	3%
Orthopédie	-	990		990	1%
Parentérale	1 742	1 026		2 769	4%
Prestation	137	3 968		4 105	5%
Prévention Escarres	-	975		975	1%
Protection	1 484	-		1 484	2%
Toilette & confort	-	1 660		1 660	2%
Usage Unique	8 550	-		8 550	11%
Autres produits et prestations			6 028	6 028	8%
Total	47 249	22 395	6 028	75 672	100%

Part dans le Chiffre d'affaires : 62% 30% 8%

Avec plus d'un milliard de gants d'examen vendus en France et à l'Export lors du dernier exercice, le Groupe considère être le N°1 français du gant médical d'examen à usage unique hors gants de chirurgie avec une part de 50% du marché national.

Les ventes de gants sur l'exercice 2013-2014 seront supérieures à un milliard d'unités.

6.1.1.1. Pôle Fabrication / Laboratoires EUROMEDIS / Produits à marque propre (62% du chiffre d'affaires consolidé au 31 juillet 2013 et 61% au 31 janvier 2014)

Environnement réglementaire

LABORATOIRES EUROMEDIS dans l'Oise et son entité régionales implantées à Saint Etienne conçoivent et mettent au point des dispositifs médicaux à usage unique dont la production est réalisée par des sous-traitants internationaux.

Les LABORATOIRES EUROMEDIS sont reconnus depuis 1987 en qualité de fabricant, ce qui nécessite :

- la présence d'un responsable Assurance Qualité,
- le respect des principales réglementations en vigueur qui définissent les contrôles nécessaires à opérer sur les produits avant de les distribuer,
- l'application des normes européennes décrivant les caractéristiques techniques des produits,
- la conformité de ces produits à la directive 93/42 CE relative à la réglementation sur les dispositifs médicaux,
- l'obligation de se placer sous l'autorité de l'Inspection de la Pharmacie et de l'Agence Nouvelle de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé – ANSM,

et permet aux LABORATOIRES EUROMEDIS d'offrir à ses clients professionnels une prise en charge de la responsabilité des produits vis-à-vis du consommateur final.

La vocation initiale de la structure MEDICAL INDUSTRIE (producteur de gants jusqu'en 1997) aujourd'hui absorbée par LABORATOIRES EUROMEDIS, était de fabriquer des gants PVC à usage unique. En 1998, la production a été délocalisée en Chine, pays dans lequel Laboratoires EUROMEDIS met à profit son expérience de fabrication de dix années en France pour obtenir des produits de qualité à des prix attractifs. Au moment de l'arrêt de la production, l'entreprise fabriquait 250 millions de gants par an à comparer à 1,3 milliard de gants en 2014. Aujourd'hui, LABORATOIRES EUROMEDIS distribue également en complément de sa clientèle de l'univers de la santé, des produits d'hygiène et de protection à usage unique auprès d'une clientèle de revendeurs grossistes pour l'industrie.

L'ensemble des dispositifs médicaux à usage unique mis au point par les LABORATOIRES EUROMEDIS possède le marquage CE nécessaire à leur distribution sur le marché. Ce marquage C.E. est certifié par le GEMED. Les LABORATOIRES EUROMEDIS sont certifiés par l'organisme notifié LNE GMED pour les normes ISO 9001 - version 2000 et EN 13485, selon la directive Européenne 93/42 CE relative à la réglementation sur les dispositifs médicaux.

La présentation des produits est réalisée par :

- LABORATOIRES EUROMEDIS : 85% de la gamme sous la marque propre EUROMEDIS et 15% de la gamme sous marque distributeur,
- et sa division INDUSTRIE hors santé : 50% de la gamme sous les marques propres EUROMEDIS, et 50% de la gamme sous marque distributeur en particulier à l'export.

Les produits sont commercialisés sous marque propre quand ils sont destinés à être vendus directement par la société, et sous une marque distributeur quand ils sont expédiés vers une clientèle revendeur souhaitant les commercialiser sous sa propre marque.

Le Groupe estime que 4% du chiffre d'affaires Produits à marque propre entre dans le cadre de la Liste des Produits et Prestations (L.P.P.), remboursés par la sécurité sociale.

Savoir-faire

LABORATOIRES EUROMEDIS met au point, développe et distribue des dispositifs médicaux à usage unique. La société sélectionne des produits dont la fabrication peut être souvent délocalisée en Asie ou bien en Europe (Allemagne, Italie). Le processus de fabrication d'un produit comprend plusieurs étapes...

- définition du produit susceptible de répondre aux besoins des utilisateurs finaux,
 - détection ou mise en place déléguée de l'outil de fabrication,
 - conception du produit en interne soit par innovation complète avec création d'un nouveau produit, soit par amélioration d'un produit déjà existant,
- ... en tenant compte des législations européennes en vigueur,
- élaboration du cahier des charges par le Pharmacien, responsable Assurance Qualité et les chefs de produits,
 - envoi du cahier au sous-traitant chargé de fabriquer le produit sous la marque EUROMEDIS ou sous marque distributeur,
 - fabrication du produit : les 70 sous-traitants partenaires du Groupe possèdent tous un système d'assurance qualité ISO 9001 version 2008 et / ou 13485 : 2004,
 - réception, contrôle et mise en stock du produit conditionné sur la plate-forme de Neuilly-sous-Clermont,
 - expédition du produit.

Produits :

LABORATOIRES EUROMEDIS proposent des articles à usage unique, stériles ou non, destinés aux soins, à l'examen ou aux actes chirurgicaux. L'offre comprend plus de 3.600 références conçues et mises au point par les sociétés du Groupe à partir d'un cahier des charges élaboré en interne.

On peut distinguer cinq grandes gammes de produits :

1. la gamme abord parentéral (aiguilles, seringues, perfuseurs, transfuseurs...),
2. la gamme chirurgicale (compresses, cathéters, sondes, poches, drainage des plaies, brosses, gants chirurgicaux, bistouris à usage unique, lames, housses de caméras, instrumentation...),
3. la gamme gants (gants de tous types, de toutes matières, à usage unique ou réutilisables),
4. la gamme hygiène / protection (habillement à usage unique comme les blouses, les tabliers, les masques, les sur chaussures, les produits papier d'essuyage, produits désinfectants,...),
5. la gamme pharmacie Grand Public avec les produits blancs (cotons, compresses, ouates, sparadrap, pansements...), les produits diagnostic (tensiomètres, thermomètres...), les produits pour le confort du malade et le maintien à domicile (lits, matelas, tables, chaises, accessoires de bain, cannes, déambulateurs...), les produits pour l'orthopédie (colliers cervicaux, attelles...) et les produits pour l'incontinence adulte (alèses, changes complets...).

À partir d'une bonne expertise et un retour d'expérience en continu, le Groupe a mis en exergue des axes d'amélioration, notamment la logistique et a décidé leur mise en œuvre.

Après avoir effectué un audit interne, la réorganisation des flux physiques et d'information a été programmée et exécutée afin de se mettre en adéquation avec l'intégration de notre nouvel ERP et plus particulièrement la partie WMS.

- Reprise et optimisation de la chaîne d'information, mise en adéquation avec l'ERP.
- Mise en place de points de contrôle sur l'activité et remontée d'information.
- Les moyens humains et matériels ont été redessinés pour obtenir une cohérence entre productivité et moyens engagés, pour rendre l'outil évolutif. Spécialisation de chaque profil, recentrage sur la qualité et la productivité, engagement sur la polyvalence.
- Mise en place d'un encadrement fort pour obtenir la maîtrise des flux avec un responsable de service réception, un gestionnaire de stock et un responsable préparations expéditions.

Le taux de service transport est de 98% de réussite en moyenne.

Le nouveau bâtiment a contribué à l'augmentation de la qualité (réglage en continu) de la productivité, à une amélioration des délais de livraison, une réactivité accrue et a des économies d'échelles (notamment coût transport).

Répartition du chiffre d'affaires Produits à marque propre "EUROMEDIS" par grande famille de produits :

En milliers €	2011-2012		2012-2013		2013-2014 (6 mois)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Parentérale	469	1,44%	655	1,84%	454	2,29%
Chirurgicale	666	2,05%	817	2,30%	492	2,48%
Gants	22 860	70,25%	24 962	70,14%	13 349	67,28%
Divers	727	2,23%	1 023	2,88%	635	3,20%
Hygiène	1 822	5,60%	1 927	5,42%	1 143	5,76%
Gamme Blanche	5 997	18,43%	6 205	17,44%	3 767	18,99%
Totaux	32 541	100%	35 589	100%	19 841	100%

Les produits sous marque EUROMEDIS représentent 98% du chiffre d'affaires des produits à marque propre.

N°1 français du gant médical d'examen à usage unique, 70% des ventes de produits à marques propres sont réalisés avec cette gamme qui comprend 53 produits en différentes matières (nitrile, latex, pvc, divers synthétiques) et qui est régulièrement enrichie de nouveaux produits (gants pour l'endoscopie, pour l'obstétrique, d'intervention chirurgicale avec 5 modèle différents).

La division INDUSTRIE est plus particulièrement spécialisée dans la fabrication et distribution de produits d'hygiène et de protection (gants PVC à usage unique, produits de protection de l'homme au travail).

Clientèle :

L'activité Produits à marque propre compte environ 6.500 clients. Il s'agit essentiellement de :

1. collectivités médicales (hôpitaux, cliniques...), par exemple l'Assistance Publique de Paris, l'Assistance Publique de Marseille, les Hospices Civils de Lyon, les Centres Hospitaliers Universitaires de Bordeaux, Brest, Rennes, Lille..., l'Armée Française...
2. revendeurs / grossistes, France et / ou Export (matériel médical et hygiène industrie), de :
 - matériel médico-chirurgical destiné aux professionnels de la Santé (médecins généralistes ou spécialistes, infirmiers, maisons de retraite, laboratoires d'analyse, infirmeries de lycée, d'entreprise, de collectivités...), par exemple les clients adhérents PARAMAT,
 - produits d'entretien, d'hygiène et de protection pour les filiales de grands groupes industriels ou des entreprises indépendantes,
- 3 pharmacies ou groupements de pharmacies.

Répartition du chiffre d'affaires Produits à marque propre "EUROMEDIS" par grande famille de clients :

En milliers €	2011-2012		2012-2013		2013-2014 (6 mois)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Autres	92	0,28%	187	0,53%	138	0,69%
Collectivités Médicales	21 342	65,59%	23 742	66,71%	13 779	69,45%
Industrie	2 306	7,08%	1 904	5,35%	880	4,43%
Pharmacie	933	2,87%	938	2,64%	498	2,51%
Revendeurs Export	3 419	10,51%	3 221	9,05%	1 406	7,09%
Revendeurs France	4 449	13,67%	5 597	15,73%	3 140	15,82%
Totaux	32 541	100%	35 589	100%	19 841	100%

Le second semestre de l'exercice (février à fin juillet) est supérieur au premier en raison d'une facturation plus faible aux mois d'août (congés) et de décembre (fin des budgets hospitaliers).

6.1.1.2. Pôle Distribution / Ventes de Produits médicaux et de services (38% du chiffre d'affaires consolidé au 31 juillet 2012, 38% au 31 juillet 2013 et 39% au 31 janvier 2014)

La vente de produits médicaux et de services associés est réalisée à travers quatre réseaux complémentaires :

- PARAMAT (points de vente pour les professionnels et les particuliers) : 30% du CA
- BIOMAT (équipement pour le bloc opératoire) : 6% du CA
- PHARMAREVA et DR SANTE (les plates-formes au service des pharmacies) : 2% du CA
- MEDIS SANTE (Hospitalisation à domicile, perfusion, nutrition). Créée en novembre 2009, cette activité n'est pas appréhendée en CA consolidé en raison de sa mise en équivalence (détention à hauteur de 33% par le Groupe)

En 2003, PARAMAT et PHARMARÉVA ont signé la nouvelle convention nationale de la L.P.P. leur permettant de commercialiser les produits pris en charge par les Caisses d'Assurance Maladie auprès des personnes handicapées ou dépendantes.

Premier réseau : PARAMAT, points de vente pour les particuliers

Savoir-faire

Créé en 1991, PARAMAT est le premier groupement français de distributeurs indépendants de matériels médico-chirurgical. Au 1^{er} janvier 2014, ce réseau regroupait 92 magasins, dont :

- 27 magasins intégrés (Puteaux, Rochefort, Oloron Sainte Marie, Pau (2), Sotteville les Rouen, Albi, Pessac, Niort, Bayonne, Alençon, Tours, Chartres, Mulhouse, Montbéliard, Melun, Le Puy en Velay, Lesparre, Saint Maximin, Lourdes, Andrezieux, Rodez, Sens, Isle Adam, Le Havre, Fécamp, Angers).
- 45 indépendants disposant de 65 magasins, qui versent une redevance trimestrielle contribuant au chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Ce réseau de magasins couvre la quasi-totalité du territoire national et génère un chiffre d'affaires total de l'ordre de 76 millions d'euros au 31/07/2013.

Afin de sceller leur collaboration, PARAMAT et ses adhérents signent un contrat définissant les modalités de fonctionnement.

Ce contrat de collaboration permet à chaque adhérent de bénéficier sur sa région de prestations particulières telles que:

- des conditions d'achat négociées par PARAMAT auprès de fournisseurs, l'adhérent donnant mandat à PARAMAT pour le représenter ; les tarifs et conditions générale des offres fournisseurs négociées par PARAMAT sont transmises à l'adhérent.
- Une formation au GUIDE DES ACHATS afin d'optimiser ses achats et ses marges (formation à la politique d'achat groupe afin d'optimiser ses marges et concentrer les achats)
- L'accès à la CENTRALE PARAMAT basée à Neuilly sous Clermont qui propose une gamme de plus de 700 produits achetés sur plateforme et proposés aux adhérents à des tarifs préférentiels.
- Des moyens publi-promotionnels massifs, réservée généralement aux grosses structures : PARAMAT édite chaque année 3 catalogues : un Guide Professionnel tiré à 35 000 exemplaires à destination des collectivités et des professionnels de santé, un catalogue MAD proposé depuis un an pour les associations et les pharmacies, un Catalogue du Bien Etre tiré à 700 000 d'exemplaires pour le particulier, distribués dans les zones de chalandise des agences intégrées et des adhérents.
- Les services d'une agence de communication interne / lancé depuis 2013, qui peut l'accompagner dans sa stratégie commerciale : relookage des magasins, merchandising, actions commerciales ou événementielles, fidélisation, marketing direct. Par exemple 5 adhérents ont fait appel aux services de cette agence pour refaire complètement leur devanture et 6 sont programmés pour 2014.
- Un site internet sécurisé (www.paramat.com).
- Une enseigne bénéficiant d'une notoriété nationale permettant une identification des adhérents plus simple auprès de leurs fournisseurs et clients potentiels.
- Un numéro AZUR national permettant de relier automatiquement tout client à l'agence PARAMAT la plus proche.
- Une présence sur des salons professionnels : Autonomic (Salon du handicap), Hôpital Expo (Salon des produits hospitaliers) à Paris, Rehacare (Salon du matériel médico-chirurgical) à Düsseldorf ;
- Des formations sur les produits, l'organisation et la gestion d'une entreprise, l'évolution des normes de la profession, le merchandising de la surface de vente, l'animation commerciale d'un réseau ;
- Une information générale régulière sur les produits et les marchés.

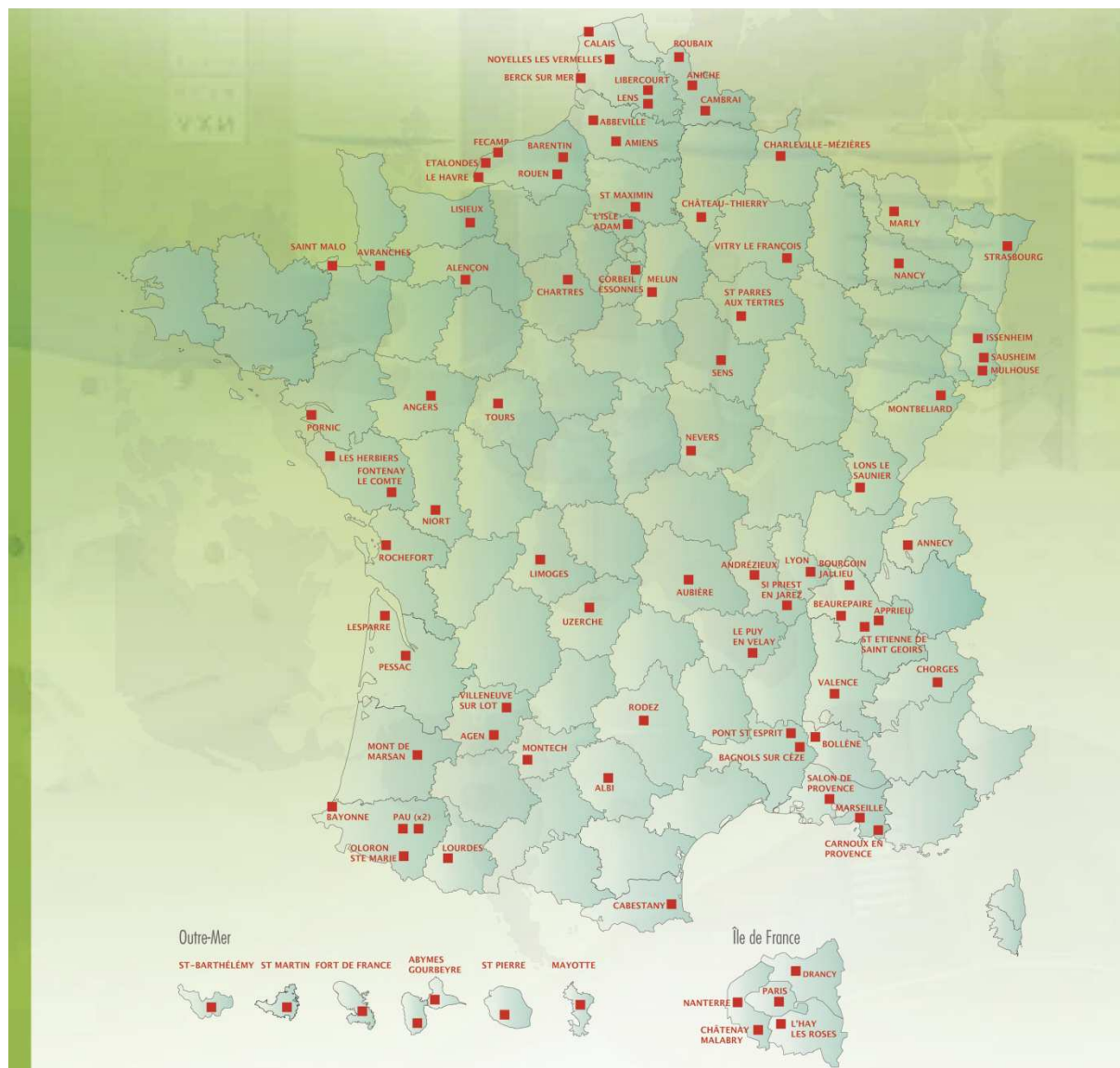
L'adhérent s'oblige à effectuer prioritairement ses achats chez les fournisseurs référencés de PARAMAT afin d'optimiser les volumes pour une meilleure négociation d'achat par le Groupe.

Les agences

Une agence moyenne réalise 840K€ de CA annuel pour un effectif de 5 personnes, à comparer à 815k€ de CA annuel en 2011 pour le même effectif.

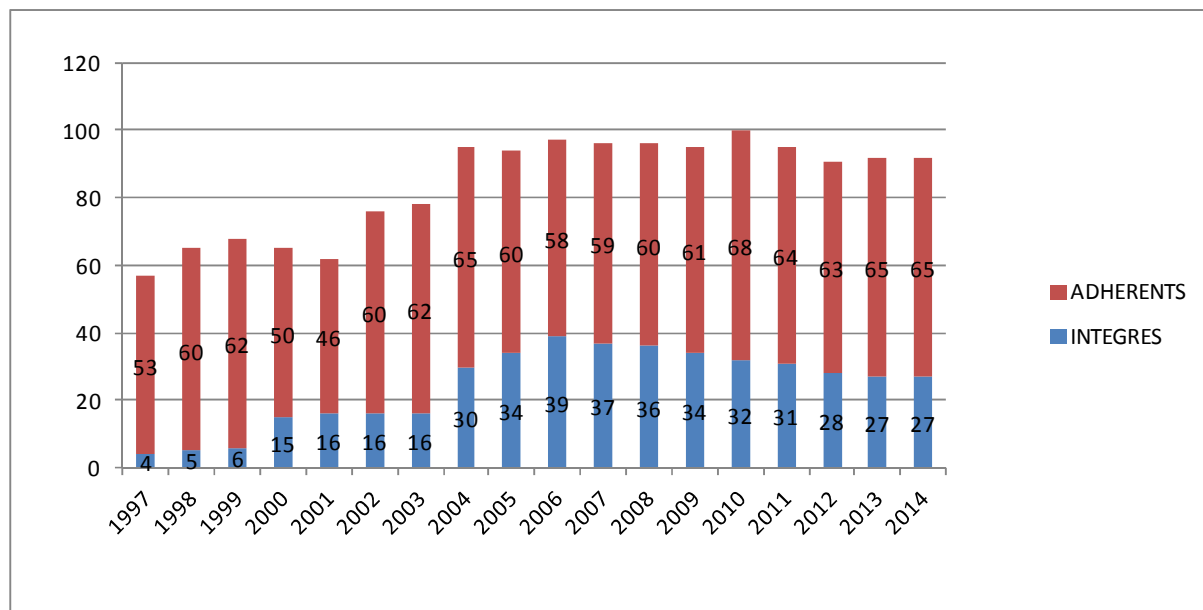
Historiquement, ces entreprises fournissaient du matériel médical pour les professionnels de la santé. Le développement naturel du Maintien à Domicile et le vieillissement de la population d'une part, le regroupement des collectivités de santé d'autre part, ont conduit PARAMAT à orienter sa stratégie sur deux axes :

- Développer son offre pour la clientèle du particulier, qu'il soit à domicile ou en établissement spécialisé. Cette évolution a fait basculer le fonctionnement de l'entreprise qui utilise de plus en plus les méthodes d'une enseigne de Distribution Spécialisée : centralisation des achats, développement de la plateforme CENTRALE PARAMAT, standardisation des méthodes et des outils de travail, réorganisation du merchandising et du concept du magasin.
- S'organiser comme un grossiste pour les EHPAD et autres collectivités de santé : développement des gammes de consommables, en particulier des produits EUROMEDIS, réorganisation des réserves et des modes de livraison, prospection importante de cette clientèle avec la gamme et le tarif « fabricant » d'EUROMEDIS.



Evolution des adhérents et intégrés depuis 1997 (Source: société) :

Réseau PARAMAT au 31 janvier 2014 (Source : EUROMEDIS GROUPE) :



Les chiffres du tableau présentent le nombre de membres du réseau au 31 juillet, à l'exception de l'année 2014 pour laquelle est présenté le premier semestre terminé le 31 janvier.

Le Chiffre d'affaires du réseau des agences PARAMAT intégrées se répartit autour de 3 activités :

- (1) La vente de marchandises pour 17,7 millions d'euros (soit 79% du CA de PARAMAT)
- (2) La location et (3) les prestations de services pour 4,6 millions d'euros (soit 21% du CA)

Ce chiffre d'affaires a évolué de la façon suivante entre l'exercice 2011/2012 et 2012/2013 :

Ventes : -3%

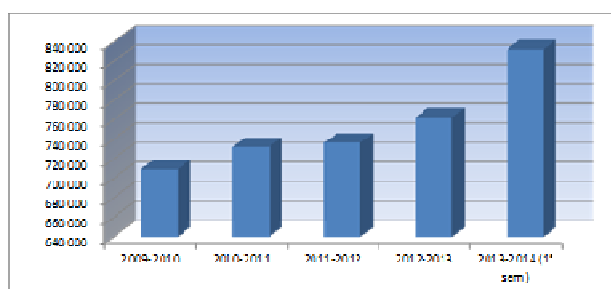
Location et prestation : +1,1%

	Exercice 2011-2012	Exercice 2012-2013	Variation
Ventes	18,4 M€	17,9 M€	-3,4%
Locations / Prestations	4,5 M€	4,6 M€	1,1%
Total	22,9 M€	22,4 M€	-2,5%

Depuis 2010, alors que l'entreprise fermait des agences dans le cadre de sa restructuration, le chiffre d'affaires de PARAMAT est resté relativement stable comme le montre le tableau suivant :

TOTAL CA SOCIETE PARAMAT	Exercice 2010-2011	Exercice 2011-2012	Exercice 2012-2013	Exercice 2013-2014 (6 mois)
CA en EUROS	23,4 M€	22,9 M€	22,4 M€	11,8 M€
Evolution % n-1	0,0%	-1,6%	-2,5%	3,8%
Nbre agences	32	31	28	27

Il en résulte une forte augmentation du CA moyen d'une agence qui est passé de 709KE à 832KE en 5 ans :



Evolution du chiffre d'affaires par agence PARAMAT :

PARAMAT réalise une partie de son chiffre d'affaires dans la location de dispositifs médicaux et d'aides techniques destinées au maintien et à l'hospitalisation à domicile. La société a signé la nouvelle convention L.P.P. lui permettant de proposer aux personnes dépendantes ou handicapées des prestations prises en charge par les Caisses d'Assurance Maladie. Environ 25% du chiffre d'affaires location/prestation entre dans le cadre de la L.P.P.

Clientèle

La clientèle de l'activité Distribution est composée de :

- collectivités médicales d'hébergement (maisons de retraite) et d'hospitalisation (hôpitaux et cliniques), ainsi que des associations et organismes spécialisés en MAD (SSIAD, ADMR, notamment),
- professionnels de la Santé (médecins généralistes ou spécialistes, infirmiers, kinés),
- particuliers : Personnes âgées, personnes souffrant d'un handicap physique temporaire ou permanent.

La clientèle de l'activité Location / Prestations est composée de :

- particuliers pour leur usage personnel,
- collectivités de santé pour leurs résidents.

Répartition du chiffre d'affaires PARAMAT par grande famille de clients (exercice fiscal) en euros :

Chiffres en €	2011-2012		2012-2013		2013-2014 6 mois	
Medecin & Spé	5,8%	1 268 569 €	5,5%	1 222 486 €	5,0%	592 850 €
Particulier	59,0%	12 989 682 €	55,4%	12 403 010 €	52,8%	6 257 714 €
Hôpital & Clinique	7,2%	1 584 776 €	6,7%	1 498 981 €	7,1%	843 896 €
Infirmier - Sage femme - Amb	1,7%	383 063 €	1,8%	397 370 €	1,7%	204 990 €
Maison de retraite	15,1%	3 322 001 €	17,3%	3 865 728 €	19,2%	2 277 968 €
Pharmacie	0,1%	16 650 €	0,1%	16 721 €	0,3%	31 013 €
Revendeur	4,5%	1 001 538 €	4,6%	1 039 542 €	5,0%	592 731 €
Autre	2,5%	555 565 €	4,6%	1 021 350 €	4,1%	482 362 €
Centre Spécialisé	3,0%	661 460 €	2,4%	547 112 €	2,2%	256 581 €
Association - MAD - HAD	0,3%	58 853 €	0,4%	100 459 €	1,0%	114 155 €
Collectivité Publique	0,1%	31 807 €	0,2%	54 312 €	0,3%	38 445 €
Entreprise	0,7%	148 675 €	1,0%	227 571 €	1,3%	148 772 €
Total général	100%	22 022 639 €	100,0%	22 394 643 €	100,0%	11 841 477 €

Début 2011, PARAMAT a revu sa stratégie commerciale vis-à-vis des Maisons de Retraite qu'elle prospecte activement pour proposer en particulier l'offre de consommables à usage unique EUROMEDIS.

Produits

En matière de location et prestation de services, l'activité des agences PARAMAT se concentre sur trois axes :
La location de dispositifs médicaux pour le particulier : lit, lève-malade,...

- La location de Dispositifs médicaux et d'aides techniques pour les collectivités de santé : Lits, lève-personnes, fauteuils roulants, matelas à air, ...
- Le SAV des matériels vendus ou loués, tant préventif que curatif : contrat de prévention, désinfection, réparation, interventions diverses...
- La Collecte de déchets (aiguilles) pour les professionnels de santé.

S'ajoutent au niveau du siège, les prestations facturées de services rendus aux membres du réseau PARAMAT, éditions de catalogues et de PLV en particulier.

En matière de ventes, PARAMAT commercialise près de 12 000 références produit dans différents secteurs :

- Du matériel médico-chirurgical pour les professionnels de la santé : médecins généralistes, spécialistes (cardiologue, gynécologue, dermatologue, gastro entérologue etc....) infirmières, kinésithérapeutes etc.... On trouve dans ces gammes du mobilier médical (équipement de cabinets médicaux complets, divan d'examen, table gynéco, négatoscope, guéridons et marchepied, électrocardiogrammes,...), du matériel de diagnostic (tensiomètres, stéthoscopes, pèse personne, otoscopes, instrumentation, ...) et des consommables à usage unique (pansements, gants seringues aiguilles, sets, compresses, draps d'examen, ...);
- De l'équipement et des consommables pour les collectivités : Equipement des chambres (avec du lit, des tables, des fauteuils de repos, fauteuil coquille, lève personne), équipement pour la toilette, des matelas et coussins de prévention d'escarre, produits pour les soins (hygiène du corps, pansements compresses sondes, cathéter,...) produits pour le personnel soignant (gants, masques, blouses, désinfectants,...), des produits d'incontinence.
- De l'équipement pour le grand public soit dans le cas de Maintien A Domicile (Fauteuils roulants, lits médicalisés, prévention d'escarre, aides à la marche, aides techniques,...) soit pour des produits liés à l'incontinence, soit pour le Bien-être des personnes âgées (Fauteuils releveur, scooter, équipement du bain et de la toilette, ...) soit pour l'orthopédie.

Répartition du chiffre d'affaires Paramat par grande famille de produits :

Ventes PARAMAT par familles de produits	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014 (6 mois)
Fauteuil roulant	20,8%	21,9%	19,7%	20,2%
Incontinence	13,2%	15,4%	15,0%	13,6%
Hygiène, parapharmacie et désinfection	8,8%	9,2%	10,4%	11,2%
Toilette et confort	8,3%	9,1%	9,1%	8,9%
Mobilier médical	11,1%	8,1%	7,9%	8,5%
Divers	4,8%	5,9%	6,3%	7,5%
Abord parenteral, soin et usage unique	8,0%	4,9%	5,7%	5,7%
Prévention des escarres	5,2%	5,7%	5,0%	4,9%
Orthopedie	5,5%	5,8%	5,4%	4,7%
Equipement diagnostic	5,5%	3,3%	3,9%	3,4%
SAV	2,5%	2,9%	2,7%	3,2%
Transfert	1,4%	1,5%	2,0%	1,9%
Aide à la marche	1,2%	1,7%	1,6%	1,5%
Consommable diagnostic	1,2%	1,3%	1,5%	1,3%
Instrumentation	1,1%	1,0%	1,0%	1,0%
Nutrition	0,6%	0,8%	0,9%	0,8%
Déchets	0,3%	0,8%	1,1%	0,8%
Urgence	0,3%	0,5%	0,5%	0,5%
Aides techniques	0,2%	0,3%	0,3%	0,4%
Total	100%	100%	100%	100%

On constate l'importance des métiers liés à la dépendance et à l'autonomie du particulier (handicap). Cette évolution est consécutive à un choix stratégique de privilégier un marché à croissance à long terme et à plus forte marge.

Organisation commerciale de PARAMAT :

Le réseau Paramat dispose d'une organisation commerciale composée de :

- a. 33 vendeurs en magasins en charge de l'accueil des visiteurs répartis à hauteur de 70% en particuliers venant soit avec une prescription, soit pour des équipements de confort, et en 30% professionnels de santé (infirmière et médecin) recherchant du matériel de diagnostic et des consommables.
Une partie de l'équipe des vendeurs est spécialisée avec 7 orthopédistes dans le réseau au 31 décembre 2011.
- b. 38 technico-commerciaux rattachés aux agences, ciblant des besoins dans le Handicap (Personnes à mobilité réduite), auprès des collectivités de Santé (Maisons de retraite, hôpitaux et cliniques), et plus généralement la clientèle de Paramat (Collectivités et Professionnels de Santé, Particuliers).

Les points forts de l'activité PARAMAT

- Un positionnement fort sur un marché bénéficiant d'un important potentiel reposant sur des facteurs démographiques, médicaux et sociaux-économiques ;
- Une présence significative sur un marché encore fragmenté avec un chiffre d'affaires d'environ 76 M€ au 31 juillet 2013 ;
- Un réseau d'implantation couvrant 60% du territoire national avec 92 points de vente (27 magasins intégrés et 65 agences adhérentes).
- Un potentiel d'implantation évalué entre 200 à 250 points de vente qu'il est possible d'atteindre par croissance organique, par l'adhésion de nouveaux adhérents et par le développement de franchises ;
- Un modèle unique regroupant à la fois des magasins intégrés, des adhérents et, à partir de 2012, des franchisés ;
- Une marque, PARAMAT, connue et réputée pour sa qualité de services et bénéficiant de près de 20 ans d'expérience dans la vente et la location de dispositifs médicaux;
- Une véritable expertise développée dans le handicap, point d'entrée dans les métiers du maintien et de l'hospitalisation à domicile ;
- Une commercialisation axée sur le service aux patients : conseils de spécialistes, maintenance, formation ...
- Une gamme large avec plus de 15 000 références proposées à la vente et/ou à la location ;
- Une plateforme d'achat commune et performante lui permettant de bénéficier de conditions d'achats attractives, qui s'est développé récemment vers un sourcing direct en Asie du Sud Est ;
- La gamme EUROMEDIS que Paramat peut proposer aux Collectivités de Santé à un tarif « producteur », constituant une véritable « clé d'entrée » dans les Maisons de Retraite.

Faits marquants :

Les efforts de restructurations associés au renforcement de la présence de PARAMAT sur de nouveaux marchés permettront à l'enseigne de retrouver peu à peu son équilibre financier, prévu pour l'exercice clos au 31 juillet 2014.

Le déficit de l'entreprise et les projections pessimistes liées au contexte ci-dessus ont amenés le Direction de PARAMAT à prendre des mesures dans le but de réduire ses charges, frais généraux et frais fixes, et parallèlement à développer des activités connexes telles que :

- Actions pour relancer l'activité,
- Actions sur la marge,
- Actions sur les stocks,
- Actions sur les frais généraux, les frais de personnel

Il se dégage ainsi **quatre faits marquants** :

Une nouvelle synergie au niveau du Groupe , entre PARAMAT et LABORATOIRES EUROMEDIS :

Redéfinition du découpage de la cible de clientèle « Collectivité de santé » redéfini : LABORATOIRES EUROMEDIS en charge des Hôpitaux et des Cliniques ; PARAMAT en charge de la prospection des Maisons de retraite et des EHPAD, avec un rôle de « concessionnaire » EUROMEDIS. Les tarifs proposés par PARAMAT à ces prospects sont ceux que LABORATOIRES EUROMEDIS proposerait en direct en raison d'une nouvelle politique de cession interne qui permet à PARAMAT de bénéficier de prix d'achat beaucoup plus bas d'avant.

Les achats de PARAMAT chez LABORATOIRES EUROMEDIS ont augmenté de 37% en 2013.

Le développement de la CENTRALE PARAMAT depuis 2 ans. Cette plateforme d'achat commune à tout le groupement lui permettant de bénéficier de conditions d'achats attractives s'est fortement orientée depuis 2 ans vers un sourcing direct en Asie du Sud Est. Les gammes nouvelles ainsi proposées permettent d'une part d'améliorer les marges pour les produits à destination du particulier et, d'autre part, de proposer des tarifs de vente beaucoup plus attractifs pour les collectivités de santé.

La mise en place d'une Cellule Appel d'offre en juillet 2013 et l'arrivée d'un Directeur Commercial Grands Comptes en mars 2014 pour développer l'activité sur les collectivités de santé structurées : centrales d'achat, groupement d'EHPAD, CCAS, etc.

La redéfinition du CONCEPT de magasin et sa démultiplication dans les agences intégrées depuis 2012 : Déménagement de 5 agences dans de nouveaux locaux neufs et mieux adaptés à l'activité (LESPARRE, SENS, LOURDES, MULHOUSE, TOURS), rénovation de 3 enseignes extérieures (LE HAVRE, PESSAC, PUY EN VELAY) et 8 en projet (MONTBELIARD, RODEZ, FECAMP, ROCHEFORT, OLORON, MELUN, ISLE ADAM), Réimplantation et modernisation des surfaces de vente des 27 agences intégrées. Depuis 2013, la démultiplication du concept touche les agences adhérents avec 5 enseignes rénovées et 6 en projet.

Deuxième réseau : PHARMAREVA, les plateformes au service des pharmacies

PHARMAREVA, qui vend aux pharmacies d'officine, est une enseigne à vocation nationale développée à travers un réseau d'entreprises indépendantes intégrées ou franchisées, autour de 3 grands principes fondateurs :

1. La prestation de service et la fourniture de produits médicaux pour le domicile,
2. La notoriété par le canal d'un client unique, le pharmacien, soit une cible potentielle d'environ 23 000 pharmacies,
3. Des plates-formes régionales logistiques représentant le réseau, chaque plate-forme couvrant les besoins de 1.000 à 1.500 pharmacies.

PHARMAREVA, spécialisée dans la vente et la location de matériel médical, intègre les contraintes liées au développement du marché des services à la personne à travers le réseau pharmaceutique : une maîtrise du métier, des produits de qualité, une équipe performante, une excellente couverture géographique, un modèle économique et commercial solide. À la fois grossiste permettant à l'officiel de se positionner par rapport à la concurrence et prestataire de services jusqu'au domicile du malade, PHARMAREVA compte parmi les acteurs performants dans un secteur d'activité en pleine évolution.

Depuis le mois de mai 1999, la société est détenue à 49,92% par EUROMEDIS GROUPE.

L'activité Location et aides techniques (lits, lève-personnes, fauteuils roulants représente de l'ordre de 45% du chiffre d'affaires au 31/7/2013.

L'activité Distribution de produits de pharmacie, de dispositifs médicaux et aides techniques destinés au Maintien à Domicile et à l'Hospitalisation à Domicile (chambres, déplacement, orthopédie, bain, toilette) représente de l'ordre de 30% du chiffre d'affaires au 31/7/2013.

L'activité Prestation de forfaits d'oxygénothérapie, de désinfection et de livraison représente de l'ordre de 25% du chiffre d'affaires au 31/7/2013.

Un Savoir-faire orienté pharmacies d'officine

Le réseau PHARMAREVA est issu de la création en avril 1994 de la société PHARMA MAT S.A., devenue PHARMAREVA S.A. en 2003. Cette société vendéenne était spécialisée dans la vente et la location, exclusivement aux pharmacies d'officine, de dispositifs médicaux et d'aides techniques destinés au Maintien à Domicile - M.A.D. Après l'acquisition de 49,92% de PHARMAREVA S.A. par EUROMEDIS GROUPE en mai 1999, les directions des deux sociétés ont décidé de développer un réseau de franchisés dont PHARMAREVA S.A. serait le franchiseur. Les activités de vente et de location de PHARMAREVA S.A. ont alors été apportées (apport partiel d'actifs) à une société nouvelle, MEDIMAT - PHARMAREVA PAYS DE LOIRE, filiale à 100% de PHARMAREVA S.A., la société initiale ne conservant que les activités de franchiseur. En juillet 1999, EUROMEDIS GROUPE a ouvert une franchise intégrée à 100%, D.R. MÉDICAL, à Neuilly sous Clermont, dans l'Oise.

Le réseau de commercialisation de PHARMAREVA comprend :

- 17 plateformes approvisionnant les pharmaciens dont
 - o 9 plateformes intégrées appartenant à 5 filiales y compris DR MÉDICAL,
 - o 8 plateformes franchisées. En 2011, 5 franchisés ont quitté le réseau.

Les plateformes, d'une surface de 250 à 300 m² en moyenne, sont dédiées au stockage des produits non encore affectés, et, sur environ 15m² au stockage des produits de retours de location et nécessitant une désinfection opérée dans un local à cet effet d'une surface également de 15m².

- Un site internet marchand ouvert en janvier 2013 qui s'adresse :
 - o Aux pharmaciens d'officine,
 - o Aux pharmaciens « Relais Conseil PHARMAREVA » ayant signé un contrat de partenariat pour recevoir des colis de clients particuliers ayant commandé sur internet et commander des produits pour leur compte à tarif préférentiel,
 - o Aux particuliers souhaitant s'équiper en matériel médical et venant le retirer dans un « Relais Conseil PHARMAREVA ».

La centrale de référencement d'environ 60 fournisseurs actifs des produits distribués est basée à Treize-Septiers (85).

Un parc locatif de matériel, amorti sur 5 ans et financé en crédit bancaire, comprend 600 à 1.000 lits en moyenne par site.

Le réseau couvre la quasi-totalité des départements du Sud Ouest, du Centre, du Nord de la Région Parisienne et du Sud Est.

Carte des implantations PHARMAREVA au 31 janvier 2014 :



Les franchises PHARMAREVA contribuent au chiffre d'affaires consolidé du Groupe par le versement d'un droit d'entrée et de redevances proportionnelles au chiffre d'affaires. Le montant des droits d'entrée et des redevances en provenance des franchises s'est élevé à 301 k€ au 31/7/2011, à 213 k€ au 31/7/2012 et à 204 k€ au 31/7/2013.

Clientèle

La clientèle de l'activité Distribution PHARMAREVA est composée exclusivement de pharmacies d'officine.

La clientèle de l'activité Location / Prestations de PHARMAREVA est composée de :

- pharmacies d'officine
- franchisés PHARMAREVA.

Offre de services

Les prestations apportées par PHARMAREVA sont de trois ordres :

- a. locations de dispositifs médicaux et d'aides techniques,
- b. prestations de services aux franchisés,
- c. animation d'un réseau de pharmaciens.

L'offre de PHARMAREVA est axée sur la vente de produits de pharmacie, de dispositifs médicaux et d'aides techniques destinés au maintien et à l'hospitalisation à domicile dans les domaines de la chambre, du déplacement, de l'orthopédie, du bain, de la toilette...

a. La location de dispositifs médicaux et d'aides techniques, un même métier pour PHARMAREVA et PARAMAT pour une même clientèle : le grand public à travers un partenariat avec les pharmacies d'officine pour PHARMAREVA et les particuliers en direct pour PARAMAT.

L'offre de PHARMAREVA est proposée aux pharmacies d'officine qui fournissent dans un second temps les prestations aux particuliers, celle de PARAMAT s'adressant directement aux particuliers. Dans les deux cas, la prestation comprend la location de dispositifs médicaux et d'aides techniques qui permettent aux particuliers de suivre des traitements médicalisés ou non à domicile.

Afin de garder la continuité des soins pour le patient à la sortie de l'hôpital, le médecin généraliste prescrit la location de matériels permettant le maintien à domicile. Après avoir effectué installation, le pharmacien ou PARAMAT forme à la manipulation des matériels soit le patient lui-même, soit la personne qui assistera ce patient (son référant). La continuité des soins concerne :

- le Maintien à Domicile (M.A.D.) dans les domaines de :
 - . la chambre (lits médicalisés, barrières, potences, arceaux de lit, lèves-buste...),
 - . le déplacement (fauteuils roulants, cannes, déambulateurs...),
 - . la prévention des escarres (matelas pneumatiques, compresseurs...),
 - . le bain et la toilette (sièges, tabourets, planches, chaises...),
 - . l'orthopédie (orthèses, colliers cervicaux, ceintures sur mesure, prothèses mammaires...),
- l'Hospitalisation à Domicile (H.A.D.) dans les domaines du traitement :
 - . des insuffisances respiratoires par oxygénothérapie (concentrateurs d'oxygène, aspirateurs trachéaux, sondes d'aspiration...) ou par aérosolthérapie (aérosols pneumatiques ou soniques, kits de nébulisation...),
 - . de la perfusion et de la nutrition (pompes à nutrition, sets médicaux...),
 - . de l'apnée du sommeil (appareils à pression positive continue...).

L'objectif de EUROMEDIS GROUPE, avec ses filiales PHARMAREVA et PARAMAT, est de :

- se positionner comme le N°3 français en M.A.D.,
- d'assurer une présence stratégique en H.A.D. sur quelques sites.

b. Les prestations de services aux franchisés PHARMAREVA

Les sociétés ayant signé un contrat de franchise avec PHARMAREVA bénéficient :

- d'une assistance lors du démarrage de l'activité, avec la garantie :
 - . d'une exclusivité sur sa zone géographique, qui comprend le plus souvent 400 à 800 pharmaciens,
 - . d'une formation initiale du responsable de la franchise et de son personnel dans le but de transmettre le savoir-faire de PHARMAREVA,
- de la mise à disposition, dans le cadre de l'exploitation de la franchise :
 - . d'une enseigne de notoriété nationale,
 - . d'un fichier clientèle défini en fonction de son implantation géographique,
 - . d'un matériel sélectionné et référencé,
 - . de procédures de désinfection permettant d'assurer une prestation en conformité avec la législation en vigueur,
 - . d'une logistique adaptée à un service de proximité,
 - . de moyens de marketing et de communication d'un grand groupe : PHARMAREVA édite chaque année un catalogue en Français à destination des franchisés.
- de l'organisation :
 - . d'une formation continue (deux stages annuels), pour chaque nouveau collaborateur, sur les produits et la réglementation,
 - . d'un séminaire annuel pour transmission des nouveautés produit et savoir-faire PHARMAREVA.

En contrepartie de la fourniture de ces prestations, le franchisé s'engage à :

- verser à PHARMAREVA un droit d'entrée et des redevances proportionnelles au développement du chiffre d'affaires,
- investir dans l'installation et l'agencement de sa franchise,
- à s'approvisionner exclusivement auprès de PHARMAREVA et des fournisseurs référencés pour :
 - . l'acquisition d'un parc de location de matériel,
 - . l'achat de supports de communication.

Le contrat de franchise est d'une durée de 7 ans reconductible par tacite reconduction par périodes de 5 ans.

L'investissement initial est estimé à 200 k€.

Les redevances annuelles sont dégressives en fonction du chiffre d'affaires réalisé (échelonnées de 1% à 3,5% des ventes).

Un budget de 1,5% des ventes est demandé à chaque franchisé pour la publicité.

L'objectif est de réaliser un chiffre d'affaires moyen de 250 k€ après 2 ans d'exercice, et de 500 k€ la 4^{ème} année.

c. L'animation d'un réseau de pharmaciens Relais Conseils

Le pharmacien Relais Conseil :

- Est investi d'une mission de dépositaire conseil auprès du client particulier qui choisira son officine pour retirer sous 48h00 le matériel médical commandé sur le site internet marchand de PHARMAREVA.
- Retire plusieurs avantages, notamment une tablette tactile facilitant l'accès des produits et la traçabilité des commandes, des tarifs préférentiels, un intéressement au chiffre d'affaires, un référencement sur le site internet PHARMAREVA, un kit signalétique.

Le chiffre d'affaires de PHARMAREVA se répartit à hauteur de 70% en prestations de services et à hauteur de 30% en vente de matériel.

Troisième structure de commercialisation : BIOMAT, équipements pour les blocs opératoires

BIOMAT est spécialisée dans la fourniture d'équipements médicaux destinés aux blocs opératoires. Cette division était depuis 2005 rattachée à la structure Paramat. Cette dernière a racheté début 2005 l'activité Blocs opératoires des Laboratoires Fournitures Hospitalières (Mulhouse) / BAG (Bordeaux) qui a été transférée en 2006 à Canejan (33).

Devenue en 2009 une structure juridique à part entière, BIOMAT a réalisé un chiffre d'affaires de 3,2 millions d'euros sur l'exercice clos au 31 juillet 2011, de 3,1 millions € au 31 juillet 2012 et de 4,4 millions € au 31 juillet 2013.

Savoir-faire

BIOMAT a conclu plusieurs partenariats notamment :

- Un contrat de distribution exclusif avec KLS MARTIN GmbH (siège à Turlingen) en Eclairages opératoires, Bistouris électriques, Lasers chirurgicaux et Instrumentations. Un partenariat avec KLS MARTIN existe depuis 37 ans.
- Un contrat de distribution exclusif avec EDAN INSTRUMENTS (siège à Shenzhen en Chine). Cette société est le 2^{ème} fabricant mondial en appareils de monitoring, coté à Shanghai et Shenzhen, et avec laquelle existe un partenariat depuis 2007.
- Des accords de distribution avec notamment :
 - o ARKRAY Inc (Japon), fabricant de produits destinés aux diabétiques depuis 1960, inventeur du 1^{er} lecteur de glycémie portatif en 1970 avec un bureau en France depuis 2009,
 - o TAKASAGO MEDICAL (Japon), fabricant d'instruments chirurgicaux depuis 1935,
 - o SCHURR (Allemagne), fabricant de chaussures de travail, de sécurité, et de sabots de blocs depuis 1973.
- une politique de sourcing importante (Gamme Gynéco-Obstétrique et Endoscopie).

Sa notoriété est grandissante avec des référencements nationaux à l'UGAP, l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris et aux Hospices Civils de Lyon ainsi qu'auprès de nombreux établissements de santé privés. Le Groupe a souhaité s'engager dans une politique clairement affichée afin d'offrir à l'ensemble des acteurs du marché de la santé des alternatives aux grands groupes multinationaux qui tentent de dominer ce secteur.

Clientèle

La clientèle de la Société BIOMAT est composée :

- à 80% d'hôpitaux et d'établissements publics, avec notamment l'Union des Groupements d'Achats Publics – UGAP, l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris – AP-HP, les Hospices Civils de Lyon, l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille – AP-HM, Les Groupements régionaux des CHU (Centres Hospitaliers Universitaires).
- et à 20% d'établissements privés, et de cabinets privés de spécialistes de Santé avec notamment :
 - o des référencements auprès des principales centrales d'achat telles que CAHPP, HELPEVIA, CACIC, Générale de Santé,
 - o une clientèle directe privée.

Produits

La gamme de produits proposée est constituée essentiellement de :

- Eclairage opératoire
- Bistouris électronique
- Monitoring
- Lasers chirurgicaux
- Instrumentation

Quatrième réseau : *MEDIS SANTE, perfusion, nutrition, hospitalisation à domicile*

MEDIS SANTE a été créée en 2009 par Gilles Garcia, après une expérience de treize ans dans le métier. Cette société, dont EUROMEDIS GROUPE détient le tiers du capital, est spécialisée en services d'hospitalisation à domicile en ville. Elle a ouvert cinq sites : Aubagne et Salon de Provence (Région Paca), Toulouse, Dijon et Bordeaux.

EUROMEDIS GROUPE et ses filiales lui ouvrent un accès à des tarifs attractifs pour le matériel et espère tirer parti de la hausse des besoins en services médicaux à domicile.

MEDIS SANTE pense ouvrir deux nouveaux sites par an.

6.1.2. Clientèle et organisation commerciale

6.1.2.1. Clientèle

La base de clients d'EUROMEDIS GROUPE et de ses filiales est large et récurrente (les premiers clients que le Groupe a conquis le sont, pour la quasi-totalité d'entre eux, toujours actuellement). Elle est constituée des collectivités médicales, des professionnels de la Santé, des pharmacies d'officine, des revendeurs France et Export, des industriels, des particuliers, des Adhérents PARAMAT et des franchisés PHARMAREVA.

Type de clientèle adressé par société :

	Collectivités médicales	Professionnels de Santé	Revendeurs France et Export	Pharmacie s	Particuliers
LABORATOIRES EUROMEDIS	x	x	x	x	
PARAMAT	x	x			x
PHARMAREVA				x	
BIOMAT	x	x			

Compte tenu de la largeur de la gamme, les produits EUROMEDIS sont présents dans toutes les grandes collectivités hospitalières publiques et privées en France.

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par type de client sur les 3 derniers exercices annuels et les deux derniers semestres :

En milliers d'€	31/07/2011		31/07/2012		31/07/2013		31/01/2013		31/01/2014	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Collectivités Médicales	26 578	40,4%	37 117	49,9%	40 151	53,1%	19 930	52,6%	19 130	51,5%
Professionnels de santé	4 345	6,6%	1 759	2,4%	1 638	2,2%	826	2,2%	786	2,1%
Pharmacie	6 055	9,2%	4 066	5,5%	3 562	4,7%	1 780	4,7%	1 947	5,2%
Revendeurs France et Export	12 081	18,3%	14 414	19,4%	14 306	18,9%	7 134	18,8%	6 971	18,8%
Particuliers	15 692	23,8%	13 284	17,9%	12 122	16,0%	6 315	16,7%	6 151	16,5%
Adhérents et Franchisés	396	0,6%	2 672	3,6%	2 299	3,0%	1 096	2,9%	1 526	4,1%
Autres	710	1,1%	1 054	1,4%	1 593	2,1%	786	2,1%	654	1,8%
Total	65 857	100,0%	74 367	100,1%	75 671	100,1%	37 867	100,0%	37 165	100,0%

Le poids des principaux clients est présenté au 4.2.1. du présent Document de référence.

Export :

Au 31 juillet 2013, EUROMEDIS GROUPE et ses filiales ont réalisé près de 10% du chiffre d'affaires consolidé à l'Export, soit 7,5 millions d'euros, ce qui représente une baisse de 10,7% par rapport à l'exercice précédent, le montant de vente à l'export au 31 juillet 2013 étant stable par rapport au montant réalisé au 31 juillet 2011 :

CA	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
France	58 475	65 995	68 194	33 933
Export	7 382	8 372	7 477	3 232
Export / CA Total	11,2%	11,3%	9,9%	8,7%
CA Total (K€)	65 857	74 367	75 671	37 165

Répartition du chiffre d'affaires consolidé export par zone géographique au 31 juillet 2013 :

EUROMEDIS GROUPE et ses filiales exportent leurs produits en Belgique, dans les DOM-TOM, en Italie, au Maroc, en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Bénin, en Algérie, en Irlande, aux Pays-Bas, au Portugal, en Tunisie, en Suisse, en République Tchèque, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Finlande, en Espagne, en Grèce, en Hongrie, en Lituanie, en Lettonie, en Bulgarie et Pologne.

Répartition du chiffre d'affaires par continent au 31/7/2012, au 31/7/2013 et au 31 janvier 2014 en montant et en %:

CA Export	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Afrique	347	276	108
Asie	2	2	0
DOM-TOM	2 241	2 075	899
Europe	5 782	5 124	2 225
Total (k€)	8 372	7 477	3 232

%	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Afrique	4,15%	3,70%	3,34%
Asie	0,02%	0,03%	0,00%
DOM-TOM	26,77%	27,75%	27,80%
Europe	69,06%	68,52%	68,86%
Total	100,00%	100,00%	100,00%

Saisonnalité :

L'activité d'EUROMEDIS GROUPE et de ses filiales n'est pas saisonnière, à l'exception :

- du mois d'août où LABORATOIRES EUROMEDIS et PARAMAT réalisent 75% du chiffre d'affaires mensuel,
- du mois de janvier habituellement plus fort en raison des réponses aux appels d'offres,
- du mois de décembre qui enregistre des effets de fin de budgets dans le pôle Distribution.

6.1.2.2. Organisation commerciale

L'organisation commerciale du Groupe est structurée en fonction du domaine d'activité.

L'organisation pour la commercialisation des produits à marques propres de LABORATOIRES EUROMEDIS :

La conception et la fabrication des produits à marque propre sont réalisées par LABORATOIRES EUROMEDIS. Les effectifs commerciaux de ces trois sociétés, soit 40 personnes au total, se répartissent de la manière suivante :

- Le service commercial France qui intègre :
 - . Un Directeur Commercial (France – Export), Monsieur Mathieu Roturier.
 - . Une force de vente hospitalière, composée d'un Directeur des ventes, une responsable administration des ventes, de sept directeurs de région et de cinq secrétaires commerciales. Leur mission est :
 - o de répondre aux appels d'offre des 1.000 hôpitaux qui paraissent au Bulletin Officiel des Marchés Publics et à ceux des 3.000 cliniques, dont la majorité fait partie d'un groupement. Chaque appel d'offre regroupe généralement plusieurs produits. La Direction des ventes y répond en proposant une trentaine de produits, ce qui permet à l'institution de limiter le nombre de ses fournisseurs,
 - o de renforcer la présence du Groupe dans les blocs opératoires en leur proposant des produits spécifiques à plus forte valeur ajoutée,
 - o d'animer le réseau des 1.700 revendeurs de matériel médical.
 - . Un responsable directeur des ventes en pharmacie et d'une secrétaire commerciale.
 - . Un responsable des ventes France en charge d'animer :
 - o Les revendeurs de matériel médical,
 - o Les revendeurs de produits et d'hygiène.
- Un service commercial Export comprend un Responsable Export assisté d'une secrétaire commerciale trilingue en charge des ventes dans les pays de l'Union Européenne, autour du bassin méditerranéen et en Afrique. Pour renforcer la présence à l'international, EUROMEDIS Italie a été ouverte le 1^{er} février 2007. Des réflexions sont poursuivies quant à l'implantation d'une filiale en Grande-Bretagne avant la fin de l'année 2014.

Au niveau de la présence sur les salons nationaux et internationaux :

- LABORATOIRES EUROMEDIS est présent à PHARMAGORA (salon de la Pharmacie qui a lieu en France une fois par an), HOPITAL EXPO (salon du matériel médical, en France une fois par an) et MEDICA (plus grand salon médical au monde, à Düsseldorf une fois par an en novembre),
- La division INDUSTRIE participe tous les deux ans à EXPO PROTECTION qui se déroule en France.

Concernant les supports de vente et de communication, LABORATOIRES EUROMEDIS édite chaque année deux catalogues à destination ...

- . des collectivités médicales, des professionnels de la Santé et des revendeurs de matériel médical, tiré à 10.000 exemplaires (en Français, Anglais, Allemand, Espagnol et Hollandais),
- . des pharmaciens, tiré à 12.000 exemplaires,

... ainsi qu'une gamme complète de fiches techniques et de supports d'aide à la vente reliés dans un classeur destiné au Grands Comptes.

L'organisation commerciale Distribution / Location de PARAMAT :

- Au niveau de PARAMAT, la structure commerciale repose en premier lieu sur :
 - Un directeur commercial France Responsable Grands Comptes,
 - Cinq Directeurs Régionaux en charge en moyenne par personne d'environ 6 magasins. Ils s'appuient sur une structure commerciale par sites se répartissant de la façon suivante:

Agences	Commerciaux	Resp Agence / Commercial	Agences	Commerciaux	Resp Agence / Commercial
Albi	3		Niort	1	1
Alençon	2		Oloron / Pau ASS	1	
Andrézieux	2		Pau (Les Lilas)	3	
Angers	1		Pessac / Lesparre	2	1
Bayonne		1	Puteaux	2	
Chartres	1		Puy en Velay		1
L'Isle Adam			Rochefort	1	1
Le Havre / Fécamp	2		Rodez	1	
Lourdes	1		St Maximin	1	
Melun		1	Sens	1	
Montbéliard	2		Sotheville	2	
Mulhouse	1	1	Tours	1	1
			Totaux	31	8

La force commerciale pour la Distribution est donc composée de 39 personnes dont 8 font également office de responsable d'agence, et consacrent en moyenne 60% de leurs temps à la fonction commerciale.

L'organisation commerciale de PHARMAREVA auprès des franchisés en charge des pharmacies d'officines :

Au niveau de PHARMAREVA, la structure commerciale comprend 15 technico-commerciaux dont certains sont dirigeants de sites intégrés ou franchisés.

L'organisation commerciale de BIOMAT (blocs opératoires) :

Elle est constituée de :

- Un Directeur commercial qui anime deux pôles autour de deux gammes de produits sous contrat d'exclusivité avec deux partenaires :
 - KLS MARTIN pour les lasers, bistouris électriques, éclairage des blocs opératoires,
 - EDAN pour les matériels de gynécologie, obstétrique, produits pour le monitoring.
- Un directeur commercial régional,
- Deux responsables technico-commerciaux régionaux,.
- Deux chefs de produits.

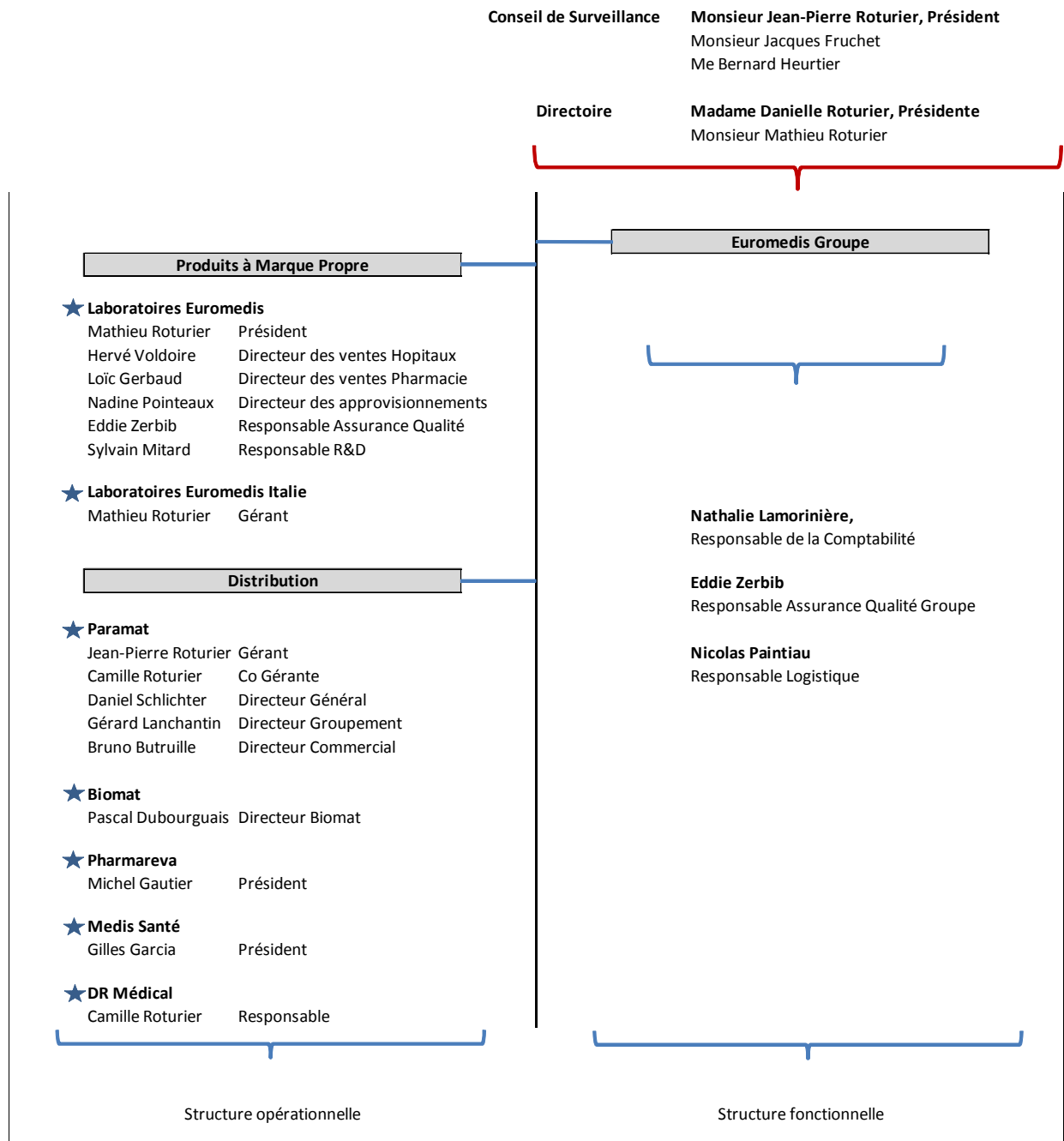
Des gammes complémentaires viendront renforcer le chiffre d'affaires de BIOMAT dans le courant de l'exercice 2014-2015.

L'organisation commerciale de MEDIS SANTE (Hospitalisation à Domicile – HAD, nutrition, perfusion) :

Elle comprend 1 professionnel de Santé (médecin, infirmière diplômée ou pharmacien) par site, ainsi qu'un responsable clientèle et de contrôle d'installation pour chacun des deux sites ouverts (Salon de Provence, Aubagne, Toulouse, Dijon et Bordeaux).

6.1.3. L'organisation interne

6.1.3.1. Organigramme opérationnel au 31 janvier 2014



6.1.3.2. Equipe de Direction

L'équipe de Direction est constituée de 14 personnes :

Jean-Pierre Roturier, 64 ans, Président du Conseil de Surveillance d'EUROMEDIS GROUPE.

Fondateur. Dix années d'expérience en qualité de Chef des Ventes puis de Directeur Commercial France des LABORATOIRES IMPEX, société spécialisée dans la fabrication de matériel médical (seringues et aiguilles jetables notamment).

Création de la S.A. EUROMEDIS en 1985.

Missions :

- Surveillance de la politique générale du Groupe, notamment en termes de stratégie produits et d'axes commerciaux,
- Surveillance des aspects d'approvisionnement, de validation finale du choix des fournisseurs, et de négociations tarifaires des achats,
- détection, sélection et pilotage des opérations de croissance externe et organique,
- communication financière et relations avec les investisseurs.

Danielle Roturier, 62 ans, Présidente du Directoire d'EUROMEDIS GROUPE.

Co-fondatrice. Dix ans d'expérience en qualité de secrétaire commerciale de la CIG, société spécialisée dans la fabrication de vêtements de travail. Cinq années de gestion de son propre commerce de prêt-à-porter.

Création de la S.A. EUROMEDIS en 1985.

Missions :

- supervision comptabilité clients et fournisseurs Groupe,
- gestion de trésorerie et des couvertures de change,
- relations avec les établissements bancaires,
- gestion des ressources humaines Groupe,
- supervision du secrétariat commercial LABORATOIRES EUROMEDIS.

Mathieu Roturier, 37 ans, Président Directeur Général des LABORATOIRES EUROMEDIS.

Diplômé de WELLER, école de commerce axée sur l'international. Rejoint EUROMEDIS GROUPE en 2000.

Missions :

- responsable export Groupe : recherche de clients distributeurs en Europe, sur le pourtour méditerranéen et en Afrique, et négociations tarifaires,
- responsable des ventes INDUSTRIE : prospection et négociations,
- responsable achats transport : sélection des transporteurs, lancement des appels d'offre, négociations tarifaires et gestion des litiges.

Daniel Schlichter, 51 ans, Directeur Général PARAMAT

Diplôme EDHEC, 20 ans d'expérience comme cadre dirigeant dans la Distribution Spécialisée.

12 ans chez KIABI comme Directeur de magasin puis Directeur Régional (17 magasins, 900 personnes). 4 ans d'expérience comme Directeur d'Exploitation des réseaux français de magasins HABITAT, puis VIRGIN (35 magasins, 300ME, 1000 collaborateurs). 4 ans chez CULTURA comme Directeur de la centrale d'achat et du Marketing. Compétences dans l'animation d'un réseau de magasins et l'organisation d'une chaîne de distributeurs, dans la stratégie commerciale, la politique produit et la stratégie de communication.

A rejoint PARAMAT le 1^{er} septembre 2008.

Nadine Pointeau, 54 ans, Pharmacien Responsable des approvisionnements des LABORATOIRES EUROMEDIS.

Docteur en Pharmacie. Deux ans d'expérience à la Pharmacie Centrale des Hôpitaux de Paris. Une année en qualité de Pharmacien assistant aux LABORATOIRES IMPEX. Rejoint EUROMEDIS en 1988.

Missions :

- achats des produits LABORATOIRES EUROMEDIS,
- responsable Assurance Qualité des produits : définition et respect des normes,
- responsable du marquage CE en relation avec l'Agence de Sécurité Nationale du Médicament et des Produits de Santé (anciennement dénommée A.F.S.S.A.P.S. - Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé),
- réponse aux appels d'offre hospitaliers,
- management de la Qualité Groupe.

Eddie Zerbib, 59 ans, Responsable Assurance Qualité EUROMEDIS. Pharmacien.

Docteur en Pharmacie, IAE, Expert AFSSAPS. Directeur Commercial Stérigénics France (5 ans), Directeur Général des Laboratoires Caric (10 ans), Directeur R et Dyonisos (5 ans).

Rejoint le Groupe en 2005.

Nathalie Lamorinière, 52 ans, Responsable Comptabilité et Contrôle de Gestion DECF, Master Comptabilité et Audit. Trente années d'expérience en comptabilité générale, analytique / contrôle de gestion, de mise en place d'organisation comptable, au sein de deux entreprises avant de rejoindre EUROMEDIS GROUPE. Rejoint le Groupe en 2011.

Gérard Lanchantin, 65 ans, Directeur Groupement PARAMAT.

Diplôme d'orthopédiste et d'infirmier de bloc opératoire. Quatre ans d'expérience en qualité d'infirmier de bloc opératoire. Dix années de direction d'un magasin indépendant de distribution de matériel médical.

Rejoint Euromedis en 1988 après l'acquisition par VITALAIRE de son magasin de distribution.

Missions : Direction de l'ensemble des magasins intégrés Paramat et animation national des magasins indépendants Paramat :

- Gestion des nouvelles implantations avec mise en place des agencements magasin, de l'organisation informatique, formation des personnels,
- Mise en place des actions de communication, création des catalogues, organisation et animation des assemblées générales de Paramat (deux fois par an),
- Gestion du personnel,
- Direction de la centrale d'achats et de référencement pour l'ensemble du réseau Paramat :
- Négociation des référencements et des tarifs des produits avec les fournisseurs,
- Fixation de la politique tarifaire des magasins,
- Participation à la validation des opérations de croissance externe.

Administrateur de l'U.N.P.D.M. (Union Nationale des Prestataires de Dispositifs Médicaux), plus important syndicat dans le domaine des dispositifs médicaux.

Michel Gauthier, 66 ans, Président de PHARMAREVA.

Formation d'orthopédiste / appareilleur. Quatorze ans d'expérience de préparateur en pharmacie et d'enseignant aux cours de préparateurs en pharmacie. Dix année en qualité de Président de la S.A. ALOUETTE MÉDICAL SERVICE, société spécialisée dans la distribution de matériels d'orthopédie auprès des particuliers et des collectivités médicales. Président de PHARMARÉVA depuis 1994. Rejoint EUROMEDIS GROUPE en 1999 après l'acquisition de 49,92% de PHARMARÉVA S.A. par le Groupe.

Mission : animation du réseau PHARMAREVA : gestion commerciale, des contraintes techniques, des projets économiques et financiers, et de la logistique.

Pascal Dubourguais, 50 ans, Directeur BIOMAT.

Près de 20 ans d'expérience dans le domaine du matériel médical à travers des postes pour des groupes multinationaux spécialisés dans le matériel chirurgical.

Dans le groupe depuis 13 ans. Pour Paramat Sud Ouest (1^{ère} région constituée du réseau) de 1998 à 2004 puis BIOMAT SAS.

Missions : Management commercial, stratégie commerciale, sourcing nouveaux produits

Hervé Voldoire, 50 ans, Directeur des ventes des LABORATOIRES EUROMEDIS.

D.U.T. de gestion. Quinze ans d'expérience chez ALLEGRE BIOMÉDICAL, société spécialisée dans la distribution de matériel médical, tout d'abord en tant de responsable commercial pendant trois ans, puis en qualité d'Attaché de Direction pendant douze ans. Rejoint EUROMEDIS GROUPE en 2003.

Mission : direction des ventes Euromedis : prospection commerciale, gestion des approvisionnements et négociations avec les fournisseurs, organisation interne et gestion des effectifs.

Sylvain Mitard, 51 ans, Directeur Développement EUROMEDIS GROUPE.

Formation scientifique. Quatorze ans dans la société familiale CODEM MITARD MEDICAL à Angers. Spécialisé dans la distribution de matériel médico-chirurgical en qualité de technico-commercial, puis Directeur (concessionnaire BECTON-DICKINSON). Onze ans à la Direction des ventes France et du suivi des Grands Comptes pour la société américaine WELCH ALLYN, acteur majeur dans le monitoring des signes vitaux. Trois ans associé dans la société IMEDEX spécialisée en anesthésie. Rejoint le Groupe en octobre 2013.

Missions :

- Responsable du Développement des nouvelles gammes de produits pour le Groupe, incluant les études de marchés, la commercialisation, la création des outils de communication, la veille commerciale et l'ensemble du plan marketing.
- Développement d'une gamme de dispositifs médicaux complétant l'offre pour le bloc opératoire.
- Création d'une gamme diagnostic à Marque Propre par les Laboratoire EUROMEDIS.

Nicolas Paintiaux, 54 ans, Responsable Logistique

25 ans d'expérience logistique. 15 ans dans la direction de centre de profits et direction générale de sites logistiques. Unités de moyennes à 60 000 mètres carrés. Direction multi-sites, multi-clients. Gestion des projets d'implantation de sites et systèmes d'information. Plus particulièrement prestataire logistique pour des typologies de clients liés à l'électronique / textile / Paramédicale / grande distribution. Externalisation de la logistique.

- Directeur d'exploitation pour un des leaders de la PLV pendant 8 ans
- Directeur d'exploitation, Mise en place et développement de l'activité pour SORIN BIOMEDICAL intégrer a GEOLOGISTICS prestataire multimodale. Développement des affaires, positionnement tarifaire.
- Directeur général de sites logistiques pour un des leaders Européen du Bricolage.
- A rejoint Euromedis en février 2009.

Camille Roturier, 32 ans, Responsable de DR Medical et Co Gérante de la Sarl PARAMAT

De formation école de commerce et marketing, a intégré le Groupe en octobre 2006. A contribué à la création (conception et organisation) du site pilote de PARAMAT à Saint Maximin dans l'Oise, qu'elle gère ainsi que, dès le 1^{er} septembre 2012, le site de DR Medical, franchisé PHARMAREVA pour le département de l'Oise (60).

6.1.4. Fournisseurs

6.1.4.1. Répartition des fournisseurs

EUROMEDIS GROUPE et ses filiales comptent environ 500 fournisseurs. En reprenant les chiffres présentés au § 4.2.3. du présent document de référence, on constate la progression des fournisseurs européens dans les achats consolidé du Groupe :

En % des achats HT	31.7.2011	31.7.2012	31.7.2013
Fournisseurs asiatiques	54,5%	54,0%	51,0%
Fournisseurs européens	45,5%	46,0%	49,0%
Total	100%	100%	100%

6.1.4.2. Détection des fournisseurs

La recherche et la sélection des fournisseurs sont réalisées par le Service Achats qui comprend Jean-Pierre Roturier, Mathieu Roturier, Nadine Pointeau, Responsable approvisionnements Europe, et Monsieur Eddie Zerbib, Pharmacien responsable de l'Assurance qualité. Avant de commencer la prospection, le Service Achats définit les spécificités du produit qu'il recherche puis établit un cahier des charges qui sera transmis au(x) fournisseur(s) retenu(s).

La détection des fournisseurs comporte plusieurs étapes :

- recherche du ou des pays produisant, dans les meilleures conditions qualitatives, quantitatives et économiques, la matière première (pvc, latex, vinyle, coton...) nécessaire à la fabrication du produit,
- détection des fournisseurs locaux capables de fabriquer le produit selon un cahier des charges précis,
- visite d'usine chez les fabricants retenus,
- sélection du ou des fournisseur(s) en fonction de sa (leur) fiabilité technique et industrielle, et notamment :
 - . capacité de production,
 - . productivité,
 - . aspects réglementaires (certification, respect du droit international du travail),
 - . qualité des productions,
 - . échantillonnage, réalisation de prototype et personnalisation du produit,
 - . délai d'approvisionnement,
 - . conditions tarifaires.

La validation finale est effectuée par Monsieur Jean-Pierre Roturier, Madame Nadine Pointeau, et Monsieur Eddie Zerbib.

6.1.4.3. Stratégie fournisseurs

Au niveau contractuel, EUROMEDIS GROUPE et ses filiales ne signent pas d'engagement de volume. Les conditions tarifaires sont renégociées tous les quatre mois, sauf en cas de variation importante des devises ou des matières premières. Les fournisseurs de produits fabriqués sous la marque EUROMEDIS (avec le label CE) sont audités une fois par an par les responsables produits des LABORATOIRES EUROMEDIS.

Le délai moyen consolidé de règlement fournisseurs est de 64 jours.

6.2. Présentation générale du marché de la société

6.2.1. Les marchés

EUROMEDIS GROUPE, spécialiste des dispositifs médicaux de l'hôpital au domicile opère sur deux grands marchés :

1. la distribution des dispositifs médicaux à usage unique à marque propre destinée aux collectivités médicales, aux professionnels de la santé et aux particuliers via les Laboratoires Euromedis (pharmacies et revendeurs de matériel médical)
2. la distribution de matériel médical et services associés pour l'hospitalisation à domicile (H.A.D.) et le maintien à domicile (M.A.D.) via quatre enseignes spécialisées PARAMAT, PHARMAREVA, BIOMAT et MEDIS SANTE.

La consommation et les dépenses de santé

En 2010 en France :

Le montant des dépenses courantes de santé (DCS) a augmenté de 4,7% en 2012 par rapport à 2010 alors que le PIB a progressé de 2,4% à la même période. Le PIB France en euros 2010 s'élevait en effet à 1.998,5 Md€ en 2010 et à 2.046,9 Md€ en 2012. Le DCS s'élève à 243 milliards d'euros en 2012, soit 11,8% du produit intérieur brut (PIB) et se répartit entre 6 grands postes principaux :

- 1^{er} poste : Les dépenses de soins et de biens médicaux (DSBM), qui atteint 183,6 milliards d'euros, en progression de 4,8% par rapport à 2010.
- 2^{ème} poste : Les soins de longue durée qui atteignent 18,5 milliards d'euros, et progressent de 7,5%.
- 3^{ème} poste : Les indemnités journalières à 12,5 milliards d'euros en hausse de 1%.
- 4^{ème} poste : Les dépenses de prévention, stables à 5,8 milliards d'euros,
- 5^{ème} poste : Les dépenses en faveur du système de soins qui progressent de 3,2% et atteignent 12 milliards d'euros,
- 6^{ème} poste : Le coût de gestion de la Santé qui progresse de 5,6% et atteint 14,4 milliards d'euros.

Evolution des dépenses de Santé	2000	2005	2010	2012	2012-2000	2012-2005	2012-2010
11. Dépenses de soins et de biens médicaux	114 573	148 117	175 231	183 623	60,3%	24,0%	4,8%
111. Soins aux particuliers	84 608	108 676	129 171	136 465	61,3%	25,6%	5,6%
1111. Soins hospitaliers	54 085	68 457	81 330	85 083	57,3%	24,3%	4,6%
... Secteur Public	42 013	52 774	62 041	64 889	54,4%	23,0%	4,6%
... Secteur privé	12 072	15 714	19 289	20 195	67,3%	28,5%	4,7%
1112. Soins de suite	28 632	37 372	44 056	47 279	65,1%	26,5%	7,3%
1113. Transport des malades	1 891	2 816	3 786	4 102	116,9%	45,7%	8,3%
112. Médicaments	23 989	30 688	34 470	34 341	43,2%	11,9%	-0,4%
113. Autres biens médicaux	5 976	8 753	11 590	12 817	114,5%	46,4%	10,6%
12. Soins de longue durée	8 213	12 209	17 254	18 541	125,8%	51,9%	7,5%
. SSAD - Services et soins à domicile	602	911	1 334	1 469	144,0%	61,3%	10,1%
. Soins aux personnes âgées en établissements	2 867	4 635	7 665	8 317	190,1%	79,4%	8,5%
. Soins aux personnes handicapées en établissements	4 744	6 663	8 255	8 755	84,5%	31,4%	6,1%
13. Indemnités journalières	8 199	10 412	12 398	12 516	52,7%	20,2%	1,0%
Total 1 : DEPENSES POUR LES MALADES	130 985	170 738	204 883	214 680	63,9%	25,7%	4,8%
21. Prévention individuelle	2 316	2 914	3 394	3 413	47,4%	17,1%	0,6%
22. Prévention collective	1 779	2 140	2 376	2 378	33,7%	11,1%	0,1%
Total 2 : DEPENSES DE PREVENTION	4 095	5 054	5 770	5 791	41,4%	14,6%	0,4%
31. Subventions au système de soins	1 628	2 274	2 397	2 660	63,4%	17,0%	11,0%
32. Dépenses de recherche médicale et pharmaceutique	5 422	6 621	7 421	7 469	37,8%	12,8%	0,6%
33. Dépenses de formation	807	1 080	1 844	1 910	136,7%	76,9%	3,6%
Total 3 : DEPENSES EN FAVEUR DU SYSTEME DE SOINS	7 857	9 975	11 662	12 039	53,2%	20,7%	3,2%
Total 4 : COUT DE GESTION DE LA SANTE	11 014	12 515	13 601	14 366	30,4%	14,8%	5,6%
Total 5 : DOUBLE COMPTE RECHERCHE PHARMACEUTIQUE -	2 711 -	3 460 -	3 887 -	3 864	42,5%	11,7%	-0,6%
DEPENSE COURANTE DE SANTE	151 240	194 822	232 029	243 012	60,7%	24,7%	4,7%

DREES, comptes de la Santé - base 2005

Certains dispositifs médicaux utilisés en ville, mais aussi à l'hôpital (dispositifs médicaux implantables), et les prestations qui permettent de les installer à domicile (appareils d'oxygénothérapie par exemple) sont remboursés par l'assurance maladie obligatoire (AMO) par leur inscription sur la liste des produits et prestations remboursables (LPPR).

Le rapport d'activité 2012 du Comité Economique des Produits de Santé, publié en septembre 2013, souligne une progression de 4,4% en 2012 par rapport à 2011 des remboursements des produits et prestations remboursés au titre de la LPPR qui se sont élevés à 6,55 milliards d'euros en 2012, cette augmentation étant inférieure à celle de 2011 (5%) :

Libellé des prestations	remboursements 2012	taux d'évolution 2012/2011	taux de remboursement 2012	Part du total en 2012
TITRE I APPAREILS ET PANSEMENTS				
Appareil générateur d'aérosol	52,8	1,5 %	79,7 %	0,8 %
PPC	374,9	6,5 %	71,6 %	5,7 %
Autres appareils d'assistance respiratoire, oxygénothérapie à domicile ¹	620,3	-0,1 %	92,3 %	9,5 %
Nutrition	389,6	8,8 %	86,1 %	5,9 %
Lits (achat, location et accessoires), matelas et comp, coussins	335,9	8,1 %	91,4 %	5,1 %
Autosurveillance autotraitement diabète dont pompes	765,7	3,6 %	96,8 %	11,7 %
Location fauteuil	74,1	6,5 %	87,4 %	1,1 %
Perfusion	222,1	7,2 %	95,9 %	3,4 %
Autres matériels pour traitements à domicile	144,3	15,0 %	81,3 %	2,2 %
Matériels et appareils de contention et de maintien	25,2	2,3 %	74,1 %	0,4 %
Autres matériels et appareils pour traitements divers	409,8	5,7 %	89,4 %	6,3 %
Articles de pansements	489,8	5,5 %	77,4 %	7,5 %
Sous-total TITRE I	3 904,5	5,2 %	86,9 %	59,6 %
TITRE II				
ORTHESES : petit appareillage (chap. 1)	400,9	5,3 %	66,5 %	6,1 %
OPTIQUE MEDICALE (chap. 2)				
Optique médicale proprement dit	0,6	-4,6 %	55,8 %	0,0 %
Monture (dont monture CMU)	57,0	-0,4 %	60,1 %	0,9 %
Verres (dont verres CMU)	126,4	-0,4 %	60,9 %	1,9 %
Lentilles	5,9	-3,5 %	60,9 %	0,1 %
PROTHESES EXTERNES				
Appareils électroniques de surdité (chap. 3)	102,9	-1,3 %	65,6 %	1,6 %
Prothèses extérieures non orthopédiques (chap. 4)	13,2	4,3 %	91,5 %	0,2 %
Prothèses oculaires et faciales (chap. 5)	10,5	8,6 %	98,8 %	0,2 %
Chaussures orthopédiques (chap. 6)	84,7	2,5 %	89,9 %	1,3 %
Orthoprothèses (chap. 7)	229,1	4,7 %	99,2 %	3,5 %
Dispositif médical prise en charge exceptionnelle	0,1	-40,1 %	99,5 %	0,0 %
Sous-total TITRE II	1 031,4	3,2 %	72,4 %	15,7 %
TITRE III PROTHESES INTERNES				
Implants orthopédiques du genou	244,5	6,4 %	100,0 %	3,7 %
Implants orthopédiques de la hanche	275,6	2,6 %	100,0 %	4,2 %
DM cardio vasculaires implantables	406,2	-1,9 %	100,0 %	6,2 %
Neurostimulateurs implantés	33,0	9,4 %	100,0 %	0,5 %
Autres implants	535,2	7,4 %	100,0 %	8,2 %
Sous-total TITRE III	1 494,5	3,7 %	100,0 %	22,8 %
TITRE IV Véhicules pour handicapés physiques	119,1	0,0 %	99,8 %	1,8 %
Autres frais	2,7	31,8 %	99,7 %	0,0 %
TOTAL	6 552,2	4,4 %	87,0 %	100,0 %

Données tous régimes, France entière

Sources : CNAMTS (Régime général avec sections locales mutualistes, métropole), RSI, MSA (France entière) et ATIH pour le titre III (DMI) : hypothèse de délais entre l'achat et le remboursement faibles.

1. Autres appareils d'assistance respiratoire, oxygénothérapie à domicile : Oxygénothérapie seule, court terme, seule, long terme gazeux, long terme liquide - Respiratoire : chambres d'inhalation, stimulateurs, implants et autres - Dispositifs trachéaux, prestation ventilation, prothèses respiratoires et vocales - Traitements respiratoires, autres prestations seules, ventilation - Traitements respiratoires, prestations avec oxygène

Le taux moyen global de remboursement est de 87% des dépenses remboursables, c'est-à-dire valorisées aux tarifs. Le taux moyen de remboursement du titre I est de 86,9% et de 72,4% pour le titre II, les autres produits et prestations remboursés au titre de la LPPR étant pris en charge à 100% du tarif.

Le titre III n'est pas considéré dans ce tableau car il correspond aux dispositifs médicaux implantables (DMI), implants issus de dérivés humains ou en comportant, et greffons tissulaires d'origine humaine, par exemple prothèses de hanche, stimulateurs cardiaques, greffons osseux d'origines humaines, valves d'origines animales.

A. Les acteurs

A1 : Une population qui vieillit

L'espérance de vie à la naissance a augmenté en 2013 : dans les conditions de mortalité de 2013, une femme vivrait en moyenne 85 ans et un homme 78,7 ans.

Au 1er janvier 2014, la France compte 18 % d'habitants âgés d'au moins 65 ans, proportion qui a progressé de 3,4 points en vingt ans. Cette progression est plus forte depuis 2011, année au cours de laquelle la première génération nombreuse du baby-boom (1946) a fêté ses 65 ans. Par ailleurs, au 1er janvier 2014, la France compte 9,1 % d'habitants d'au moins 75 ans, soit 3 points de plus que vingt ans auparavant. Le vieillissement de la population européenne se poursuit aussi : en vingt ans, la part des 65 ans ou plus dans la population de l'UE est passée de 14,1% à 17,8% au 1er janvier 2012.

L'Insee prévoit une accélération du vieillissement de la population française (Insee première n°1482 – janvier 2014). Le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus augmenterait de 10,4 millions entre 2007 et 2060, représentant 23,6 millions de personnes âgées de 60 ans en 2060. L'augmentation serait encore plus forte dans la tranche de population la plus âgée : le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans passerait de 5,2 millions en 2007 à 11,9 millions en 2060 et celui des personnes âgées de plus de 85 ans passerait de 1,3 à 5,4 millions avec un nombre de centenaires (Insee première n°1318 – octobre 2010) atteignant 200.000 personnes (15.000 centenaires recensés en France au 1er janvier 2010, 13 fois plus qu'en 1970).

A2 : Un nombre d'établissements de santé en diminution régulière (source Drees – Panorama des établissements de santé 2011 et Drees – statistiques annuelles des établissements de santé Métropole et DOM, hors Mayotte, y compris SSA)

Catégorie d'établissements	En 2008	En 2009	En 2011	Lits 2008	Lits 2009	Lits 2011
Public	972	966	947	283.648	271.057	258.156
Privé	1.800	1.785	1.747	153.890	156.175	156.239
Ensemble	2.772	2.751	2.694	437.538	427.232	414.385

A3 : Un nombre d'Ehpad (Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) en progression

Le nombre de lits médicalisés en Métropole + DOM TOM pour les maisons de retraite est passé de 313.00 à fin 2004 à 544.850 en 2013 (Source : INSEE).

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées ont augmenté leur capacité d'accueil de 5% depuis 2007. Au 31 décembre 2011, on en compte 10 481 pour 719 810 places. L'hébergement permanent constitue le principal mode d'accueil. Toutefois, les établissements consacrent plus de 8 000 places à l'accueil de jour (en hausse de 38 % depuis 2007) et plus de 10 000 places à l'hébergement temporaire. La part des personnes âgées en situation de dépendance (relevant des groupes iso-ressources 1 à 4) au sein des personnes accueillies continue d'augmenter (84 % à la fin 2007, 89 % à la fin 2011). Le taux d'encadrement (nombre d'emplois en équivalent temps plein pour 100 places) passe de 50 % en 2007 à 54 % en 2011.

Entre 2007 et 2011, le nombre d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), créés par la réforme de la tarification, ne cesse de croître. À la fin 2011, les 7 752 EHPAD totalisent 82 % des places (75 % en 2007). Le tarif hébergement journalier moyen en EHPAD s'élève à 51 euros pour une place habilitée à l'aide sociale départementale et à 71 euros pour une place non habilitée. Source Drees février 2014.

A4 : Un nombre de médecins en progression sur 5 ans en France et dans les DOM (source : Drees):

Au 1er janvier	2012	2013	2014
Total	216.762	218.296	219.834
dont Généralistes	101.896	101.803	102.140
dont Spécialistes :	114.866	116.493	117.694
Spécialités médicales	65.197	66.288	67.039
Spécialités chirurgicales	24.991	25.433	25.802
Biologie médicale	2.836	2.825	2.662
Psychiatrie	14.401	14.619	14.831
Médecine du travail	5.796	5.666	5.694
Santé publique	1.645	1.662	1.666

B5 : Un effectif considérable des autres professionnels de Santé aux 1^{er} janvier 2012 et 2013 (Drees – Etude Daniel Sicart) en France et dans les DOM :

Au 1^{er} janvier	2012	2013
Infirmiers	567.564	595.594
Masseurs	75.164	77.778
Pharmaciens	72.811	73.670
Chirurgiens-Dentistes	40.599	40.833
Manipulateurs	30.201	31.242
Orthophonistes	21.220	21.915
Sages-femmes	19.535	20.235
Autres	67.050	72.316
Total	894.144	933.583

6.2.1.1. Les dispositifs médicaux

Définition du Dispositif Médical :

Le GHTF (Global Harmonization Task Force), groupe représentant les autorités réglementaires des dispositifs médicaux et associations en Europe, aux Etats-Unis, Canada, Japon, Australie) définit le dispositif médical ainsi :

« Instrument, appareil, équipement, matière, produit ou autre article :

- destiné par le fabricant à être utilisé chez l'homme seul ou en association, y compris les accessoires et logiciels intervenant dans son fonctionnement, dans les buts suivants :
 - o de diagnostic, de prévention, de contrôle, de traitement ou d'atténuation d'une maladie,
 - o de diagnostic, de contrôle, de traitement, d'atténuation ou de compensation d'une blessure ou d'un handicap,
 - o d'étude, de remplacement ou de modification de l'anatomie ou d'un processus physiologique,
 - o de support à la vie,
 - o de maîtrise de la conception,
 - o de désinfection des dispositifs médicaux, de fournir des informations dans un but de diagnostic ou de thérapie par des moyens d'études in vitro d'échantillons humains,
- et dont l'action principale voulue n'est pas obtenue par des moyens pharmacologiques ou immunologiques, ni par métabolisme, mais dont la fraction peut être assistée par de tels moyens ».

Au sens de l'article L.5211-1 du code de santé publique, est un « dispositif médical tout instrument, appareil, équipement, matière, produit, à l'exception des produits d'origine humaine, ou tout autre article utilisé seul ou en association, y compris les accessoires et logiciels intervenant dans son fonctionnement, destiné par le fabricant à être utilisé chez l'homme à des fins médicales et dont l'action principale voulue n'est pas obtenue par des moyens pharmacologiques ou immunologiques ni par métabolisme, mais dont la fonction peut être assistée par de tels moyens. Les dispositifs médicaux qui sont conçus pour être implantés en totalité ou en partie dans le corps humain ou placés dans un orifice naturel, et qui dépendent pour leur bon fonctionnement d'une source d'énergie électrique ou de toute autre source d'énergie autre que celle qui est générée par le corps humain ou la pesanteur, sont dénommés dispositifs médicaux implantables actifs. ».

Classification des dispositifs médicaux selon la *Global Medical Device Nomenclature* :

Macro-classes de dispositifs médicaux	Classes de dispositifs médicaux	Exemples
Dispositifs médicaux d'équipements	Appareils médicaux électromécaniques	IRM, scanners, lasers, ECG, EEG
	Appareils de radiation à visée thérapeutique ou de diagnostic	Unités radio thérapeutiques
	Dispositifs anesthésiques respiratoires	Masques à oxygène, dispositifs d'anesthésie par inhalation
	Informatique médicale	PACS
	Matériel d'hôpital	Lits médicaux
Dispositifs médicaux à usage individuel	Aides techniques	Fauteuils roulants, déambulateurs, prothèses auditives
	Implants non actifs	Stents cardiaques, prothèse du genou ou de la hanche, anneaux gastriques
	Implants actifs	Pacemakers, neurostimulateurs, pompes à insuline
	Matériel dentaire	Instruments dentaires, alliages, brosses
	Matériel ophtalmologique et optique	Verres correcteurs, lentilles de contact, ophtalmoscopes
	Matériel réutilisable	Instruments chirurgicaux
	Matériel à usage unique	Seringues, aiguilles, gants, ballons cathéter, sutures et ligatures
Textiles techniques	Utilisation (différentes classes) de textiles techniques en milieu médical	
Dispositifs médicaux de diagnostic in vitro	Dispositifs de diagnostic in vitro	Tests de grossesse, glucomètres, tests génétiques
Dispositifs médicaux inclus dans la e-santé	Dispositifs médicaux inclus dans la e-santé	Suivi de paramètres physiologiques à domicile en temps réel

Source : Eurocomed, Analyse Développement & Conseil 2011

Marché du Dispositif Médical et principaux opérateurs

Selon une étude du Centre d'Analyse Stratégique d'octobre 2012, le marché mondial du Dispositif médical est de 200 milliards d'euros par an, soit un peu moins de la moitié du marché du médicament, avec une croissance annuelle de 6%.

Le marché européen représente 30% du marché mondial avec une progression de 5% par an.

Le marché français du Dispositif Médical (DM) est estimé à 19 milliards (source PIPAME – 2011) dont 8,3 milliards d'euros correspondent à des dispositifs remboursés par l'Assurance Maladie. La France se place ainsi au quatrième rang mondial en termes de ventes derrière les Etats-Unis, l'Allemagne et le Japon, selon cette étude.

Les dix plus grandes entreprises du DM exerçant en France

Entreprise	Siège	Type de DM développés/commercialisés	Activité	Effectif en France	CA France (en k€)
ESSILOR INTERNATIONAL S.A.	France	Matériel ophtalmologique et optique	P, C, R&D	3584	670000
BIOMERIEUX S.A.	France	DM de diagnostic <i>in vitro</i>	P, C, R&D	2863	646000
ORTHO-CLINICAL DIAGNOSTICS France	États-Unis	DM de diagnostic <i>in vitro</i>	C	358	447000
ETHICON SAS	États-Unis	Implant non actif	P, C	949	351900
ROCHE DIAGNOSTICS	Suisse	DM de diagnostic <i>in vitro</i>	C	542	343600
MEDTRONIC France SAS	États-Unis	Implant non actif	C	376	288400
B. BRAUN MEDICAL SAS	États-Unis	Appareils médicaux électromécaniques	P, C	1350	271000
Paul HARTMANN S.A.	Allemagne	Matériel à usage unique Aides techniques	P, C	956	240600
BB GR	France	Matériel ophtalmologique et optique	C	1034	246900
ALCON SA (Laboratoires)	États-Unis	Matériel ophtalmologique et optique	P, C, R&D	560	223200

Source : DGCIIS.

* : P : production, C : commercialisation.

Le tissu industriel français se compose d'environ 1.000 PME

La R&D en France

Selon l'étude PIPAME 2011, le nombre de dépôts de brevets se situe autour de 700 brevets par an, soit sept fois moins qu'en Allemagne et 30 fois moins qu'aux Etats-Unis. La part des brevets déposés en France par les grandes entreprises dans le secteur des Dispositifs Médicaux est de 26% à comparer à 64% tous domaines confondus. Dans le domaine du Dispositif Médical, 18% des dépôts sont le fait d'organismes de recherche (CNRS, CEA et INSERM notamment) alors que tous secteurs confondus, la part des organismes de recherche dans les dépôts de brevets s'élève à 6%.

6.2.1.2. L'H.A.D. et le M.A.D.

A. Positionnement des prestations

L'hospitalisation à domicile (HAD) est une alternative à l'hospitalisation en milieu hospitalier. Elle permet d'assurer des soins importants au domicile du patient, pour une période renouvelable en fonction de l'évolution de son état de santé. Depuis 2007, elle est autorisée dans les EHPA.

Le maintien à domicile (MAD) concerne les personnes âgées souhaitant rester chez elles plutôt que de rejoindre un établissement d'accueil spécialisé.

Afin de bénéficier de l'hospitalisation à domicile, le patient doit :

- résider dans une zone géographique couverte par une structure d'hospitalisation à domicile ;
- avoir des conditions de logement permettant la MAD/HAD (enquête de l'assistance sociale) ;
- suite à la demande de son médecin (médecin traitant ou médecin hospitalier), avoir l'avis favorable du médecin coordonnant les soins.

Le Livre blanc, cité par l'IGAS dans son rapport de novembre 2010, des deux syndicats (SYNALAM et SNADOM) auxquels adhère une part significative des prestataires de santé à domicile

a. groupe les prestations en trois blocs :

- prestations destinées à la prise en charge des pathologies chroniques (diabète, insuffisance respiratoire chronique, apnée du sommeil),
- prestations de mise en place de traitements ambulatoires spécifiques (chimiothérapie, antibiothérapies, traitements contre la douleur, nutrition par voie veineuse (parentérale ou gastrique-entrave, ...),
- prestations visant à permettre le maintien à domicile des personnes en situation de dépendance (lits médicaux, aides à la mobilité, dispositifs pour la prise en charge de l'incontinence, ...).

b. estime que les prestataires à domicile interviennent auprès de 800.000 personnes au moins, dont 400.000 insuffisants respiratoires ou apnéiques, 25.000 diabétiques relevant d'un traitement par pompe à insuline, 18.000 malades nécessitant une perfusion entérale et parentérale, 250.000 personnes âgées ou dépendantes et 100.000 personnes handicapées.

B. Produits concernés

- Les équipements de maintien à domicile sont adaptés à toutes les pièces de la maison et aux besoins quotidiens de la personne dépendante :
 - ✓ Equipements pour la chambre : lits médicalisés (Alzheimer, surpoids...), barrières, potences, arceaux de lits, lèves bustes, soulèvements malades, fauteuils de repos, fauteuils releveurs...
 - ✓ Equipements pour le déplacement : fauteuils roulants (manuels ou électriques), cannes, déambulateurs...
 - ✓ Equipements pour la prévention des escarres : matelas pneumatiques, compresseurs, coussins anti-escarres...
 - ✓ Equipements pour le bain et la toilette : sièges, tabourets, planches, chaises...
 - ✓ Equipements pour l'orthopédie : orthèses (chevilles, poignets...), colliers cervicaux, ceintures sur mesure, genouillères, coudières...
- Les équipements pour l'hospitalisation à domicile correspondent au matériel de haute technologie permettant de bénéficier du même traitement qu'en milieu médical.
 - ✓ Traitement des insuffisances respiratoires liées aux pathologies telles que l'asthme, la mucoviscidose, les bronchiolites, les bronchites et broncho-pneumopathies chroniques obstructives (BPCO) :

- ✓ Par oxygénothérapie : concentrateurs d'oxygène, économiseurs d'oxygène, systèmes à oxygène liquide, aspirateurs trachéaux, sondes d'aspiration...
- ✓ Par aérosolthérapie : aérosols pneumatiques ou soniques, kits de nébulisation, compresseurs ...
- ✓ Perfusion et nutrition : pompes à nutrition, sets médicaux ...
- ✓ Apnée du sommeil : appareils à pression positive continue

C. Les acteurs du marché de la MAD/HAD

Le médecin prescrit à son patient la location du matériel ainsi que l'ensemble des soins dont il aura besoin.

Si le particulier reste le client final, le matériel peut être loué directement auprès d'une entreprise fournissant des prestations de location de matériel de MAD/HAD ou par une pharmacie d'officine, elle-même cliente dans une certaine mesure de cette entreprise.

- Les particuliers

En accord avec la convention nationale de la L.P.P (Liste des Produits et des Prestations remboursables par l'assurance maladie), le patient peut bénéficier d'une large couverture de ses frais de location dans le cadre de MAD/HAD au même titre qu'une hospitalisation classique (à l'exception du forfait hospitalier).

- ✓ 80% des dépenses sont prises en charge par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).
- ✓ Il existe des situations où la prise en charge atteint 100% : affection de longue durée exonérante ; hospitalisation en raison d'un accident du travail ; titulaire d'une rente d'accident du travail ; titulaire d'une pension d'invalidité, de veuf ou veuve, d'invalidité ou de militaire ; bénéficiaire de la CMU...

Le malade bénéficie d'une dispense d'avance de frais sur les honoraires des médecins et des professionnels paramédicaux (infirmier, kinésithérapeute... si une convention a été passée), le matériel médical, les médicaments, le mobilier spécifique ou encore les transports.

Les dispositifs médicaux ne sont pas concernés par la franchise médicale (plafonnée à 50€ par an) mise en place au 1er janvier 2008 à la différence des boîtes de médicaments, des actes paramédicaux et des transports.

Reste alors à la charge du patient, le ticket modérateur et les dépassements d'honoraires médicaux.

Les dispositifs médicaux et les aides techniques, remboursables, peuvent être loués auprès d'une officine ou auprès de groupes spécialisés dans l'HAD/MAD (CARE, Orkyn, Vitalaire, LVL Medical, Locapharm...)

Concernant le suivi médical, le patient est pris en charge pour les SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile) dont le coût est intégralement pris en charge par la CNAM.

- Les pharmacies d'officines

Les patients peuvent louer leur matériel auprès de leur officine habituelle.

Celle-ci fournira alors les dispositifs médicaux, les aides techniques et les prestations de conseil et d'installation comme toute société de location de matériel médical.

2 solutions s'offrent aux officines :

- Soit elles commandent leurs matériels en direct auprès de revendeurs ou de fabricants nationaux et internationaux, afin de se constituer un parc et de louer ensuite aux particuliers.
- Soit elles adhèrent à des groupements en franchise et bénéficient d'un parc locatif déjà établi et de moyens logistiques leur permettant de faire preuve de flexibilité face à la demande des particuliers.

Le nombre de pharmacies d'officines était de 22.610 en 2005 à comparer à 21.974 en 2012, enregistrant une baisse régulière d'année en année. Le ralentissement économique ainsi que celui de la consommation de médicament incitent les pharmacies à développer une activité dans le HAD/MAD.

Un rapport de l'IGAS en 2011 rapport mentionne que les pharmaciens d'officine réalisent en 2009 un montant de 2 milliards €, soit 5,9% de leur chiffre d'affaires dans le secteur des dispositifs médicaux pour le HAD/MAD.

- Les détaillants

Connaissant bien la location et la vente de matériel médical, les détaillants investissent les prestations médico-techniques qui consistent à installer au domicile des patients des appareils comme les pompes à insuline ou à nutrition, les appareils respiratoires, Ceci apporte une récurrence de chiffre d'affaires, et d'autant plus si d'autres services comme la coordination de personnel médical sont apportées. Il serait ainsi possible à ces nouveaux opérateurs de bénéficier de forfaits de prises en charge des patients, payés par les pouvoirs publics. Une nouvelle concurrence apparaît pour les purs opérateurs d'hospitalisation à domicile.

D. Tendances et perspectives

Les marchés de la distribution de dispositifs médico-chirurgicaux et de la location de matériel d'hospitalisation et de maintien à domicile (HAD/MAD) sont influencés par des facteurs économiques et démographiques de fond, liés au vieillissement de la population.

Les dépenses de l'Assurance-Maladie liées à la prise en charge des dispositifs médicaux ont augmenté de 4% en 2012 (source : Xerfi). En même temps, le chiffre d'affaires des distributeurs d'articles médicaux a augmenté de 5,5%. Cette tendance est soutenue par :

- la volonté croissante d'être soigné à domicile,
- la revalorisation tarifaire,
- l'augmentation du nombre de points de vente des enseignes,
- l'entrée des pharmacies sur le marché.

Enfin, d'un point de vue technique, la miniaturisation des dispositifs médicaux permet de favoriser le développement de l'HAD/MAD.

6.2.2. Les principaux acteurs du marché

Le Groupe EUROMEDIS a un modèle économique que l'on peut qualifier d'unique en ce qu'il consiste à approvisionner en dispositifs médicaux (gamme de 20000 références sur Paramat et ses filiales et 3500 références sur Laboratoires Euromedis) une clientèle diversifiée de l'hôpital au domicile à travers ses différentes enseignes.

Sur ses segments spécifiques, le Groupe Euromedis est confronté à plusieurs types de concurrents :

A - Produits à marque propres des Laboratoires EUROMEDIS :

Ces concurrents en France peuvent être segmentés en :

Grands opérateurs multinationaux (Paul HARTMANN, ANSELL, CARDINAL HEALTH, B.BRAUN, 3M SANTE, J&J, MOLNLYCKE HEALTHCARE, UNOMEDICAL).

Grands opérateurs nationaux (TETRA MEDICAL, VYGON, COOPER).

Les opérateurs de plus petite taille comme DIDACTIC POLYSEM ou LCH MEDICAL PRODUCT.

B- Distribution de matériel médical et services associés de PARAMAT :

Ces concurrents sont pour la plupart nationaux et souvent indépendants (à l'exception d'ORKYN filiale d'AIR LIQUIDE). Ils augmentent régulièrement leur maillage territorial afin de se rapprocher de leur clientèle demandeuse de proximité. Se détachent ainsi des 1700 structures en France les groupes suivants : BASTIDE LE CONFORT MEDICAL, GROUPE GAILLARD, LA VITRINE MEDICALE, HARMONIE MEDICALE, REATHEAM principalement. Deux groupes (BASTIDE et DISTRICLUB) opèrent sous forme de franchise.

C – Prestations de services via les pharmacies (PHARMAREVA) :

Différents opérateurs exercent au moyen de réseaux structurés comme :

LOCAPHARM (plus de 50 agences et 30 ans d'existence),

PHARMAT et OXYPHARM, filiales respectivement du CERP Rhin-Rhône Méditerranée et du CERP Rouen,

D'MEDICA, créé en 1990.

D- Equipements pour blocs opératoires (BIOMAT) :

Les opérateurs sont presque tous multinationaux ayant des implantations en France : COVIDIEN (ex TYCO HEALTHCARE MANUFACTURING) – Etats-Unis, TRUMPF – Allemagne, OLYMPUS MEDICAL – Allemagne, PHILIPS MEDICAL - Pays-Bas, MAQUET – Allemagne.

TECH MED, entité française, conçoit, développe et réalise des équipements destinés à la rééducation fonctionnelle et la réadaptation cardiaque.

E – Hospitalisation à Domicile, Perfusion et Nutrition (MEDIS SANTE) :

Les opérateurs sont pour la plupart nationaux et souvent indépendants (à l'exception de VITALAIRE et de LVL MEDICAL filiales d'AIR LIQUIDE) :

Les activités françaises de LVL MEDICAL (assistance médicale à domicile, n°1 en assistance respiratoire avec 70% du marché, perfusion, nutrition, insulinothérapie, maintien à domicile), ont été acquises par AIR LIQUIDE en octobre 2012.

HOME PERF, 39 agences en France en 2011, nutrition, assistance respiratoire.

IPS, spécialisé en maintien à domicile, nutrition, perfusion, assistance respiratoire.

*

EUROMEDIS GROUPE se distingue de ses concurrents par :

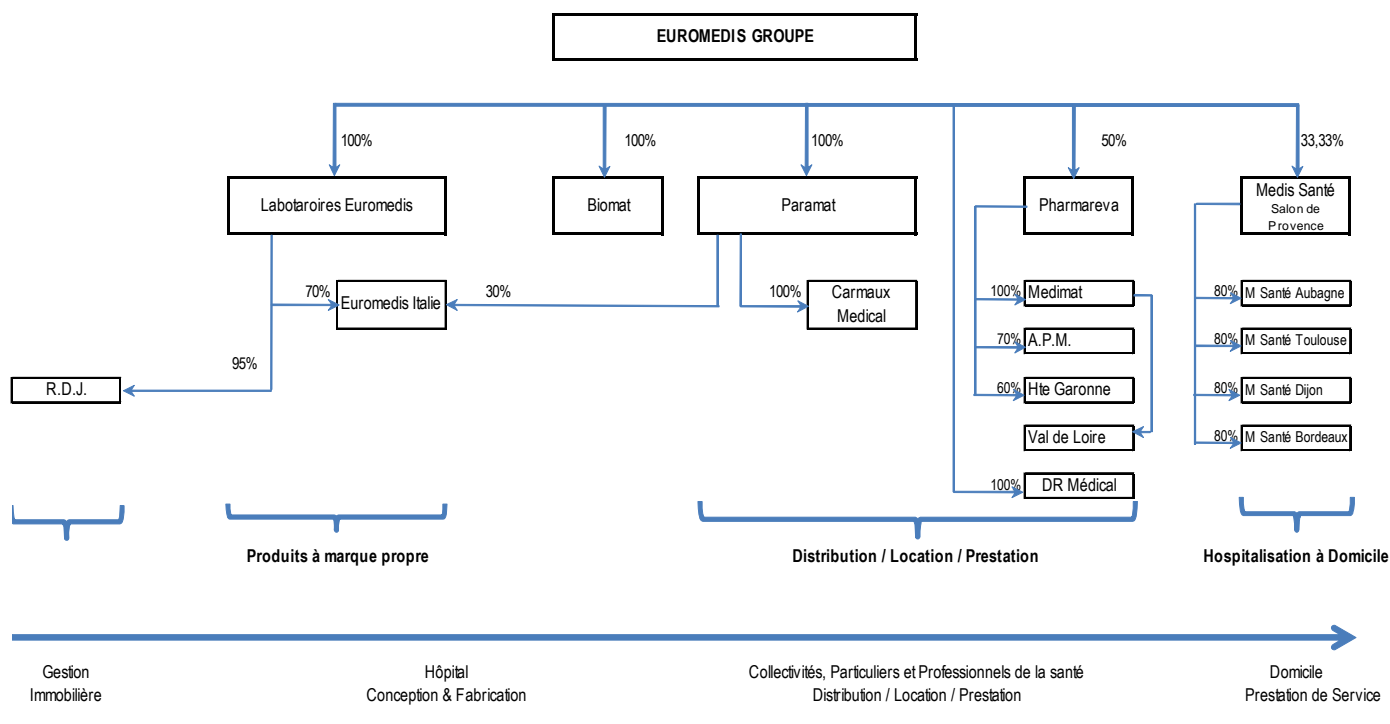
- le savoir-faire et l'expertise développés par Jean-Pierre Roturier depuis plus de 30 ans sur les marchés internationaux, notamment en détection de fournisseurs et négociations.
- sa gamme de produits et de prestations très large qui permet :
 - . au Groupe, d'avoir accès à l'intégralité des intervenants du secteur de la Santé (collectivités d'hospitalisation ou d'hébergement, professionnels de la Santé, pharmaciens...) ainsi qu'à la clientèle finale (particuliers) en direct,
 - . au client professionnel du Groupe, de n'avoir qu'un seul et unique interlocuteur pour la fourniture de l'ensemble des dispositifs médicaux et aides techniques dont il a besoin.
- son stock de produits finis de trois mois favorisant la réactivité et la flexibilité du Groupe vis-à-vis de ses clients.
- sa maîtrise de la distribution, avec les réseaux PARAMAT, PHARMAREVA, MEDIS SANTE ainsi que BIOMAT.
- son organisation commerciale qui adresse chaque grande famille de client avec une filiale spécifique :
 1. Pour les grandes collectivités médicales : LABORATOIRES EUROMEDIS et BIOMAT
 2. Pour les professionnels de la Santé et les particuliers : PARAMAT
 3. Pour les pharmacies d'officine et les particuliers : PHARMAREVA et MEDIS SANTE.

Le Groupe est à même de répondre à toute taille de commande.

- sa puissance d'achats renforcée par celle des 92 magasins indépendants PARAMAT et les 11 franchises PHARMARÉVA indépendantes, ce qui permet à EUROMEDIS GROUPE de bénéficier de tarifs compétitifs auprès de ses fournisseurs et de les répercuter sur ses clients.
- un réseau de plus de 95 magasins, dont 31 intégrés, maillant l'ensemble du territoire national et renforçant ainsi la proximité du Groupe avec ses clients professionnels et particuliers.

7. ORGANIGRAMME

7.1. Description du Groupe



7.2. Principales filiales de l'émetteur

EUROMEDIS GROUPE : Société mère, SA créée en 1996, située à Neuilly-sous-Clermont (60) au capital de 5.981.942 €, cotée sur NYSE – Euronext segment C

LABORATOIRES EUROMEDIS : SA, créée en 1985, située à Neuilly-sous-Clermont (60) au capital de 500.000 €

PARAMAT : Sarl, créée en 1991, située à Neuilly-sous-Clermont (60) au capital de 300.000 €

BIOMAT : SAS, créée en 2010, située à Canejan (33) au capital de 20.000 €

PHARMAREVA : SA créée en 1994, située à Treize-Septier (85), au capital de 40.000 €. Le solde du capital est détenu par Michel Gauthier (50%), fondateur de la Société et par la famille Roturier (0,08%).

RDJ : Société civile immobilière, créée en 1988, située à Neuilly-sous-Clermont, (60) au capital de 1.525 €

EUROMEDIS ITALIE : Sarl, créée en 2007, située à Turin, au capital de 10.000 €

CARMAUX MEDICAL SERVICES : Sarl, située à Carmaux (81) au capital de 64.000 €

DR MEDICAL : Sarl, créée en 1999, située à Neuilly-sous-Clermont (60) au capital de 7.622 €

MEDIMAT : Sarl, créée en 1999, située à Treize-Septier (85) au capital de 285.000 €

APM : Sarl, créée en 2000, située à Talence (33) au capital de 8.000 €. Le solde du capital (30%) est détenu par le gérant de la Société.

HAUTE GARONNE : Sas, créée en 2007, située à Noe (31), au capital de 10.000 €

VAL DE LOIRE : Sarl, créée en 2008, située à Monts (37) au capital de 20.000 €

MEDIS SANTE : Sarl, créée en 2009, située à Salon de Provence (13) au capital de 15.000 €. Le solde du capital est détenu par le fondateur et animateur de la Société (1/3) et par un actionnaire (1/3)

MEDIS SANTE Aubagne : Sarl créée en janvier 2012 dont le solde du capital est détenu par le dirigeant de la Société

MEDIS SANTE Toulouse : Sarl créée en mai 2012 dont le solde du capital est détenu par le dirigeant de la Société

MEDIS SANTE Dijon : Sarl créée en octobre 2013 dont le solde du capital est détenu par le dirigeant de la Société

MEDIS SANTE Bordeaux : Sarl créée en 2014 dont le solde du capital est détenu par le dirigeant de la Société

La nature des principaux flux financiers entre les différentes entités du Groupe est la suivante :

La société EUROMEDIS GROUPE fournit des prestations de services et de coopération commerciale à ses filiales, et émet des cautions en garantie d'emprunts contractés par ses filiales.

Une convention de Trésorerie Groupe, assortie d'une rémunération de celle-ci de 3%, existe entre EUROMEDIS GROUPE et ses filiales :

- LABORATOIRES EUROMEDIS et les filiales de cette entité que sont LABORATOIRES EUROMEDIS Italie, la SCI RDJ, CARMAUX MEDICAL
- PARAMAT, DR MEDICAL et BIOMAT.

Des conventions de locations et sous-locations existent entre les SCI RSE, MAI et MCP, appartenant à la famille Roturier, et EUROMEDIS GROUPE, PARAMAT et LABORATOIRES EUROMEDIS.

Les LABORATOIRES EUROMEDIS sont spécialisés dans la conception et la fabrication de dispositifs médicaux à usage unique à marque propre.

PARAMAT occupe une double fonction dans le Groupe :

- centrale de distribution des produits EUROMEDIS et de produits dédiés à l'Hospitalisation A Domicile et au Maintien A Domicile,
- centrale d'achats pour les adhérents PARAMAT.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. Propriétés immobilières louées au 31 janvier 2014

	Surface en m ²	Propriétaire	Montant du loyer annuel (HT et hors charges)	Prix au m ²
LABORATOIRES EUROMEDIS	10 300	interne	170 242 €	16,53 €
LABORATOIRES EUROMEDIS SAINT ETIENNE	1 800	externe	63 255 €	35,14 €
LABORATOIRES EUROMEDIS Italie	700	externe	10 200 €	14,57 €
BIOMAT	590	externe	34 200 €	57,97 €
MAGASINS PARAMAT INTEGRES	14 691	externe	998 798 €	67,99 €
MAGASIN PARAMAT ANGERS	700	SCI Mai 431	47 750 €	68,21 €
TOTAL	28 781		1 324 445 €	46,02 €

LABORATOIRES EUROMEDIS est propriétaire, par bail à construction d'une période de 15 ans, de l'immobilier de Neuilly sous Clermont totalisant 10.300 m². Le loyer annuel de 170.242 € correspond au remboursement du financement.

Les magasins intégrés PARAMAT :

- Albi, Alençon, Andrezieux, Bayonne, Chartres, Fécamp, L'Isle-Adam, Le Havre, Lesparre, Lourdes, Melun, Montbéliard, Mulhouse, Nantes, Niort, Oloron-Sainte-Marie, Pau[2], Pessac, Puteaux, Puy-en-Velay, Rochefort-sur-mer, Rodez, Rouen, Saint Maximin, Sens, Tours représentant 14.691 m², sont loués à des propriétaires extérieurs au Groupe pour un montant global annuel de 998.798 €,
- celui d'Angers, représentant 700 m², est loué à la S.C.I. Mai 431, qui appartient à Monsieur Jean-Pierre Roturier, pour un montant annuel de 47.750 €, parking compris. Cette transaction sera soumise à la prochaine assemblée générale dans le cadre de l'approbation par celle-ci des conventions réglementées.

8.2. Question environnementale et Rapport sur la Responsabilité Sociale, Environnementale et Développement durable

Les activités d'EUROMEDIS GROUPE et de ses filiales n'ont pas le caractère d'activité polluante. EUROMEDIS GROUPE et ses filiales exercent leurs activités avec leurs meilleurs efforts pour obtenir des fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services internationaux qu'ils prennent l'engagement d'exercer leurs activités en évitant ou limitant, autant que les techniques disponibles le permettent, les atteintes à l'environnement.

Ces points sont traités en point 4.2.9 et 4.2.10 du présent Document de référence.

RAPPORT SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

L'activité de la société n'étant pas de caractère industriel, celle-ci ne saurait être susceptible de porter atteinte à l'équilibre biologique et à l'environnement en général.

Les données exposées ci-dessous portent sur l'ensemble du périmètre du Groupe EUROMEDIS GROUPE.

Partie sur la responsabilité environnementale

Politique générale

Organisation de la société et prise en compte des questions environnementales – démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

La société exerce une activité de vente et location de dispositifs médicaux. A ce titre, elle n'exerce pas d'activité industrielle. Elle s'approvisionne et se fournit auprès de fabricants. Elle ne détient aucun site de production mais uniquement des locaux de stockage (plateforme où sont entreposés les matériels destinés à la vente ou à la location) ou des agences ouvertes au public.

Toutefois, même si l'activité des sociétés du groupe a peu d'impact sur l'environnement, le Groupe est soucieux de ce sujet.

Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Compte tenu de la nature de l'activité qui n'est ni industrielle, ni de production, une formation en matière de protection de l'environnement s'avère sans objet.

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Sans objet.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Compte tenu de la nature de l'activité du Groupe, aucune provision ou garantie en matière d'environnement ne s'avère nécessaire.

Pollution et gestion des déchets

Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Sans objet.

Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Le Groupe assume la gestion de ses déchets domestiques.

Les déchets liés à l'activité sont principalement composés des emballages de gros appareillages (cartons...). Sur les sites le nécessitant, la société a conclu des contrats avec des prestataires qui collectent régulièrement les déchets domestiques. Ces déchets sont déposés dans des containers.

La société peut être amenée à collecter des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) produits par des patients ou des professionnels de santé. Dans ce cas, les DASRI sont collectés sur les sites concernés par un prestataire agréé.

Les déchets relatifs au matériel bureautique et informatique font l'objet d'une élimination ou recyclage conformément aux prescriptions des fabricants.

Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Sans objet compte tenu de la nature de l'activité.

Utilisation durable des ressources

Consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

N'ayant que des besoins domestiques, cette information a été considérée comme non significative compte tenu de la nature de l'activité. La consommation d'eau est en effet relative à des besoins domestiques (sanitaires).

Consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Sans objet.

L'utilisation des sols

Sans objet

Changement climatique

Rejets de gaz à effet de serre

Les rejets de gaz à effet de serre pris en compte concernent :
- le carburant consommé par la flotte de véhicules (émissions directes),
- ainsi que la consommation d'électricité (émissions indirectes).

La table utilisée est issue de l'ADEME.

S'agissant des gaz à effet de serre, seul le dioxyde de carbone a été considéré comme significatif. *Les rejets de dioxyde de carbone s'élèvent à 794 tonnes*

Protection de la biodiversité

Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Sans objet

Partie sur la responsabilité sociale

Politique générale

Les informations présentées dans cette partie du rapport concernent les sociétés du Groupe, à l'exclusion de la société MEDIS SANTE et de ses filiales.

Emploi

L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge

Effectif moyen femme 119

Effectif moyen homme 136

Age moyen femme 42.19

Age moyen homme 42.67

Relations sociales

Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

L'entreprise rencontre les instances représentatives du personnel (CE, DP, CHSCT) aux échéances et selon la périodicité prévues par les textes afin d'aborder l'ensemble des sujets relevant de leurs champs de compétences respectifs.

Bilan des accords collectifs

Il n'y a pas eu d'accord collectif signé au cours des 12 derniers mois.

Santé et sécurité

Conditions de santé et de sécurité au travail

Afin de faciliter la démarche de prévention des risques dans l'entreprise, celle-ci a élaboré un document unique qui a pour objectif de définir, d'évaluer et d'analyser les risques auxquels les collaborateurs sont ou pourraient être exposés dans le cadre de leur travail. L'entreprise a mis en place cette année également une politique de prévention des risques routiers avec une formation spécifique à la conduite de véhicules utilitaires pour le personnel exposé à ce risque.

Par ailleurs, il existe un comité d'hygiène et de sécurité qui se réunit trimestriellement afin d'effectuer un suivi des accidents du travail, de leur nombre, de leur nature, d'en analyser les causes et d'en diminuer la fréquence.

Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Sans objet

Formation

Politiques mises en oeuvre en matière de formation

Le Groupe poursuit sa politique d'optimisation de ses dépenses en maintenant le recours à la formation interne et en travaillant de façon conjointe avec son organisme collecteur afin d'obtenir des financements complémentaires. L'entreprise poursuit sa politique de professionnalisation de son personnel. L'objectif est de maintenir un niveau élevé dans la qualité des prestations de service réalisées et de poursuivre sa politique de promotion interne.

Nombre d'heures de formation 265

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le principe d'égalité homme-femme, au sein de la société, trouve son entière application. Aucune discrimination sur la base de ce principe n'est à noter au sein de la société. Un plan d'action entreprise spécifique à ce sujet sera présenté avant la fin de l'année aux représentants du personnel.

L'effectif féminin de la société représente 45 %.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

L'obligation légale d'emploi de travailleurs handicapés repose sur certains de nos établissements. Pour ces sites, nous employons soit du personnel ayant la reconnaissance de travailleurs handicapés, soit nous avons des contrats avec des entreprises adaptées ou des services d'aide par le travail.

Politique de lutte contre les discriminations :

De la même façon qu'il n'existe aucune discrimination basée sur le sexe, il en est de même pour tous les autres sujets, tels que les convictions religieuses, l'état de santé, les meurs, l'ethnie, les opinions politiques, cette absence de discrimination s'appliquant sur les thèmes du recrutement, de la politique salariale ou bien de la promotion.

Les articles 225-1 à 225-4 du code pénal font l'objet d'un affichage au sein de l'ensemble de nos établissements sur les panneaux prévus à cet effet.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail

Les conventions fondamentales promues et respectées dans le Groupe sont les suivantes :

- ⇒ respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- ⇒ à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- ⇒ à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- ⇒ à l'abolition effective du travail des enfants ;

Le groupe n'est pas soumis à ces risques.

Partie sur l'information relative aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Impact territorial, économique et social

En matière d'emploi et de développement régional

Par son maillage d'implantations, la société a recours, pour certains de ses besoins d'activités économiques, à de l'emploi local.

Sur les populations riveraines ou locales

Idem.

Relations avec les parties prenantes

Les parties prenantes sont :

- ⇒ Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines :

Conditions du dialogue avec les parties prenantes

En cas de relations avec les parties prenantes, le groupe s'efforce d'avoir un dialogue de bonne qualité.

Actions de partenariat ou de mécénat

Le Groupe peut entretenir des relations avec des associations par exemple caritatives et peut être amené à reverser la taxe d'apprentissage à certains organismes lui paraissant représenter des valeurs ou actions en phase avec son activité ou conformes à sa philosophie.

Sous-traitance et fournisseurs

Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Les sociétés du groupe EUROMEDIS soucieuse dans le choix de ses fournisseurs quant au respect de leur responsabilité sociale et environnementale. Il n'est pas formalisé, à ce jour, de charte pour le choix des fournisseurs.

Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Ce point appelle la même réponse que ci-dessus.

Loyauté des pratiques

Actions engagées pour prévenir la corruption

Le Groupe a mis en place un contrôle interne pour éviter des erreurs ou des fraudes.

Il a pour objet de veiller raisonnablement à ce que les actes de gestion ou la réalisation des opérations ainsi que le comportement des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre du respect de la réglementation et des règles et principes auxquels la société souhaite voir se conformer ses membres.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les produits livrés par les fournisseurs doivent répondre aux normes en vigueur (par exemple marquage CE). La société met en place des procédures afin de veiller que les produits délivrés et prestations fournies soient satisfaisants pour son utilisateur ou bénéficiaire.

Autres

Actions engagées, en faveur des droits de l'homme

La société veille au respect de ces principes.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RESULTAT

9.1. Chiffres consolidés comparés aux 31 juillet 2011, 31 juillet 2012, 31 juillet 2013 et 31 janvier 2013 & 2014.

En milliers d'euros	31/01/2014	31/01/2013	Variation	31/07/2013	Variation	31/07/2012	Variation	31/07/2011
	(6 mois)	(6 mois)	6 mois	(12 mois)	2013-2012	(12 mois)	2012-2011	(12 mois)
Chiffre d'affaires	37 165	37 867	-1,9%	75 671	1,8%	74 367	12,9%	65 857
<i>Dont Produits à marque propre</i>	22 662	22 770	-0,47%	46 981	1,5%	46 277	25,7%	36 811
<i>Dont Distribution/Location / Prestation</i>	14 503	15 097	-3,93%	28 696	2,2%	28 083	-3,2%	29 020
Chiffre d'affaires Export	3 232	3 600	-10,22%	7 477	-10,7%	8 372	13,4%	7 382
% CA	8,7%	9,5%		9,9%		11,3%		11,2%
Marge brute (note 1)	15 357	14 021	9,5%	29 357	8,5%	27 056	15,1%	23 506
% CA	41,32%	37,03%	11,60%	38,80%	6,6%	36,38%	1,9%	35,69%
Marge opérationnelle	1 950	1 367	42,6%	3 485	53,7%	2 267	-481,6%	-594
% CA	5,25%	3,61%		4,61%	51,1%	3,05%	-438,0%	-0,90%
<i>Dont produits à marque propre</i>	2 081	1 294	60,82%	3 731	22,1%	3 055	ns	128
<i>Dont Distribution / Location / Prestation</i>	-175	70	-350,00%	-305	-61,9%	-800	4,7%	-764
Résultat avant impôt	1 804	1 195	51,0%	3 154	78,9%	1 763	-244,5%	-1 220
Résultat net part du Groupe	1 194	912	30,9%	2 197	103,6%	1 079	-232,6%	-814
<i>Marge nette</i>	3,21%	2,41%	33,4%	2,90%	100,1%	1,45%	-217,4%	-1,24%
Capitaux propres – part du Groupe (1)	24 464	22 190	10,2%	23 460	10,1%	21 301	5,3%	20 221
<i>Passif financier non courant</i>	2 028	2 107	-3,7%	2 422	0,2%	2 418	-30,3%	3 467
<i>+ Passif financier courant</i>	9 459	11 429	-17,2%	9 311	-9,2%	10 257	-18,2%	12 535
<i>= Dettes financières (2) (note 2)</i>	11 487	13 536	-15,1%	11 733	-7,4%	12 675	-20,8%	16 002
<i>Trésorerie (3)</i>	1 754	1 791	-2,1%	1 932	24,5%	1 552	-4,8%	1 630
Endettement net (2)-(3) = (4)	9 733	11 745	-17,1%	9 801	-11,9%	11 123	-22,6%	14 372
Gearing (4) / (1)	39,78%	52,93%	-24,8%	41,78%	-20,0%	52,22%	-26,5%	71,07%

Les chiffres d'affaires Produits à marque propre et Distribution/Location/prestation sont présentés après retraitement des opérations entre secteurs telles que présentées aux notes 6.1 des états financiers consolidés aux 31 juillet 2013 et aux 31 janvier 2014.

(Note 1) (Marge brute = Chiffre d'affaires – Achats de marchandises et matières premières)

(Note 2) Hors effets escomptés non échus.

9.1.1. Chiffre d'affaires et marge brute

Le Groupe a réalisé au 31 juillet 2013 un chiffre d'affaire de 75,7 M€ en hausse de 1,8 % par rapport à l'exercice précédent. L'activité Export diminue de 10,7% et représente 9,9% des ventes globales.

L'activité à Marque Propre ressort en croissance de 1,5% sur l'exercice à comparer à 25,7% à l'exercice précédent.

L'activité Distribution/Location/prestation progresse de 2,2% à comparer à une baisse de 3,5 % à l'exercice précédent.

La marge brute globale ressort à 38,8% à comparer à 36,4% lors de l'exercice précédent, en raison notamment d'un mix produit privilégiant une plus forte valeur ajoutée dans les produits à marque propre, et une bonne maîtrise des conditions d'achats.

Le chiffre d'affaires du premier semestre (1^{er} août 2013 – 31 janvier 2014) diminue de 1,9% par rapport au premier semestre de l'exercice précédent. L'activité Pharmacie progresse de 20%, celle liée aux Particuliers, Professionnels de la Santé et de l'Industrie progresse de 15% tandis que l'activité auprès des Hôpitaux et des Etablissements privés reste stable. L'Export diminue de 10%.

La marge brute du 1^{er} semestre s'élève à 41,3% à comparer à 37% au semestre précédent dans le prolongement des améliorations constatées au cours de l'exercice clos au 31 juillet 2013.

9.1.2. Résultat opérationnel

Au 31 juillet-2013, EUROMEDIS GROUPE a dégagé un résultat opérationnel consolidé de 3,5 millions d'euros alors qu'il s'est élevé à 2,2 millions d'euros à l'exercice précédent et à une perte de 0,6 million d'euros au 31 juillet 2011.

La marge opérationnelle est de 4,61% au 31 juillet à comparer à 3,05% au 31 juillet 2012 et à -0,9% au 31 juillet 2011. Cette marge s'améliore encore au 31 janvier 2014 en atteignant 5,25% du chiffre d'affaires (3,61% au 31 janvier 2013).

Les raisons principales sont :

- La poursuite du redressement de PARAMAT (fermeture de sites, effets de l'ERP, maîtrise des charges),
- Une meilleure utilisation de synergies de clientèles et de gammes entre PARAMAT et EUROMEDIS.

La marge opérationnelle se répartit à hauteur de :

- 4,9% du chiffre d'affaires au 31 juillet 2013 (3% au 31 juillet 2012) pour les Produits à marque propres,
- Une contribution négative de 0,4% (-305 k€) du chiffre d'affaires pour l'activité Distribution/Location/Prestation au 31 juillet 2013 à comparer à une contribution négative de 1,1% du chiffre d'affaires au 31 juillet 2011 (-764 k€).

Le résultat opérationnel du premier semestre (1^{er} août 2013– 31 janvier 2014) s'élève à 1.950 k€ à comparer à 1.367 k€ au premier semestre de l'exercice précédent.

9.1.3. Résultat financier

Le montant des charges financières au 31 juillet 2013 est ramené à 431 k€ à comparer à 587 k€ à l'exercice précédent et de 689 k€ au 31 juillet 2011. Cette baisse des charges financières est essentiellement due à la diminution régulière de l'endettement.

Le résultat financier est négatif de 185 k€ au 31 janvier 2014, à comparer à 222 k€ au 31 janvier 2013, et à 334 k€ au 31 janvier 2012.

9.1.4. Résultat net

Le résultat net consolidé part du Groupe au 31 juillet 2013 double et atteint 2,2 millions d'euros à comparer à 1,1 million d'euros de bénéfice à la période précédente.

Cette progression est essentiellement expliquée par la progression de 22,1% des produits à marque propre et par la réduction des pertes du pôle Distribution.

Le résultat net du premier semestre (1^{er} août 2013– 31 janvier 2014) est positif de 1.194 k€ à comparer à un profit de 912 k€ au premier semestre de l'exercice précédent. Ce résultat n'est pas impacté à la hausse ou à la baisse par des facteurs exceptionnels, et revient pour sa quasi-totalité au Groupe.

9.1.5. Structure financière

Le ratio d'endettement du Groupe poursuit sa diminution et s'établit à 41,8% au 31 juillet 2013 à comparer à 71,1% au 31 juillet 2011. Cette amélioration s'est poursuivie au premier semestre clos au 31 janvier 2014 avec un ratio ramené à 39,8%.

	6 mois		6 mois		
Gearing	31/01/2014	31/07/2013	31/01/2013	31/07/2012	31/07/2011
Capitaux propres (part de groupe)	24.464	23 460	22 190	21 301	20 221
Dettes financières	11 487	11 732	13 536	12 675	16 002
dont OC	0	0	0	0	2 471
Trésorerie	1 754	1 932	1 791	1 552	1 631
Dettes financières nettes	9 733	9 800	11 745	11 123	14 372
Gearing publié	39,78%	41,78%	52,9%	52,2%	71,07%

Les dettes financières s'entendent hors effets escomptés non échus.

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

En milliers d'euros	31/01/2014	31/01/2013	31/07/2013	31/07/2012
Capitaux propres consolidés part du Groupe	24 464	22.190	23 460	21 301
Emprunts et dettes financières	11 487	13.536	11 733	12 675
Trésorerie	1 754	1.791	1 932	1 552
Flux nets de trésorerie provenant de l'exploitation	896	-167	2 405	4 732
Flux de trésorerie d'investissement	-638	-432	-1 045	-1 484
Flux de trésorerie de financement	-677	-836	-1 848	-4 194
Flux nets globaux de trésorerie	-419	-1.435	-488	-946

10.1. Capitaux propres de l'émetteur

Au 31 janvier 2014, les capitaux propres consolidés totaux s'élevaient à 24.433 milliers d'euros à comparer à 22.139 milliers d'euros au 31 janvier 2013..

Au 31 juillet 2013, les capitaux propres consolidés totaux s'élevaient à 23 418 milliers d'euros.

Au 31 juillet 2012, les capitaux propres consolidés totaux s'élevaient à 21 252 milliers d'euros.

10.2. Source et montants des flux de trésorerie

Flux de trésorerie d'exploitation :

En milliers d'euros	31/01/2014	31/01/2013	31/07/2013	31/07/2012
Capacité d'autofinancement	1 819	1.611	3 394	2 214
Variation nette des actifs et passifs courants	-923	-1.778	-989	2 518
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	896	-167	2 405	4 732

La capacité d'autofinancement progresse et permet de rembourser la dette financière restante.

Flux de trésorerie d'investissement :

En milliers d'euros	31/01/2014	31.01/2013	31/07/2013	31/07/2012
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	48	12	54	65
Décaissements sur investissements corporels et incorporels	-613	-433	-1 025	-1 479
Diminution, augmentation des immobilisations financières	-73	-11	-74	-70
Flux de trésorerie d'investissement	-638	-432	-1 045	-1 484

Le détail des investissements réalisés au cours des trois derniers exercices est indiqué au paragraphe 5.2.1. du présent Document de référence. Il s'agit essentiellement de renouvellement de parc de location de matériel médical et de travaux d'agencements de magasins PARAMAT

Flux de trésorerie de financement :

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement sont présentés au paragraphe 10.3. du présent Document de référence.

10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement

Les dettes financières inscrites au bilan intègrent :

- les obligations convertibles contractées en 2005 et ce jusqu'à leur remboursement le 1^{er} août 2011,
- les emprunts moyen-terme contractés dans le cadre des opérations de croissance externe réalisées sur les exercices antérieurs, ainsi que l'emprunt contracté fin juillet 2010 relatif au remboursement à hauteur de 50% de l'emprunt obligataire,
- les découverts bancaires liés à l'activité et la mobilisation de créances OSEO..

En milliers d'euros	31/01/2014	31/01/2013	31/07/2013	31/07/2012
Encaissements, remboursements d'emprunts	-487	-814	-1 849	-1 845
Dividendes payés	-209	-20	-	-
Encaissements sur actions propres	27	1	4	8
Remboursement emprunt obligataire				-2 349
Autres	-8	-3	-3	-8
Flux de trésorerie de financement	-677	836	-1 848	-4 194

En milliers d'euros	31/01/2014	31/1/2013	31/07/2013	31/07/2012
Endettement net (dettes financières-trésorerie à l'actif)	9 733	11.745	9 801	11 123
Gearing (endettement net / capitaux propres consolidés part du Groupe)	40%	53%	42%	52%

10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par le Groupe.

10.5. Sources de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements

En raison de sa trésorerie actuelle, des différentes lignes ouvertes dont elle bénéficie, le Groupe estime être en mesure de financer la croissance de son chiffre d'affaires. Rappelons que les découverts financent des postes clients sur lesquels le risque d'impayé évoqué au § 4.4.6. est maîtrisé, ainsi que des stocks inhérents à la nécessité de proposer une gamme large.

L'amélioration de son ratio d'endettement net permet aussi au groupe de recharger sa capacité d'endettement à moyen et long terme pour ses futurs investissements, y compris ses investissements d'exploitation. Rappelons que le solde des emprunts à moyen et long terme à plus d'un an au 31 janvier 2014 s'élève à 0,6 M€.

10.6. Eventuelles sources de financement utilisables non utilisées

Hormis la capacité d'emprunt à moyen terme reconstituée au fur et à mesure de l'amélioration du ratio d'endettement mentionnée au 9.1.5 du présent document de référence, le Groupe dispose des ressources non utilisées suivantes au 31 janvier 2014:

- a. Découvert autorisé de 5,5 millions € réparti en sept établissements bancaires, utilisé le plus souvent à hauteur de 4 millions €. Ceci permet au Groupe de disposer d'un volant de liquidité non utilisé de l'ordre de 0,5 million € à 1,5 million €.
- b. Ligne d'ouverture de crédit import de 12,2 millions € répartie en sept établissements bancaires, utilisée en quasi-totalité, laissant au Groupe une marge d'extension au cas par cas;
- c. Ligne d'escompte utilisée à hauteur de 600 k€ pour LABORATOIRES EUROMEDIS et susceptible d'être augmentée en fonction des besoins ; le Groupe tend à utiliser de moins en moins cette ligne d'escompte ;
- d. Enveloppe de mobilisation de créances auprès d'OSEO de 3,9 millions € pour LABORATOIRES EUROMEDIS et de 1 million € pour BIOMAT dès émission de factures auprès des hôpitaux (cf 4.4.6. du présent document de référence). Au 31 janvier 2014, cette enveloppe de mobilisation de créances était utilisée à hauteur de 2,9 millions € par LABORATOIRES EUROMEDIS et à hauteur de 207 k€ par BIOMAT, laissant une capacité d'utilisation de l'ordre de 1,8 million € au Groupe.

Ainsi, au 31 janvier 2014, le Groupe dispose de ressources non utilisées de 2,2 millions € hors lignes d'escompte et de crédit import révisables au cas par cas.

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1. Recherche et développement

EUROMEDIS GROUPE et ses filiales n'exercent aucune activité de recherche et développement.

11.2. Brevets, licences et marques

La politique de EUROMEDIS GROUPE et des ses filiales est de ne pas déposer de brevet afin de pouvoir bénéficier de plus de flexibilité dans l'activité, en ayant la possibilité de proposer sans cesse de nouveaux produits pour compléter la gamme. Le Groupe ne verse aucune redevance à un tiers pour l'exploitation d'un brevet.

Les marques EUROMEDIS, LABORATOIRES EUROMEDIS et PARAMAT ont été déposées à l'I.N.P.I. pour la France et l'Union Européenne et appartiennent au Groupe.

La marque PHARMAREVA a été déposée à l'I.N.P.I. pour la France et appartient à la société PHARMAREVA.

La marque MEDIS SANTE a été déposée à l'I.N.P.I. pour la France et appartient à la société MEDIS SANTE.

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1. Principales tendances constatées depuis le 1^{er} août 2013

Au préalable, les objectifs annoncés pour l'**exercice 2012/2013** étaient les suivants :

- Une croissance du chiffre d'affaires d'environ 3 à 4% → objectif partiellement atteint (croissance du chiffre d'affaires de 1,7% à structure comparable).
- Un résultat opérationnel en forte progression → objectif atteint avec une progression de 53,7% par rapport à l'exercice précédent.
- Un taux d'endettement net en diminution → objectif atteint avec un gearing de 42% à comparer à 52,3% à l'exercice précédent.

Activité du 1^{er} semestre 2013 / 2014 :

Comme attendu, l'activité du 1^{er} semestre 2013/2014 est stable (-1,8%) par rapport au 1^{er} semestre 2012/2013. Ainsi sur le 1^{er} trimestre 2013/14 EUROMEDIS GROUPE a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 37,2 millions d'euros contre 37,9 millions d'euros sur la même période de l'exercice précédent – l'export étant en baisse de 8,4% à 3,2 M€ millions € - avec un net redressement des marges et de la rentabilité.

1. Produits à Marque Propre (61% du chiffre d'affaires consolidé)

L'activité Produits à Marque Propre ressort à 22,7 millions d'euros contre 22,8 millions € sur le S1 2012/2013 (-0,4%).

L'activité est marquée par :

- Une progression de 20% de l'activité Pharmacie et une hausse de 15% auprès des professionnels de la Santé, de l'Industrie et des Particuliers,
- Un marché des hôpitaux et établissements privés stable,
- Une bonne maîtrise des achats sur la période en raison notamment de la bonne tenue des cours des matières premières et de taux de change favorables,
- Une rationalisation traduite notamment par la fermeture des sites de Toulouse et de Saint Etienne ainsi que la poursuite d'une amélioration des services logistiques,
- Une forte remontée de la marge opérationnelle qui atteint 9,2% au 1^{er} semestre 2013/2014 à comparer à un niveau de 5,7% au 31 janvier précédent.

Les marchés hospitaliers publics obtenus en 2011 (UNIHA et AGEPS) permettent à Laboratoires EUROMEDIS de confirmer sa position de leader européen pour les gants d'examen médicaux, stériles ou non. Sa part de marché en France est aujourd'hui supérieure ou égale à 50%.

L'offre est également élargie notamment dans les gammes soins-hygiène, anesthésie-réanimation, incontinence, sets médicaux avec de nouvelles gammes de gants de chirurgie et d'habillement pour blocs opératoires ainsi qu'une gamme importante de perfuseurs, de tubulures et de raccords.

2. Vente / Location / Prestations (39% du chiffre d'affaires consolidé)

Paramat (M.A.D) et Pharmareva affichent respectivement des hausses d'activité de 3,5% et 6% sur la période.

Globalement l'activité Vente/Location ressort à 14,6 M€ en repli de 500 K€ par rapport au S1 2012/13. Cette évolution tient essentiellement à Biomat (équipements hospitaliers blocs opératoires) en recul de 38% compte tenu d'un effet de base sur le S1 2012/13 exceptionnellement élevé qui intégrait un décalage de facturation. Pour autant, Biomat anticipe un 2ème semestre qui devrait conduire la société à un chiffre d'affaires annuel autour de 4 M€ contre 4,4 M€ en 2012/13.

Le résultat d'exploitation ressort quasi à l'équilibre chez Paramat (-49 K€) et légèrement positif pour Pharmareva alors que Biomat s'inscrit en recul, passant de +299 K€ à -104 K€.

Forte amélioration de l'ensemble des ratios financiers – Poursuite du désendettement du groupe

Le résultat opérationnel s'inscrit en hausse de 43 % pour s'établir à 2,0 M€. **La marge opérationnelle ressort ainsi à 5,2%**, soit + **1,6 point** de gain de marge par rapport au S1 2012/13. Cette évolution résulte de la hausse globale de la **marge brute consolidée** qui s'établit **41,3% des ventes consolidées** contre 37% au 31 janvier 2013 (+4,3 points).

Le résultat net progresse de 33% à 1,2 M€, représentant 3,2% du chiffre d'affaires consolidé.

Au 31 janvier 2014 les fonds propres s'élèvent à 24,4 M€ pour un endettement financier net de 9,7 M€ (vs 11,7 M€ au 31.01.13), soit un **gearing de 39 %** contre 52% au 31 janvier 2013. Le groupe confirme son objectif d'un taux d'endettement net autour de 30% au 31 juillet 2014.

Perspectives : marge opérationnelle autour de 6%

EUROMEDIS GROUPE anticipe un 2ème semestre 2013/14 supérieur au S1, privilégiant encore la progression des marges, avec l'objectif d'un résultat opérationnel autour de 6%.

Sur l'exercice 2014/2015, le groupe prévoit un programme de développement du chiffre d'affaires beaucoup plus ambitieux et n'exclut pas de revenir vers des opérations de croissance externe.

Marques propres :

La division entend appuyer sa stratégie au moyen d'acquisitions ciblées tant en France qu'à l'Étranger, visant à renforcer son offre produits à plus forte valeur ajoutée destinés aux utilisateurs des dispositifs médicaux de l'hôpital à domicile. EUROMEDIS GROUPE vient de signer un accord de distribution exclusive en France, auprès des pharmacies et des distributeurs de matériel médical, avec le leader mondial des produits de diagnostic connectés IHEALTH.

Distribution :

La division retrouvera progressivement le chemin de la croissance organique, et prévoit pour 2013/2014 un résultat opérationnel à l'équilibre, grâce à :

- ▣ L'ouverture de nouveaux sites chez Pharmareva et Médis Santé
- ▣ L'élargissement de la couverture géographique Biomat et notamment en Région PACA
- ▣ Le développement de la centrale d'achat Paramat
- ▣ Le recrutement d'un directeur des ventes Grands Comptes pour la gestion des groupements d'Ephad régionaux et nationaux.

Paris, le 15 septembre 2014

Chiffre d'Affaires 2013/2014

Nouvelle amélioration des marges confirmée

Euromédis Groupe a réalisé sur le 4^{ème} trimestre un chiffre d'affaires de 18,7 M€ contre 19,4 M€ sur la même période de l'exercice précédent. Globalement, sur l'ensemble de l'exercice, les ventes ressortent à 73,2 M€ en léger recul de 3,2%. Pour autant, comme annoncé précédemment, le groupe peut d'ores et déjà confirmer une nouvelle amélioration de ses marges.

En milliers d'euros	Quatrième trimestre		12 mois	
	31.07.2014	31.07.2013	2014	2013
CA conception / fabrication	11.427	12.587	44.742	46.967
<i>% du chiffre d'affaires total</i>	<i>61,2%</i>	<i>64,8%</i>	<i>61,2%</i>	<i>62,1%</i>
CA distribution / location	7.235	6.847	28.408	28.609
<i>% du chiffre d'affaires total</i>	<i>38,8%</i>	<i>35,2%</i>	<i>38,8%</i>	<i>37,9%</i>
Chiffre d'affaires consolidé	18.662	19.434	73.150	75.576
<i>Variation</i>	<i>-4,0%</i>		<i>-3,2%</i>	
CA consolidé export	1.582	2.088	6.298	7.567

Evolution du chiffre d'affaires par activité

Variation 13/14 vs 12/13	T1	T2	T3	T4	12 mois
CA Marque Propre	+2,5%	-3,2%	-8,2%	-9,2%	-4,7%
CA Distribution/Location	-7,2%	-0,5%	-0,2%	5,7%	-0,7%
CA Export	-2,1%	-10,3%	-29,2%	-24,2%	-16,8%

Activité Produits à Marque Propre (61,2% des ventes)

L'activité à Marque Propre enregistre sur le T4 un chiffre d'affaires de 11,4 M€ contre 12,6 M€ sur le même trimestre de l'exercice précédent.

Sur 12 mois, les ventes ressortent à 44,7 M€ contre 46,9 M€ sur l'exercice 2012/2013, tenant compte du transfert des ventes de produits consommables à la marque Euromédis auprès des Ephad par sa division Paramat pour un montant de 720 K€, ainsi que de l'arrêt temporaire d'un marché en Private-Label à trop faibles marges (de l'ordre de 1 M€), justifiant l'écart par rapport aux objectifs initiaux.

Les autres activités de Labo Euromédis restent stables (collectivités publiques et privées) ou en sensible augmentation (revendeurs et pharmacies).

Activité Vente/Location (38,8% des ventes)

Le chiffre d'affaires annuel s'inscrit dans la stabilité en dépit d'une importante érosion des ventes de Biomat (-1,2 M€, -28%) spécialisée dans la fourniture de biens d'équipements pour les blocs opératoires, la structure ayant souffert du manque d'investissement des hôpitaux publics.

Paramat a, pour sa part, renoué fortement avec la croissance passant de 22,1 M€ à 23,1 M€, soit une progression de 5% grâce, à l'intégration des ventes de produits consommables auprès des Ephad mais également, à la performance de sa nouvelle structure centrale d'achat Medical Center.

Pharmareva ressort en hausse de 4% sur 12 mois et Medis Santé progresse de 30% dans l'activité perfusion et nutrition à domicile.

Confirmation des objectifs de rentabilité sur les comptes annuels 2013/2014

Euromédis Groupe confirme, pour l'exercice 2013/2014, ses objectifs d'amélioration des marges ainsi que de l'ensemble de ses fondamentaux économiques.

La stratégie visant à la complémentarité des métiers s'avère dorénavant payante et contribuera dans le futur à faire progresser fortement les ventes auprès des Ephad.

L'objectif prioritaire de désendettement du groupe atteint, le groupe confirme par ailleurs un programme de développement ambitieux de son chiffre d'affaires sur les prochains exercices, tant en croissance interne qu'en croissance externe, ciblées sur ses deux métiers.

Prochaine Communication : Résultats 2013/2014 – 25 novembre 2014 (après bourse)



12.3. *Tendance connue, incertitude, demande, engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société*

La Société n'a pas connaissance de tendance connue ou d'évènements avérés relatifs à son activité qui soient susceptibles d'influer de manière exceptionnelle sur ses perspectives.

Le Groupe maintient son objectif de réaliser 100 M€ de chiffre d'affaires et une marge opérationnelle de 7 à 7,7% à horizon 2015-2016.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Les résultats estimés au 31 juillet 2014 sont en cours d'audit. Le groupe n'a pas encore obtenu l'assurance que les commissaires aux comptes sont en mesure de certifier ces comptes sans réserves,

Les comptes annuels consolidés d'EUROMEDIS GROUPE seront arrêtés le 25 novembre 2014.

Présentation des estimations :

En millions €	31 7 2012	31 7 2013	31 7 2014 (e)
Chiffre d'affaires	74,4	75,7	73,1
Ebitda (note)	3,56	4,78	5,8
Résultat opérationnel	2,26	3,48	4,4 soit environ 6% du CA
Résultat net	1,07	2,2	2,5

(note) : L'ebitda correspond à l'Excédent brut d'exploitation (Résultat d'exploitation + Dotation aux amortissements d'exploitation).

Les bases retenues pour établir ces estimations sont :

- La poursuite du redressement du résultat de la branche Distribution – PARAMAT, sous l'effet notamment de l'amélioration de l'efficacité de sa centrale d'achat ;
- Un allègement important des charges logistiques,
- Les premiers effets d'un effort significatif de diversification produits avec des produits à plus forte valeur ajoutée destinés aux blocs opératoires,
- L'amélioration des marges sous l'effet d'un mix produit plus favorable et d'une amélioration des prix d'achat.
- Des effectifs constants.

Le Directoire, pour établir ces estimations, a utilisé notamment les situations trimestrielles qui font apparaître un résultat société par société, ainsi que les tableaux de bord mensuels avec différents indices de marges, de frais généraux, et de masse salariale.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1. Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance de la Société

14.1.1. Informations générales relatives aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire sur les cinq dernières années

Le Conseil de Surveillance d'EUROMEDIS GROUPE comprend trois membres :

Membre du Conseil de Surveillance	Jean-Pierre Roturier
Adresse professionnelle	ZA de la Tuilerie - 60290 NEUILLY SOUS CLERMONT
Titre au sein du Conseil de Surveillance	Président
Date de nomination	28 décembre 2012
Echéance	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2018
Fonction chez EUROMEDIS GROUPE	Président du Conseil de Surveillance
Autre activité significative exercée en dehors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Administrateur de LABORATOIRE EUROMEDIS Administrateur de PHARMAREVA Président Directeur Général de LABORATOIRES EUROMEDIS Gérant de PARAMAT Gérant de DR MEDICAL Président de BIOMAT Gérant de SCI RDJ
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Gérant de SCI RMC Gérant de JPR CONSULT Gérant de SCI MAI Gérant de LS Immobilier Gérant de RSE
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	Néant
Lien familial avec les autres membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire	Epoux de Danielle Roturier Père de Mathieu Roturier
Membre du Conseil de Surveillance	Jacques Fruchet
Adresse professionnelle	
Titre au sein du Conseil	Membre
Date de nomination	28 décembre 2012
Echéance	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2018
Fonction chez EUROMEDIS GROUPE	Néant
Autre activité significative exercée en dehors du Groupe	
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe (note)	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	Président de Mettler Toledo jusqu'en mai 2012
Lien familial avec les autres membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire	Aucun

Membre du Conseil de Surveillance	Bernard Heurtier
Adresse professionnelle	
Titre au sein du Conseil	Membre
Date de nomination	28 décembre 2012
Echéance	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2018
Fonction chez EUROMEDIS GROUPE	Néant
Autre activité significative exercée en dehors du Groupe	
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	
Lien familial avec les autres membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire	Aucun

Le Directoire d'EUROMEDIS GROUPE est composé de deux membres :

Membre du Directoire	Danielle Roturier
Adresse professionnelle	ZA de la Tuilerie - 60290 NEUILLY SOUS CLERMONT
Titre au sein du Directoire	Présidente
Date de nomination	28 décembre 2012
Echéance	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2018
Fonction chez EUROMEDIS GROUPE	Présidente du Directoire
Autre activité significative exercée en dehors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Administrateur de LABORATOIRES EUROMEDIS Président de CARMAUX MEDICAL SERVICES
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	Néant
Lien familial avec les autres membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire	Epouse de Jean-Pierre Roturier Mère de Mathieu Roturier

Membre	Mathieu Roturier
Adresse professionnelle	ZA de la Tuilerie - 60290 NEUILLY SOUS CLERMONT
Titre au sein du Directoire	Membre
Date de nomination	28 décembre 2012
Echéance	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2018
Fonction chez EUROMEDIS GROUPE	Directeur Export
Autre activité significative exercée en dehors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Président Directeur Général des LABORATOIRES EUROMEDIS Gérant de Laboratoire EUROMEDIS Italie
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	Néant
Lien familial avec les autres membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire	Fils de Jean-Pierre et Danielle Roturier

Il n'existe pas d'administrateurs élus par les salariés.

Suite à la nomination lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2010 de deux administrateurs indépendants (Messieurs Jacques Fruchet et Bernard Heurtier dont les biographies sont reprises en point 14.1.3 de ce présent document), le conseil d'administration dans sa séance du 23 novembre 2010 a décidé la mise en place d'un comité d'audit et d'un comité de rémunération.

Aucun membre des organes d'administration, de direction et de surveillance, et de direction générale :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins,
- n'a fait l'objet d'une incrimination et / ou d'une sanction publique officielle par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années au moins,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

MM Jacques Fruchet et Bernard Heurtier, membres du Conseil de Surveillance, répondent aux critères d'indépendance énoncés en R 8 du Référentiel MIDDLENEXT intégralement présenté au 15.5 du présent Document de référence.

14.1.2. Autres mandats sociaux et fonctions exercés

Cf. paragraphe 14.1.1. du présent Document de référence.

14.1.3. Biographie des dirigeants et des administrateurs

Les biographies de Jean-Pierre Roturier, Danielle Roturier, Mathieu Roturier sont détaillées au paragraphe 6.1.3. du présent Document de référence.

Jacques Fruchet :

Maîtrise de chimie, 3^{ème} cycle de Management à l'école de management de Lyon

Entrée en 1985 en qualité de cadre dirigeant chez Testud Terrailon

Depuis 1999, Président Directeur Général de Mettler Toledo France jusqu'au 31 mars 2012

Bernard Heurtier :

Professeur de droit des affaires à l'université Paris 2 Panthéon Assas

Avocat

14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

Madame Danielle Roturier, Administrateur et Directeur Général Délégué d'EUROMEDIS GROUPE, est l'épouse de Monsieur Jean-Pierre Roturier, Président Directeur Général d'EUROMEDIS GROUPE.

Monsieur Mathieu Roturier, Administrateur d'EUROMEDIS GROUPE et Directeur Général des LABORATOIRES EUROMEDIS, est le fils de Monsieur Jean-Pierre Roturier.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de EUROMEDIS GROUPE, des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance, et de direction générale, et leurs intérêts privés et / ou autres devoirs.

15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

15.1. Rémunération des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux

Au titre de l'exercice clos les 31 juillet 2013 et du 31 juillet 2012, la rémunération brute des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux a été la suivante :

(Il existe un contrat de prestation de service entre JPR Consult et EUROMEDIS GROUPE au titre duquel ont été facturés 110.000 € HT sur l'exercice clos au 31 juillet 2013. Cette convention n'a plus cours depuis le 1^{er} janvier 2014.)

Tableaux des rémunérations issus de la Position-recommandation n°2009-16 de l'AMF revue en décembre 2013 :

Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	<u>Exercice 2011/2012</u>	<u>Exercice 2012/2013</u>
Monsieur Jean-Pierre ROTURIER Président du conseil de Surveillance		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	Aucune	64.500 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Aucune	Aucune
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Aucune	Aucune
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice	Aucune	Aucune
Total	Aucune	64.500 €

	<u>Exercice 2011/2012</u>	<u>Exercice 2012/2013</u>
Madame Danielle ROTURIER Présidente du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	134.116 €	58.430 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Aucune	Aucune
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Aucune	Aucune
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice	Aucune	Aucune
Total	134.116 €	58.430 €

	<u>Exercice 2011/2012</u>	<u>Exercice 2012/2013</u>
Monsieur Mathieu ROTURIER Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	83.840 €	107.917 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Aucune	Aucune
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Aucune	Aucune
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice	Aucune	Aucune
Total	83.840 €	107.917 €

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	<u>Exercice 2011/2012</u>		<u>Exercice 2012/2013</u>	
	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾
Monsieur Jean-Pierre ROTURIER Président du conseil de Surveillance				
Rémunération fixe	Aucun	Aucun	52.500 €	52.500 €
Rémunération variable annuelle	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Rémunération variable pluriannuelle	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Rémunération exceptionnelle	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Jetons de présence	Aucun	Aucun	12.000 €	12.000 €
Avantages en nature	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Total	Aucun	Aucun	64.500 €	64.500 €

(1) au titre de l'exercice (2) au cours de l'exercice

	<u>Exercice 2011/2012</u>		<u>Exercice 2012/2013</u>	
	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾
Madame Danielle ROTURIER Présidente du Directoire				
Rémunération fixe	130.000 €	130.000 €	56.715 €	56.715 €
Rémunération variable	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Rémunération exceptionnelle	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Jetons de présence	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Avantages en nature	4.116 €	4.116 €	1.715 €	1.715 €
Total	134.116 €	134.116 €	58.430 €	58.430 €

(1) au titre de l'exercice (2) au cours de l'exercice

	<u>Exercice 2011/2012</u>		<u>Exercice 2012/2013</u>	
	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾
Monsieur Mathieu ROTURIER Membre du Directoire				
Rémunération fixe	79.544 €	79.544 €	103.621 €	103.621 €
Rémunération variable	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Rémunération exceptionnelle	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Jetons de présence	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Avantages en nature	4.296 €	4.296 €	4.296 €	4.296 €
Total	83.840 €	83.840 €	107.917 €	107.917 €

(1) au titre de l'exercice (2) au cours de l'exercice

Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	<u>Montants versés au cours de l'exercice 2011/2012</u>	<u>Montants versés au cours de l'exercice 2012/2013</u>
Monsieur Jean-Pierre ROTURIER Président du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	Aucun	12.000 €
Autres rémunérations	Aucun	52.500 €
Monsieur Jacques FRUCHET Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	Aucun	Aucun
Autres rémunérations	Aucun	Aucun
Monsieur Bernard HEURTIER Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	Aucun	Aucun
Autres rémunérations	Aucun	Aucun
Autres rémunérations	Aucun	Aucun
Total	Aucun	64.500 €

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute société du Groupe.

Sans objet, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée durant l'exercice.

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social.

Sans objet, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée durant l'exercice.

Tableau 6 : Attribution d'actions gratuites durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social.

Sans objet, aucune action gratuite n'a été attribuée au cours de l'exercice.

Tableau 7 : Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social.

Sans objet. Aucune attribution gratuite d'actions n'a été réalisée depuis le 18 février 2008.

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Sans objet. Aucune attribution d'option de souscription ou d'achat n'a été réalisée.

Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers.

Sans objet.

Tableau 10 : Historique des actions gratuites d'actions

	Plan 1	Plan 1	Plan 1
Date d'assemblée	3 octobre 2005	3 octobre 2005	3 octobre 2005
Date du conseil d'administration	4 octobre 2005	12 février 2007	18 février 2008
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	4.300 actions	4.000 actions	3.750 actions
<i>Dont aux mandataires sociaux : Monsieur Mathieu Roturier</i>	<i>250 actions</i>	<i>250 actions</i>	<i>250 actions</i>
Date d'acquisition des actions	20 février 2008	Mars 2011	Mars 2011
Date de fin de période de conservation	Février 2010	Mars 2013	Mars 2013
Nombre d'actions souscrites	3.550 actions	4.000 actions	3.000 actions
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	550 actions	Aucune	Aucune
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	Aucune	Aucune	Aucune

Monsieur Mathieu Roturier est le seul mandataire social bénéficiaire d'actions attribuées gratuitement.

Les attributions d'actions d'actions n'ont été subordonnées à aucune condition de performance.

Tableau 11 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Monsieur Jean-Pierre Roturier Président du Conseil de Surveillance		X		X		X		X
<i>Date début mandat :</i>	Assemblée générale mixte des actionnaires du 28 décembre 2012							
<i>Date fin mandat :</i>	Assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2018							

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Monsieur Jacques Fruchet Membre du Conseil de Surveillance		X		X		X		X
<i>Date début mandat :</i>	Assemblée générale mixte des actionnaires du 28 décembre 2012							
<i>Date fin mandat :</i>	Assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2018							

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Monsieur Bernard Heurtier Membre du Conseil de Surveillance		X		X		X		X
<i>Date début mandat :</i>	Assemblée générale mixte des actionnaires du 28 décembre 2012							
<i>Date fin mandat :</i>	Assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2018							

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changt de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Madame Danielle Roturier Présidente du Directoire		X		X		X		X
<i>Date début mandat :</i>	Assemblée générale mixte des actionnaires du 28 décembre 2012							
<i>Date fin mandat :</i>	Assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2018							

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changt de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Monsieur Mathieu Roturier Membre du Directoire	X			X		X		X
<i>Date début mandat :</i>	Assemblée générale mixte des actionnaires du 28 décembre 2012							
<i>Date fin mandat :</i>	Assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2018							

« Madame Danielle Roturier et Monsieur Mathieu Roturier, respectivement Présidente et Membre du Directoire, respectent les principes, définis en R2 du référentiel MIDDLENEXT, intégralement présentés au 16.5 du présent Document de référence. »

Il existe un contrat de prestation de service entre JPR Consult et EUROMEDIS GROUPE au titre duquel ont été facturés 110.000 HT sur l'exercice. Cette convention n'a plus cours depuis le 1^{er} janvier 2014.

EUROMEDIS GROUPE n'a pris aucun engagement de quelque nature que ce soit au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Les avantages en nature sont attribués aux collaborateurs disposant de véhicules et sont calculés sur la base de la valeur d'acquisition du véhicule.

Aucune prime d'arrivée ou de départ n'a été attribuée depuis le 1^{er} janvier 2004. Il n'existe aucune prime d'arrivée, ni aucune prime de départ prévue au bénéfice des mandataires sociaux ou des administrateurs.

La Société considère, en produisant l'information dans les tableaux en 15.1, en 16.1 et en 17.4.3 du présent document de référence, se conformer à la recommandation AMF du 22 décembre 2008.

Aucun plan d'attribution, d'achat ou de souscription d'actions gratuites ou non, existantes ou non, au bénéfice des salariés, des dirigeants et des mandataires sociaux n'a été mis en place au cours de l'exercice écoulé.

Aucune attribution gratuite d'action n'a été décidée dans le cadre de l'autorisation donnée au Conseil d'administration par les Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire en date du 30 janvier 2009 et 31 janvier 2011 de consentir, en une ou plusieurs fois, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, des attributions gratuites d'actions de la société EUROMEDIS GROUPE, autorisation renouvelée pour la dernière fois, pour une période de trente-huit mois ayant commencé à courir à compter de l'assemblée du 31 janvier 2011, et réitérée par l'assemblée du 30 janvier 2013 pour la même durée de trente huit mois.

15.2. Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages

Néant

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La Société est une société anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance dont la Présidence est assurée par Jean-Pierre Roturier.

L'Assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2012 a décidé de modifier, à compter du même jour, le mode de gestion d'EUROMEDIS GROUPE, en substituant un Directoire et un Conseil de Surveillance au Conseil d'Administration et Directeur Général.

16.1. Composition du Directoire :

Membres du Directoire	Mandat	Date de nomination	Date d'échéance
Madame Danielle Roturier	Présidente	28 décembre 2012	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2018
Monsieur Mathieu Roturier	Membre	28 décembre 2012	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2018

16.2. Composition du Conseil de Surveillance

Membres du Conseil de Surveillance	Mandat	Date de nomination	Date d'échéance
Monsieur Jean-Pierre Roturier	Président	28 décembre 2012	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2018
Monsieur Jacques Fruchet	Membre du Conseil	28 décembre 2012	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2018
Monsieur Bernard Heurtier	Membre du Conseil	28 décembre 2013	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2018

16.3. Contrats entre les administrateurs et la Société

Le conseil d'administration lors de sa séance du 25 mars 2010 a autorisé la conclusion d'une convention de prestations de services et de coopération commerciale avec JPR CONSULT dont Monsieur Jean-Pierre Roturier est le gérant. Ainsi qu'il a été indiqué au 15.1 du présent Document de référence, un montant de 110.000 HT a été facturé au titre de ce contrat dans le courant de l'exercice clos le 31 juillet 2013.

16.4. Comités d'audit et de rémunération

Mis en place le 23 novembre 2010, et confirmé par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 30 janvier 2013, les comités d'audit et de rémunération se sont réunis deux fois au cours de l'exercice clos au 31 juillet 2013.

Les membres de ces comités sont :

- Comité d'audit : MM Jacques FRUCHET, Bernard HEURTIER, et Mathieu ROTURIER (Président).
- Comité des rémunérations : MM Bernard HEURTIER, Jacques FRUCHET et Mathieu ROTURIER (Président).

16.5. Gouvernance d'entreprise

La société EUROMEDIS GROUPE poursuit la mise en place des mesures permettant de se conformer aux dispositions françaises sur le gouvernement d'entreprise.

A la date d'enregistrement, EUROMEDIS GROUPE a choisi de se référer au code de gouvernance d'entreprise pour les Valeurs moyennes et petites (VAMP) établi par MIDDLENEXT. Le Groupe applique ou met en application les recommandations R1 à R15 à savoir :

R 1 : Cumul contrat de travail et mandat social

Il est recommandé que le conseil d'administration, dans le respect de la réglementation, apprécie l'opportunité d'autoriser ou non le cumul du contrat de travail avec un mandat social de président, président directeur général, directeur général (sociétés anonymes à conseil d'administration), président du directoire (sociétés anonymes à directoire et conseil de surveillance) et gérant (sociétés en commandite par actions). Le rapport à l'assemblée en expose les raisons de façon circonstanciée.

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 2 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Il est recommandé que le conseil d'administration de chaque entreprise détermine le niveau de rémunération de ses dirigeants ainsi que l'information communiquée à ce propos, conformément aux exigences légales et réglementaires et en se fondant sur les sept principes suivants :

- .. Exhaustivité : la détermination des rémunérations des mandataires dirigeants doit être exhaustive : partie fixe, partie variable (bonus), stock options, actions gratuites, jetons de présence, conditions de retraite et avantages particuliers doivent être retenus dans l'appréciation globale de la rémunération.
- .. Équilibre entre les éléments de la rémunération : chaque élément de la rémunération doit être motivé et correspondre à l'intérêt général de l'entreprise.
- .. Benchmark : cette rémunération doit être appréciée, dans la mesure du possible, dans le contexte d'un métier et du marché de référence et proportionnée à la situation de la société, tout en prêtant attention à son effet inflationniste.
- Cohérence : la rémunération du dirigeant mandataire social doit être déterminée en cohérence avec celle des autres dirigeants et des salariés de l'entreprise.
- .. Lisibilité des règles : les règles doivent être simples et transparentes ; les critères de performance utilisés pour établir la partie variable de la rémunération ou, le cas échéant, pour l'attribution d'options ou d'actions gratuites, doivent correspondre aux objectifs de l'entreprise, être exigeants, explicables et, autant que possible, pérennes.
- .. Mesure : la détermination de la rémunération et des attributions d'options ou d'actions gratuites doit réaliser un juste équilibre et tenir compte à la fois de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances des dirigeants.
- .. Transparence : l'information annuelle des actionnaires sur les rémunérations perçues par les dirigeants est effectuée conformément à la réglementation applicable.

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 3 : Indemnités de départ

Il est recommandé, dans le cas où une indemnité de départ a été prévue dans des conditions conformes à la loi, que son plafond, après prise en compte de l'indemnité éventuellement versée au titre du contrat de travail, n'excède pas deux ans de rémunération (fixe et variable), sauf dans le cas où la rémunération du dirigeant est notoirement déconnectée du marché (cas, en particulier, des jeunes entreprises).

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 4 : Régimes de retraite supplémentaires

Outre l'application des procédures d'autorisations prévues par la loi, il est recommandé que la société rende compte dans son rapport aux actionnaires, des éventuels régimes de retraite supplémentaires à prestations définies qu'elle a pu mettre en place au bénéfice des mandataires dirigeants et les justifie dans une optique de transparence.

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 5 : Stock options et attribution gratuite d'actions

Il est recommandé de ne pas concentrer à l'excès sur les dirigeants l'attribution de stock options ou d'actions gratuites. Il est également recommandé de ne pas attribuer de stock options ou d'actions gratuites à des dirigeants mandataires sociaux à l'occasion de leur départ.

Conditions d'exercice et d'attribution définitive :

Il est recommandé que l'exercice de tout ou partie des stock options ou l'attribution définitive de tout ou partie des actions gratuites au bénéfice des dirigeants soient soumis à des conditions de performance pertinentes traduisant l'intérêt à moyen/long terme de l'entreprise.

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 6 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil

Il est recommandé de se doter d'un règlement intérieur du conseil comportant au moins les cinq rubriques suivantes :

- . rôle du conseil et, le cas échéant, opérations soumises à autorisation préalable du conseil ;
- . composition du conseil /critères d'indépendance des membres ;
- . devoirs des membres (déontologie : loyauté, non concurrence, révélation des conflits d'intérêts et devoir d'abstention, confidentialité, etc.) ;
- . fonctionnement du conseil (fréquence, convocation, information des membres, utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication) et le cas échéant, des comités ;
- . règles de détermination de la rémunération des membres.

Il est également recommandé que le règlement intérieur ou des extraits substantiels soit rendu public.

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 7 : Déontologie des membres du conseil

Il est recommandé d'observer les règles de déontologie suivantes :

- *. au moment de la prise de mandat, chaque membre du conseil doit prendre connaissance des obligations résultant de son mandat et notamment celles relatives aux règles légales de cumul des mandats, avant de l'accepter ; il signe le règlement intérieur du conseil ;*
- *. le nombre d'actions de la société que doit posséder chaque membre du conseil est à la discrétion du conseil et indiqué dans le règlement intérieur, sous réserve des dispositions statutaires de la société ;*
- *. en cas de conflit d'intérêts survenant après l'obtention de son mandat, un administrateur doit informer le conseil, s'abstenir de voter ou de participer aux délibérations, et, le cas échéant, démissionner. Une absence d'information équivaut à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêts n'existe ;*
- *. chaque membre du conseil doit être assidu et participer aux réunions du conseil et des comités dont il est membre ;*
- *. chaque membre du conseil doit s'assurer qu'il a obtenu toutes les informations nécessaires sur les sujets qui seront évoqués lors des réunions ;*
- *. chaque membre du conseil doit respecter un véritable secret professionnel ;*
- *. chaque membre du conseil doit assister aux réunions de l'assemblée générale.*

Il est recommandé que l'administrateur, lorsqu'il exerce un mandat de « dirigeant », n'accepte pas plus de trois autres mandats d'administrateur dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son groupe.

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 8 : Composition du conseil - Présence de membres indépendants au sein du conseil

Il est recommandé que le conseil accueille au moins 2 membres indépendants. Ce nombre pourra être ramené à 1 membre dans l'hypothèse où le conseil est composé de 5 membres ou moins. Il pourra être augmenté dans les conseils dont l'effectif est important.

Quatre critères permettent de justifier l'indépendance des membres du conseil, qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- *. ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;*
- *. ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;*
- *. ne pas être actionnaire de référence de la société ;*
- *. ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;*
- *. ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.*

Il appartient au conseil d'administration d'examiner au cas par cas la situation de chacun de ses membres au regard des critères énoncés ci-dessus. Sous réserve de justifier sa position, le conseil peut considérer qu'un de ses membres est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous ces critères ; à l'inverse, il peut également considérer qu'un de ses membres remplissant tous ces critères n'est pas indépendant.

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 9 : Choix des administrateurs

Il est recommandé que des informations suffisantes sur l'expérience et la compétence de chaque administrateur soient communiquées à l'assemblée générale et que la nomination de chaque administrateur fasse l'objet d'une résolution distincte.

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 10 : Durée des mandats des membres du conseil

Il est recommandé que le conseil veille à ce que la durée statutaire des mandats soit adaptée aux spécificités de l'entreprise, dans les limites fixées par la loi.

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 11 : Information des membres du conseil

Il est recommandé que les membres du conseil évaluent eux mêmes si l'information qui leur a été communiquée est suffisante et demandent, le cas échéant, toutes les informations complémentaires qu'ils jugeraient utiles.

Il est recommandé que le règlement intérieur prévoit les modalités pratiques de délivrance de cette information, tout en fixant des délais raisonnables.

Il est également recommandé que la société fournisse aux administrateurs toute information nécessaire entre les réunions du conseil lorsque l'actualité de l'entreprise le justifie.

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 12 : Mise en place de comités

Il est recommandé que chaque société décide, en fonction de sa situation, de créer ou non un ou plusieurs comités spécialisés ad hoc (audit, rémunérations, nominations, stratégique...). En ce qui concerne la mise en place d'un comité d'audit, la société décide, conformément à la réglementation applicable et en fonction de sa situation, de créer un comité d'audit ou de réunir son conseil pour en assurer lui-même la mission dans les conditions définies par les textes.

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 13 : Réunions du conseil et des comités

Il est recommandé que la fréquence et la durée des réunions permettent un examen approfondi des thèmes abordés. La fréquence est à la discrétion de l'entreprise selon sa taille et ses caractéristiques propres, mais un minimum de 4 réunions annuelles est recommandé. Chaque réunion du conseil fait l'objet d'un procès-verbal résumant les débats. Le rapport du président doit indiquer le nombre de réunions annuelles du conseil et le taux de participation des administrateurs.

Cette recommandation est respectée par le Groupe, le Conseil ds'étant réuni quatre fois au cours de l'exercice.

R 14 : Rémunération des administrateurs

Il est recommandé que la répartition des jetons de présence, dont le montant global est décidé par l'assemblée générale, soit arrêtée par le conseil en fonction de l'assiduité des administrateurs et du temps qu'ils consacrent à leur fonction. La société donne, dans son rapport annuel et dans le rapport du président, une information sur les jetons de présence versés.

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 15 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil

Il est recommandé qu'une fois par an, le président du conseil invite les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du conseil et sur la préparation de ses travaux. Cette discussion est inscrite au procès-verbal de la séance.

Cette recommandation est respectée par le Groupe

16.6. Contrôle interne

16.6.1. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ETABLI CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 225-68 DU CODE DE COMMERCE - EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2013

I - Gouvernance d'entreprise

Code de référence

Il a été choisi de se référer au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites (VaMPs) établi par MIDDLENEXT.

Composition du Conseil de Surveillance et conditions de préparation et d'organisation de ses travaux

I.1 – Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres dont la désignation suit :

- Monsieur Jean-Pierre ROTURIER *Président*
- Monsieur Jacques FRUCHET *Membre indépendant*
- Monsieur Bernard HEURTIER *Membre indépendant*

I.2 – Composition du Directoire

Le Directoire est composé de deux membres dont la désignation suit :

- Madame Danielle ROTURIER *Président*
- Monsieur Matthieu ROTURIER *Membre*

I.2 – Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués dans le respect des dispositions statutaires.

Conformément à l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil de Surveillance et du Directoire qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires, ainsi qu'à toutes les assemblées d'actionnaires.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil de Surveillance leur ont été communiqués avant les réunions et plus généralement dès qu'un événement majeur le justifie.

Les réunions du Conseil de Surveillance se sont déroulées au siège social.

Afin de préparer ses travaux, le Conseil a repris en son sein les deux Comités précédemment créés par le Conseil d'Administration :

- Le Comité des rémunérations
- Le Comité d'Audit

Ces comités comprennent en leur sein des membres indépendants qui ont un accès direct à l'information désirée auprès des responsables opérationnels salariés. Ils réunissent chacun trois membres.

Réunions du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 31 Juillet 2013

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil de Surveillance s'est réuni à cinq reprises. Ces réunions ont notamment porté sur :

- L'adoption de son règlement intérieur et la confirmation des Comités d'Audit et des Rémunérations ;
- L'examen des comptes annuels et semestriels du groupe et de la société au 31 janvier 2013 ;
- L'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2013;

A l'issue de chaque réunion, un procès-verbal est établi par le secrétaire nommé par le Conseil, communiqué sans délais à ses membres et approuvé lors de la réunion suivante.

Nous vous précisons que les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 juillet 2013 ont été arrêtés au cours de la séance du 7 novembre 2013.

II - Principes et règles de détermination des rémunérations et des avantages alloués aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

Le Comité des rémunérations se réunit chaque année afin d'examiner la politique de la Société en matière de rémunérations et d'égalité professionnelle. Il émet un rapport qui est présenté au Conseil.

Sur proposition du Directoire, l'Assemblée Générale fixe le montant global des jetons de présence alloués Conseil de Surveillance. Ce dernier détermine chaque année les modalités de répartition des jetons de présence entre ses membres.

Il est proposé à l'Assemblée Générale se réunissant le 31 janvier 2014 d'attribuer un montant global de 12.000 Euros au Conseil de Surveillance pour l'exercice clos le 31 juillet 2013.

Informations prévues par l'article L.225-100-3 du code de commerce :

1° Structure du capital de la société :

La structure du capital de la société est la suivante :

	Au 31 juillet 2013	
	Nombre d'actions	% du capital
Sous-total famille	1.249.728	41,78 %
Investisseurs	716.044	23,94 %
Public	1.025.199	34,28 %
TOTAL	2.990.971	100,00 %

2° Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 : *Aucune restriction de cette nature n'est prévue.*

3° Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 : *Le capital social est détenu à presque 42% par la famille Roturier. Les acteurs les plus importants sont IDIA, SOCADIF (du Groupe Crédit Agricole), BNP DEVELOPPEMENT et la région Picardie.*

4° Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci : *Il n'existe aucun détenteur de droits de contrôles spéciaux.*

5° Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier : *Il n'existe aucun mécanisme de contrôle de cette nature.*

6° Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote : *Il n'existe aucun accord de cette nature.*

7° Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ou du directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la société : *L'assemblée sous forme ordinaire a compétence pour nommer les membres du Directoire et, sous forme extraordinaire, pour modifier les statuts.*

8° Pouvoirs du conseil d'administration ou du directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions : *L'assemblée générale a délégué au Directoire ses compétences pour l'émission ou le rachat d'actions, pour l'émission d'actions et de titres de créances sous diverses formes.*

9° Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts : *Il n'existe aucun accord de cette nature.*

10° Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou du directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique : *Il n'existe aucun accord de cette nature.*

III - Procédure de contrôle interne et de gestion des risques mise en place au sein du GROUPE EUROMEDIS

III.1 – Procédure de contrôle interne

Comme pour l'exercice précédent, la société EUROMEDIS GROUPE maintient ses efforts relatifs notamment à l'intégration des nouvelles sociétés et la mise à niveau des magasins les moins rentables à ce jour.

En raison de ce développement, le Groupe entend continuer à structurer ses procédures de contrôle interne mises au point en vue d'assurer, de façon non exhaustive :

- le respect des politiques de gestion,
- la sauvegarde des actifs,
- la prévention et la détection des fraudes et erreurs,
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

III.1.1 - Organisation du contrôle interne au sein du Groupe EUROMEDIS

↳ Acteurs internes

Le contrôle interne au sein du Groupe EUROMEDIS repose sur une implication des responsables des différentes unités opérationnelles du Groupe.

La fonction financière de la société EUROMEDIS GROUPE repose sur un Directeur Administratif et Financier assisté d'un Responsable du contrôle de gestion et d'un Responsable comptable.

La mise en place d'un contrôle de gestion permet à la Direction de piloter et d'orienter ses décisions en s'appuyant sur des tableaux de bords (compte d'exploitation de gestion par société et par magasin, suivi du chiffre d'affaires groupe, suivi des frais généraux et frais des commerciaux), indicateurs (marges brutes d'exploitation, poids des frais généraux) et ratios. Le Responsable du contrôle de gestion s'appuie sur la comptabilité générale et analytique pour l'élaboration de ces tableaux de bord.

Par ailleurs, le pôle financier avec l'appui des Directeurs régionaux et des responsables de sites établit pour chacun des sites d'exploitation des prévisions à cinq ans. Celles de l'exercice en cours peuvent être actualisées en fonction de l'évolution des résultats des sites proprement dit.

Des situations trimestrielles sont désormais réalisées sur l'ensemble des sites afin d'assurer un meilleur contrôle des différentes activités et de permettre la prise de mesures en cours d'année pour redresser l'exploitation des sites fragilisés. Des arrêtés semestriels obligatoires permettent également à la direction d'apporter d'éventuelles corrections en matière de gestion financière, commerciale et technique.

Le pilotage du processus de contrôle interne est en effet une des responsabilités fondamentales du Conseil de Surveillance et du Directoire du Groupe EUROMEDIS et de la Direction de chaque unité opérationnelle.

Au sein de la Direction financière du Groupe, le Directeur Administratif et Financier assisté du Responsable du contrôle de gestion et celui de la comptabilité interviennent dans l'élaboration et le contrôle de l'information financière du Groupe EUROMEDIS. Ils sont chargés spécifiquement du budget, de la trésorerie, des financements et des relations investisseurs.

Les réunions commerciales mensuelles mises en place lors de l'exercice précédent se sont poursuivies sur l'exercice écoulé et permettent de fixer les objectifs commerciaux, suivre les réalisations, analyser les écarts et mener les actions utiles. Se réunissent le directeur général distribution et les 6 directeurs régionaux.

↳ Acteurs externes

Il s'agit pour l'essentiel des Commissaire aux Comptes, au nombre de deux cabinets, et du cabinet d'expertise comptable.

En outre, la Société est en collaboration avec un cabinet d'avocat conseil d'entreprises pour les domaines juridiques concernant la Société.

III.2 - Procédures mises en place au sein de la Société et des filiales

III.2.1 Procédures propres à la société EUROMEDIS GROUPE

a) Procédures générales

Les procédures principales concernant EUROMEDIS GROUPE sont les suivantes :

- les autorisations de signatures bancaires sont limitées aux personnes suivantes : Monsieur Jean-Pierre ROTURIER et Madame Danielle ROTURIER,
- les engagements de dépenses de la Société sont contrôlés par le Président, et, en fonction du degré d'importance, par les directeurs généraux.

b) Procédures concernant la production et le contrôle des informations à caractère comptable et financier

Une situation intermédiaire et les comptes annuels (de la société ainsi que les comptes consolidés) sont préparés en relation entre les services comptables de la société et le cabinet d'expertise comptable.

Les comptes consolidés ont été établis conformément au référentiel international IFRS.

Les commissaires aux comptes contrôlent les comptes à l'état de projet avant que ces derniers ne soient arrêtés par le Directoire.

Pour l'établissement des comptes consolidés, le processus précédemment décrit s'applique également aux comptes de l'ensemble des filiales du Groupe.

Une attention toute particulière est portée sur les points suivants :

l'appréciation de la valeur actuelle des titres de participation au niveau de la société,
l'appréciation des immobilisations incorporelles, corporelles et des écarts d'acquisition au niveau des comptes consolidés à partir notamment des calculs de flux de trésorerie actualisés en application de la norme IAS 36.

III.2.2 Procédures applicables aux filiales

a) Procédures générales

Achats

Les sociétés du Groupe travaillent régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'elles ont préalablement référencés. Dans ce cadre, l'ouverture de compte d'un nouveau fournisseur est de la responsabilité de la Direction.

La procédure veille tout particulièrement à la séparation des fonctions à l'intérieur du cycle achats, de la commande au règlement de la facture et au contrôle a posteriori des comptes.

A cet effet le règlement des fournisseurs est effectué suivant l'établissement systématique d'un bon à payer visé par la comptabilité et avalisé par la Direction.

Le contrôle porte également sur la cohérence des modalités et des caractéristiques des crédits documentaires avec comparaison entre la facture pro forma adressée par le fournisseur et l'ouverture de la lettre de crédit documentaire transmise par l'établissement bancaire.

Stocks

L'évaluation des stocks constitue un risque significatif dans le type d'activité réalisée par notre société. La société EUROMEDIS GROUPE s'est dotée des moyens nécessaires pour optimiser la gestion des stocks (ERP Générax pour les produits à marque propre devant être étendu sur la distribution d'ici 24 mois).

Actuellement les stocks sont contrôlés par les responsables des magasins et par les responsables régionaux pour la distribution et par la Direction Générale des Laboratoires Euromedis pour les produits à marque propre.

Ventes – Gestion des points de ventes

La solvabilité des clients est une préoccupation permanente des sociétés du Groupe. Ainsi, des procédures rigoureuses sont appliquées de la Direction au chargé de clientèle.

Une assurance COFACE existe pour la clientèle export. Pour les autres clients, à l'exception de la clientèle de particuliers, des renseignements sont pris avant l'ouverture de compte auprès de prestataires spécialisés.

En outre pour chaque point de vente n'appartenant pas au Groupe, qu'il soit adhérent ou franchisé, un contrôle est effectué par le Directeur du Groupement. Ce contrôle porte essentiellement sur la présence, dans les rayons du magasin, des produits du catalogue.

b) Procédures concernant la production et le contrôle des informations à caractère comptable et financier

La cohérence mensuelle entre le chiffre d'affaires issu de la gestion commerciale et celui repris par la comptabilité générale fait l'objet d'un contrôle mensuel.

Plus particulièrement les marges des LABORATOIRES EUROMEDIS font l'objet d'une analyse quotidienne.

III.3 - Procédures de gestion des risques

Le Directoire et le Conseil de Surveillance analysent périodiquement les risques encourus ou potentiels.

A ce stade, les risques sont identifiés en 3 catégories :

- les risques opérationnels ;
- les risques juridiques ;
- les risques de marché.

↳ Risques opérationnels

Les risques opérationnels concernent les risques avec les clients et les fournisseurs ainsi que les risques informatiques.

↳ Risques juridiques

Les activités du Groupe relevant du domaine de la Santé sont soumises à une réglementation stricte. Le Groupe dispose d'un directeur qui s'assure du respect des dispositions applicables.

↳ Risques de marché

Les risques de marché peuvent être répartis en quatre catégories :

- Risque de change ;
- Risque de taux ;
- Risque de crédit ;
- Risque de liquidité.

Ces différents risques sont détaillés dans la partie du Rapport de gestion sur les facteurs de risques.

IV - Pouvoirs du Président du Directoire

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président du Directoire de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Juillet 2013.

V - Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale sont celles par les dispositions de l'article 19 des statuts de votre Société, disponibles au siège social de la Société.

En application du Décret n° 2010-684 du 23 juin 2010 qui transpose en droit français la Directive 2007/36/CE du 11 juillet 2007, les documents communiqués aux assemblées générales sont mis à disposition des actionnaires sur le site internet 21 jours avant la tenue de celle-ci.

16.6.2. Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société EUROMEDIS GROUPE SA

Exercice clos le 31 juillet 2013

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société EUROMEDIS GROUPE SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2013.

Il appartient au Président du Conseil de Surveillance d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

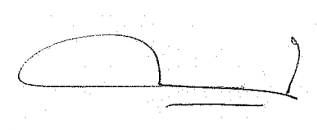
Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 8 janvier 2014

**Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie de Paris**

NSK Fiduciaire
Manuel NAVARRO

DFM Expertise & Conseil
Olivier DESBORDES



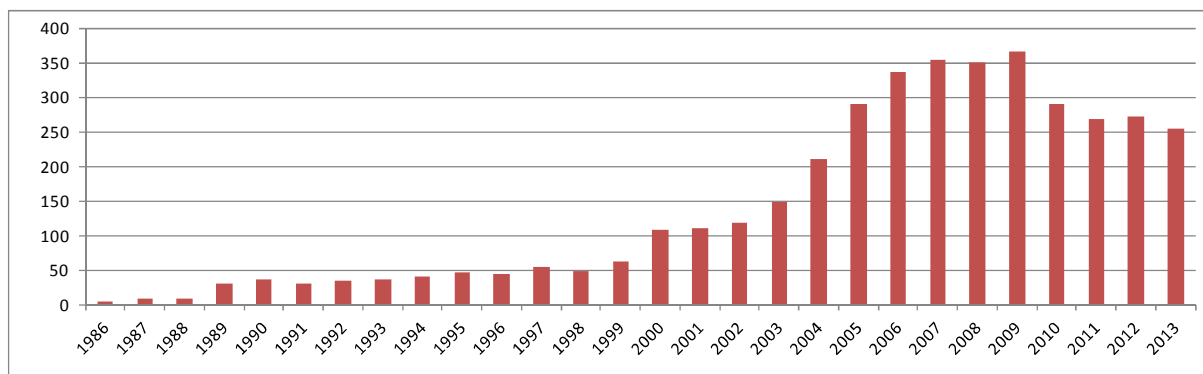
16.7. Composition de l'Equipe de Direction

L'équipe de Direction est constituée de 14 personnes :

Jean-Pierre Roturier	Président du Conseil de Surveillance d'EUROMEDIS GROUPE.
Danielle Roturier	Président du Directoire d'EUROMEDIS GROUPE.
Mathieu Roturier	Membre du Directoire d'EUROMEDIS GROUPE. Président de Laboratoires EUROMEDIS.
Nadine Pointeau	Pharmacien Responsable des approvisionnements des Lab. EUROMEDIS.
Daniel Schlichter	Directeur Général Distribution.
Gérard Lanchantin	Directeur PARAMAT Groupement Franchise.
Michel Gauthier	Président de PHARMARÉVA.
Nathalie Lamorinière	Responsable Comptable.
Hervé Voltaire	Directeur des ventes des Lab. EUROMEDIS.
Sylvain Mitard	Directeur du Développement EUROMEDIS GROUPE.
Eddie Zerbib	Responsable Assurances Qualité.
Nicolas Paintiaux	Responsable logistique.
Pascal Dubourgais	Directeur BIOMAT.
Camille Roturier	Responsable DR Medical.

17. SALARIÉS

17.1. Evolution des effectifs moyens consolidés à fin juillet de chaque année depuis la création de la Société



17.2. Effectifs par société au 31 juillet

Par société	31.01.2014		31.07.2013		31.07.2012		31.07.2011	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Euromedis Groupe	14	5%	10	3%	13	4%	13	4%
Laboratoires Euromedis	51	18%	58	19%	58	19%	55	18%
Paramat	168	59%	164	54%	165	54%	174	57%
Biomat	15	5%	16	5%	14	5%	16	5%
DR Médical	7	2%	7	2%	6	2%	8	3%
Carmaux	3	1%	6	2%	6	2%	6	2%
Pharmaréva	28	10%	29	10%	27	9%	32	11%
TOTAL	286	100%	290	95%	289	95%	304	100%

17.3. Organisation des effectifs du Groupe

17.3.1. Répartition de l'effectif à la fin des exercices 2010//2011, 2011/2012, 2012/2013 et 6 mois 2013/2014 :

Par fonction	31.01.2014		31.07.2013		31.07.2012		31.07.2011	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Direction Générale	4	1%	3	1%	3	1%	5	2%
Commercial	50	17%	42	14%	50	16%	43	14%
Administration	121	42%	100	33%	102	34%	132	43%
Autres	111	39%	145	48%	134	44%	124	41%
TOTAL	286	100%	290	95%	289	95%	304	100%

Par fonction	31.01.2014		31.07.2013		31.07.2012		31.07.2011	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Cadres	58	20%	54	18%	52	17%	53	17%
Non Cadres	228	80%	236	78%	237	78%	251	83%
TOTAL	286	100%	290	95%	289	95%	304	100%

Par contrat de travail	31.01.2014		31.07.2013		31.07.2012		31.07.2011	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
CDI	263	92%	269	88%	268	88%	278	91%
CDD	14	5%	18	6%	19	6%	25	8%
Contrat de Qualif, Apprentissage	9	3%	3	1%	2	1%	1	0%
TOTAL	286	100%	290	95%	289	95%	304	100%

H/F	31.01.2014		31.07.2013		31.07.2012		31.07.2011	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Hommes	158	55%	157	54%	164	57%	167	55%
Femmes	128	45%	133	46%	125	43%	136,8	45%
Total	286	100%	290	100%	289	100%	304	100%

17.3.2. Moyenne d'âge de l'effectif

Age et ancienneté	31.01.2014	31.07.2013	31.07.2012	31.07.2011
	années	années	années	années
Age moyen Hommes	41,77	42,67	43	43,83
Age moyen Femmes	41,9	42,19	43	42,32
Ancienneté moyenne H	7,2	8,76	8,35	7
Ancienneté moyenne F	8,58	8,9	9,51	7,48

17.3.3. Causes de départ

Départs	31.01.2014		31.07.2013		31.07.2012		31.07.2011	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Démissions -Ruptures Convent.	11	33%	14	18%	27	37%	36	44%
Licenciements	7	21%	11	14%	9	12%	1	1%
Fin de CDD	12	36%	31	39%	28	38%	24	29%
Retraite	1	3%	6	8%	3	4%	3	4%
Fin de période d'essai	2	6%	4	5%	6	8%	15	18%
Décès	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Mutations	0	0%	13	16%	0	0%	3	4%
Total	33	100%	79	100%	73	100%	82	100%

17.3.4. Organisation du temps de travail

Organisation du temps de Travail	31 1 2014	31 7 2013	31 7 2012	31 7 2011
Effectifs à Temps plein	96%	96%	95%	94%
Effectifs à Temps partiel	4%	4%	5%	6%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

17.3.5. Causes d'absentéisme

Absentéisme	31.01.2014		31.07.2013		31.07.2012		31.07.2011	
	Nbre journées	%	Nbre journées	%	Nbre journées	%	Nbre journées	%
Maladies et cures	816	61%	1 926	52%	2 118	62%	2 901	66%
Accidents du travail ou de trajet	454	34%	1 319	36%	882	26%	781	18%
Maternité	64	5%	464	13%	418	12%	684	16%
TOTAL	1 334	100%	3 709	100%	3 418	100%	4 366	100%

17.3.6. Rémunérations

Rémunérations ch. incluses	31.01.2014	31.07.2013	31.07.2012	31.07.2011
Moyenne par an		39 635 €	38 448 €	39 370 €
Sur un effectif moyen de		265 personnes	272 personnes	269 personnes

17.4. Participations et options de souscription et / ou d'achat d'actions des administrateurs et dirigeants

17.4.1. Contrat d'intéressement et participation

Il n'existe pas de contrat d'intéressement au sein d'EUROMEDIS GROUPE.

17.4.2. Options de souscription et / ou d'achat d'actions

Néant.

17.4.3. Actions gratuites

L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire en date du 3 octobre 2005 puis des 30 janvier 2009 et 31 janvier 2011 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir, en une ou plusieurs fois, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce des attributions gratuites d'actions de la société EUROMEDIS GROUPE.

✦ Aux termes de sa réunion en date du 4 octobre 2005, le Conseil a décidé de procéder à l'attribution de 4.300 actions réparties entre 15 salariés de la Société et a adopté à l'unanimité le plan d'attribution gratuite d'actions.

Aux termes d'une réunion du 18 février 2008 à 10 heures, le Conseil d'Administration a constaté l'attribution définitive de 3.750 actions à 12 salariés de la Société, la période d'acquisition étant arrivée à son terme. Cette attribution définitive a représenté une augmentation de capital d'un montant nominal de 7.100 Euros réalisée par incorporation de réserves. Ces actions sont inscrites en compte depuis le 20 février 2008 et les salariés ont la qualité d'actionnaires depuis cette même date, étant précisé qu'ils ont l'obligation de conserver ces titres pendant une période de deux années après laquelle les titres seront librement négociables.

✦ Aux termes de sa réunion en date du 12 février 2007, le Conseil a décidé de procéder à l'attribution gratuite de 4.000 actions réparties entre 15 salariés de la société.

Le Conseil devait procéder courant février 2009 à l'attribution définitive des 4.000 actions aux 15 salariés de la Société. En raison de difficultés techniques rencontrées avec le gestionnaire des titres, cette opération n'a pu être réalisée et sera effectuée début 2011 concomitamment à l'attribution définitive des actions attribuées par votre Conseil en février 2008.

✦ Aux termes de sa réunion en date du 18 février 2008 à 11 heures, le Conseil a décidé de procéder à l'attribution gratuite de 3.750 actions réparties entre 15 salariés de la société.

Les Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire en date du 30 janvier 2009 et 31 janvier 2011 ont renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir, en une ou plusieurs fois, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, des attributions gratuites d'actions de la société EUROMEDIS GROUPE. Cette autorisation a été renouvelée pour une période de trente-huit mois ayant commencé à courir à compter de l'assemblée du 31 janvier 2011, et a été renouvelée pour la dernière fois pour une période de trente-huit mois à compter de l'assemblée générale du 30 janvier 2013.

Actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux :

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social						
Actions de performance attribuées par l'AG des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social	Mandataires sociaux	Nombre d'actions	Valorisation des actions (à la période de l'acquisition)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Actions nouvelles	Mathieu Roturier	250	2 600	oct-05	févr-08	néant
Actions nouvelles	Mathieu Roturier	250	3 425	févr-07	mars-11	néant
Actions nouvelles	Mathieu Roturier	250	1 863	févr-08	mars-11	néant
Total		750				

17.5. Participations des salariés dans le capital de la Société

La Société n'a procédé à aucune autre attribution d'actions gratuites aux salariés hormis celles décrites au 17.4.3 du présent Document de référence.

Au 31 juillet 2009, a été constituée une Union Economique et Sociale (UES) avec effet rétroactif au 31 juillet 2007 regroupant les structures suivantes :

- Laboratoires Euromedis
- Paramat
- Euromedis Groupe
- BIOMAT

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Répartition connue du capital et des droits de vote de la Société au 31 mai 2014 :

	31 mai 2014				31 juillet 2013		31 juillet 2012	
	Nombre d'actions	% capital	Nombre droits de vote	% votes	Nombre d'actions	% capital	Nombre d'actions	% capital
Pleine propriété :								
Monsieur Jean-Pierre ROTURIER	52 932	1,77%	105 864	3,1%	652 932	21,83%	652 932	21,83%
Madame Danièle ROTURIER	218 620	7,31%	437 240	13,0%	218 620	7,31%	218 620	7,31%
RMC	457 214	15,29%	457 214	13,6%	157 406	5,26%	157 406	5,26%
Monsieur Mathieu ROTURIER	38 260	1,28%	39 020	1,2%	73 260	2,45%	73 620	2,46%
Mademoiselle Camille ROTURIER	57 510	1,92%	57 520	1,7%	72 510	2,42%	72 510	2,42%
Usufruit :								
Monsieur Jean-Pierre ROTURIER	37 500	0,00%	-	0,0%	37 500	0,00%	37 500	0,00%
Madame Danièle ROTURIER	37 500	0,00%	-	0,0%	37 500	0,00%	37 500	0,00%
Nue-Propriété :								
Monsieur Mathieu ROTURIER	37 500	1,25%	75 000	2,2%	37 500	1,25%	37 500	1,25%
Mademoiselle Camille ROTURIER	37 500	1,25%	75 000	2,2%	37 500	1,25%	37 500	1,25%
Sous-Total Famille ROTURIER	899 536	30,08%	1 246 858	37,1%	1 249 728	41,78%	1 250 088	41,80%
IDIA	187 812	6,28%	187 812	5,6%	187 812	6,28%	187 812	6,28%
SOCADIF	22 441	0,75%	22 441	0,7%	208 232	6,96%	208 232	6,96%
GSD	-	0,00%	-	0,0%	130 000	4,35%	130 000	4,35%
BNP CAPITAL DEVELOPPEMENT	-	0,00%	-	0,0%	190 000	6,35%	190 000	6,35%
PICARDIE INVESTISSEMENT	8 572	0,29%	17 144	0,5%	8 572	0,29%	8 572	0,29%
NINA	855 983	28,62%	855 983	25,5%				
Sous-Total investisseurs	1 074 808	35,94%	1 083 380	32,2%	724 616	24,23%	724 616	24,23%
Actions auto-détenues	17 950	0,60%	-	0,0%	25 122	0,84%	28 799	0,96%
Public	998 677	33,39%	1 030 655	30,7%	991 505	33,15%	987 468	33,01%
Sous-Total Public	1 016 627	33,99%	1 030 655	30,7%	1 016 627	33,99%	1 016 267	33,98%
TOTAL	2 990 971	100%	3 360 893	100,0%	2 990 971	100%	2 990 971	100%

RMC est une société civile détenue par la famille ROTURIER à 100%. IDIA est une filiale du Groupe CREDIT AGRICOLE.

En décembre 2013, Monsieur Jean-Pierre ROTURIER a apporté à la société civile RMC 600.000 actions EUROMEDIS GROUPE qu'il détenait.

Le 24 avril 2014, dans le cadre d'un réaménagement patrimonial, la famille ROTURIER fondatrice animatrice historique de la société EUROMEDIS GROUPE a cédé 12% du capital du groupe à NINA, une filiale à 100% du fonds de gestion GST – Georges & Sylvie TRAMIER, société basée à Cavailon - 84, via d'une part, sa structure de gestion RMC (300.000 titres) et d'autre part, par cession directe (50.000 titres). Le 7 mai 2014, NINA déclarait à l'AMF détenir 855.983 actions représentant autant de droits de vote, soit 28,62% du capital et 25,48% des droits de vote d'EUROMEDIS GROUPE. À l'issue de cette opération, la famille ROTURIER reste l'actionnaire principal de référence à hauteur de 30,08 % du capital et détient désormais 37,38% des droits de vote. Madame Danielle ROTURIER et Monsieur Jean-Pierre ROTURIER conservent respectivement la Présidence du Directoire et la Présidence du Conseil de Surveillance.

Madame Sylvie TRAMIER est présidente de NINA, société par action simplifiée à associé unique dont le capital social est de 3 millions €, et enregistrée sous le code 6420Z : Activités des sociétés holding.

Il n'existe aucun lien particulier entre la famille ROTURIER et le fonds GST autre que celui de la détention d'actions EUROMEDIS GROUPE par le fonds GST et sa filiale à 100% NINA.

L'écart entre le nombre d'actions et de droits de vote s'explique :

- pour Monsieur Mathieu ROTURIER, par 750 actions attribuées gratuitement dans les termes décrits au chapitre 15 du présent Document de référence, ayant à ce jour acquis un droit de vote double et venant s'ajouter à dix actions disposant déjà de ce droit de vote double;
- pour Mademoiselle Camille ROTURIER, par dix actions ayant un droit de vote double ;

pour le Public, par le fait que la majeure partie des actionnaires boursiers détenteurs de titres n'a pas effectué la demande d'inscription au nominatif prévue à l'article 13 des statuts auprès de la Société tel que voté en AGE du 20 janvier 2000 et reproduit au 18.3 du présent Document de référence. Les actionnaires usufruitiers des actions qu'ils détiennent, soit 75.000 droits de vote, représentent 4,4% du total des votes en Assemblée générale ordinaire.

Les actionnaires nu-propriétaires des actions qu'ils détiennent, soit 75.000 droits de vote, représentent 4,4% des votes en Assemblée générale extraordinaire.

Le 2 avril 2014, la société Value8 N.V. a procédé auprès de l'AMF à une déclaration de franchissement de seuil à la baisse (Décision & Information n° 214C0498).

18.2. Actionnaires significatifs non représentés au Conseil de Surveillance

A la date du présent Document de référence, IDIA, NINA et Picardie Investissement ne sont pas représentés au Conseil de Surveillance.

18.3. Droits de vote des principaux actionnaires

Article 13 des statuts de la société EUROMEDIS GROUPE – DROIT DE VOTE DOUBLE

L'assemblée générale décide d'instituer un droit de vote double attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire sous réserve que ce dernier en fasse la demande expresse à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double sera accordé dès leur émission aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquels il bénéficierait déjà de ce droit.

Toute action transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de liquidation de communauté de biens entre époux, de succession ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible de la toute propriété, de l'usufruit ou de la nue-propriété, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu à l'alinéa précédent.

Toutefois, tout actionnaire pourra s'il le désire renoncer définitivement à son droit de vote double pour tout ou partie de ses actions.

18.4. Contrôle de la Société.

A ce jour, la famille Roturier détient 30,08% du capital et 37,1% des droits de vote alors que, au 31 juillet 2013, elle détenait 41,78% du capital et 55,91% des droits de vote d'EUROMEDIS GROUPE. Cette évolution s'explique principalement par :

- L'apport en décembre 2013 des titres de la famille Roturier à la holding RMC dont l'évolution de la participation est présentée en tableau du 18.1,
- La cession de 12% du capital à un investisseur tel que décrit au 18.1.

La famille Roturier a l'intention de rester l'actionnaire de référence de la Société.

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires, ni d'action de concert entre les membres de la famille Roturier, ni d'engagement de vendre ou d'acquérir des actions d'EUROMEDIS GROUPE ou de ses filiales, ni de droits ou d'accords particuliers limitant ou augmentant le pouvoir de décision d'un actionnaire familial par rapport au nombre d'actions et de droits de vote qu'il détient.

Les mesures prises en vue d'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive sont, notamment :

- La constitution d'un comité d'audit et de rémunération,
- La nomination de deux administrateurs indépendants représentant deux cinquième du Conseil d'administration
- La mise en place des mesures permettant de se conformer aux dispositions françaises sur le gouvernement d'entreprises en choisissant de se référer au code de gouvernance d'entreprises pour les Valeurs moyennes et petites (VAMP) établi par MIDDLENEXT
- Le suivi progressif de l'application des recommandations R1 à R15 du code de gouvernance MIDDLENEXT.

18.5. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle, pacte d'actionnaires, action de concert

A la connaissance de la société, il n'existe aucun accord en place dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle.

18.6. Nantissement, garantie et sûreté des actions EUROMEDIS GROUPE

Il n'existe aucun nantissement, garantie ou sûreté sur les actions de l'émetteur.

18.7 Garanties et sûretés des actifs EUROMEDIS GROUPE

La Société n'a aucun nantissement en cours sur ses actifs à la date d'enregistrement du Document de référence.

La Société s'est porté caution pour les deux engagements suivants toujours actifs au 31 janvier 2014 :

Société émettrice	Société concernée	Bénéficiaire	Montant	Fin
SA PHARMAREVA	Sarl AFM	CREDIT MUTUEL	20.000 €	Mai 2015
SA PHARMAREVA	Sarl AFM	CREDIT MUTUEL	30.000 €	Mars 2015

Les éléments présentés hors bilan dans les comptes consolidés au 31 juillet 2013 et au 31 janvier 2014 sont exhaustifs.

19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Les conventions réglementée conclues entre EUROMEDIS GROUPE et ses administrateurs, directeurs généraux, membres du directoire ou du conseil de surveillance ou avec des sociétés ayant des administrateurs, des directeurs généraux, des membres du directoire ou du conseil de surveillance communs avec EUROMEDIS GROUPE sont présentées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2014 figurant au chapitre 20 du présent Document de référence.

Partie liée avec les dirigeants :

La Société EUROMEDIS GROUPE est présidée par Madame Danielle ROTURIER et Monsieur Jean-Pierre ROTURIER en est le Président du Conseil de Surveillance. Ces derniers sont par ailleurs co-gérants de la société JPR CONSULT. Cette dernière fournit à EUROMEDIS GROUPE des prestations notamment dans le domaine des ressources humaines. Le montant des prestations pour l'exercice 2012/2013 s'est élevé à 110 k€ (ht). Cette rémunération fait l'objet d'une convention qui a été autorisée par le Conseil de Surveillance.

Il n'existe pas de relation particulière entre le Groupe (société mère et société comprises dans le périmètre de consolidation) et les actionnaires minoritaires que sont MM Michel Gautier dans PHARMAREVA, Gilles Garcia et Patrick Coutelin dans MEDIS SANTE, relation qui aurait à être mentionnée soit au titre des conventions réglementées soit au titre des informations à fournir en application de la norme IAS24.

20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1. Informations financières historiques consolidées

Les comptes consolidés et sociaux clos au 31 juillet 2012 et au 31 juillet 2013 ainsi que les rapports des commissaires aux comptes sont repris dans les rapports financiers annuels 2012 et 2013, ainsi que les rapports semestriels consolidés au 31 janvier 2013 et au 31 janvier 2014 sont à disposition sur le site internet du Groupe.

20.1.1. Comptes annuels consolidés au 31 juillet 2013

I – ETAT DE SITUATION FINANCIERE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes annexe	31.07.2013	31.07.2012
Actifs non courants			
Ecart d'acquisition	4-2	1.603	1.603
Incorporels des sites	4-1	11.209	11.215
Autres immobilisations incorporelles	4-1	117	113
Immobilisations corporelles	4-3	6.619	6.937
Titres mis en équivalence		307	207
Autres actifs financiers	2-7 / 4-4	317	342
Impôts différés	2-16	1.062	916
Total actifs non courants		21.234	21.333
Actifs courants	2-9		
Stocks	2-8 / 4-5	13.531	13.146
Clients et comptes rattachés	4-6	13.506	13.414
Autres actifs courants	4-7	4.707	5.707
Trésorerie et équivalents	2-10 / 4-8	1.932	1.552
Total actifs courants		33.676	33.819
Total actifs destinés à être cédés		0	0
TOTAL GENERAL		54.910	55.152

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes annexe	31.07.2013	31.07.2012
Capitaux Propres			
Capital	2-12	5.982	5.982
Primes d'émission		9.158	9.158
Actions propres		-136	-140
Réserves consolidées part du Groupe		6.259	5.222
Résultat part du Groupe		2.197	1.079
Capitaux propres – part du Groupe		23.460	21.301
Intérêts minoritaires		-42	-49
Total capitaux propres		23.418	21.252
Passifs non courants			
Emprunt obligataire convertible	2-15		-
Autres dettes financières	4-9	2.422	2.418
Impôts différés	2-16	2.592	2.546
Provision pour indemnités de départ à la retraite	2-18 / 4-18	347	381
Autres passifs non courants		-	-
Total passifs non courants		5.361	5.345
Passifs courants			
Autres provisions	4-10	123	100
Emprunt obligataire convertible		-	-
Autres dettes financières	4-9	9.311	10.257
Fournisseurs et comptes rattachés		11.857	14.420
Autres passifs courants	4-11	4.840	3.778
Total courants		26.131	28.555
TOTAL GENERAL 1 à 3		54.910	55.152

II - RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes annexe	31.07.2013	31.07.2012
Produits des activités ordinaires (chiffres d'affaires)	4-13	75.671	74.367
Autres produits	4-14	977	1.147
Achats de marchandises et matières premières		46.314	47.311
Frais de personnel		10.958	10.880
Dotations aux amortissements d'exploitation		1.291	1.296
Dotations aux provisions d'exploitation		363	505
Autres charges	4-15	14.237	13.255
Résultat opérationnel		3.485	2.267
Charges Financières	4-16	431	587
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence		100	83
Résultat avant impôt		3.154	1.763
Impôts	4-17	951	687
Résultat net de la période		2.203	1.076
Part des minoritaires		6	-3
Part de la société mère		2.197	1.079

Résultat par action (sur 2.990.971 actions) en euros	0.74	0.36
Résultat dilué par action (sur 2.990.971) en euros	0.74	0.36

(en milliers d'euros)	Notes annexe	31.07.2013	31.07.2012
Résultat de l'exercice		2.203	1.076
Produits et charges non comptabilisés en résultat :			
- Ecart de conversion sur entités étrangères			-
- Gains et pertes actuariels sur régimes de pension			-
- Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente			-
- Part dans les produits et charges non constatés en résultat des entités mises en équivalence			-
- Effets fiscaux des produits et charges non comptabilisés en résultat			-
Total des produits et charges non constatés en résultat			-
Résultat global de l'exercice		2.203	1.076

III – AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

Conformément aux dispositions de la norme IAS1 révisée, le tableau des « Autres éléments du résultat global » présente les charges et produits directement enregistrés en capitaux propres.

Ces éléments sont désormais repris globalement sur le tableau de variation des capitaux propres.

(en milliers d'euros)	31.07.2013	31.07.2012
Résultat net consolidé	2.203	1.076
Actifs financiers disponibles à la vente		
Couverture des flux de trésorerie		
Différences de conversion		
Autres		
Total des autres éléments du résultat global		
Résultat global consolidé	2.203	1.076

IV - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Actions propres	Réserves consolidées	Résultat	Minoritaires	Total
Situation au 31/07/2011	5.982	9.158	-148	6.043	-814	-45	20.176
Résultat net de la période							
Autres éléments du résultat global							
Résultat global consolidé					1.079	-3	1.076
Affectation du résultat 31/07/2011				-814	814		
Divers				-8			-8
Opérations sur actions propres			8				8
Situation au 31/07/2012	5.982	9.158	-140	5.221	1.079	-48	21.252
Résultat net de la période					2.197	6	2.203
Autres éléments du résultat global							
Résultat global consolidé					2.197	6	2.203
Affectation du résultat 31/07/2012				1.079	-1.079		0
Divers				-3			-3
Distribution de dividendes				-38			-38
Opérations sur actions propres			4				4
Situation au 31/07/2013	5.982	9.158	-136	6.259	2.197	-42	23.418

V - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	31.07.2013	31.07.2012
Résultat net consolidé	2.203	1.076
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	1.291	1.296
Impôts différés	-100	-158
Capacité d'autofinancement	3.394	2.214
Augmentation, diminution des stocks	-386	-306
Augmentation, diminution des créances clients	-91	1.247
Augmentation, diminution des autres créances	1.000	449
Augmentation, diminution des dettes fournisseurs	-2.563	835
Augmentation, diminution des autres dettes	1.051	293
Variation nette des actifs et passifs courants	-989	2.518
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	2.405	4.732
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	54	65
Décaissements sur investissements corporels et incorporels	-1.025	-1.479
Augmentation, diminution des immobilisations financières	-74	-70
Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de la trésorerie acquise		-
Flux de trésorerie d'investissements	-1.045	-1.484
Variation nette de la trésorerie après investissements	1.360	3.248
Remboursement emprunt obligataire	0	-2.349
Encaissements, remboursements des autres emprunts	-1.849	-1.845
Augmentations de capital		-
Divers	-3	-8
Opérations sur actions propres	4	8
Flux de trésorerie de financement	-1.848	-4.194
Diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie	-488	-946
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	-5.528	-4.582
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	-6.016	- 5.528

Détail de la trésorerie	Début de période	Fin de période
Banques actif	1.552	1.932
Banques passif	-7.080	-7.948
Total	-5.528	-6.016

VI. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Annexe au bilan annuel consolidé arrêté au 31 juillet 2013, dont le total est de 54.910 K€ et au compte de résultat de la période dégageant un bénéfice consolidé de 2.203 K€.

Les comptes couvrent la période du 1er août 2012 au 31 juillet 2013.

Les données fournies sont exprimées en milliers d'euros (K€).

EUROMEDIS GROUPE est une société anonyme de droit français, dont le siège social est à NEUILLY-SOUS-CLERMONT.

NOTE 1. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE DU 1er AOUT 2012 AU 31 JANVIER 2013 – EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 JUILLET 2013.

1.1. Faits marquants de la période

Pour l'activité Produits à Marque Propre, la marge brute progresse de 14,3 % du fait :

- de la vente de produits à plus forte valeur ajoutée,
- d'une bonne maîtrise des conditions d'achats favorisées par une hausse des volumes depuis deux ans,
- d'un effet change et d'un impact coût matières premières plus favorables.

Sur l'activité Distribution, il y a une très nette amélioration du résultat d'exploitation, du fait de la baisse de la masse salariale et des frais généraux.

1.2. Opérations particulières de la période.

Néant.

1.3. Evénements postérieurs

Néant.

NOTE 2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les comptes consolidés du groupe Euromédis sont réalisés conformément aux principes et méthodes définis par le référentiel international IFRS : International Financial Reporting Standards (règlement 1606 / 2002 du Conseil européen du 19 juillet 2002). Les normes prises en compte sont celles adoptées par l'Union Européenne jusqu'au 31 juillet 2013.

2.1. Méthodes de consolidation :

- Les sociétés dépendantes sont intégrées globalement. Cette méthode vise à substituer, dans le patrimoine de la société mère, les titres des sociétés consolidées par l'ensemble des éléments actifs et passifs constitutifs des capitaux propres de ces mêmes sociétés. Les capitaux propres résultant sont scindés entre intérêts du Groupe et intérêts minoritaires.

Dans les sociétés LABORATOIRES EUROMEDIS, PARAMAT, D.R. MÉDICAL, RDJ, LABORATOIRES EUROMEDIS Italie, CARMAUX MEDICAL et BIOMAT, le pourcentage de contrôle de la société EUROMEDIS GROUPE est supérieur à 50% et représente un contrôle exclusif. Ces sociétés sont donc intégrées globalement.

Les sociétés contrôlées par le Groupe conjointement avec d'autres associés sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle. Cette méthode consiste à ne retenir que les pourcentages d'actifs, de passifs, d'opérations de résultat revenant aux seuls intérêts de la société mère.

La société EUROMEDIS GROUPE détient 49,92% de PHARMARÉVA et la contrôle conjointement avec la société GAUTIER MÉDICAL. La société PHARMARÉVA est intégrée selon la méthode de l'intégration proportionnelle ainsi que ses filiales MEDI MAT, ADAPTATION PARA MEDICALE, VAL DE LOIRE MEDICAL et HAUTE GARONNE MEDICAL.

La société LA CABANE MEDICALE détenue à 32,78 %, la société MEDIS SANTE détenue à 33,33 % et ses filiales MEDIS SANTE PROVENCE et MEDIS SANTE TOULOUSE sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, sont intégrées selon la méthode de la mise en équivalence.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est donnée en note 3.

Toutes les sociétés du groupe clôturent leurs comptes au 31 juillet.

Ont été éliminés :

Les comptes réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges des entreprises intégrées,

Les résultats internes à l'ensemble consolidé. Il s'agit notamment :

- des intérêts facturés sur créances intra-groupe,
- des distributions de dividendes internes.

2.2. Informations sectorielles :

La norme IFRS 8 concernant les secteurs opérationnels impose de présenter une information issue des reportings internes. Le groupe diffuse en note 6 une information alignée sur les reportings internes.

Le groupe a déterminé les secteurs d'activité suivants :

- Secteur Produits à Marque Propre :
LABORATOIRE EUROMEDIS
LABORATOIRE EUROMEDIS Italie
RDJ

- Secteur Distribution / Location / Prestation :
PARAMAT
BIOMAT
CARMAUX MEDICAL
DR MEDICAL
PHARMAREVA
MEDIMAT
ADAPTATION PARA MEDICALE
VAL DE LOIRE MEDICAL
HAUTE GARONNE MEDICAL
LA CABANE MEDICALE
MEDIS SANTE
MEDIS SANTE PROVENCE
MEDIS SANTE TOULOUSE

- Secteur Siège :
EUROMEDIS GROUPE

2.3. Réévaluation :

Le groupe n'a pas opté pour la réévaluation des actifs incorporels et corporels.

2.4. Immobilisations incorporelles / Ecarts d'acquisition :

2.4.1. Immobilisations incorporelles :

Les fonds de commerce des différents sites de distribution d'Euromédis Groupe répondent aux critères d'identification d'un actif incorporel décrits par l'IAS 36 (magasins isolés ayant leur propre zone d'achalandage indépendante de toute enseigne, pouvant être exploités avec leurs actifs de support de façon indépendante, cessibles en fonction de critères de nature d'activité, de chiffre d'affaires et de rentabilité).

Un actif incorporel doit être comptabilisé si les 2 conditions suivantes sont remplies :

- il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise ;
- le coût de cet actif peut être mesuré de façon fiable

Les fonds de commerce acquis par Euromédis Groupe sont valorisés pour le coût acquitté dans le cadre de la transaction, auquel s'ajoutent les frais accessoires d'acquisition.

Les fonds de commerce issus de regroupement d'entreprises sont valorisés en fonction des critères définis de nature d'activité, de chiffre d'affaires, de rentabilité et de suivi de la valeur, dans la limite de l'écart d'acquisition positif constaté lors du regroupement.

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels. Ceux-ci sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de un à cinq ans.

Il n'y a pas de frais de développement.

2.4.2. Ecarts d'acquisition :

Lors de la première consolidation d'une entreprise acquise, la valeur d'entrée des éléments identifiables de son actif et de son passif est évaluée en se référant au concept de la valeur d'utilité ou de la valeur comptable quand cette dernière paraît la plus appropriée.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

2.4.3. Suivi de la valeur des actifs incorporels et écarts d'acquisition:

Selon la norme IAS 36, la valeur au bilan des immobilisations incorporelles, corporelles et des écarts d'acquisition ne doit pas être supérieure à la plus élevée de la valeur de marché ou de la valeur actualisée des cash-flows futurs. Cette valeur est testée une fois par an au minimum et dès l'apparition d'indices de perte de valeur. La notion de perte de valeur s'appliquera aux unités génératrices de trésorerie (U.G.T.) basée sur l'organisation opérationnelle par secteur au sein du Groupe.

Afin de déterminer la valeur d'usage, les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent (région au niveau du groupe). La valeur d'usage de l'U.G.T est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés selon les principes suivants :

- Détermination des flux de trésorerie par la direction du groupe à partir des prévisions à moyen terme (prévisions sur 5 ans).
- Le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital. Ce taux est de 10,24%. La valeur terminale est calculée par sommation à l'infini de flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère le métier concerné, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.
- La valeur terminale est calculée par sommation à l'infini de flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère le métier concerné, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés. Il a été retenu un taux de croissance à l'infini de 1,5%.

La valeur recouvrable de l'U.G.T. ainsi déterminée est comparée à la valeur au bilan consolidé de ses actifs immobilisés (y compris goodwill). Une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'U.G.T. et est imputée en priorité à la dépréciation du goodwill.

Aucune dépréciation complémentaire n'a été constatée au 31 juillet 2013.

2.5. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition par le Groupe.

Les crédits-baux immobiliers des sociétés LABORATOIRES EUROMEDIS et RDJ, toutes deux intégrées globalement, sont retraités en immobilisations corporelles. Les dettes correspondantes sont incluses dans les emprunts et les intérêts sont portés au compte de résultat.

Les actifs immobiliers détenus en crédit bail sont comptabilisés au bilan au plus bas de leur juste valeur ou de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les immobilisations bénéficiant d'une subvention sont portées à l'actif du bilan pour le montant net de subvention.

Dans le cadre de la norme IAS 16, le groupe a isolé le coût de la toiture des constructions en Crédit-bail afin que ce composant qui a une durée de vie différente du reste de la construction puisse faire l'objet d'une comptabilisation distincte (à noter que le plan d'amortissement des constructions en crédit-bail a été modifié au 01/08/2004, les durées d'amortissement retenues initialement de 20 et 25 ans étant passées à 30 ans). Les amortissements ont été recalculés de façon rétrospective

Les immobilisations corporelles sont à durée de vie définie, à l'exception des terrains.

La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée par la valeur brute, les valeurs résiduelles étant non déterminables ou non significatives.

Les amortissements sont pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

Constructions (crédit-bail)	30 ans
Toitures des constructions	20 ans
Agencements des constructions	10 ans
Installations et agencements	5 à 10 ans
Matériels et outillages	3 à 7 ans
Matériels de transport	2 à 3 ans
Matériels et mobilier de bureau	2 à 10 ans

Le groupe ne détient pas d'immeubles de placement

2.6. Contrats de location :

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels Euromédis Groupe supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17.

Les actifs détenus en location-financement sont comptabilisés au bilan en immobilisations corporelles au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur. Ces actifs sont amortis sur leur durée prévue d'utilisation (au passif, la contrepartie des contrats retraités figure en dettes financières).

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyer sont maintenues en charges et réparties linéairement sur la durée du contrat.

Compte tenu de leurs caractéristiques, les contrats de location relatifs au parc de véhicules ne sont pas retraités.

L'impact sur le résultat serait négligeable.

	31/07/2013	31/07/2012
Actif		
Immobilisations corporelles (valeur brute)	1.558	1.463
Immobilisations corporelles (valeur nette)	504	706
Passif		
Autres dettes financières	551	746

2.7. Actifs financiers non courants :

Les autres immobilisations financières (créances, prêts, dépôts...) sont comptabilisées à leur valeur nominale.

2.8. Stocks :

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués au prix moyen pondéré et n'incorporent ni frais financiers, ni frais de développement. Une provision pour dépréciation des stocks est constatée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à ce prix.

Politique de dépréciation des stocks :

Les stocks de l'activité Produits à Marque Propre peuvent présenter 2 risques :

- la péremption des produits,
- la non-rotation des produits.

Le Groupe exerce un suivi très rigoureux des produits stériles qui comportent une date de péremption. Il arrive que des produits soient périmés (ou à une date proche de l'être) et ceux-ci sont détruits conformément à la réglementation en vigueur, de telle sorte qu'à la date de clôture, il n'y ait pas de produits devant être provisionnés.

Par ailleurs, sur les éventuels produits à rotation lente, le Groupe mène à chaque fois des actions (promotions, produits remis dans un nouvel emballage) de telle sorte que les produits puissent être vendus. En outre, les produits sont vendus, en général, à un prix au moins égal à leur prix d'achat.

Les stocks de l'activité Distribution présentent pour seul risque la non-rotation.

Les actions menées dans les points de vente sont de même nature que pour l'activité Produits à Marque Propre. Toutefois, si les mesures prises s'avèrent être insuffisantes, une dépréciation est constatée en tenant compte à la fois des perspectives de vente et de l'obsolescence éventuelle des produits.

Au 31 juillet 2013, il a été constaté un complément de provision pour dépréciation à hauteur de 53 K€ sur les stocks ayant une rotation supérieure à 12 mois.

Par ailleurs, un litige est toujours en cours sur une ligne de stocks pour laquelle il existe une clause de retour de marchandises. Ce litige porte sur une valeur de stocks de 450 K€ et le Groupe a considéré qu'il n'y a pas lieu de procéder à une dépréciation compte tenu d'une décision favorable en première instance. La partie adverse a fait appel de la décision.

2.9. Clients et comptes rattachés :

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale.

Lorsqu'un risque de non recouvrement existe, une dépréciation est pratiquée.

Au 31 juillet 2013, des provisions pour dépréciation ont été dotées pour 110 K€ et des provisions ont été reprises pour 203 K€.

2.10. Autres actifs courants :

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision lorsque leur valeur d'inventaire était inférieure à leur valeur nominale.

2.11. Trésorerie et équivalents :

Ce poste comprend les soldes bancaires et les valeurs mobilières de placement offrant une grande liquidité.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont constatées au compte de résultat.

2.12. Actifs destinés à être cédés :

Il n'existe pas d'actifs de cette nature à la date de clôture

2.13. Capital social, primes et réserves :

2.13.1. Composition du capital social :

Catégories de titres	A l'ouverture 01/08/2012	Créés pendant La période	Remboursées pendant La période	A la fin de la période	Valeur nominale
Actions ordinaires	2.990.971			2.990.971	2€

2.13.2. Primes et réserves

	31/07/2013	31/07/2012	Variation
Primes d'émission	9.158	9.158	-
Réserves consolidées	6.259	5.222	1.037

2.14. Actions propres :

Les actions propres sont présentées en déduction des capitaux propres consolidés.

Les dépréciations et résultats de cessions des actions propres sont également imputés directement sur les capitaux propres.

Au 31/07/2013, le cours de bourse de l'action était de 5,94 € et EUROMEDIS GROUPE détenait 25.122 de ses propres actions valorisées à 149 K€.

2.15. Impôts sur les bénéfices :

2.15.1. Impôts exigibles :

L'impôt exigible est l'impôt calculé pour chaque société selon les règles fiscales qui lui sont applicables.

Un régime d'intégration fiscale comprend les sociétés suivantes au 31/07/2013:

- EUROMEDIS GROUPE
- LABORATOIRES EUROMEDIS
- PARAMAT
- D.R. MEDICAL
- BIOMAT

2.15.2. Impôts différés :

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture des comptes. Ils ne sont pas actualisés. Ils sont constatés au bilan et au compte de résultat pour tenir compte :

- des décalages temporaires existants entre le résultat fiscal et le résultat comptable,
- des déficits reportables,
- des retraitements retenus pour l'établissement des comptes consolidés, à l'exception de ceux liés aux écarts d'acquisition.

En application de la méthode du report variable, l'effet des variations du taux sur les impôts différés constaté antérieurement est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les pertes fiscales reportables ne font l'objet de la reconnaissance d'un impôt différé actif que si ces dernières ont des chances d'être récupérées.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés au 31 juillet 2013 est de 33,33 %, identique au taux retenu au 31 juillet 2012.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont comptabilisés en actifs et en passifs non courants.

2.16. Provisions

Le groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'événements passés et devant se traduire par une sortie de ressources sans contrepartie pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être déterminé de façon fiable.

Les provisions incluent essentiellement :

- les provisions pour litiges
- les provisions pour avantages accordés au personnel.

2.17. Avantages accordés au personnel :

2.17.1. Avantages à court terme :

Les avantages à court terme (salaires, cotisations sociales, absences rémunérées) sont comptabilisés en charges au titre de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes dues à la clôture de l'exercice sont présentés au bilan en autres passifs courants.

2.17.2. Avantages postérieurs à l'emploi :

2.17.2.1. Régimes à cotisations définies :

Ils couvrent les cotisations versées aux régimes de retraite de la Sécurité Sociale et complémentaires. L'obligation du groupe est limitée au montant convenu pour le versement des cotisations. Le risque actuariel et le risque de placement incombent aux salariés.

Le montants de cotisations prises en charge sur l'exercice est donné en note 4.18.

2.17.2.2. Régimes à prestations définies :

Ils correspondent aux indemnités de fin de carrière calculées en fonction des dispositions des conventions collectives applicables aux sociétés du groupe. Le risque actuariel et le risque de placement incombent au groupe.

Les indemnités de fin de carrière ont été calculées par le Groupe selon la méthode des unités de crédit projetées en prenant en compte des hypothèses actuarielles moyennes pour l'ensemble du groupe (âge de départ à la retraite, taux d'actualisation, taux de progression des rémunérations, taux de turn over, taux de mortalité).

Les hypothèses retenues sont :

	31/07/2013	31/07/2012
Conventions collectives	Medico-techniques : négoce et prestations et services Pharmacie : fabrication et commerce	Medico-techniques : négoce et prestations et services Pharmacie : fabrication et commerce
Age de départ à la retraite	65 ans	60 à 65 ans
Taux d'actualisation	3,30 %	4,00 %
Taux de progression des rémunérations	3,00 %	2,00 %
Taux de turn over	(1)	(1)

(1) taux variable selon l'âge du salarié et l'entreprise

Les écarts actuariels sont constatés intégralement en résultat.

Le groupe externalise partiellement le financement des engagements d'indemnités de fin de carrière auprès de compagnies d'assurances. Les fonds versés sont investis sur des supports sécurisés gérés par SOGECAP, GENERALI et GAN.

A la clôture, les actifs du régime sont évalués à leur juste valeur.

La dette est présentée au bilan en passifs non courants pour son montant net (valeur actuelle de l'obligation sous déduction de la juste valeur des actifs).

La charge de l'exercice est enregistrée au compte de résultat en frais de personnel.

Le détail des engagements et des actifs est donné en note 4.18.

2.18. Instruments financiers

Les instruments financiers sont présentés dans différents postes du bilan et sont regroupés en quatre catégories :

- les actifs et passifs financiers en juste valeur par le biais du compte de résultat : cette catégorie comprend les actifs acquis ou les passifs assumés en vue d'une transaction à court terme et ceux rattachés à cette catégorie lors de la comptabilisation initiale selon les critères de la norme. A la clôture, ces actifs et ces passifs sont évalués à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en résultat. Cette catégorie comprend les valeurs mobilières de placement.

- Les placements détenus jusqu'à leur échéance : ce sont des actifs financiers à échéance déterminée que l'entité a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Le groupe ne détient pas d'actifs de cette nature.

- Les prêts et créances émis et les dettes : ce sont des actifs et passifs non financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables. Cette catégorie comprend les dépôts et cautionnements, créances clients, autres créances, dettes fournisseurs et autres dettes évalués à l'origine à leur juste valeur, une dépréciation étant constatée par le biais du compte de résultat en cas de perte de valeur des actifs, ainsi que les créances et dettes financières, évaluées à l'origine à leur juste valeur et constatées à la clôture au coût amorti (valeur d'origine diminuée des amortissements en capital déterminés selon la méthode du taux effectif).

- Les actifs financiers disponibles à la vente : cette catégorie comprend les actifs financiers qui n'entrent pas dans l'une des catégories précédentes (principalement les titres non consolidés). Le groupe ne détient pas d'actifs de cette nature.

Un tableau récapitulatif des actifs et des passifs est fourni en note 4.12.

2.20. Calcul du résultat par action

Le résultat par action est déterminé en application de la norme IAS 33. Les calculs sont effectués de la manière suivante :

Résultat par action = résultat net part du Groupe / nombre d'actions existantes.

Résultat dilué par action = résultat net part du Groupe / (nombre d'actions existantes + nombre d'instruments dilutifs se convertissant en actions ordinaires [bons de souscription d'actions, obligations convertibles...]).

2.21. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires, qui correspondent au chiffre d'affaires, sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires est constitué de ventes de marchandises et de prestations de location de matériel.

Pour les ventes de marchandises, le chiffre d'affaires est constaté lorsque les risques et avantages sont transférés au client, que le montant des produits ainsi que les coûts encourus ou à encourir peuvent être déterminés de façon fiable et dès lors qu'il est probable que les avantages économiques iront au groupe.

Pour les prestations, le chiffre d'affaires est constaté lorsque le degré d'avancement de la transaction à la clôture peut être évalué de façon fiable, que le montant des produits ainsi que les coûts encourus ou à encourir peuvent être déterminés de façon fiable et dès lors qu'il est probable que les avantages économiques iront au groupe.

Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont constatés pour tenir compte des décalages entre les dates de prise en compte du chiffre d'affaires et les dates de facturation.

2.22. Achats et Remises de fin d'année.

Euromédis Groupe reçoit chaque année des remises de fin d'année en fonction des volumes d'achats qu'elle réalise avec ses fournisseurs. Les accords sont généralement conclus par année civile.

2.23. Traitement comptable de la Contribution Economique Territoriale (CET).

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises et la Contribution Foncière des Entreprises, composantes de la CET, ont été considérées comme des taxes et par conséquent comme des charges opérationnelles de l'exercice. Reposant sur l'année civile, elles sont comptabilisées au prorata temporis au 31 juillet 2013.

NOTE 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Toutes les sociétés du groupe sont enregistrées en France.

3.1. Périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation du Groupe se compose de :

Dénomination sociale	Adresse	Capital	%d'intérêt
Société mère			
S.A.EUROMEDIS GROUPE	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	5.981.942 €	100%
Sociétés dépendantes : intégration globale			
S.A.LABORATOIRES EUROMEDIS	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	500.000 €	99,760%
sarl PARAMAT	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	11.850.000 €	99,998%
sarl DR MEDICAL	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	10.000 €	100%
SCI RDJ	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	1.525 €	99,770%
Sarl LABORATOIRES EUROMEDIS ITALIE	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	10.000 €	69.832%
SAS CARMAUX MEDICAL	18, avenue Albert Thomas – 81400 CARMAUX	64.000 €	99,998%
BIOMAT	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	20.000 €	100 %

Sociétés associées : intégration proportionnelle

S.A. PHARMARÉVA	Z.A. de La Chardonnière – 85600 Treize Septiers France	40.000 €	49,920%
sarl MEDI MAT	Z.A. de La Chardonnière – 85600 Treize Septiers France	285.000 €	49,920%
Sarl ADAPTATION PARA MÉDICALE	ZI du Grand Port – 33320 Bègles France	8.000 €	34,944%
Sarl VAL DE LOIRE MEDICAL	Rue de l'ingénieur Morandière – 37260 Monts	20.000 €	34,944%
Sarl HAUTE GARONNE MEDICAL	Route de Clauzolles – 31410 NOE	170.000 €	39,349%

Sociétés mise en équivalence

sarl LA CABANE MEDICALE	60, rue Victor Hugo – 24000 Périgueux France	15 250 €	32,779%
SAS MEDIS SANTE	89 boulevard Sakakini – 13000 marseille	15.000 €	33,33%
MEDIS SANTE PROVENCE	ZI Les Palluds – 5, avenue de Millet 13400 AUBAGNE	2.500 €	26,667%
MEDIS SANTE TOULOUSE	3, rue Antoine Bequerel ZI du Triasis 31140 LAUNAGUET	2.500 €	26,667%

3.2. Variation du périmètre de consolidation.

Néant.

NOTE 4. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES AU 31 JUILLET 2013

4.1. Immobilisations incorporelles :

Immobilisations brutes	Au 31/07/2012	Augmentations	Diminutions	Au 31/07/2013
Incorporels des sites	11.280	-	-	11.280
Autres immobilisations incorporelles	558	18	47	528
Total	11.838	18	47	11.808

Amortissements	Au 31/07/2012	Augmentations	Diminutions	Au 31/07/2013
Incorporels des sites	65	6	-	71
Autres immobilisations incorporelles	445	20	47	418
Total	510	26	47	489

4.2. Ecart d'acquisition :

Ecart brut	Au 31/07/2012	Augmentations	Diminutions	Au 31/07/2013
Laboratoires Euromedis	528	-	-	528
Médicale Industrie	412	-	-	412
MIBP	345	-	-	345
Phymed	50	-	-	50
Paramat	1.029	-	-	1.029
Pharamareva	157	-	-	157
RDJ	201	-	-	201
A3 Medical	106	-	-	106
Total	2.828	-	-	2.828

Dépréciations	Au 31/07/2012	Augmentations	Diminutions	Au 31/07/2013
Laboratoires Euromedis	423			423
Médicale Industrie	329			329
MIBP	26			26
Phymed	0			0
Paramat	271			271
Pharamareva	81			81
RDJ	70			70
A3 Medical	25			25
Total	1.225	0	0	1.225

Conformément à la norme IFRS 3, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis (voir note 2-4).
Il n'a pas été constaté de perte de valeur au 31 juillet 2013.

4.3. Immobilisations corporelles :

Immobilisations brutes	Au 31/07/2012	Augmentations	Diminutions	Au 31/07/2013
Terrains	344	-	-	344
Constructions	6.140	124	-	6.264
Insta Techn matériel outillage	7.383	719	271	7.831
Autres immobilisations	4.131	163	71	4.223
Total	17.998	1.006	342	18.662

Amortissements	Au 31/07/2012	Augmentations	Diminutions	Au 31/07/2013
Terrains				
Constructions	3.030	212	2	3.240
Insta Techn matériel outillage	5.089	640	214	5.515
Autres immobilisations	2.942	418	72	3.288
Total	11.061	1.270	288	12.043

4.4. Autres actifs financiers :

	Au 31/07/2013	Au 31/07/2012
Titres non consolidés	7	8
Créances rattachées	18	68
Dépôts et cautions	204	190
Compte de liquidité	87	76
Autres	1	-
Total	317	342

4.5. Stocks et en-cours :

	Valeur brute au 31/07/2013	Dépréciation	Valeur nette au 31/07/2013	Valeur nette au 31/07/2012
Matières premières et marchandises	14.095	564	13.532	13.146

4.6. Clients et comptes rattachés :

	Valeur brute au 31/07/2013	Dépréciation	Valeur nette au 31/07/2013	Valeur nette au 31/07/2012
Clients et comptes rattachés	13.986	480	13.506	13.414

4.7. Autres actifs courants :

	31/07/2013	31/07/2012
Charges constatées d'avance :		
Achats facturés et non livrés	3.059	4.322
Autres charges constatées d'avance	448	311
Créances sociales et fiscales et débiteurs divers	1.200	1.074
Total	4.707	5.707

4.8. Trésorerie et équivalents

	31/07/2013	31/07/2012
Valeurs mobilières de placement	7	7
Disponibilités	1.925	1.545
Total	1.932	1.552

Les valeurs mobilières sont constituées de titres de FCP.

Au 31/07/2013, les plus values latentes ne sont pas significatives.

4.9. Ventilation des échéances des emprunts et dettes financières :

	A moins d'1 an	A plus d'un an	Total général
Autres dettes financières			
Emprunts contractés	810	1.060	1.870
Intérêts courus sur emprunts	4	-	4
Emprunts crédits baux immobiliers	105	1.208	1.313
Emprunts locations financières	242	154	396
Soldes créditeurs de banques	7.930		7.930
Intérêts courus sur soldes créditeurs de banques	15		15
Autres dettes financières	205		205
Total autres dettes	9.311	2.422	11.733

L'ensemble des contrats de prêts relatifs aux emprunts contient des clauses d'exigibilité anticipée classique, à savoir notamment :

- non paiement à la bonne date d'une somme quelconque devenue exigible,
- en cas de modification importante de la nature, de la capacité ou du patrimoine de l'emprunteur, ainsi que de sa structure juridique, financière, industrielle ou commerciale sauf accord express de la banque,
- non respect des engagements pris auprès des établissements financiers.
- Quatre emprunts contractés pour un montant global de 2 000 K€ sont assortis d'un engagement en matière de ratios financiers tels que décrit en note 7.3 (« engagements en matière de ratios financiers »).

Le groupe a souscrit en septembre 2010 un CAP d'un montant de 2.000 K€ pour se couvrir sur le risque de taux variable lié à ces emprunts levés auprès du pool bancaire en juillet 2010 pour un montant équivalent. En conséquence, ces emprunts sont pris en compte dans la ligne « taux fixe ».

Le taux EURIBOR garanti est de 2 % par an jusqu'au 1^{er} juillet 2013.

Le CAP n'a pas été activé.

L'ensemble des emprunts est en Euros.

4.10. Variations des provisions :

Nature	Au 31/07/2012	Augmentat°	Diminut°	Au 31/07/2013
Provisions sur stocks	512	52		564
Provisions sur clients	573	110	203	480
Provisions sur immobilisations incorporelles	15			15
Provisions pour risques et charges	100	23		123

4.11. Autres passifs courants

	31/07/2013	31/07/2012
Dettes fiscales et sociales	3.686	2.826
Créditeurs divers	1.125	913
Produits constatés d'avance	29	39
Total	4.840	3.778

4.12. Instruments financiers

	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers non courants	317	317
Clients	13.506	13.506
Autres actifs courants	4.707	4.707
Trésorerie et équivalents	1.932	1.932
Dettes financières non courantes	2.422	2.422
Autres dettes non courantes		
Dettes financières courantes	9.311	9.311
Fournisseurs	11.857	11.857
Autres dettes courantes	4.840	4.840

4.13. Détail des produits des activités ordinaires

	31/07/2013	31/07/2012
Ventes de marchandises	68.764	67.802
Prestations	6.907	6.565
Total	75.671	74.367

4.14. Détail des autres produits :

	31/07/2013	31/07/2012
Autres produits financiers	26	21
Autres produits	374	788
Reprise de provisions	577	338
Total	977	1.147

4.15. Détail des autres charges :

	31/07/2013	31/07/2012
Autres achats et services extérieurs	12.700	11.558
Impôts et taxes	1.019	969
Autres charges	518	728
Total	14.237	13.255

Les « impôts et taxes » incluent la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

4.16. Détail des charges financières :

	31/07/2013	31/07/2012
Intérêts et autres charges assimilées	431	587
Total	431	587

4.17. Impôts :

Situation des impôts différés au 31/07/2013:

Impôts différés actifs	1.062
Impôts différés passifs	2.592

Reconstitution de la charge d'impôt :

Résultat avant impôt(avant MEE)	3.054
Taux d'IS théorique	33,33%
IS théorique	1.018
IS non comptabilisé sur déficits non activés	23
IS sur retraitements fiscaux définitifs	17
IS sur retraitements fiscaux provisoires	-107
Crédits et réductions d'impôts	
IS comptabilisé	951

4.18. Avantages au personnel :

4.18.1. Régimes à cotisations définies :

Sur l'exercice, le montant comptabilisé en charge au titre des régimes à cotisations définies est de 498 K€.

4.18.2. Régimes à prestations définies, Indemnités de fin de carrière :

Total des engagements au 31/07/2012	592
Augmentation des engagements sur la période	-27
Total des engagements au 31/07/2013	565

La diminution de la dette est enregistrée au compte de résultat en frais de personnel
Il n'existe pas d'engagements concernant les dirigeants.

Juste valeur des actifs au 31/07/2012	212
Cotisations versées	-
Prestations servies	-
Rendement des actifs	6
Coût de gestion des actifs	-
Juste valeur des actifs au 31/07/2013	218

Les produits des rendements des actifs sont enregistrés au compte de résultat en produits financiers.
Le coût de gestion des actifs est enregistré au compte de résultat en autres charges.
Les actifs sont placés sur des fonds sécurisés.

Valeur actuelle des engagements au 31/07/2012	565
Juste valeur des actifs au 31/07/2013	-218
Montant de l'obligation nette totale au 31/07/2013	347

Le montant de l'obligation nette au 31/07/2013 est présenté au bilan en passifs non courants.

4.19. Effectif moyen

	2012/2013	2011/2012	2010/2011
Total	255	272	269

Répartition par catégories au 31 juillet 2013 :

Cadres	51
Non cadres	204
Total	255

4.20. Résultat par action

- Résultat net par action :

	31/07/2013	31/07/2012
Résultat net consolidé part du groupe (en milliers d'euros)	2.197	1.076
Nombre d'actions non dilué	2.990.971	2.990.971
Résultat net par action (en euros)	0.74	0.36

- Résultat dilué par action :

	31/07/2013	31/07/2012
Résultat net consolidé part du groupe (en milliers d'euros)	2.197	1.076
Nombre d'actions non dilué	2.990.971	2.990.971
Actions gratuites		-
Nombre d'obligations		
Résultat net par action (en euros)	0.74	0.36

NOTE 5. INFORMATIONS PRO FORMA :

Néant.

NOTE 6. INFORMATIONS SECTORIELLES :

6.1. Résultat sectoriel

	Produits Marque Propre	Distribution / location / Prestation	Siège	Sous total	Opérations entre secteurs	Total
Produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) :	48.423	28.696	1.875	78.994	-3.323	75.671
Autres produits	788	773	614	2.175	-1.198	977
Achats marchandises et MP	34.528	13.234	0	47.762	-1.448	46.314
Frais de personnel	2.557	7.716	685	10.958	0	10.958
Dotations aux amortissements	225	950	116	1.291	0	1.291
Dotations aux provisions	157	206	0	363	0	363
Autres charges	7.970	7.668	1.335	16.973	-2.736	14.237
Résultat opérationnel	3.774	-305	353	3.822	-337	3.485
Charges financières	267	428	73	768	-337	431
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence		100		100		100
Résultat avant impôts	3.507	-633	280	3.154	0	3.154
Impôts sur les résultats	1.192	-227	-14	951	0	951
Résultat net après impôts	2.315	-406	294	2.203	0	2.203
Part de minoritaires	-1	7	0	6		6
Part de la société mère	2.316	-413	294	2.197	0	2.197

6.2. Actifs sectoriels

	Produits Marque Propre	Distribution / location / Prestation	Siège	Opérations entre secteurs	Total
Ecarts d'acquisition	688	915			1.603
Incorporels des sites	1.039	10.170			11.209
Autres immobilisations incorporelles	3	113	1		117
Immobilisations corporelles	3.454	3.128	37		6.619
Titres mis en équivalence		302	5		307
Autres actifs financiers	3.135	211	15.497	-18.526	317
Impôts différés		1.089	-27		1.062
Stocks	6.766	6.765			13.531
Clients et comptes rattachés	10.495	3.869	285	-1.143	13.506
Autres actifs courants	3.411	1.202	164	-70	4.707
Trésorerie et équivalent	1.666	266	0		1.932
Total actifs sectoriels	30.657	28.030	15.962	-19.739	54.910

6.3. Passifs sectoriels

	Produits Marque Propre	Distribution / location/ Prestation	Siège	Opérations entre secteurs	Total
Passifs non courants					
Autres dettes financières	1.692	230	500		2.422
Impôts différés	522	2.070			2.592
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	34	296	17		347
Autres dettes non courantes					
Passifs courants					
Autres provisions	58	65			123
Autres dettes financières	6.489	18.752	2.596	-18.526	9.311
Fournisseurs et comptes rattachés	8.606	4.161	233	-1.143	11.857
Autres dettes	788	2.169	1.953	-70	4.840
Total passifs sectoriels	18.189	27.743	5.299	-19.739	31.492

NOTE 7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. Dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées, au titre de la période, aux dirigeants de l'entreprise consolidante s'élève à 167 K€ répartis de la manière suivante :

	Rémunération brute	Avantages en nature	Total
Danielle Roturier	57	2	59
Mathieu Roturier	104	4	108
Total	161	6	167

7.2. Transactions avec les entreprises liées

Partie liée avec les dirigeants :

La Société EUROMEDIS GROUPE est présidée par Madame Danielle ROTURIER et Monsieur Jean-Pierre ROTURIER en est le Président du Conseil de Surveillance.

Ces derniers sont par ailleurs co-gérants de la société JPR CONSULT. Cette dernière fournit à EUROMEDIS GROUPE des prestations notamment dans le domaine des ressources humaines.

Le montant des prestations pour l'exercice 2012/2013 s'est élevé à 110 k€ (ht).

Cette rémunération fait l'objet d'une convention qui a été autorisée par le Conseil de Surveillance.

7.3. Engagements hors bilan

- Effets escomptés non échus :

S.A. LABORATOIRES EUROMEDIS	748
Total	748

- Nantissements donnés :

Objet	Société concernée	Bénéficiaire	Objet du nantissement	en euros	
				Montant initial	Solde 31/7/2013
Acquisition Titres	PARAMAT	SOCIETE GENERALE/ CN	Titres	1 500 000	122 478
TOTAL Nantissements donnés				1 500 000	122 478

- (tableau des cautions supprimé)
 - Droit individuel à la formation (DIF) :

Dans le cadre du DIF, le nombre d'heures acquises par l'ensemble des salariés du groupe s'élève à 25.557 heures au 31 juillet 2013.

- Couverture de change :

Au 31 juillet 2013, le montant bloqué avec des couvertures de change par EUROMEDIS GROUPE pour les mois à venir était de 26,6 M€.

- Engagement en matière de ratios financiers :

L'emprunt bancaire de 2.000 K€ levé auprès du pool bancaire en juillet 2010 est assorti d'un engagement en matière de ratios financiers calculés sur la base des comptes consolidés du groupe Euromedis Groupe au titre de chaque exercice :

- R2 : Dettes Financières Nettes / EBE Retraité
- R3 : Cash Flow Libre / Service de la Dette
- R4 : Dettes Financières / Fonds Propres

Au titre de la période du 1er juillet 2012 au 31 juillet 2013, les 3 ratios sont respectés.

7.4. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes se décompose comme suit :

	NSK Montant HT		DFM Expertise & Conseil Montant HT	
	31/07/2013 (K€)	31/07/2012 (K€)	31/07/2013 (K€)	31/07/2012 (K€)
AUDIT				
- commissariat aux comptes certification, examen comptes individuels et consolidés				
. Émetteur	41,1	37,0	57,0	30,8
. Filiales intégrées globalement	52,0	59,4		
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
. Émetteur	0,0	0,0	8,5	0
. Filiales				
Sous total	93,1	96,4	65,5	31
AUTRES PRESTATIONS RENDUES				
par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
- juridique, fiscal, social				
- autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)				
Sous total	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL GENERAL	93,1	96,4	65,5	30,8

1 - Informations complémentaires à la note 2.4.3. - Suivi de la valeur des actifs incorporels et écarts d'acquisition

Analyse des actifs

- Les actifs incorporels correspondent à ceux des sites du secteur distribution. Ils représentent les droits au bail et autres éléments juridiquement identifiables repris par le groupe lors des opérations de croissance externe.
- Les écarts d'acquisition concernent essentiellement les sociétés acquises dans le secteur « conception-fabrication ».

Hypothèses retenues pour les tests de dépréciation

UGT définis

Le Groupe est composé de plusieurs UGT :

- Une UGT unique pour le secteur « Conception/fabrication » ;
- Quatre UGT au niveau du secteur « Distribution ».

Ce deuxième secteur regroupe un ensemble de points de vente présents sur une grande partie du territoire national. Il n'existe pas d'autonomie au niveau du point de vente dans la mesure où l'organisation des agences est régionale (force de vente, logistique, ... rayonnent au niveau de la région).

Ces critères ont conduit à retenir une approche régionale plutôt qu'une approche par point de vente.

Au 31 juillet 2012, le secteur « Distribution » comprenait cinq régions.

Compte tenu des modifications apportées sur le maillage du territoire et la réorganisation des directions régionales (regroupement de deux régions), le nombre d'UGT dans le secteur « Distribution » est donc passé au nombre de quatre au 31 juillet 2013.

Taux d'actualisation / taux de croissance à l'infini

Le taux d'actualisation, après impôts, est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital. Ce taux est passé de 9,19 % à fin juillet 2012 à 10,24 % à fin juillet 2013.

Le taux de croissance à l'infini s'établit au 31 juillet 2013 s'établit à 1,5 % contre 2 % au 31 juillet 2012.

L'examen des différentes sources d'information en matière de taux n'a pas permis d'isoler de taux différents en fonction des secteurs et des marchés et ce d'autant plus que les activités sont essentiellement localisées en France.

Analyse de sensibilité par rapport aux principales hypothèses-clés

La société a fait des analyses de sensibilité en faisant varier à la fois le taux de croissance à l'infini (de 1,0 à 2,0 %) et le taux d'actualisation (compris entre 9 % et 11 %).

Aucune variation raisonnablement possible des hypothèses clés n'engendrerait de dépréciation.

dépréciation en cas de :

en milliers d'euros	Solde net au 31/7/2013	Haussse du taux d'actualisation de 50 pts de base	Baisse du taux de croissance à l'infini de 50 pts de base
Conception	1 934	0	0
Distribution - Ile de France	3 473	0	0
Distribution - Ouest	2 699	0	0
Distribution Sud Est	3 018	0	0
Distribution Centre	1 724	0	0
Total	12 868	0	0

2 - Informations complémentaires à la note 2.6. – Contrats de location

Les contrats de location-financement sont retraités.

Toutefois, les contrats de location concernant le parc de véhicule ne remplissent pas les conditions pour être retraités.

Comme le poids du parc de véhicules est significatif, le tableau figurant dans cette note présente l'impact au niveau de l'état de situation financière (c'est-à-dire à l'actif et au passif) qu'aurait le parc de location de véhicules s'il était retraité comme les autres contrats de location-financement.

3 – Informations fournies sur les risques financiers.

Les informations fournies sur les risques financiers requis par IFRS 7 sont fournies en chapitre 4 du document de référence (§ 4.4.1 à 4.4.6) et sont bien couvertes par le rapport d'audit.

4 – Informations complémentaires à la note 2.8.

Un contrat signé par la filiale BIOMAT avec un fournisseur d'équipement stipulait que le stock payé à ce fournisseur devait être repris et remboursé à BIOMAT si ce fournisseur devait rompre le contrat de sa propre initiative. Cette éventualité étant survenue, et le fournisseur n'ayant ni repris le stock ni restitué le prix, EUROMEDIS GROUPE a intenté une procédure judiciaire pour faire appliquer la clause de rachat et a obtenu gain de cause en première instance. La partie adverse a interjeté appel. Le litige porte sur une valeur de stocks de 450 k€.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 juillet 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 juillet 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société EUROMEDIS GROUPE S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés :

- dans la note 2.6 de l'annexe concernant les contrats de location-financement non retraités dans les comptes consolidés,
- dans la note 2.8 de l'annexe concernant une procédure en cours à propos d'une reprise de marchandises par un fournisseur.

2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement à chaque clôture à un test de dépréciation des écarts d'acquisitions et des immobilisations incorporelles selon les modalités décrites dans la note 2.4 de l'annexe sur les comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées ainsi que la sensibilité des taux d'actualisation et de croissance perpétuelle retenus sur ce test de dépréciation. Nous avons également vérifié que la note 2.4 de l'annexe sur les comptes consolidés donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 8 janvier 2014

**Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie de Paris**

NSK FIDUCIAIRE

Manuel NAVARRO

DFM Expertise et Conseil

Olivier DESBORDES

20.1.3. Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire

Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire

Conformément à la loi et aux statuts, le Directoire rend compte à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la situation et de l'activité de la Société durant l'exercice écoulé et soumet à l'approbation de cette même assemblée les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

En application de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le présent rapport annuel porte à la connaissance de l'Assemblée le rapport de gestion établi par le Directoire ainsi que les différents rapports des Commissaires aux comptes rendant notamment compte de leur mission de vérification des comptes sociaux et consolidés ainsi que des conventions réglementées visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce.

En outre, ledit rapport annuel intègre le rapport spécial du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société, ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes sur ce rapport spécial.

Après vérification et contrôle du rapport du Directoire ainsi que des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 juillet 2013, et après avoir pris connaissance des observations du Comité d'Audit, les comptes annuels, sociaux et consolidés, et le rapport de gestion du Directoire ne donnent lieu à aucune observation particulière.

De même, aucune réserve ni aucune observation n'est à formuler sur l'opportunité des actes de gestion accomplis par le Directoire, ni sur une quelconque opération non obligatoirement soumise à autorisation du Conseil de Surveillance, mais dont ce dernier aurait eu connaissance par les vérifications et contrôles effectués dans le cadre de sa mission.

Conformément à la loi, le Directoire a tenu le Conseil de Surveillance périodiquement informé des opérations sociales et de leurs résultats, notamment par la présentation des rapports trimestriels.

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 juillet 2013 ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans le délai de trois mois de la clôture de l'exercice.

Le contrôle de la régularité matérielle des comptes, sociaux et consolidés, ne relève pas de la compétence du Conseil de Surveillance mais de la mission du Commissaire aux Comptes.

Néanmoins, le Conseil de Surveillance n'a pas d'observations à présenter sur les options prises par le Directoire pour l'établissement et la présentation des comptes annuels, que ce soit en matière d'amortissements, de provisions, de charges à étaler, d'options fiscales ou en toute autre matière.

Le Conseil approuve la proposition d'affectation du résultat soumise à l'Assemblée Générale. Une convention relevant de l'article L. 225-86 du Code de commerce a été conclue au cours de l'exercice entre la Société et un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

Les conventions antérieurement conclues et régulièrement autorisées sont présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Déclaration des personnes assumant la responsabilité du rapport financier annuel (article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)

Madame Danielle Roturier, Président du Directoire d'Euromedis Groupe, atteste qu'à sa connaissance les comptes au 31 juillet 2013 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Neuilly sous Clermont
Le 9 janvier 2014

Danielle ROTURIER

20.1.4. Comptes consolidés semestriels au 31 janvier 2014

Comptes semestriels consolidés au 31 janvier 2014

I – ETAT DE SITUATION FINANCIERE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes annexe	31.01.2014	31.07.2013	31.01.2013
				Net
Actifs non courants				
Ecart d'acquisition	4-2	1.603	1.603	1.603
Incorporels des sites	4-1	11.215	11.209	11.215
Autres immobilisations incorporelles	4-1	107	117	110
Immobilisations corporelles	4-3	6.548	6.619	6.717
Titres mis en équivalence		328	307	257
Autres actifs financiers	2-7 / 4-4	368	317	303
Impôts différés	2-15	1.117	1.062	870
Total actifs non courants		21.286	21.234	21.075
Actifs courants	2-9			
Stocks	2-8 / 4-5	13.511	13.531	14.306
Clients et comptes rattachés	4-6	14.137	13.506	13.940
Autres actifs courants	4-7	2.264	4.707	3.569
Trésorerie et équivalents	2-10 / 4-8	1.754	1.932	1.791
Total actifs courants		31.666	33.676	33.606
Total actifs destinés à être cédés				
TOTAL GENERAL		52.952	54.910	54.681

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes annexe	31.01.2014	31.07.2013	31.01.2013
Capitaux Propres				
Capital	2-13	5.982	5.982	5.982
Primes d'émission		9.158	9.158	9.158
Actions propres		-109	-136	-140
Réserves consolidées part du Groupe		8.239	6.259	6.278
Résultat part du Groupe		1.194	2.197	912
Capitaux propres – part du Groupe		24.464	23.460	22.190
Intérêts minoritaires		-31	-42	-51
Total capitaux propres		24.433	23.418	22.139
Passifs non courants				
Autres dettes financières	4-9	2.028	2.422	2.107
Impôts différés	2-15	2.622	2.592	2.558
Provision pour indemnités de départ à la retraite	2-17 / 4-18	294	347	419
Autres passifs non courants			-	-
Total passifs non courants		4.944	5.361	5.084
Passifs courants				
Autres provisions	4-10	123	123	125
Autres dettes financières	4-9	9.459	9.311	11.429
Fournisseurs et comptes rattachés		9.410	11.857	11.840
Autres passifs courants	4-11	4.583	4.840	4.064
Total courants		23.575	26.131	27.458
TOTAL GENERAL 1 à 3		52.952	54.910	54.681

II - RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes annexe	31.01.2014	31.07.2013	31.01.2013
Produits des activités ordinaires (chiffres d'affaires)	4-13	37.165	75.671	37.867
Autres produits	4-14	631	977	627
Achats de marchandises et matières premières		21.808	46.314	23.846
Frais de personnel		5.433	10.958	5.538
Dotations aux amortissements d'exploitation		640	1.291	644
Dotations aux provisions d'exploitation		106	363	141
Autres charges	4-15	7.859	14.237	6.958
Résultat opérationnel		1.950	3.485	1.367
Charges Financières	4-16	185	431	222
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence		39	100	50
Résultat avant impôt		1.804	3.154	1.195
Impôts	4-17	599	951	286
Résultat net de la période		1.205	2.203	909
Part des minoritaires		11	6	-3
Part de la société mère		1.194	2197	912

Résultat par action (sur 2.990.971 actions) en euros	0.40	0.74	0.30
--	------	------	------

(en milliers d'euros)	Notes annexe	31.01.2014	31.07.2013	31.01.2013
Résultat de l'exercice		1.205	2.203	909
Produits et charges non comptabilisés en résultat :				
- Ecart de conversion sur entités étrangères		-	-	
- Gains et pertes actuariels sur régimes de pension		-	-	
- Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		-	-	
- Part dans les produits et charges non constatés en résultat des entités mises en équivalence		-	-	
- Effets fiscaux des produits et charges non comptabilisés en résultat		-	-	
Total des produits et charges non constatés en résultat		-	-	
Résultat global de l'exercice		1.205	2.203	909

III – AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

Conformément aux dispositions de la norme IAS1 révisée, le tableau des « Autres éléments du résultat global » présente les charges et produits directement enregistrés en capitaux propres.

Ces éléments sont désormais repris globalement sur le tableau de variation des capitaux propres.

(en milliers d'euros)	31.01.2014	31.07.2013	31.01.2013
Résultat net consolidé	1.205	2.203	909
Actifs financiers disponibles à la vente			-
Couverture des flux de trésorerie			-
Différences de conversion			-
Autres			-
Total des autres éléments du résultat global			-
Résultat global consolidé	1.205	2.203	909

IV - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Actions propres	Réserves consolidées	Résultat	Minoritaires	Total
Situation au 31/07/2012	5.982	9.158	-140	5.221	1.079	-48	21.252
Résultat net de la période					2.197	6	2.203
Autres éléments du résultat global							
Résultat global consolidé					2.197	6	2.203
Affectation du résultat 31/07/2012				1.079	-1.079		0
Divers				-3			-3
Distribution de dividendes				-38			-38
Opérations sur actions propres			4				4
Situation au 31/07/2013	5.982	9.158	-136	6.259	2.197	-42	23.418
Résultat net de la période					1.194	11	1.205
Autres éléments du résultat global							
Résultat global consolidé					1.194	11	1.205
Affectation du résultat 31/07/2013				2.197	-2.197		0
Dividendes hors groupe				-209			-209
Divers				-8			-8
Opérations sur actions propres			27				27
Situation au 31/01/2014	5.982	9.158	-109	8.239	1.194	-31	24.433

V - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	31.01.2014	31.07.2013	31.01.2013
Résultat net consolidé	1.205	2.203	909
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	640	1.291	644
Impôts différés	-26	-100	58
Capacité d'autofinancement	1.819	3.394	1.611
Augmentation, diminution des stocks	21	-386	-1.159
Augmentation, diminution des créances clients	-631	-91	-525
Augmentation, diminution des autres créances	2.443	1.000	2.138
Augmentation, diminution des dettes fournisseurs	-2447	-2.563	-2.580
Augmentation, diminution des autres dettes	-309	1.051	348
Variation nette des actifs et passifs courants	-923	-989	-1.778
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	896	2.405	-167
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	48	54	12
Décaissements sur investissements corporels et incorporels	-613	-1.025	-433
Augmentation, diminution des immobilisations financières	-73	-74	-11
Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de la trésorerie acquise			-
Flux de trésorerie d'investissements	-638	-1.045	-432
Variation nette de la trésorerie après investissements	258	1.360	-599
Remboursement emprunt obligataire			-
Encaissements, remboursements des autres emprunts	-487	-1.811	-814
Dividendes	-209	-38	-20
Divers	-8	-3	-3
Opérations sur actions propres	27	4	1
Flux de trésorerie de financement	-677	-1.848	-836
Diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie	-419	-488	-1.435
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	-6.016	-5.528	-5.528
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	-6.435	-6.016	-6.963

Détail de la trésorerie	Début de période	Fin de période
Banques actif	1.932	1.754
Banques passif	-7.948	-8.189
Total	-6.016	-6.435

VI - NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS

Annexe au bilan semestriel consolidé arrêté au 31 janvier 2014, dont le total est de 52.952 K€ et au compte de résultat de la période dégagant un bénéfice consolidé de 1.205 K€.

Les comptes couvrent la période du 1er août 2013 au 31 janvier 2014.

Les données fournies sont exprimées en milliers d'euros (K€).

EUROMEDIS GROUPE est une société anonyme de droit français, dont le siège social est à NEUILLY-SOUS-CLERMONT.

NOTE 1. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE DU 1^{er} AOUT 2013 AU 31 JANVIER 2014 – EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 JANVIER 2014.

1.1. Faits marquants de la période

- Le chiffre d'affaires à Marque Propre s'établit à 22,7 M€ avec une progression de 20 % de l'activité Pharmacie et une hausse de 15 % auprès des professionnels de la santé, industrie et particuliers tandis que le marché des hôpitaux et établissements privés reste stable. L'export ressort à 3,4 M€ et représente 14 % des ventes.
- L'activité Vente/Location ressort à 14,6 M€ en repli de 500 K€ par rapport au S1 2012/2013. Cette évolution tient essentiellement à BIOMAT (équipements hospitaliers blocs opératoires) en recul de 38 % compte tenu d'un effet de base sur le S1 2012/2013 exceptionnellement élevé et qui intégrait un décalage de facturation. Pour autant, le chiffre d'affaires annuel de BIOMAT au 31/07/2014 devrait être de 4 M€ contre 4,4 M€ au 31/07/2013. PARAMAT et PHARMAREVA affichent respectivement des hausses d'activité de 3,5 % et 6 %.
- Par rapport au S1 202/2013, le résultat opérationnel est en hausse de 43 %, la marge opérationnelle ressort à 5,6 % (+ 1,6 point) et le résultat net progresse de 33 %. Au 31/01/2014, l'endettement net est de 39 % contre 52 % au 31/01/2013 et le groupe confirme son objectif d'un taux d'endettement net de 30 % au 31/07/2014.

1.2. Opérations particulières de la période.

La société La Cabane Médicale a été dissoute au 31 août 2013.

1.3. Evénements postérieurs

Néant.

NOTE 2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les comptes consolidés du groupe Euromédis sont réalisés conformément aux principes et méthodes définis par le référentiel international IFRS : International Financial Reporting Standards (règlement 1606 / 2002 du Conseil européen du 19 juillet 2002). Les normes prises en compte sont celles adoptées par l'Union Européenne jusqu'au 31 janvier 2014.

2.1. Méthodes de consolidation :

- Les sociétés dépendantes sont intégrées globalement. Cette méthode vise à substituer, dans le patrimoine de la société mère, les titres des sociétés consolidées par l'ensemble des éléments actifs et passifs constitutifs des capitaux propres de ces mêmes sociétés. Les capitaux propres résultant sont scindés entre intérêts du Groupe et intérêts minoritaires. Dans les sociétés LABORATOIRES EUROMEDIS, PARAMAT, D.R. MÉDICAL, RDJ, LABORATOIRES EUROMEDIS Italie, CARMAUX MEDICAL et BIOMAT, le pourcentage de contrôle de la société EUROMEDIS GROUPE est supérieur à 50% et représente un contrôle exclusif. Ces sociétés sont donc intégrées globalement. Les sociétés contrôlées par le Groupe conjointement avec d'autres associés sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle. Cette méthode consiste à ne retenir que les pourcentages d'actifs, de passifs, d'opérations de résultat revenant aux seuls intérêts de la société mère.
- La société EUROMEDIS GROUPE détient 49,92% de PHARMARÉVA et la contrôle conjointement avec la société GAUTIER MÉDICAL. La société PHARMARÉVA est intégrée selon la méthode de l'intégration proportionnelle ainsi que ses filiales MEDI MAT, ADAPTATION PARA MEDICALE, VAL DE LOIRE MEDICAL et HAUTE GARONNE MEDICAL.
- La société MEDIS SANTE détenue à 33,33 % et ses filiales MEDIS SANTE PROVENCE, MEDIS SANTE TOULOUSE et MEDIS SANTE DIJON sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, sont intégrées selon la méthode de la mise en équivalence. La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est donnée en note 3. Toutes les sociétés du groupe clôturent leurs comptes au 31 juillet. Ont été éliminés :

Les comptes réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges des entreprises intégrées,

Les résultats internes à l'ensemble consolidé. Il s'agit notamment :

- des intérêts facturés sur créances intra-groupe,
- des distributions de dividendes internes.

2.2. Informations sectorielles :

La norme IFRS 8 concernant les secteurs opérationnels impose de présenter une information issue des reportings internes. Le groupe diffuse en note 6 une information alignée sur les reportings internes. Le groupe a déterminé les secteurs d'activité suivants :

- Secteur Marque Propre :

LABORATOIRE EUROMEDIS
LABORATOIRE EUROMEDIS Italie
RDJ

- Secteur Vente / Location :

PARAMAT
PHARMAREVA
MEDIMAT
ADAPTATION PARA MEDICALE
VAL DE LOIRE MEDICAL
HAUTE GARONNE MEDICAL
DR MEDICAL
CARMAUX MEDICAL
BIOMAT
MEDIS SANTE
MEDIS SANTE PROVENCE
MEDIS SANTE TOULOUSE
MEDIS SANTE DIJON

- Secteur Siège :

EUROMEDIS GROUPE

2.3. Réévaluation :

Le groupe n'a pas opté pour la réévaluation des actifs incorporels et corporels.

2.4. Immobilisations incorporelles / Ecarts d'acquisition :

2.4.1. Immobilisations incorporelles :

Les fonds de commerce des différents sites de distribution de Euromédis Groupe répondent aux critères d'identification d'un actif incorporel décrits par l'IAS 36 (magasins isolés ayant leur propre zone d'achalandage indépendante de toute enseigne, pouvant être exploités avec leurs actifs de support de façon indépendante, cessibles en fonction de critères de nature d'activité, de chiffre d'affaires et de rentabilité).

Un actif incorporel doit être comptabilisé si les 2 conditions suivantes sont remplies :

- il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise ;
- le coût de cet actif peut être mesuré de façon fiable

Les fonds de commerce acquis par Euromédis Groupe sont valorisés pour le coût acquitté dans le cadre de la transaction, auquel s'ajoutent les frais accessoires d'acquisition.

Les fonds de commerce issus de regroupement d'entreprises sont valorisés en fonction des critères définis de nature d'activité, de chiffre d'affaires, de rentabilité et de suivi de la valeur, dans la limite de l'écart d'acquisition positif constaté lors du regroupement.

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels. Ceux-ci sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de un à cinq ans.

Il n'y a pas de frais de développement.

2.4.2. Ecart d'acquisition :

Lors de la première consolidation d'une entreprise acquise, la valeur d'entrée des éléments identifiables de son actif et de son passif est évaluée en se référant au concept de la valeur d'utilité ou de la valeur comptable quand cette dernière paraît la plus appropriée.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

2.4.3. Suivi de la valeur des actifs incorporels et écarts d'acquisition:

Selon la norme IAS 36, la valeur au bilan des immobilisations incorporelles, corporelles et des écarts d'acquisition ne doit pas être supérieure à la plus élevée de la valeur de marché ou de la valeur actualisée des cashs-flows futurs. Cette valeur est testée une fois par an au minimum et dès l'apparition d'indices de perte de valeur. La notion de perte de valeur s'appliquera aux unités génératrices de trésorerie (U.G.T.) basée sur l'organisation opérationnelle par secteur au sein du Groupe.

Afin de déterminer la valeur d'usage, les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent (région au niveau du groupe). La valeur d'usage de l'U.G.T est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés selon les principes suivants :

- Détermination des flux de trésorerie par la direction du groupe à partir des prévisions à moyen terme (prévisions sur 5 ans).
- Le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital. Ce taux est de 9 %.
- La valeur terminale est calculée par sommation à l'infini de flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère le métier concerné, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

La valeur recouvrable de l'U.G.T. ainsi déterminée est comparée à la valeur au bilan consolidé de ses actifs immobilisés (y compris goodwill). Une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'U.G.T. et est imputée en priorité à la dépréciation du goodwill.

Au 31 janvier 2014, il n'y a pas d'indices de perte de valeur relevés depuis le 31 juillet 2013. Aucune dépréciation n'a été constatée au 31 janvier 2014.

2.5. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition par le Groupe.

Les crédits-baux immobiliers des sociétés LABORATOIRES EUROMEDIS et RDJ, toutes deux intégrées globalement, sont retraités en immobilisations corporelles. Les dettes correspondantes sont incluses dans les emprunts et les intérêts sont portés au compte de résultat.

Les actifs immobiliers détenus en crédit bail sont comptabilisés au bilan au plus bas de leur juste valeur ou de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les immobilisations bénéficiant d'une subvention sont portées à l'actif du bilan pour le montant net de subvention.

Dans le cadre de la norme IAS 16, le groupe a isolé le coût de la toiture des constructions en Crédit-bail afin que ce composant qui a une durée de vie différente du reste de la construction puisse faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Les amortissements ont été recalculés de façon rétrospective

Les immobilisations corporelles sont à durée de vie définie, à l'exception des terrains.

La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée par la valeur brute, les valeurs résiduelles étant non déterminables ou non significatives.

Les amortissements sont pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

Constructions (crédit-bail)	30 ans
Toitures des constructions	20 ans
Agencements des constructions	10 ans
Installations et agencements	5 à 10 ans
Matériels et outillages	3 à 7 ans
Matériels de transport	2 à 3 ans
Matériels et mobilier de bureau	2 à 10 ans

Le groupe ne détient pas d'immeubles de placement

2.6. Contrats de location :

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels Euromédis Groupe supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17.

Les actifs détenus en location-financement sont comptabilisés au bilan en immobilisations corporelles au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur. Ces actifs sont amortis sur leur durée prévue d'utilisation (au passif, la contrepartie des contrats retraités figure en dettes financières).

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyer sont maintenues en charges et réparties linéairement sur la durée du contrat.

Compte tenu de leurs caractéristiques, les contrats de location relatifs au parc de véhicules ne sont pas retraités.

	31/01/2014	31/07/2013
Actif		
Immobilisations corporelles (valeur brute)	1.661	1.558
Immobilisations corporelles (valeur nette)	784	504
Passif		
Autres dettes financières	865	551

2.7. Actifs financiers non courants :

Les autres immobilisations financières (créances, prêts, dépôts...) sont comptabilisées à leur valeur nominale.

2.8. Stocks :

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués au prix moyen pondéré et n'incorporent ni frais financiers, ni frais de développement. Une provision pour dépréciation des stocks est constatée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à ce prix.

Politique de dépréciation des stocks :

Les stocks de l'activité Conception / Fabrication peuvent présenter 2 risques :

- la péremption des produits,
- la non-rotation des produits.

Le Groupe exerce un suivi très rigoureux des produits stériles qui comportent une date de péremption. Il arrive que des produits soient périmés (ou à une date proche de l'être) et ceux-ci sont détruits conformément à la réglementation en vigueur, de telle sorte qu'à la date de clôture, il n'y ait pas de produits devant être provisionnés.

Par ailleurs, sur les éventuels produits à rotation lente, le Groupe mène à chaque fois des actions (promotions, produits remis dans un nouvel emballage) de telle sorte que les produits puissent être vendus. En outre, les produits sont vendus, en général, à un prix au moins égal à leur prix d'achat.

Les stocks de l'activité Distribution présentent pour seul risque la non-rotation. Les actions menées dans les points de vente sont de même nature que pour l'activité Conception / Fabrication. Toutefois, si les mesures prises s'avèrent être insuffisantes, une dépréciation est constatée en tenant compte à la fois des perspectives de vente et de l'obsolescence éventuelle des produits.

Au 31 janvier 2014, il a été constaté un complément de provision pour dépréciation à hauteur de 60 K€ sur les stocks ayant une rotation supérieure à 12 mois.

A cette date, le total des dépréciations pour stocks à rotation lente s'élève à 560 K€.

Par ailleurs, un litige est toujours en cours sur une ligne de stocks pour laquelle il existe une clause de retour de marchandises. Ce litige porte sur une valeur de stocks de 450 K€ et le groupe a considéré qu'il n'y a pas lieu de procéder à une dépréciation.

2.9. Clients et comptes rattachés :

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale.

Lorsqu'un risque de non recouvrement existe, une dépréciation est pratiquée. Les actions menées par le groupe ont permis d'optimiser la gestion des créances et des délais de règlement.

Au 31 janvier 2014, des provisions pour dépréciation ont été dotées pour 32 K€ et des provisions ont été reprises pour 53 K€.

2.10. Autres actifs courants :

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision lorsque leur valeur d'inventaire était inférieure à leur valeur nominale.

2.11. Trésorerie et équivalents :

Ce poste comprend les soldes bancaires et les valeurs mobilières de placement offrant une grande liquidité.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont constatées au compte de résultat.

2.12. Actifs destinés à être cédés :

Il n'existe pas d'actifs de cette nature à la date de clôture

2.13. Capital social, primes et réserves :

2.13.1. *Composition du capital social* :

Catégories de titres	A l'ouverture 01/08/2013	Créés pendant La période	Remboursées pendant La période	A la fin de la Période 31/01/2014	Valeur nominale
Actions ordinaires	2.990.971			2.990.971	2 €

2.13.2. *Primes et réserves*

	31/01/2014	31/07/2013	Variation
Primes d'émission	9.158	9.158	-
Réserves consolidées	8.239	6.259	1.980

2.14. Actions propres :

Les actions propres sont présentées en déduction des capitaux propres consolidés.

Les dépréciations et résultats de cessions des actions propres sont également imputés directement sur les capitaux propres.

Au 31/01/2014, le cours de bourse de l'action était de 9,00 € et EUROMEDIS GROUPE détenait 17.450 de ses propres actions valorisées à 157 K€.

2.15. Impôts sur les bénéfices :

2.15.1. *Impôts exigibles* :

L'impôt exigible est l'impôt calculé pour chaque société selon les règles fiscales qui lui sont applicables.

Un régime d'intégration fiscale comprend les sociétés suivantes au 31/01/2014:

- EUROMEDIS GROUPE
- LABORATOIRES EUROMEDIS
- PARAMAT
- D.R. MEDICAL
- BIOMAT

2.15.2. Impôts différés :

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture des comptes. Ils ne sont pas actualisés. Ils sont constatés au bilan et au compte de résultat pour tenir compte :

- des décalages temporaires existants entre le résultat fiscal et le résultat comptable,
- des déficits reportables,
- des retraitements retenus pour l'établissement des comptes consolidés, à l'exception de ceux liés aux écarts d'acquisition.

En application de la méthode du report variable, l'effet des variations du taux sur les impôts différés constaté antérieurement est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les pertes fiscales reportables ne font l'objet de la reconnaissance d'un impôt différé actif que si ces dernières ont des chances d'être récupérées.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés au 31 janvier 2014 est de 33,33%, identique au taux retenu au 31 janvier 2013 et au 31 juillet 2013.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont comptabilisés en actifs et en passifs non courants.

2.16. Provisions

Le groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'événements passés et devant se traduire par une sortie de ressources sans contrepartie pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être déterminé de façon fiable. Les provisions incluent essentiellement :

- les provisions pour litiges
- les provisions pour avantages accordés au personnel.

2.17. Avantages accordés au personnel :

2.17.1. *Avantages à court terme* :

Les avantages à court terme (salaires, cotisations sociales, absences rémunérées) sont comptabilisés en charges au titre de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes dues à la clôture de l'exercice sont présentés au bilan en autres passifs courants.

2.17.2. *Avantages postérieurs à l'emploi* :

2.17.2.1. *Régimes à cotisations définies* :

Ils couvrent les cotisations versées aux régimes de retraite de la Sécurité Sociale et complémentaires. L'obligation du groupe est limitée au montant convenu pour le versement des cotisations. Le risque actuariel et le risque de placement incombent aux salariés.

Le montants de cotisations prises en charge sur l'exercice est donné en note 4.18.

2.17.2.2. *Régimes à prestations définies* :

Ils correspondent aux indemnités de fin de carrière calculées en fonction des dispositions des conventions collectives applicables aux sociétés du groupe. Le risque actuariel et le risque de placement incombent au groupe.

Les indemnités de fin de carrière ont été calculées par le Groupe selon la méthode des unités de crédit projetées en prenant en compte des hypothèses actuarielles moyennes pour l'ensemble du groupe (âge de départ à la retraite, taux d'actualisation, taux de progression des rémunérations, taux de turnover, taux de mortalité).

Les hypothèses retenues sont :

	31/01/2014	31/01/2013
Conventions collectives	Medico-techniques : négoce et prestations et services Pharmacie : fabrication et commerce	Medico-techniques : négoce et prestations et services Pharmacie : fabrication et commerce
Age de départ à la retraite	63 à 65 ans	65 ans
Taux d'actualisation	3,30 %	4 %
Taux de progression des rémunérations	2 %	2 %
Taux de turnover	(1)	(1)

(1) taux variable selon l'âge du salarié et l'entreprise

Les écarts actuariels sont constatés intégralement en résultat.

Le groupe externalise partiellement le financement des engagements d'indemnités de fin de carrière auprès d'une compagnie d'assurances. Les fonds versés sont investis sur des supports sécurisés géré par SOGECAP, GENERALI et GAN.

A la clôture, les actifs du régime sont évalués à leur juste valeur.

La dette est présentée au bilan en passifs non courants pour son montant net (valeur actuelle de l'obligation sous déduction de la juste valeur des actifs).

La charge de l'exercice est enregistrée au compte de résultat en frais de personnel.

Le détail des engagements et des actifs est donné en note 4.18.

2.18. Instruments financiers

Les instruments financiers sont présentés dans différents postes du bilan et sont regroupés en quatre catégories :

- les actifs et passifs financiers en juste valeur par le biais du compte de résultat : cette catégorie comprend les actifs acquis ou les passifs assumés en vue d'une transaction à court terme et ceux rattachés à cette catégorie lors de la comptabilisation initiale selon les critères de la norme. A la clôture, ces actifs et ces passifs sont évalués à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en résultat. Cette catégorie comprend les valeurs mobilières de placement.
- Les placements détenus jusqu'à leur échéance : ce sont des actifs financiers à échéance déterminée que l'entité a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Le groupe ne détient pas d'actifs de cette nature.
- Les prêts et créances émis et les dettes : ce sont des actifs et passifs non financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables. Cette catégorie comprend les dépôts et cautionnements, créances clients, autres créances, dettes fournisseurs et autres dettes évalués à l'origine à leur juste valeur, une dépréciation étant constatée par le biais du compte de résultat en cas de perte de valeur des actifs, ainsi que les créances et dettes financières, évaluées à l'origine à leur juste valeur et constatées à la clôture au coût amorti (valeur d'origine diminuée des amortissements en capital déterminés selon la méthode du taux effectif).
- Les actifs financiers disponibles à la vente : cette catégorie comprend les actifs financiers qui n'entrent pas dans l'une des catégories précédentes (principalement les titres non consolidés). Le groupe ne détient pas d'actifs de cette nature.

Un tableau récapitulatif des actifs et des passifs est fourni en note 4.12.

2.19. Calcul du résultat par action

Le résultat par action est déterminé en application de la norme IAS 33. Les calculs sont effectués de la manière suivante :

Résultat par action = résultat net part du Groupe / nombre d'actions existantes.

Résultat dilué par action = résultat net part du Groupe / (nombre d'actions existantes + nombre d'instruments dilutifs se convertissant en actions ordinaires [bons de souscription d'actions, obligations convertibles...]).

2.20. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires, qui correspondent au chiffre d'affaires, sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires est constitué de ventes de marchandises et de prestations de location de matériel.

Pour les ventes de marchandises, le chiffre d'affaires est constaté lorsque les risques et avantages sont transférés au client, que le montant des produits ainsi que les coûts encourus ou à encourir peuvent être déterminés de façon fiable et dès lors qu'il est probable que les avantages économiques iront au groupe.

Pour les prestations, le chiffre d'affaires est constaté lorsque le degré d'avancement de la transaction à la clôture peut être évalué de façon fiable, que le montant des produits ainsi que les coûts encourus ou à encourir peuvent être déterminés de façon fiable et dès lors qu'il est probable que les avantages économiques iront au groupe.

Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont constatés pour tenir compte des décalages entre les dates de prise en compte du chiffre d'affaires et les dates de facturation.

2.21. Achats et Remises de fin d'année.

Euromédis Groupe reçoit chaque année des remises de fin d'année en fonction des volumes d'achats qu'elle réalise avec ses fournisseurs. Les accords sont généralement conclus par année civile.

2.22. Traitement comptable de la Contribution Economique Territoriale (CET).

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises et la Contribution Foncière des Entreprises, composantes de la CET, ont été considérées comme des taxes et par conséquent comme des charges opérationnelles de l'exercice. Reposant sur l'année civile, elles sont comptabilisées au prorata temporis au 31 janvier 2014.

NOTE 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Toutes les sociétés du groupe sont enregistrées en France.

3.1. Périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation du Groupe se compose de:

Dénomination sociale	Adresse	Capital	%d'intérêt
Société mère			
S.A.EUROMEDIS GROUPE	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	5.981.942 €	100%
Sociétés dépendantes : intégration globale			
S.A.LABORATOIRES EUROMEDIS	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	500.000 €	99,760%
sarl PARAMAT	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	11.850.000 €	99,998%
sarl DR MEDICAL	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	10.000 €	100%
SCI RDJ	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	1.524 €	99,770%
Sarl LABORATOIRES EUROMEDIS ITALIE	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	10.000 €	69,832%
SAS CARMAUX MEDICAL	18, avenue Albert Thomas – 81400 CARMAUX	64.000 €	99,998%
BIOMAT	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	20.000 €	100 %

Sociétés associées : intégration proportionnelle

S.A. PHARMARÉVA	Z.A. de La Chardonnière – 85600 Treize Septiers France	40.000 €	49,920%
sarl MEDI MAT	Z.A. de La Chardonnière – 85600 Treize Septiers France	285.000 €	49,920%
Sarl ADAPTATION PARA MÉDICALE	ZI du Grand Port – 33320 Bègles France	8.000 €	34,944%
Sarl VAL DE LOIRE MEDICAL	Rue de l'ingénieur Morandière – 37260 Monts	20.000 €	34,944%
Sarl HAUTE GARONNE MEDICAL	Route de Clauzolles – 31410 NOE	170.000 €	39,349%

Sociétés mise en équivalence

SAS MEDIS SANTE	89 boulevard Sakakini – 13000 Marseille	15.000 €	33,33 %
MEDIS SANTE PROVENCE	ZI Les Palluds – 5, avenue de Millet 13400 AUBAGNE	2.500 €	26,667 %
MEDIS SANTE TOULOUSE	62-64, avenue François Verdier – 81000 Albi	2.500 €	26,667 %
MEDIS SANTE DIJON	6, rue en Rosey – 21850 – SAINT APOLLINAIRE	2.500 €	26,67 %

3.2. Variation du périmètre de consolidation.

La société MEDIS DIJON, détenue à hauteur de 80 % par MEDIS SANTE, est entrée dans le périmètre du groupe. Cette société est consolidée par mise en équivalence.

NOTE 4. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES AU 31 JANVIER 2014

4.1. Immobilisations incorporelles :

Immobilisations brutes	Au 31/07/2013	Augmentations	Diminutions	Au 31/01/2014
Incorporels des sites	11.280			11.280
Autres immobilisations incorporelles	528	4	4	528
Total	11.808	4	4	11.808

Amortissements	Au 31/07/2013	Augmentations	Diminutions	Au 31/01/2014
Incorporels des sites	71		6	65
Autres immobilisations incorporelles	418	8	5	421
Total	489	8	11	486

4.2. Ecarts d'acquisition :

Ecarts bruts	Au 31/07/2013	Augmentations	Diminutions	Au 31/01/2014
Laboratoires Euromedis	528			528
Médicale Industrie	412			412
MIBP	345			345
Phymed	50			50
Paramat	1.029			1.029
Pharamareva	157			157
RDJ	201			201
A3 Medical	106			106
Total	2.828			2.828

Dépréciations	Au 31/07/2013	Augmentations	Diminutions	Au 31/01/2014
Laboratoires Euromedis	423			423
Médicale Industrie	329			329
MIBP	26			26
Phymed	0			0
Paramat	271			271
Pharamareva	81			81
RDJ	70			70
A3 Medical	25			25
Total	1.225			1.225

Conformément à la norme IFRS 3, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis (voir note 2-4).

Il n'a pas été constaté de perte de valeur au 31 janvier 2014.

4.3. Immobilisations corporelles :

Immobilisations brutes	Au 31/07/2013	Augmentations	Diminutions	Au 31/01/2014
Terrains	344			344
Constructions	6.264	174	10	6.428
Insta Techn matériel outillage	7.831	337	186	7.982
Autres immobilisations	4.223	99	85	4.237
Total	18.662	610	281	18.991

Amortissements	Au 31/07/2013	Augmentations	Diminutions	Au 31/01/2013
Terrains				
Constructions	3.240	117	10	3.347
Insta Techn matériel outillage	5.515	331	139	5.707
Autres immobilisations	3.288	185	84	3.389
Total	12.043	633	233	12.443

4.4. Autres actifs financiers :

	Au 31/01/2014	Au 31/07/2013	Au 31/01/2013
Titres non consolidés	7	7	8
Créances rattachées	18	18	18
Dépôts et cautions	212	204	195
Compte de liquidité	130	87	80
Autres	1	1	2
Total	368	317	303

4.5. Stocks et en-cours :

	Valeur brute au 31/01/2014	Dépréciation	Valeur nette au 31/01/2014	Valeur nette au 31/07/2013	Valeur nette au 31/01/2013
Matières premières et marchandises	14.124	613	13.511	13.531	14.306

4.6. Clients et comptes rattachés :

	Valeur brute au 31/01/2014	Dépréciation	Valeur nette au 31/01/2014	Valeur nette au 31/07/2013	Valeur nette au 31/01/2013
Clients et comptes rattachés	14.600	463	14.137	13.506	13.940

4.7. Autres actifs courants :

	31/01/2014	31/07/2013	31/01/2013
Charges constatées d'avance :			
Achats facturés et non livrés	939	3.059	1.981
Autres charges constatées d'avance	365	448	335
Créances sociales et fiscales et débiteurs divers	960	1.200	1.253
Total	2.264	4.707	3.569

4.8. Trésorerie et équivalents

	31/01/2014	31/07/2013	31/01/2013
Valeurs mobilières de placement	7	7	7
Disponibilités	1.747	1.925	1.784
Total	1.754	1.932	1.791

Les valeurs mobilières sont constituées de titres de FCP.
Au 31/01/2014, les plus values latentes ne sont pas significatives.

4.9. Ventilation des échéances des emprunts et dettes financières :

	A moins d'1 an	A plus d'un an	Total général
Autres dettes financières			
Emprunts contractés	712	822	1.534
Intérêts courus sur emprunts	2		2
Emprunts crédits baux immobiliers	107	1.154	1.261
Emprunts locations financières	217	52	269
Soldes créditeurs de banques	8.169		8.169
Intérêts courus sur soldes créditeurs de banques	18		18
Autres dettes financières	234		234
Total autres dettes	9.459	2.028	11.487

L'ensemble des contrats de prêts relatifs aux emprunts contient des clauses d'exigibilité anticipée classique, à savoir notamment :

- non paiement à la bonne date d'une somme quelconque devenue exigible,
 - en cas de modification importante de la nature, de la capacité ou du patrimoine de l'emprunteur, ainsi que de sa structure juridique, financière, industrielle ou commerciale sauf accord express de la banque,
 - non respect des engagements pris auprès des établissements financiers.
- Quatre emprunts contractés pour un montant global de 2 000 K€ sont assortis d'un engagement en matière de ratios financiers tels que décrit en note 7.3 («engagements en matière de ratios financiers »).

L'ensemble des emprunts est en Euros.

4.10. Variations des provisions :

Nature	Au 31/07/2013	Augmentat°	Diminut°	Au 31/01/2014
Provisions sur stocks	564	68	19	613
Provisions sur clients	484	32	53	463
Provisions sur immobilisations incorporelles	15			15
Provisions pour risques et charges	123			123

4.11. Autres passifs courants

	31/01/2014	31/07/2013	31/01/2013
Dettes fiscales et sociales	3.192	3.686	3.072
Créditeurs divers	1.360	1.125	931
Produits constatés d'avance	31	29	61
Total	4.583	4.840	4.064

4.12. Instruments financiers

	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers non courants	368	368
Clients	14.137	14.137
Autres actifs courants	2.264	2.264
Trésorerie et équivalents	1.754	1.754
Dettes financières non courantes	2.028	2.028
Autres dettes non courantes	294	294
Dettes financières courantes	9.459	9.459
Fournisseurs	9.410	9.410
Autres dettes courantes	4.583	4.583

4.13. Détail des produits des activités ordinaires

	31/01/2014	31/01/2013
Ventes de marchandises	33.858	34.263
Prestations	3.307	3.604
Total	37.165	37.867

4.14. Détail des autres produits :

	31/01/2014	31/01/2013
Autres produits financiers	4	15
Autres produits	549	374
Reprise de provisions	78	238
Total	631	627

Les reprises de provisions incluent à hauteur de 53 K€ des reprise de provisions sur créances clients.

4.15. Détail des autres charges :

	31/01/2014	31/01/2013
Autres achats et services extérieurs	7.051	6.255
Impôts et taxes	501	470
Autres charges	307	233
Total	7.859	6.958

Les « impôts et taxes » incluent la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

4.16. Détail des charges financières :

	31/01/2014	31/01/2013
Intérêts et autres charges assimilées	185	222
Total	185	222

4.17. Impôts :

Situation des impôts différés au 31/01/2014 :

Impôts différés actifs	1.117
Impôts différés passifs	2.622

Reconstitution de la charge d'impôt :

Résultat avant impôt (avant MEE)	1.765
Taux d'IS théorique	33,33%
IS théorique	589
IS non comptabilisé sur déficits non activés	23
IS sur retraitements fiscaux définitifs	25
Crédits et réductions d'impôts	-38
IS comptabilisé	599
Dont impôt exigible	641
Dont impôts différés	-42

4.18. Avantages au personnel :

4.18.1. Régimes à cotisations définies :

Sur l'exercice, le montant comptabilisé en charge au titre des régimes à cotisations définies est de 252 K€.

4.18.2. Régimes à prestations définies, Indemnités de fin de carrière :

Total des engagements au 31/07/2013	565
Augmentation des engagements sur la période	-49
Total des engagements au 31/01/2014	516

L'augmentation de la dette est enregistrée au compte de résultat en frais de personnel

Il n'existe pas d'engagements concernant les dirigeants.

Juste valeur des actifs au 31/07/2013	218
Cotisations versées	-
Prestations servies	-
Rendement des actifs	4
Coût de gestion des actifs	-
Juste valeur des actifs au 31/01/2014	222

Les produits des rendements des actifs sont enregistrés au compte de résultat en produits financiers.

Le coût de gestion des actifs est enregistré au compte de résultat en autres charges.

Les actifs sont placés sur des fonds sécurisés.

Valeur actuelle des engagements au 31/07/2014	516
Juste valeur des actifs au 31/01/2014	222
Montant de l'obligation nette totale au 31/01/2014	294

Le montant de l'obligation nette au 31/01/2014 est présenté au bilan en passifs non courants.

4.19. Effectif moyen

	2013/2014	2012/2013	2011/2012
Total	267	257	272

Répartition par catégories au 31 janvier 2014:

Cadres	51
Non cadres	216
Total	267

4.20. Résultat par action

- Résultat net par action :

	31/01/2014	31/01/2013
Résultat net consolidé part du groupe (en milliers d'euros)	1.205	909
Nombre d'actions non dilué	2.990.971	2.990.971
Résultat net par action (en euros)	0.40	0.30

- Résultat dilué par action :

	31/01/2014	31/01/2013
Résultat net consolidé part du groupe (en milliers d'euros)	1.205	909
Nombre d'actions non dilué	2.990.971	2.990.971
Actions gratuites	-	-
Nombre d'obligations		
Résultat net par action (en euros)	0.40	0.30

NOTE 5. INFORMATIONS PRO FORMA :

Néant.

NOTE 6. INFORMATIONS SECTORIELLES :

6.1. Résultat sectoriel

	Marque Propre	Vente/ location	Siège	Sous total	Opérations entre secteurs	Total
Produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) :	23.750	14.503	984	39.237	-2.072	37.165
Autres produits	317	599	163	1.079	-448	631
Achats marchandises et MP	15.866	7.029	0	22.895	-1.087	21.808
Frais de personnel	1.220	3.812	401	5.433		5.433
Dotations aux amortissements	122	493	25	640		640
Dotations aux provisions	10	96	0	106		106
Autres charges	4.747	3.847	661	9.255	-1.396	7.859
Résultat opérationnel	2.102	-175	60	1.987	-37	1.950
Charges financières	125	68	29	222	-37	185
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	0	39	0	39		39
Résultat avant impôts	1.977	-204	31	1.804	0	1.804
Impôts sur les résultats	668	-80	11	599	0	599
Résultat net après impôts	1.309	-124	20	1.205	0	1.205
Part de minoritaires	5	6	0	11	0	11
Part de la société mère	1.304	-130	20	1.194	0	1.194

6.2. Actifs sectoriels

	Marque Propre	Vente/ location	Siège	Opérations entre secteurs	Total
Ecart d'acquisition	688	915	0	0	1.603
Incorporels des sites	1.039	10.176	0	0	11.215
Autres immobilisations incorporelles	3	103	1	0	107
Immobilisations corporelles	3.431	3.103	14	0	6.548
Titres mis en équivalence	0	323	5	0	328
Autres actifs financiers	3.101	200	2.383	-5.316	368
Impôts différés	0	1.172	-55	0	1.117
Stocks	6.707	6.804	0	0	13.511
Clients et comptes rattachés	11.080	5.241	549	-2.733	14.137
Autres actifs courants	1.145	1.022	151	-54	2.264
Trésorerie et équivalent	1.513	240	1	0	1.754
Total actifs sectoriels	28.707	29.299	3.049	-8.103	52.952

6.3. Passifs sectoriels

	Produits Marque Propre	Distribution/Location/ Prestation	Siège	Opérations entre secteurs	Total
Passifs non courants					-
Autres dettes financières	1.628	150	250	0	2.028
Impôts différés	552	2.070	0	0	2.622
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	21	254	19	0	294
Autres dettes non courantes					
Passifs courants					
Autres provisions	63	60	0	0	123
Autres dettes financières	5.553	7.179	2.043	-5.316	9.459
Fournisseurs et comptes rattachés	6.012	5.897	234	-2.733	9.410
Autres dettes	1.103	2.040	1.494	-54	4.583
Total passifs sectoriels	14.932	17.650	4.040	-8.103	28.519

NOTE 7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. Dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées, au titre de la période, aux dirigeants de l'entreprise consolidante s'élève à 73 K€ répartis de la manière suivante :

	Rémunération brute	Avantages en nature	Total
Danielle Roturier	8		8
Mathieu Roturier	63	2	65
Total	71	2	73

7.2. Transactions avec les entreprises liées

Néant.

7.3. Engagements hors bilan

- Effets escomptés non échus :

S.A. LABORATOIRES EUROMEDIS	550
Total	550

- Cautions données :

Société émettrice	Société concernée	Bénéficiaire	Montant initial
SA PHARMAREVA	Sarl A.P.M.	CREDIT MUTUEL	20.000 €
SA PHARMAREVA	Sarl A.P.M.	CREDIT MUTUEL	30.000 €

- Droit individuel à la formation (DIF) :

Dans le cadre du DIF, le nombre d'heures acquises par l'ensemble des salariés du groupe s'élève à 22.335 heures au 31 janvier 2014.

- Couverture de change :

Au 31 janvier 2014, le montant bloqué avec des couvertures de change par EUROMEDIS GROUPE pour les mois à venir était de 16,7 M €.

7.4. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant global des honoraires des commissaires aux comptes de la période s'élève à 119 K€.

20.1.5. Rapport semestriel d'activité au 31 janvier 2014

Rapport Semestriel d'activité

Faits marquants de la période

Sur le premier semestre de l'exercice, EUROMEDIS GROUPE a réalisé un **chiffre d'affaires** de 37,2 M€, en léger recul comparé à la même période de l'exercice précédent, et a dégagé un **résultat opérationnel** en très forte progression de 43 %, conformément aux objectifs.

L'activité « **Marque propre** », qui représente 61 % des ventes du Groupe, réalise un chiffre d'affaires au premier semestre de 22,7 M€ avec une progression de 20 % de l'activité « Pharmacie » et une hausse de 15 % auprès des professionnels de la santé, de l'industrie et des particuliers, tandis que le marché des hôpitaux et des établissements privés reste stable. L'export, en repli de 300 K€, ressort à 3,4 M€ et représente 14 % des ventes.

Sous l'effet d'un mix produit plus favorable et d'une bonne maîtrise de ses achats, l'activité « Marque propre » affiche une performance proche de ses plus hauts niveaux historiques :

- la marge brute passe de 26,5 % à 34,5 % ;
- le résultat d'exploitation ressort à 2,3 M€ contre 1,2 M€ pour la même période de l'exercice précédent, soit une marge d'exploitation de 9,8 % en progression de 4,3 points.

L'activité « **Vente / Location** », qui représente 39 % des ventes, réalise un chiffre d'affaires au premier semestre de 14,6 M€, en repli de 500 K€ comparé à la même période de l'exercice précédent.

Cette évolution est principalement liée à l'activité de la société **BIOMAT** (équipements hospitaliers pour blocs opératoires) en recul de 38 % qui s'explique par un effet de base sur le premier semestre de l'exercice précédent exceptionnellement élevé qui intégrait un décalage de facturation. Pour autant, la société BIOMAT anticipe un chiffre d'affaires pour le second semestre de l'exercice en cours de l'ordre de 4 M€ contre 4,4 M€ pour le second semestre de 2012/2013. Le résultat d'exploitation ressort à (144) K€ contre 299 K€ pour le second semestre de l'exercice précédent.

La société **PARAMAT**, intervenant dans le Maintien à Domicile (M.A.D.), enregistre une activité en progression de 3,5 % et un résultat d'exploitation quasi à l'équilibre (-49 K€).

La société **PHARMAREVA** affiche une hausse d'activité de 6 % et un résultat d'exploitation légèrement positif.

Enfin, la liquidation amiable de la société LA CABANE MEDICALE, dont la dissolution était intervenue le 28 juillet 2011 compte tenu de la cession du fonds de commerce, a été décidée le 25 octobre 2013.

Le résultat opérationnel du premier semestre s'inscrit en hausse de 43 % et s'établit à 2 M€, la marge opérationnelle de 5,2 % (+1,6 point), et le résultat net de 33 % à 1,2 M€.

Au 31 janvier 2014, les fonds propres s'élèvent à 24,4 M€ pour un endettement financier net de 9,7 M€, soit un gearing de 39 % contre 52 % au 31 janvier 2013. Le Groupe confirme son objectif d'un taux d'endettement net d'environ 30 % au 31 juillet 2014.

Perspectives du Groupe au second semestre

Le Groupe anticipe un second semestre en progression comparé au premier semestre, privilégiant encore la progression des marges.

Pour l'exercice 2014/2015, le Groupe prévoit un programme de développement du chiffre d'affaires nettement plus ambitieux et n'exclut pas de revenir vers des opérations de croissance externe.

Pour l'activité « **Marque propre** » :

La division entend appuyer sa stratégie sur des acquisitions ciblées, tant en France qu'à l'étranger, visant à renforcer son offre produits à plus forte valeur ajoutée destinés aux utilisateurs des dispositifs médicaux de l'hospitalisation à domicile.

EUROMEDIS GROUPE vient de signer un accord de distribution exclusive pour la France, auprès des pharmacies et des distributeurs de matériel médical, avec le leader mondial des produits de diagnostic connectés IHEALTH.

Pour l'activité « **Distribution** » :

La division retrouvera progressivement le chemin de la croissance organique et prévoit, pour 2013/2014, un résultat opérationnel à l'équilibre grâce à :

- l'ouverture de nouveaux sites chez PHARMAREVA et MEDIS SANTE ;
- l'élargissement de la couverture géographique de la société BIOMAT, notamment en région PACA ;
- le développement de la centrale d'achat PARAMAT ;
- le recrutement d'un Directeur des Ventes « Grands Comptes » pour la gestion des groupements d'EPHAD régionaux et nationaux.

Par ailleurs, le Groupe maintient son objectif de réaliser 100 M€ de chiffre d'affaires et une marge opérationnelle de 7 à 7,5 % à l'horizon 2015/2016.

Evénements postérieurs au 31/01/2014

Aucun événement majeur n'est intervenu postérieurement au 31 janvier 2014.

Information sur les transactions avec les parties liées

Aucune transaction inhabituelle avec les parties liées, par sa nature ou son montant, n'est intervenue au cours du premier semestre.

Principaux risques et incertitudes

Une description détaillée des facteurs de risques pouvant avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, les perspectives d'EUROMEDIS GROUPE ou sur le cours de ses actions figure dans le Rapport Annuel relatif à l'exercice clos le 31 juillet 2013 (pages 8 à 10 et 24 à 28). L'appréciation de ces risques n'a pas évolué au cours du semestre et aucun nouveau risque n'a été identifié à la date d'établissement du présent rapport.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE AU 31 JANVIER 2014

Période du 1^{er} août 2013 au 31 janvier 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- L'examen limité des comptes semestriels consolidés de la société EUROMEDIS GROUPE, relatifs à la période du 1^{er} août 2013 au 31 janvier 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1 / Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle

Européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe n°2.6 de l'annexe relatif aux contrats de location.

2 / Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Paris, le 30 mai 2014

**Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie de Paris**

NSK FIDUCIAIRE



Manuel NAVARRO

DFM Expertise et Conseil



Olivier DESBORDES

20.2. Informations financières historiques consolidées proforma

Néant

20.3. Informations financières historiques sociales EUROMEDIS GROUPE

20.3.1. Informations financières historiques sociales EUROMEDIS GROUPE au 31/7/2013

SA EUROMEDIS GROUPE

ZA de la Tuilerie 60290 NEUILLY /S CLERMONT

Bilan et compte de résultat

SA EUROMEDIS GROUPE		BILAN ACTIF				Edité le 18/11/2013	
Période du 01/08/2012 au 31/07/2013		Présenté en Euros					
ACTIF		Exercice clos le			Exercice précédent		
		31/07/2013			31/07/2012		
		(12 mois)			(12 mois)		
		Brut	Amort. & Provi.	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		23 095	22 158	937	0,04		
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles		72 594	72 594			1 135	0,09
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations		18 182 842	50 000	18 132 842	85,8	6 632 842	30,1
Créances rattachées à des participations		3 845 110		3 845 110	16,28	14 829 185	64,38
Autres titres immobilisés		150 102	878	149 225	0,52	140 174	0,51
Prêts							
Autres immobilisations financières		90 661		90 661	0,39	79 754	0,35
TOTAL (I)		22 364 404	145 629	22 218 775	95,95	21 683 089	95,00
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés		284 866		284 866	1,26	258 023	1,19
Autres créances							
- Fournisseurs débiteurs							
- Personnel						307	0,00
- Organismes sociaux							
- Etat, impôts sur les bénéfices							
- Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		34 632		34 632	0,15	20 085	0,09
- Autres		4 768		4 769	0,02		
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Instrument de trésorerie							
Disponibilités		985 016		985 016	4,41	1 017 316	4,41
Charges constatées d'avance		118 316		118 316	0,53	81 922	0,38
TOTAL (II)		1 427 599		1 427 599	6,34	1 377 664	6,30
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecart de conversion actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		23 792 003	145 629	23 646 374	100,00	23 060 753	100,00

SA EUROMEDIS GROUPE	BILAN PASSIF	
Période du 01/08/2012 au 31/07/2013	Présenté en Euros	Edité le 18/11/2013

PASSIF	Exercice clos le 31/07/2013 (12 mois)	Exercice précédent 31/07/2012 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 5 981 942)	5 981 942	5 981 942
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	9 158 343	9 158 343
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	190 544	174 728
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 081 712	2 081 712
Report à nouveau	-201 048	-801 543
Resultat de l'exercice	320 632	316 311
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	17 442 125	17 121 494
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		20 000
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		20 000
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts	1 029 807	1 585 370
Découverts, concours bancaires	2 983 767	2 585 104
Emprunts et dettes financières diverses		
Divers	48 418	48 418
Associés	6 085	95 244
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	232 791	131 619
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	69 970	60 558
Organismes sociaux	63 636	55 789
Etat, impôts sur les bénéfices	795 003	229 510
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	20 293	11 454
Etat, obligations cautionnées		
Autres impôts, taxes et assimilés	43 952	8 677
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	995 636	793 607
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	95 000	95 000
TOTAL (IV)	6 204 249	5 919 260
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	23 646 374	23 060 753

SA EUROMEDIS GROUPE	COMPTE DE RÉSULTAT	
Période du 01/08/2012 au 31/07/2013	Présenté en Euros	Edité le 18/11/2013

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/07/2013 (12 mois)		Exercice précédent 31/07/2012 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	1 874 660		1 874 660	100,00	1 844 278	100,00	30 382	1,66
Chiffres d'Affaires Nets	1 874 660		1 874 660	100,00	1 844 278	100,00	30 382	1,66
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			315 099	16,81	282 879	15,34	32 220	1,79
Autres produits			7 538	0,40	9 824	0,53	2 286	0,12
Total des produits d'exploitation (I)			2 197 298	117,01	2 136 981	116,57	60 317	2,88
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			1 362 222	72,69	1 252 244	67,86	109 978	5,93
Impôts, taxes et versements assimilés			28 532	1,49	42 617	2,31	14 085	0,76
Salaires et traitements			471 598	25,16	548 822	29,75	77 224	4,20
Charges sociales			214 071	11,45	243 918	13,21	29 847	1,62
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 318	0,07	4 352	0,23	3 034	0,17
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant					20 000	1,08	20 000	1,09
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			87 658	4,65	0	0,00	87 658	4,75
Total des charges d'exploitation (II)			2 165 399	115,53	2 111 786	114,50	53 613	2,91
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			31 899	1,70	25 195	1,37	6 704	0,36
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations			291 009	15,52	419 680	22,75	128 671	7,00
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges					13 382	0,72	13 382	0,73
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			291 009	15,52	433 062	23,46	142 053	7,75
Dotations financières aux amortissements et provisions			50 878	2,71			50 878	2,76
Intérêts et charges assimilés			59 806	3,19	123 955	6,72	64 149	3,48
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			110 684	5,90	123 955	6,72	13 271	0,72
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			180 325	9,60	309 107	16,75	-128 782	-6,99
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			212 224	11,32	334 302	18,13	-122 078	-6,61

SA EUROMEDIS GROUPE	COMPTE DE RÉSULTAT	Edité le 18/11/2013
Période du 01/08/2012 au 31/07/2013 Présenté en Euros		

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/07/2013 (12 mois)	Exercice précédent 31/07/2012 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	20 713	9 619	11 094	113,33
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	20 713	9 619	11 094	113,33
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		33	33	100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		12 972	12 972	100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)		13 005	-13 005	100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	20 713	-3 386	24 099	711,72
Participation des salariés (IX)	19 203	14 605	4 598	31,48
Impôts sur les bénéfices (X)	-100 898		-100 898	100,00
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 509 019	2 579 662	-70 643	-2,73
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 188 388	2 263 350	-74 962	-3,29
RÉSULTAT NET	320 632	316 311	4 321	1,37
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

SA EUROMEDIS GROUPE

Annexes

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/07/2013 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/07/2012 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 23 646 374,00 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 320 631,74 E.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Dans le cadre des règles concernant les actifs, la méthode retenue est la méthode prospective dite simplifiée. Bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Immobilisations Corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Titres de Participation :

Constituent des titres de participation, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la société, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence notable sur la société ou d'en avoir le contrôle.

Les titres de participation sont comptabilisés au plus bas de leur coût d'acquisition (hors frais accessoires) et de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée sur la base de différents critères dont la valeur de marché, les perspectives de rentabilité, les capitaux propres réévalués.

La valeur de chaque société est évaluée à chaque exercice.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité devient durablement inférieure à la valeur comptable.

Au 31 juillet 2013, une provision d'un montant de 50.000 Euros a été constatée.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Une augmentation de capital par incorporation du compte courant EUROMEDIS GROUPE a été effectué chez PARAMAT pour un montant de 11.550 KE

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 22 364 404

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	21 975	1 120		23 095
Immobilisations corporelles	72 594			72 594
Immobilisations financières	21 681 955	839 353	252 592	22 268 716
TOTAL	21 776 523	840 473	252 592	22 364 404

Amortissements et provisions d'actif = 145 629

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	21 975	183		22 158
Immobilisations corporelles	71 459	1 135		72 594
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières		50 878		50 878
TOTAL	93 434	52 196		145 629

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	23 095	22 158	937	1 an.
Agencements et instal.	14 232	14 232	0	10 ans
Instal. agenc.exposit.	43 168	43 168	0	de 4 à 10 ans
Matériel de transport	610	610	0	de 2 à 5 ans
Mat.de bureau et informat	14 584	14 584	0	de 1 à 10 ans
TOTAL	95 689	94 752	937	

Etat des créances = 4 378 354

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	3 935 771		3 935 771
Actif circulant & charges d'avance	442 583	442 583	
TOTAL	4 378 354	442 583	3 935 771

Produits à recevoir par postes du bilan = 76 359

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	71 590
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	4 769
Disponibilités	
TOTAL	76 359

SA EUROMEDIS GROUPE ZA de la Tuilerie 60290 NEUILLY /S CLERMONT

Charges constatées d'avance = 118 316

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 5 981 942

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	2990971	2,00	5 981 942
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	2990971	2,00	5 981 942

Provisions = 50 878

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réaffectées				
Provisions pour risques & charges	20 000		20 000	
Provisions pour dépréciation		50 878		50 878
TOTAL	20 000	50 878	20 000	50 878

Etat des dettes = 6 204 249

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	3 993 574	3 493 574	500 000	
Dettes financières diverses	54 504	54 504		
Fournisseurs	232 791	232 791		
Dettes fiscales & sociales	992 744	992 744		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	895 636	895 636		
Produits constatés d'avance	35 000	35 000		
TOTAL	6 204 249	5 704 249	500 000	

Charges à payer par postes du bilan = 296 218

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établi. de crédit	4 287
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	139 765
Dettes fiscales & sociales	140 166
Autres dettes	12 000
TOTAL	296 218

Produits constatés d'avance = 35 000

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

AUTRES INFORMATIONS

ENGAGEMENTS DONNES (I)

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus Avals & cautions Crédit-bail mobilier Crédit-bail immobilier Autres engagements (nantissements)	572.478
TOTAL	694.956

Nantissements donnés

en euros					
Nature Immobilisations	Société concernée	Bénéficiaire	Objet du nantissement	Montant initial	Solde 31 / 7 / 2013
Titres	PARAMAT	SOCIETE GENERALE/ CN	Titres	1 500 000	122 478
TOTAL Nantissements donnés				1 500 000	122 478

Cautions donnés

en euros					
Objet	Personne morale	Société concernée	Bénéficiaire	Montant initial	Solde 31 / 7 / 2013
emprunt équipement	S.A PHARMAREVA	saarl A.P.M	CREDIT MUTUEL	20 000	20 000
emprunt agencement	S.A PHARMAREVA	saarl A.P.M	CREDIT MUTUEL	30 000	30 000
Croissance externe	S.A. EUROMEDIS GROUPE	PARAMAT	SOCIETE GENERALE/CREDIT NORD	1 500 000	122 478
découvert	S.A. EUROMEDIS GROUPE	LABORATOIRES EURO Italie	BNP	100 000	100 000
avances s/ crédits doc	S.A. EUROMEDIS GROUPE	LABORATOIRES EURO Italie	BNP	200 000	200 000
cession bordereau Dailly	S.A. EUROMEDIS GROUPE	LABORATOIRES EURO Italie	BNP	100 000	100 000
Total des cautions données				1 950 000	572 478

(a) : même emprunt pour lequel il existe deux garanties

ENGAGEMENTS HORS BILANS (II)

L'emprunt bancaire de 2.000 k€ levé auprès du pool bancaire en juillet 2010 est assorti d'un engagement en matière de ratios financiers calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe EUROMEDIS GROUPE au titre de chaque exercice :

- R2 : Dettes Financières Nettes / EBE Retraité
- R3 : Cash Flow Libre / Service de la Dette
- R4 : Dettes Financières / Fonds Propres

Au titre de la période du 1^{er} juillet 2012 au 31 juillet 2013, les 3 ratios sont respectés.

CONTRAT DE LIQUIDITE (III)

Dans le cadre de la gestion de son cours de bourse, EUROMEDIS GROUPE a souscrit un contrat de liquidité.

Au 31 juillet 2013, le compte de liquidité présente un solde « espèces » de 87.099 € et un solde « titres » de 150.102 € correspondant à 25.122 actions propres détenues à la clôture.

Les plus-values réalisées sur l'exercice sur les cessions d'actions propres sont de 20.173 €, enregistrées en résultat exceptionnel.

Annexe (suite)

INTEGRATION FISCALE (IV) :

EUROMEDIS GROUPE relève d'un régime d'intégration fiscale intégrant 4 de ses filiales : PARAMAT, LABORATOIRES EUROMEDIS, BIOMAT et DR MEDICAL.

La charge d'impôt est comptabilisée dans la mère et dans les filiales comme en l'absence d'intégration.

Au 31/7/2013, le gain de 106 K€ correspond à une restitution d'impôt obtenue de l'administration fiscale.

L'économie correspondant aux déficits (économie non définitive) est neutralisée dans la société mère.

Au 31/7/2013, l'économie en attente dans la société-mère s'élevait à 883.636 euros.

ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET INDEMNITES ASSIMILEES (V) :

Le montant des engagements pris en matière d'indemnité de départ à la retraite pour le personnel en activité s'élève au 31/7/2013 à 35.736 euros. Cet engagement n'a pas donné lieu à la comptabilisation d'une provision. Aucun versement n'a été effectué sur l'exercice auprès de SOGECAP. Le cumul des versements à la date de clôture est d'un montant de 18.347 Euros.

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (VI) :

Nombre d'heures acquises à la clôture de l'exercice : 1.167 heures

Nombre d'heures n'ayant pas donné lieu à demande de formation : 1.167 heures

EVENEMENTS POSTERIEURS (VII)

Néant

IDENTITE DE LA SOCIETE ETABLISSANT LES COMPTES CONSOLIDES (VIII) :

La SA EUROMEDIS GROUPE établit les comptes consolidés du Groupe Euromedis.

HONORAIRES CAC (IX) :

	NSK		DFM Expertise & Conseil	
	Montant HT		Montant HT	
	31/07/2013 (K€)	31/07/2012 (K€)	31/07/2013 (K€)	31/07/2012 (K€)
AUDIT				
- commissariat aux comptes certification, examen comptes individuels et consolidés				
. Émetteur	41,1	37,0	57,0	30,8
. Filiales intégrées globalement	52,0	59,4		
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
. Émetteur	0,0	0,0	8,5	0
. Filiales				
Sous total	93,1	96,4	65,5	31
AUTRES PRESTATIONS RENDUES				
par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
- juridique, fiscal, social				
- autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)				
Sous total	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL GENERAL	93,1	96,4	65,5	30,8

EFFECTIFS (X)

L'effectif de la SA EUROMEDIS GROUPE au 31/7/2013 est de 11 salariés.

PARTICIPATION DES SALARIES (XI) :

Compte tenu des résultats de l'UES, il a été provisionné un montant de 19.203 euros de Participation des Salariés.

REMUNERATION ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE (XII) :

Catégories	Rémunérations brutes	Avantages en nature	Jetons de présence
Organes de direction	56.715 €	1.715 €	-
Organes de surveillance	52.500 €	-	12.000 €
TOTAL	109.215 €	1.715 €	12.000 €

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Articles 10 et 24-15)

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan (en €)	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit, non appelé			
Immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations	18 177 842	5 000	
Créances rattachées à des participations	3 845 110		
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Total Immobilisations	22 022 952	5 000	
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances clients et comptes rattachés	284 866		
Autres créances			
Capital souscrit, non appelé, non versé			
Total Créances	284 866		
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	41 121		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autre dettes			
Total Dettes			
Produits d'exploitation	1 874 660		
Produits financiers	291 008		
Charges financières	0		

Annexes (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 76 359

Produits à recevoir sur immobilisations financières	Montant
Intérêts courus à recevoir(267800)	71 590
TOTAL	71 590

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Produits à recevoir(448700)	4 769
TOTAL	4 769

Charges constatées d'avance = 118 316

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	118 316
TOTAL	118 316

Charges à payer = 296 218

Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	Montant
Intérêts courus / empr.(168840)	2 041
Intérêts courus(518600)	2 246
TOTAL	4 287

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourniss.fact.non parvenu(408100)	139 765
TOTAL	139 765

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisio.pour cong(428200)	46 802
Participation des salariés(428400)	22 115
Charg.social/cargés à pay(438200)	21 061
Autr.charg.sociales à pay(438600)	6 236
Autr.charg.fiscales à pay(448600)	43 952
TOTAL	140 166

Autres dettes	Montant
Divers - charges à payer(468600)	12 000
TOTAL	12 000

Produits constatés d'avance = 35 000

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(487000)	35 000
TOTAL	35 000

Annexes (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations (I)	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté
A Renseignements détaillés concernant les filiales et participations						
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>						
Laboratoires Euromedis	500 000	9 429 840	100 %	1 671 939	1 671 939	1 601 146
DR Médical	10 000	- 96 211	100 %	196 006	146 006	77 000
Paramat	11 850 000	- 581 313	100 %	16 091 638	16 091 638	28 288
Pharmareva 85	40 000	229 923	50 %	190 637	190 637	
Biomat	20 000	- 339 262	100 %	20 000	20 000	2 067 086
CMS	64 000	-191 423	100 %			
<i>- Participation (10 à 50 % du capital détenu)</i>						
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations						
<i>- Filiales non reprises en A</i>						
a) Françaises						
Medis Santé	15 000		33 %	5 000	5 000	
b) Etrangères						
<i>- Participations non reprises en A :</i>						
a) Françaises						
b) Etrangères						

Filiales et Participations (II)	Cautions et avals données par la société	C.A HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société dans l'exercice
A Renseignements détaillés concernant les filiales et participations				
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>				
Laboratoires Euromedis		47 417 853	2 279 903	
DR Médical		419 306	- 1 362	
Paramat		21 384 775	- 846 486	
Pharmareva 85		752 018	1 643	
Biomat		4 408 929	80 993	
CMS		961 931	- 57 542	
<i>- Participation (10 à 50 % du capital détenu)</i>				
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations				
<i>- Filiales non reprises en A</i>				
a) Françaises				
Medis Santé				
b) Etrangères				
<i>- Participations non reprises en A :</i>				
a) Françaises				
b) Etrangères				

20.3.2. Informations financières historiques sociales EUROMEDIS GROUPE au 31/1/2014

20.4. Vérification des Informations financières historiques sociales

20.4.1. Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels au 31 juillet 2013

Exercice clos le 31 JUILLET 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 juillet 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EUROMEDIS GROUPE S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

A la clôture de chaque exercice, la société apprécie si la valeur actuelle des actifs qu'elle détient sur ses filiales et participations (principalement les titres de participation) n'est pas inférieure à leur valeur nette comptable. Si une valeur actuelle est inférieure, la société constate une dépréciation.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la société, l'analyse des informations mises à notre disposition n'a pas mis en évidence d'éléments susceptibles d'engendrer une dépréciation significative complémentaire de ces titres.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital (ou des droits de vote) vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris
Le 8 janvier 2014

**Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie de Paris**

NSK FIDUCIAIRE

DFM Expertise et Conseil

Manuel NAVARRO

Olivier DESBORDES

20.4.2. *Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées de l'exercice clos au 31 juillet 2013*

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225.58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 / Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Convention et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention et engagement suivant qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Convention de prestations de services

Nature, objet et modalités :

Prestations rendues par la société JPR CONSULT, notamment en matière de ressources humaines, à la société EUROMEDIS GROUPE. Ces prestations étaient réalisées depuis le 1^{er} avril 2010 pour un montant annuel (ht) de 96.000 euros. Compte tenu de l'évolution de leur contenu, le montant annuel est porté à 120.000 euros (ht) à compter du 1^{er} janvier 2013.

Personnes concernées :

Monsieur Jean-Pierre ROTURIER, en tant que Président du Conseil de surveillance,
Madame Danielle ROTURIER, en tant que Président du Directoire.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de surveillance le 30 janvier 2013.

2 / Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225.57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de bail commercial

Nature, objet et modalités :

Location consentie par la SCI M.C.P. dans le cadre d'un bail commercial conclu en 2006, à la société EUROMEDIS GROUPE pour les locaux sis à Paris. Le loyer inscrit en charges sur l'exercice s'élève à 20.751,00 €uros et le dépôt de garantie est de 3.562,00 €uros.

Personnes concernées :

Monsieur Jean-Pierre ROTURIER, en tant que Président du Conseil de surveillance,
Madame Danielle ROTURIER, en tant que Président du Directoire,
Monsieur Mathieu ROTURIER, en tant que membre du Directoire.

Convention de sous-location de bureaux

Nature, objet et modalités :

Sous-location consentie par la société LABORATOIRES EUROMEDIS à votre société pour lui permettre de bénéficier de trois bureaux sis à Neuilly sous Clermont moyennant un loyer annuel de 9.146,96 €uros Hors Taxes.

Personnes concernées :

Monsieur Jean-Pierre ROTURIER, en tant que Président du Conseil de surveillance,
Madame Danielle ROTURIER, en tant que Président du Directoire.

Fait à Paris,
le 8 janvier 2014

**Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie de Paris**

NSK FIDUCIAIRE

Manuel NAVARRO

DFM Expertise et Conseil

Olivier DESBORDES

20.5. *Date des dernières informations financières*

Les dernières informations financières vérifiées datent des résultats semestriels consolidés clos au 31 janvier 2014.

20.6. *Informations financières et autres*

Les montants indiqués correspondent aux montants H.T. facturés sur chaque exercice :

20.7. *Politique de distribution des dividendes*

- Dividendes distribués

31 juillet	2009	2010	2011	2012	2013
Dividende global versé au titre de l'exercice	- €	- €	- €	- €	209 368 €
Nominal de l'action	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €
Nombre d'actions	2 385 777	2 385 777	2 990 971	2 990 971	2 990 971
Dividende par action	- €	- €	- €	- €	0,07 €

- Politique future de dividendes

Lorsque les résultats le permettront, la société entend poursuivre sa politique de distribution d'un dividende.

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et les acomptes sur dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'État.

20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage

La Société peut être impliquée, dans le cadre normal de ses activités, dans des procédures judiciaires, d'arbitrages, gouvernementale ou administrative. A la connaissance de la Société, il n'existe pas à la date du présent Document de référence de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société à l'exception des litiges ou procédures mentionnés au § 4.5. du présent Document de Référence.

20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale.

A notre connaissance, aucun changement significatif n'est intervenu concernant la situation financière ou commerciale de la Société depuis la fin de la période annuelle au 31 janvier 2014.

20.10. Risques considérés dans leur ensemble.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1. Capital social

21.1.1. Montant du capital social

Au 31 janvier 2014, le capital de la Société s'élève à 5.981.942 €. Il est entièrement libéré et divisé en 2.990.971 actions de 2,00 € de nominal.

21.1.2. Capital autorisé non émis

DATE AG	DUREE	N°RESO	DELEGATIONS	
31/01/2014	18 mois	6ème	Autorisation donnée en vue de l'achat par la Société de ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social	
31/01/2014	18 mois	7ème	Autorisation donnée en vue de réduire le capital social par l'annulation des actions détenues en propre par la Société dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois.	
30/01/2013	38 mois	8ème	Autorisation en vue de procéder, au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, à des attributions gratuites d'actions dans la limite de 10 % du capital social au jour de l'attribution.	
30/01/2013	26 mois	9ème	Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS, dans la limite d'un plafond de : <ul style="list-style-type: none"> - 15.000.000 Euros si émission de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, autres que des titres de créance, - 5.000.000 Euros si émission de titres de créance. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Plafond commun aux : 8, 9, 10, 11 et 12^{ème} résolutions, ➤ Plafond commun aux : 10, 14 et 16^{ème} résolutions.
30/01/2013	26 mois	10ème	Autorisation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du DPS, <u>dans le cadre d'une offre au public</u> . Exclusion des actions de préférence. dans la limite d'un plafond de : <ul style="list-style-type: none"> - 5.000.000 Euros hors émission de titres de créance, - 50.000.000 Euros si émission de titres de créance. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Plafond commun à la 11^{ème} résolution.

DATE AG	DUREE	N°RESO	DELEGATIONS	
30/01/2013	26 mois	11ème	<p>Autorisation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du DPS, <u>dans le cadre d'une offre par placement privé.</u></p> <p>Exclusion des actions de préférence dans la limite de 20 % du capital par an</p> <p>dans la limite d'un plafond de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5.000.000 Euros hors émission de titres de créance, - 50.000.000 Euros si émission de titres de créance 	<p>➤ Plafond commun à la 10^{ème} résolution.</p>
30/01/2013	26 mois	12ème	<p>Autorisation de procéder à une augmentation de capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices</p> <p>dans la limite d'un montant total de 5.000.000 Euros.</p>	
30/01/2013	26 mois	13ème	<p>Autorisation de fixer le prix d'émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,</p> <p>dans la limite de 10 % du capital dans le cadre d'une offre au public sans DPS</p> <p>Possibilité de déroger, pour les émissions décidées dans le cadre de la 10^{ème} résolution sur 12 mois, aux conditions de fixation du prix prévues à la 12^{ème} résolution,</p> <p>Selon :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit : prix émission = moyenne des cours constatés au cours des 6 derniers mois, - Soit : prix émission = cours moyen pondéré du marché au jour précédant l'émission avec une décote maximale de 20 % 	<p>➤ Montant nominal total d'augmentations de capital s'impute sur le plafond global de la 9^{ème} résolution.</p>
30/01/2013	26 mois	14ème	<p>Autorisation de procéder à une augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature (titres de Société ou valeurs mobilières donnant accès au capital) :</p> <p>Plafond du montant nominal d'augmentation de capital = 10 % du capital social.</p> <p>Cette délégation emporte renonciation du DPS.</p>	<p>➤ Le montant des augmentations de capital s'imputera sur le plafond de la 9^{ème} résolution.</p>

DATE AG	DUREE	N°RESO	DELEGATIONS	
30/01/2013	26mois	15ème	<p>Autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentations de capital (décidées en application des 9^{ème} et 10^{ème} résolutions), avec ou sans DPS, en cas de demandes excédentaires :</p> <p>Pendant un délai de 30 jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15 % de l'émission initiale au même prix que celui de l'émission initiale</p>	<p>➤ Sous réserve du respect du plafond de la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.</p>
30/01/2013	26 mois	16ème	<p>Autorisation d'émettre toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance A concurrence d'un montant nominal maximal de 15.000.000 Euros</p>	
30/01/013	26 mois	17ème	<p>Autorisation de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un PEE Par émission d'actions ordinaires ou valeur mobilières donnant accès à des actions ordinaires</p> <p>Plafond du montant nominal d'augmentation de capital est fixé à 250.000 Euros</p>	<p>➤ Plafond des augmentations de capital de 250.000 Euros est autonome et distinct des plafonds d'augmentation de capital visés au titre des 7^{ème} à 16^{ème} résolutions.</p>

1° Emission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et donnant droit à l'attribution de titres de créance

1.1 Autorisation donnée au Directoire à l'effet de procéder, au profit des salariés de la société et mandataires sociaux de la société ou de son groupe à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre)

L'Assemblée Générale Mixte en date du 30 janvier 2013 (*dans sa 8ème résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- autorise le Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société ou de certaines catégories d'entre eux ou des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ainsi que des mandataires sociaux de celles-ci qui répondent aux conditions fixées par la loi, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société,
- décide que le Directoire déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
- décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 10% du capital de la société au jour de l'attribution, étant précisé que le Directoire a le pouvoir de modifier le nombre d'actions attribuées, dans la limite du plafond précité, en application d'opérations sur le capital qui pourraient être réalisées,
- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période minimale d'acquisition fixée à deux années,
- décide que les bénéficiaires devront conserver les actions attribuées gratuitement pendant une durée minimale de deux ans, ladite durée commençant à courir à compter de l'attribution définitive des actions,
- autorise le Directoire à faire usage des autorisations données ou qui seront données par l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce,
- prend acte et décide, en tant que de besoin que, la présente résolution emporte, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires des attributions d'actions ordinaires à émettre à la partie de réserves, bénéfices et primes ainsi incorporée et à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires qui seront émises au fur et à mesure de l'attribution définitive des actions, et à tout droit aux actions ordinaires attribuées gratuitement sur le fondement de la présente autorisation,
- décide que le Directoire aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente autorisation conformément aux dispositions légales et réglementaires, et notamment à l'effet :
 - de fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions à émettre ou existantes et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires des actions,
 - de prévoir la faculté de suspendre provisoirement les droits à attribution,
 - de procéder aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la société,
 - de fixer, en cas d'attribution d'actions à émettre, le montant et la nature des réserves et/ou primes et bénéfices à incorporer au capital,
 - de constituer, en cas d'attribution d'actions à émettre, un compte de réserves indisponibles par prélèvement sur les réserves et/ou primes et bénéfices,
 - de fixer toutes autres conditions et modalités dans lesquelles seront attribuées les actions,
 - d'accomplir ou de faire accomplir tous actes et formalités pour procéder aux rachats d'actions et/ou rendre définitives la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en exécution de la présente autorisation, de procéder aux modifications corrélatives des statuts et généralement de faire tout ce qui sera nécessaire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales,
 - fixe à trente-huit mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente autorisation,
 - prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

1.2 Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société

L'Assemblée Générale Mixte en date du 30 janvier 2013 (*dans sa 9ème résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment des articles L. 225-129-2, L. 228-92 et L. 228-93 :

- délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence à l'effet de décider, dans les proportions, aux époques et selon les modalités qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, tant en France qu'à l'étranger, en euros, en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions ordinaires de la société ainsi que de toutes autres valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.
- décide que le montant total des augmentations de capital social en numéraire susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 15.000.000 Euros (quinze millions d'euros) en nominal compte non tenu des ajustements, susceptibles d'être opérés conformément à la loi, étant précisé que ce plafond global d'augmentation de capital est commun aux huitième, neuvième, dixième, onzième et douzième résolutions et que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées au titre de ces résolutions s'imputera sur ce plafond global.
- décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 5.000.000 Euros (cinq millions d'euros) ou leur contre-valeur en euros à la date de la décision d'émission, étant précisé que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu. Ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par les dixième, quatorzième et seizième résolutions soumises à la présente assemblée; il est autonome et distinct du montant des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance qui seraient émises sur le fondement des articles L. 225-129-6 et L. 225-8-1 du Code de commerce et L. 3332-1 et suivants du Code du travail et du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Directoire conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce. Les emprunts (donnant accès à des actions ordinaires de la société) pourront être assortis d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement, les titres pouvant en outre faire l'objet de rachats en bourse, ou d'une offre d'achat ou d'échange par la société.

- en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation, décide que :
 - a. les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible, aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution ;
 - b. le Directoire aura en outre la faculté de conférer aux actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes ;
 - c. si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières réalisée en vertu de la présente délégation, le Conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée ;
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits sur le marché français et/ou international et/ou à l'étranger.
 - fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation,
 - prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.
 - le Directoire arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la société, ainsi que les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

- décide que le Directoire disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constatant la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

1.3 Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public

L'Assemblée Générale Mixte en date du 30 janvier 2013 (*dans sa 10^{ème} résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, et statuant conformément aux articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136 et L.228-92 du Code de commerce, délègue au Directoire, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider l'émission d'actions ordinaires de la Société, et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières.

Est expressément exclue l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de préférence.

L'Assemblée décide que les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente résolution, seront réalisées dans le cadre d'offres au public.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 5.000.000 euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliqueront pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions ordinaires, leur remboursement ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature. Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 50.000.000 euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé (i) que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par la onzième résolution soumise à la présente Assemblée.

Le Directoire pourra instituer au profit des actionnaires un droit de priorité irréductible et/ou réductible, pour souscrire les actions ordinaires ou les valeurs mobilières, dont il fixera, dans les conditions légales, les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables. Les titres non souscrits en vertu de ce droit feront l'objet d'un placement public en France et/ou à l'étranger, et/ou sur le marché international.

Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Directoire arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires, étant précisé que :

- a) le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;
- b) le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « a) » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

L'Assemblée Générale prend acte que la ou les émission(s) autorisées par la présente résolution pourr(a)/(ont) être décidée(s) concomitamment à une ou des émission(s) décidée(s) en vertu de la onzième résolution soumise à la présente Assemblée.

Le Directoire disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Directoire pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

1.4 Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre par placement privé visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier

L'Assemblée Générale Mixte en date du 30 janvier 2013 (*dans sa 11^{ème} résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, et statuant conformément aux articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136 et L.228-92 du Code de commerce, et du II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, délègue au Directoire, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider l'émission d'actions ordinaires de la Société, et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières.

Est expressément exclue l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de préférence.

L'Assemblée décide que les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente résolution, seront réalisées dans le cadre d'offres par placement privé visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier.

L'Assemblée prend acte que les émissions susceptibles d'être réalisées en application de la présente délégation sont limitées à 20% du capital social par an, étant précisé que le délai d'un an précité courra à compter de chaque émission réalisée en application de la présente délégation. Le Directoire vérifiera si le plafond de 20% précité n'a pas été atteint au cours des douze (12) mois précédant l'émission envisagée, en tenant compte des modifications du capital de la Société affectant le dénominateur.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 5.000.000 euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliqueront pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions ordinaires, leur remboursement ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature. Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 50.000.000 d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé (i) que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par la dixième résolution soumise à la présente Assemblée.

Le Directoire pourra instituer au profit des actionnaires un droit de priorité irréductible et/ou réductible, pour souscrire les actions ordinaires ou les valeurs mobilières, dont il fixera, dans les conditions légales, les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables. Les titres non souscrits en vertu de ce droit feront l'objet d'un placement public en France et/ou à l'étranger, et/ou sur le marché international.

Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Directoire arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires, étant précisé que :

- a) le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;
- b) le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « a) » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

L'Assemblée Générale prend acte que la ou les émission(s) autorisées par la présente résolution pourr(a)/(ont) être décidée(s) concomitamment à une ou des émission(s) décidée(s) en vertu de la dixième résolution soumise à la présente Assemblée.

Le Directoire disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Directoire pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

1.5 Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices

L'Assemblée Générale Mixte en date du 30 janvier 2013 (*dans sa 12^{ème} résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence à l'effet de décider, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation successive ou simultanée au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sommes dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.
- Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente résolution, ne pourra être supérieur à 5.000.000 Euros (cinq millions d'euros) en nominal, compte non tenu des ajustements, susceptibles d'être opérés conformément à la loi. Le plafond de la présente délégation est autonome et distinct du plafond global fixé dans la neuvième résolution qui précède.

En cas d'usage par le Directoire de la présente délégation, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, qu'en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

- fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation.
- le Directoire disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation, et généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

1.6 Autorisation donnée au Directoire à l'effet de fixer, selon les modalités fixées par l'assemblée générale, le prix d'émission dans le cadre d'une offre au public, sans droit préférentiel de souscription, de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10% du capital

L'Assemblée Générale Mixte en date du 30 janvier 2013 (*dans sa 13^{ème} résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce, et dans la mesure où les valeurs mobilières à émettre de manière immédiate ou différée sont assimilables à des titres de capital admis aux négociations sur un marché réglementé :

- autorise le Directoire, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, pour chacune des émissions décidées en application de la dixième résolution qui précède et dans la limite de 10% du capital social (tel qu'existant à la date de la présente assemblée) sur une période de douze mois, à déroger aux conditions de fixation du prix prévues par la douzième résolution susvisée et à fixer le prix d'émission des titres de capital et/ou des valeurs mobilières à émettre, dans le cadre d'une offre au public, sans droit préférentiel de souscription, selon l'une des deux modalités suivantes :
 - prix d'émission égal à la moyenne des cours constatés sur une période maximale de six mois précédant l'émission,
 - prix d'émission égal au cours moyen pondéré du marché au jour précédant l'émission avec une décote maximale de 20%.

Le montant nominal total d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond global fixé par la neuvième résolution qui précède.

- fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente autorisation.
- décide que le Directoire disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution dans les conditions prévues par la dixième résolution.
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

1.7 Délégation de pouvoirs donnée au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres d'une société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée Générale Mixte en date du 30 janvier 2013 (*dans sa 14^{ème} résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 du Code de commerce :

- délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, les pouvoirs à l'effet de procéder, sur le rapport du Commissaire aux Apports mentionné aux 1^{er} et 2^{ème} alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, à l'émission d'actions ordinaires de la société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.
- décide que le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en application de la présente délégation est fixé à 10% du capital social (tel qu'existant à la date de la présente assemblée), étant précisé que le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond global prévu par la neuvième résolution.
- prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.
- décide que le Directoire disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour statuer, sur le rapport du ou des Commissaires aux Apports mentionnés au 1^{er} et 2^{ème} alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers, constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélative des statuts, procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces apports, ainsi que prévoir les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.
- fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation.
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

1.8 Délégation donnée au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas de demandes excédentaires

L'Assemblée Générale Mixte en date du 30 janvier 2013 (*dans sa 15^{ème} résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce :

- autorise le Directoire, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, à décider, pour chacune des émissions décidées en application des neuvième et dixième résolutions qui précèdent, d'augmenter le nombre de titres à émettre, pendant un délai de trente jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale et sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.
- fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation.
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

1.9 Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance

L'Assemblée Générale Mixte en date du 30 janvier 2013 (*dans sa 16^{ème} résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 à L. 225-129-6, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce :

- délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, la compétence de décider, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un montant nominal maximum de 15.000.000 Euros (quinze millions d'Euros) ou de la contre-valeur de ce montant, la création et l'émission, tant en France qu'à l'étranger, de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution, immédiatement et/ou à terme, de titres de créance, tels que obligations, titres assimilés, titres subordonnés à durée déterminée ou non, ou tous autres titres conférant, dans une même émission, un même droit de créance sur la société, libellés soit en euros, soit en devises étrangères, soit en toute autre unité monétaire établie par référence à plusieurs devises, avec ou sans garantie, hypothécaire ou autre, dans les proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement qu'il jugera convenables.
- confère tous pouvoirs au Directoire en vue de la réalisation de ces émissions et précise qu'il aura toute latitude pour déterminer leurs conditions et fixer toutes les caractéristiques des valeurs mobilières et titres de créance concernés, étant entendu que celles-ci pourront comporter notamment un taux d'intérêt fixe ou variable et une prime de remboursement au-dessus du pair, fixe ou variable, ladite prime s'ajoutant au montant maximum de 15.000.000 Euros (quinze millions d'Euros) ci-dessus visé, étant précisé que le montant nominal maximum ci-dessus visé s'appliquera aux titres de créance auxquelles les valeurs mobilières émises en application de la présente délégation donneraient droit, pour fixer, en fonction des conditions du marché, les modalités d'amortissement et/ou de remboursement anticipé des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, le cas échéant, avec une prime fixe ou variable, ou même de rachat par la société, s'il y a lieu, décider de conférer une garantie ou des sûretés aux valeurs mobilières à émettre, ainsi qu'aux titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, et en arrêter la nature et les caractéristiques.
- fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation.
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

1.10 Délégation de compétence au Directoire à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise

L'Assemblée Générale Mixte en date du 31 janvier 2011 (*dans sa 17^{ème} résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément aux articles L.225-129-6, 225-138 I et II et L.225-138-1 du Code de commerce et aux articles L.3332-18 et suivants du Code du travail,

- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet,
- et délègue au Directoire, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société réservée aux salariés et anciens salariés adhérents du plan d'épargne d'entreprise du groupe Euromedis Groupe, ou encore par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, notamment par l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, dans les limites légales et réglementaires.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 250 000 euros, étant précisé que ce plafond est fixé (i) compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires et (ii) de façon autonome et distincte des plafonds d'augmentations de capital résultant des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières autorisées au titre des septième à seizième résolutions.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes dans les conditions et limites fixées par les articles du Code du travail susvisés et leurs textes d'application, est fixé à 250 000 euros, étant précisé que ce plafond est fixé (i) compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires et (ii) de façon autonome et distincte du plafond de la neuvième résolution extraordinaire.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de titres, l'augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence du montant des titres souscrits.

L'Assemblée Générale décide de supprimer au profit de ces salariés et anciens salariés le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre dans le cadre de la présente délégation, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres valeurs mobilières attribuées gratuitement sur le fondement de la présente délégation.

L'Assemblée Générale décide :

- de fixer la décote offerte dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise à 20 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action Euromedis Groupe sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions, et à 30 % de la même moyenne lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L.3332-25 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans ; étant précisé que le Directoire pourra réduire cette décote s'il le juge opportun, notamment en cas d'offre aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de titres sur le marché international et/ou à l'étranger afin de satisfaire les exigences des droits locaux applicables. Le Directoire pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution d'actions ou d'autres valeurs mobilières en application des dispositions ci-dessous ;
- que le Directoire pourra prévoir l'attribution, à titre gratuit, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de la décote mentionnée au tiret ci-dessus ne peut pas dépasser l'avantage dont auraient bénéficié les adhérents au plan d'épargne d'entreprise si cet écart avait été de 20 % ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L.3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans ; et sous réserve que la prise en compte de la contre-valeur pécuniaire des actions ordinaires attribuées gratuitement, évaluée au prix de souscription, n'ait pas pour effet de dépasser les limites légales.

Le Directoire disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution et notamment pour :

- arrêter les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ou attribution gratuite de titres ;
- déterminer que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs ;
- arrêter, dans les conditions légales, la liste des sociétés, ou groupements, dont les salariés et anciens salariés pourront souscrire aux actions ordinaires ou valeurs mobilières émises et, le cas échéant, recevoir les actions ordinaires ou valeurs mobilières attribuées gratuitement ;
- déterminer la nature et les modalités de l'augmentation de capital, ainsi que les modalités de l'émission ou de l'attribution gratuite ;
- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions ordinaires ou valeurs mobilières nouvelles à provenir de la ou des augmentations de capital ou des titres objet de chaque attribution gratuite, objet de la présente résolution ;
- fixer les conditions et modalités des émissions d'actions ou de valeurs mobilières qui seront réalisées en vertu de la présente délégation et notamment leur date de jouissance, et les modalités de leur libération ;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires à concurrence du montant des actions ordinaires qui seront effectivement souscrites ;
- déterminer, s'il y a lieu, la nature des titres attribués à titre gratuit, ainsi que les conditions et modalités de cette attribution ;
- déterminer, s'il y a lieu, le montant des sommes à incorporer au capital dans la limite ci-dessus fixée, le ou les postes des capitaux propres où elles sont prélevées ainsi que la date de jouissance des actions ainsi créées ;
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- prendre toute mesure pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital, et généralement faire le nécessaire.

Le Directoire pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

21.1.3. Titres non représentatifs du capital

A la date du présent Document de référence, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

21.1.4. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son compte

Entre le 1^{er} août 2012 (date de début d'exercice) et le 31 juillet 2013, la société a acquis 164.920 actions dans le cadre de la régularisation des cours sur la base d'un cours moyen de 5,40 €. Elle a par ailleurs cédé 168.642 actions sur la base d'un prix de 5,42 €.

Au 31 juillet 2013, la Société détenait au total 25.122 actions, représentant 0,84% du capital.

Au 31 janvier 2014, la Société détenait au total 17.950 actions, représentant 0,60% du capital.

Tableau des transactions sur actions propres du 1^{er} août 2012 au 31 janvier 2014 :

Les actions propres détenues par EUROMEDIS GROUPE dans le cadre du contrat de liquidité signé avec GILBERT DUPONT sont comptabilisées en Valeurs Mobilières de Placement chez EUROMEDIS GROUPE.

Août 2012	Achats	15 918	4,83 €	76 883,47 €
	Ventes	17 464	4,78 €	83 443,32 €
Septembre 2012	Achats	7 292	4,80 €	34 967,71 €
	Ventes	12 323	4,80 €	59 168,01 €
Octobre 2012	Achats	11 500	4,77 €	54 858,15 €
	Ventes	4 518	4,77 €	21 537,56 €
Novembre 2012	Achats	8 347	4,80 €	40 024,29 €
	Ventes	22 111	4,90 €	108 404,37 €
Décembre 2012	Achats	28 933	5,53 €	160 139,67 €
	Ventes	19 737	5,51 €	108 692,43 €
Janvier 2013	Achats	17 441	5,48 €	95 582,96 €
	Ventes	15 394	5,52 €	85 004,27 €
Février 2013	Achats	10 293	5,35 €	55 117,55 €
	Ventes	14 299	5,37 €	76 799,11 €
Mars 2013	Achats	14 765	5,48 €	80 882,57 €
	Ventes	18 582	5,52 €	102 533,25 €
Avril 2013	Achats	15 718	5,85 €	91 953,88 €
	Ventes	17 577	5,90 €	103 785,04 €
Mai 2013	Achats	17 985	5,96 €	107 267,67 €
	Ventes	13 083	5,97 €	78 156,99 €
Juin 2013	Achats	8 210	5,98 €	49 134,87 €
	Ventes	9 452	6,02 €	56 859,51 €
Juillet 2013	Achats	8 518	6,02 €	51 277,30 €
	Ventes	4 102	6,02 €	24 685,66 €
Total Exercice 2012-2013	Achats	164 920	5,40 €	898 090,09 €
	Ventes	168 642	5,42 €	909 069,52 €
Août 2013	Achats	4 030	5,97 €	24 069,56 €
	Ventes	10 017	5,99 €	59 980,10 €
Septembre 2013	Achats	19 254	6,29 €	121 087,78 €
	Ventes	22 579	6,30 €	142 228,24 €
Octobre 2013	Achats	17 618	6,42 €	113 181,39 €
	Ventes	15 097	6,41 €	96 745,19 €
Novembre 2013	Achats	17 216	7,34 €	126 286,95 €
	Ventes	22 019	7,15 €	157 461,19 €
Décembre 2013	Achats	33 171	7,78 €	258 046,26 €
	Ventes	28 371	7,83 €	222 237,54 €
Janvier 2014	Achats	35 130	8,60 €	301 979,06 €
	Ventes	36 008	8,59 €	309 171,01 €
Août 2013 à Janvier 2014	Achats	126 419	7,07 €	944 651,01 €
	Ventes	134 091	7,04 €	987 823,28 €

L'Assemblée Générale Mixte en date du 31 janvier 2014, dans sa 6^{ème} résolution, a donné au Directoire l'autorisation en vue de l'achat et la vente par la société de ses propres actions à un prix unitaire d'achat maximum de 20 € et un prix unitaire de vente minimum de 2,2 €..

L'Assemblée Générale, autorise le Directoire avec faculté de délégation, conformément aux conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations des articles L.225-209 et suivants du code de commerce, à acquérir en une ou plusieurs fois aux époques qu'il appréciera un nombre d'actions représentant au plus 10% du capital social à la date de la décision de rachat.

L'Assemblée décide que cette autorisation est destinée à permettre à la société, par ordre de priorité :

- d'annuler des actions dans les conditions fixées ci-après par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés de son groupe, à l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salariés ou de plan d'épargne d'entreprise,
- d'assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant de manière indépendante et dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers,
- de favoriser la réalisation d'opérations financières ou de croissance externe, les actions acquises pouvant être utilisées à toutes fins et notamment être, en tout ou partie, conservées, cédées, transférées ou échangées,
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

La société pourra, dans le cadre de la présente autorisation, acquérir ses propres actions en respectant les limites ci-après indiquées (sous réserves des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société) :

- le prix unitaire d'achat, hors frais d'acquisition, ne devra pas être supérieur à 20,00 Euros
- le prix unitaire de vente, hors frais de cession, ne devra pas être inférieur à 2,20 Euros

L'Assemblée Générale décide que les achats, cessions, transferts ou échanges des actions pourront être effectués par tous moyens et notamment par l'utilisation de produits dérivés dans les conditions réglementaires, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré ou par bloc, et à tout moment.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire, à l'effet de juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation, avec faculté de subdélégation, de passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achats, de cession, de transferts ou échanges, conclure tous accords, procéder aux ajustements nécessaires, effectuer toutes déclarations et formalités, modifier les statuts, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Dans les conditions fixées par la loi, le Directoire donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle les informations relatives aux achats, transferts, cessions ou annulations de titres ainsi réalisés.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

21.1.5. Capital potentiel

21.1.5.1. Il n'existe aucune valeur susceptible de donner accès, directement ou indirectement, au capital de la société EUROMEDIS GROUPE.

21.1.5.2. L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 31 janvier 2014, dans sa septième résolution, a autorisé le Directoire à annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises ou à acquérir au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat d'actions donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 janvier 2014 dans sa sixième résolution. Les annulations d'actions pourront avoir lieu dans la limite de 10% du capital social par période de 24 mois.

21.1.6. Valeurs mobilières complexes

La Société n'a émis aucune valeur mobilière complexe depuis le remboursement des obligations convertibles qui a eu lieu le 1^{er} août 2011.

21.1.7. Options ou accords portant sur le capital de la Société

Néant.

21.1.8. Evolution du capital social depuis la création de la Société

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions créées	Montant cumulé		
					en capital	en titres	Nominal
06/06/1996	Constitution <i>Dont apport en nature</i> <i>Dont apport en numéraire</i>	5.388.000 F 5.387.088 F 912 F	- F	53.880	5.388.000 F	53.880	100 F
28/01/1997	Apport en numéraire	8.967.700 F	- F	89.677	14.355.700 F	143.557	100 F
20/01/2000	Augmentation de capital par conversion de 5.980 obligations convertibles de nominal 100 F assorti d'une prime d'émission de 109 F Incorporation de réserves et conversion du nominal de 100 F à 15,3 € Division du nominal par 10 ie de 15,3 € à 1,53 €	598.000 F 54.049 F - F	651.820 F - F - F	5.980 - 1.345.833	14.953.700 F 2.287.916 € 2.287.916 €	149.537 149.537 1.495.370	100 F 15,3 € 1,53 €
27/03/2000	Augmentation de capital concomitante à l'inscription au Marché Libre	317.865 €	783.236 €	207.755	2.605.781 €	1.703.125	1,53 €
30/01/2004	Augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission et d'autres réserves	800.469 €	- €	-	3.406.250 €	1.703.125	2,00 €
13/02/2004	Augmentation de capital par conversion des obligations convertibles	158.204 €	261.034 €	79.102	3.564.454 €	1.782.227	2,00 €
22/03/2004	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles dans le cadre du transfert du Groupe au Second Marché	500.000 €	2.500.000 €	250.000	4.064.454 €	2.032.227	2,00 €
16/07/2007	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles	700.000 €	5.250.000 €	350.000	4.764.454 €	2.382.227	2,00 €
18/02/2008	Augmentation de capital par incorporation de réserves	7.100 €	0 €	3.550	4.771.554 €	2.385.777	2,00 €
31/1/2011	Attribution d'actions aux salariés	14.000 €	0 €	7.000	4.785.554 €	2.392.777	2,00 €
25/3/2011	Augmentation de capital en numéraire	1.196.388 €	1.495.485 €	598.194	5.981.942 €	2.990.971	2,00 €

21.1.9. Evolution de l'actionnariat depuis le 31 juillet 2012 :

	31 mai 2014				31 juillet 2013		31 juillet 2012	
	Nombre d'actions	% capital	Nombre droits de vote	% votes	Nombre d'actions	% capital	Nombre d'actions	% capital
Pleine propriété :								
Monsieur Jean-Pierre ROTURIER	52 932	1,77%	105 864	3,1%	652 932	21,83%	652 932	21,83%
Madame Danièle ROTURIER	218 620	7,31%	437 240	13,0%	218 620	7,31%	218 620	7,31%
RMC	457 214	15,29%	457 214	13,6%	157 406	5,26%	157 406	5,26%
Monsieur Mathieu ROTURIER	38 260	1,28%	39 020	1,2%	73 260	2,45%	73 620	2,46%
Mademoiselle Camille ROTURIER	57 510	1,92%	57 520	1,7%	72 510	2,42%	72 510	2,42%
Usufruit :								
Monsieur Jean-Pierre ROTURIER	37 500	0,00%	-	0,0%	37 500	0,00%	37 500	0,00%
Madame Danièle ROTURIER	37 500	0,00%	-	0,0%	37 500	0,00%	37 500	0,00%
Nue-Propriété :								
Monsieur Mathieu ROTURIER	37 500	1,25%	75 000	2,2%	37 500	1,25%	37 500	1,25%
Mademoiselle Camille ROTURIER	37 500	1,25%	75 000	2,2%	37 500	1,25%	37 500	1,25%
Sous-Total Famille ROTURIER	899 536	30,08%	1 246 858	37,1%	1 249 728	41,78%	1 250 088	41,80%
IDIA	187 812	6,28%	187 812	5,6%	187 812	6,28%	187 812	6,28%
SOCADIF	22 441	0,75%	22 441	0,7%	208 232	6,96%	208 232	6,96%
GSD	-	0,00%	-	0,0%	130 000	4,35%	130 000	4,35%
BNP CAPITAL DEVELOPPEMENT	-	0,00%	-	0,0%	190 000	6,35%	190 000	6,35%
PICARDIE INVESTISSEMENT	8 572	0,29%	17 144	0,5%	8 572	0,29%	8 572	0,29%
NINA	855 983	28,62%	855 983	25,5%				
Sous-Total investisseurs	1 074 808	35,94%	1 083 380	32,2%	724 616	24,23%	724 616	24,23%
Actions auto-détenues	17 950	0,60%	-	0,0%	25 122	0,84%	28 799	0,96%
Public	998 677	33,39%	1 030 655	30,7%	991 505	33,15%	987 468	33,01%
Sous-Total Public	1 016 627	33,99%	1 030 655	30,7%	1 016 627	33,99%	1 016 267	33,98%
TOTAL	2 990 971	100%	3 360 893	100,0%	2 990 971	100%	2 990 971	100%

RMC est une société civile détenue par la famille ROTURIER à 100%.

IDIA est une filiale du Groupe CREDIT AGRICOLE.

En décembre 2013, Monsieur Jean-Pierre ROTURIER a apporté à la société civile RMC 600.000 actions EUROMEDIS GROUPE qu'il détenait.

Le 24 avril 2014, dans le cadre d'un réaménagement patrimonial, la famille ROTURIER fondatrice animatrice historique de la société EUROMEDIS GROUPE a cédé 12% du capital du groupe à NINA, une filiale du fonds de gestion GST – Georges & Sylvie TRAMIER, société basée à Cavaillon - 84, via d'une part, sa structure de gestion RMC (300.000 titres) et d'autre part, par cession directe (50.000 titres).

Le 7 mai 2014, NINA déclarait à l'AMF détenir 855.983 actions représentant autant de droits de vote, soit 28,62% du capital et 25,48% des droits de vote d'EUROMEDIS GROUPE. À l'issue de cette opération, la famille ROTURIER reste l'actionnaire principal de référence à hauteur de 30,08 % du capital et détient désormais 37,38% des droits de vote.

Madame Danielle ROTURIER et Monsieur Jean-Pierre ROTURIER conservent respectivement la Présidence du Directoire et la Présidence du Conseil de Surveillance.

A ce jour, la famille Roturier détient 30,8% du capital et 37,1% des droits de vote alors que, au 31 juillet 2013, elle détenait 41,78% du capital et 55,91% des droits de vote d'EUROMEDIS GROUPE. Cette évolution s'explique principalement par :

- L'apport en décembre 2013 des titres de la famille Roturier à la holding RMC dont l'évolution de la participation est présentée en tableau du 18.1,
- La cession de 12% du capital à un investisseur tel que décrit au 18.1.

21.2. Acte constitutif et statuts

21.2.1. Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet en France et en tous pays :

- La prise de participation dans toutes sociétés, et toutes prestations de services en matière informatique, de gestion comptable et financière,
- La participation de la Société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement,
- Le conseil, l'étude, la transformation, la fabrication, l'import-export, le négoce de produits pouvant toucher de près ou de loin le médical ou le paramédical, utilisateurs, revendeurs, laboratoires industriels,
- Toutes opérations de vente, réparation, location et la fourniture de toutes prestations de services portant sur tous instruments, matériels, mobiliers à usage chirurgical, médical ou paramédical ou relatifs à l'hospitalisation à domicile, les appareillages, véhicules et matériels pour personnes handicapées et toutes activités connexes,
- La vente d'espaces, de catalogues ou de toutes prestations de services auprès des adhérents de groupements de revendeurs de matériel chirurgical,

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en favoriser l'expansion et le développement.

21.2.2. Exercice social (article 6 des statuts)

L'exercice social commence le 1^{er} Août de chaque année et se termine le 31 Juillet de l'année suivante.

21.2.3. Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.

A) Fonctionnement du Directoire (articles 14 à 16 des statuts)

Conseil d'Administration (article 14 des statuts)

- 1 - La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et 18 au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.
- 2 - Chaque administrateur doit être pendant toute la durée de ses fonctions, propriétaire au moins d'une action.
- 3 - La durée des fonctions des administrateurs est de 6 années.
L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.
- 4 - Tout membre sortant est rééligible. Par dérogation aux dispositions qui précèdent, le nombre d'administrateurs personnes physiques et de représentants permanents de personnes morales, âgés de plus de 75 ans, ne pourra, à l'issue de chaque assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux, dépasser le tiers (arrondi, le cas échéant, au nombre entier supérieur) des administrateurs en exercice.
- 5 - Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Délibérations du conseil (article 15 des statuts)

- 1 - Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil par tous moyens, même verbalement, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.
- 2 - Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Pouvoirs du Conseil - Président (article 16 des statuts)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en oeuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

B) Direction Générale (article 17 des statuts)

La direction générale est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général. Le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale. Les actionnaires et les tiers en sont informés dans les conditions réglementaires.

La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

L'option retenue par le Conseil d'Administration ne peut être remise en cause que lors du renouvellement ou du remplacement du Président du Conseil d'Administration, ou à l'expiration du mandat du Directeur Général.

Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas de modification des statuts.

1 - Directeur Général

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général dans les conditions ci-après décrites :

Le Directeur Général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du Directeur Général est déterminée par le Conseil au moment de la nomination. Cependant, si le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de 75 ans. Lorsque le Directeur Général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages-intérêts, sauf lorsque les fonctions de Président du Conseil d'Administration sont assumées par le Directeur Général.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général mais ces limitations sont inopposables aux tiers.

2 - Directeurs Généraux délégués

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'Administration peut choisir les Directeurs Généraux Délégués parmi les administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de 5.

La limite d'âge est fixée à 75 ans. Lorsqu'un Directeur Général Délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général. En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués. Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

21.2.4. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existante

A) Transmission et indivisibilité des actions (article 12 des statuts)

- I/ La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte sur instructions signées du cédant ou de son représentant qualifié.
II/ Les cessions d'actions à titre gratuit ou onéreux s'effectuent librement.
De même, est entièrement libre l'attribution d'actions au profit d'un ayant droit quelconque à la suite d'un partage de succession ou d'une liquidation de communauté de biens entre époux.
- Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.
Les copropriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.
- Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires. Cependant, les actionnaires peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux assemblées générales. En ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la Société par lettre recommandée adressée au siège social, la Société étant tenue de respecter cette convention pour toute assemblée qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de la lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi de la date d'expédition.
- Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions anciennes pour exercer un droit quelconque, ou encore en cas d'échange ou d'attribution de titres donnant droit à un titre nouveau contre remise de plusieurs actions anciennes, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donneront aucun droit à leurs porteurs contre la Société, les actionnaires ayant à faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.
- Détention du capital : conformément aux dispositions légales et réglementaires, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, un nombre de titres représentant, immédiatement ou à terme, plus du vingtième, du dixième, du trois vingtième, cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtième ou des dix-neuf vingtième du capital et/ou des droits de vote, est tenue d'informer la société du nombre total de titres qu'elle possède dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil, ou par tout autre moyen pour les actionnaires résidant hors de France. La même déclaration doit être effectuée auprès de l'Autorité des marchés financiers dans les cinq jours à compter du franchissement de seuil de participation.
Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus chaque fois que la fraction du capital social et/ou des droits de vote possédés dévient inférieure aux seuils susmentionnés.
A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi. Cette sanction est indépendante de celle qui peut être prononcée par décision judiciaire sur demande du Président, d'un actionnaire ou de l'Autorité des marchés financiers.

B) Droit de vote double (article 13 des statuts)

L'assemblée générale décide d'instituer un droit de vote double attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire sous réserve que ce dernier en fasse la demande expresse à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double sera accordé dès leur émission aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquels il bénéficierait déjà de ce droit.

Toute action transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de liquidation de communauté de biens entre époux, de succession ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible de la toute propriété, de l'usufruit ou de la nue-propriété, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu à l'alinéa précédent.

Toutefois, tout actionnaire pourra s'il le désire renoncer définitivement à son droit de vote double pour tout ou partie de ses actions.

C) Répartition des bénéfices (article 20 des statuts)

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé tout d'abord toute somme que l'assemblée générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tous fonds de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non. Le surplus est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital.

L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

21.2.5. Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

21.2.6. Assemblées générales (articles 19 des statuts)

- 1 – La convocation des assemblées est faite par un avis inséré tant dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social, ainsi qu'au Bulletin des annonces légales obligatoires, quinze jours au moins avant la date de l'assemblée.

Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, ces insertions pourront être remplacées par une convocation faite aux frais de la Société par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire. Ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée.

Tous les propriétaires d'actions indivises sont convoqués dans les mêmes formes lorsque leurs droits sont constatés dans le délai prévu à l'alinéa précédent par une inscription nominative.

La Société publie, avant la réunion de toute assemblée d'actionnaires, au Bulletin des annonces légales obligatoires, trente jours au moins avant la date de l'assemblée, l'avis prévu à l'article 130 du décret du 23 Mars 1967.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer faute de réuni le quorum requis, la deuxième assemblée prorogée est convoquée six jours au moins d'avance dans les mêmes formes que la première. L'avis et les lettres de convocation de cette deuxième assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première.

- 2 - L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de la Société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. Toutefois, le Directoire a la faculté, par voie de mesure générale, de réduire ce délai.

Tout actionnaire peut voter par correspondance.

Toutefois, tout vote par correspondance parvenu à la Société moins de trois jours avant la date de l'assemblée n'est pas pris en compte.

Lors de la réunion de l'assemblée, la présence personnelle de l'actionnaire annule toute procuration ou tout vote par correspondance.

Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales.

- 3 - Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par l'administrateur le plus ancien présent à cette assemblée. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

21.2.7. Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.8. Franchissements de seuil (article 12 des statuts)

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, un nombre de titres représentant, immédiatement ou à terme, plus du vingtième, du dixième, du trois vingtième, cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtième ou des dix-neuf vingtième du capital et/ou des droits de vote, est tenue d'informer la société du nombre total de titres qu'elle possède dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil, ou par tout autre moyen pour les actionnaires résidant hors de France. La même déclaration doit être effectuée auprès de l'Autorité des marchés financiers au plus tard avant la clôture des négociations du 4ème jour de bourse suivant le jour du franchissement de seuil.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus chaque fois que la fraction du capital social et/ou des droits de vote possédés devient inférieure aux seuils susmentionnés.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi. Cette sanction est indépendante de celle qui peut être prononcée par décision judiciaire sur demande du Président, d'un actionnaire ou de l'Autorité des marchés financiers.

21.2.9. Stipulations particulières régissant les modifications du capital (article 9 des statuts)

Le capital social peut être augmenté soit par émission d'actions nouvelles, soit par élévation du montant nominal des actions existantes.

Les actions nouvelles sont libérées soit en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, soit par apports en nature, soit encore par conversion d'obligations.

L'assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour décider une augmentation de capital. Elle peut déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser, dans le délai légal, l'augmentation du capital en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Il peut être décidé de limiter une augmentation de capital par souscription en numéraire au montant des souscriptions reçues, dans les conditions prévues par la loi.

En cas d'augmentation par émission d'actions à souscrire en numéraire, un droit de préférence à la souscription de ces actions est réservé aux propriétaires des actions existantes, dans les conditions légales. Toutefois les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel et l'assemblée générale extraordinaire qui décide l'augmentation du capital peut supprimer ce droit préférentiel en respectant les conditions légales.

L'assemblée générale extraordinaire peut aussi décider ou autoriser le Directoire à réaliser la réduction du capital social.

22. CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun contrat important autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires au cours des deux dernières années précédant la date du présent Document de référence.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS

Néant

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société. Peuvent notamment être consultés :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société,
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document de référence,
- les informations financières historiques de la Société pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent Document de référence.

La Société communique ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur. L'information réglementée au sens du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société : www.euromedis.fr

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Liste des filiales et participations au 31 juillet 2013

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-11°)

	Capital social	Réserve et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis ou reçus par la société	Cautions et avals donnés par la société	CA H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				brute	nette					
1. Filiales (plus de 50%)										
SA LABORATOIRES EUROMEDIS	500.000	9.429.840	100%	1.671.939	1.671.939	1.601.146		47.417.853	2.279.903	-
SARL DR MEDICAL	10 000	-96.211	100%	196.006	146.006	77.000		419.306	-1.362	-
SARL PARAMAT	11.850.000	-581.313	100%	16.091.638	16.091.638	28.288		21.384.775	-846.486	-
SA PHARMARÉVA	40.000	229.923	50%	190.637	190.637			752.018	1.643	-
BIOMAT	20.000	-339.262	100%	20.000	20.000	2.067.086		4.408.929	80.993	
CMS	64.000	-191.423	100%					961.931	-57.542	
2. Participations (10 à 50%)										
Filiales non reprises en 1 (filiale française)	15.000		33%	5 000	5.000	0				